6
24-B
19

Xx-n. 3.
BB. 2.

VOYAGES
DE
Mr. DU MONT,
EN FRANCE, EN ITALIE, EN ALLEMAGNE, A MALTHE, ET EN TURQUIE.

Contenant les Recherches & Observations Curieuses qu'il a faites en tous ces Païs :

Tant sur les Mœurs, les Coûtumes des Peuples, leurs différens Gouvernemens & leurs Religions ;

Que sur l'Histoire Ancienne & Moderne, la Philosophie & les Monumens Antiques.

Le tout enrichi de Figures.

TOME III.

BIBLIO

A LA HAYE,
Chez ETIENNE FOULQUE, & FRANÇOIS L'HONORE', Marchands Libraires.

M. DC. XCIX.

VOYAGES
DE
Mr. DU MONT.

LETTRE I.

Reflexions generales touchant la Religion Mahometane.

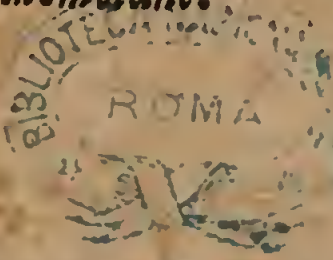

MONSIEUR,

Avant que d'entrer dans le detail de la Religion des Turcs, il eſt bon d'en dire quelque choſe en general, & qui ſerve comme d'Introduction au reſte. Le Jugement que la plûpart du Monde fait de cette Religion m'y engage même en quelque ma-

niere; car enfin je voi qu'elle eſt par tout traitée de folie & d'extravagance, & que dans les Converſations elle fait moins un ſujet d'examen ou de controverſe, que de moquerie & d'inſulte. Il ſemble à entendre parler les gens que Mahomet ſoit ſur le Theatre des Hereſies, comme le Jean Farine, ou le Harlequin des Hereſiarques, & que ſes Sectateurs ſoient du moins autant de foux logeables aux petites Maiſons: mais d'ordinaire on ne s'en tient pas là & on les degrade ſans façon de la qualité d'hommes pour les mettre au rang des Bêtes les plus Brutes & les plus immondes, comme par exemple le Pourceau, ou l'âne. Pour moi je vous avoüe que je ne les trouve pas tout-à-fait ſi Bêtes qu'on dit, ni leur Religion ſi folle qu'elle ne merite bien d'être refutée. Je demeure d'accord que ſi l'on veut examiner la Doctrine Mahometane avec les yeux de la Foi, & avec les lumieres divines du Chriſtianiſme & de la Grace, on n'y trouvera que matiere de s'écrier ô l'Aveuglement, ô la Folie! Mais cette Foi, cette Grace, & ces Divines lumieres ne ſont pas données à tous. Les Turcs en ſont privez, & il ne leur reſte pour juger des choſes que les ſimples lumieres de la raiſon, & de la ſageſſe humaine. Or nous ſçavons tous que cette Raiſon, & cette ſageſſe, ſont folie devant Dieu. Je voudrois donc que mes Lecteurs conſentiſſent à regarder la Religion des Turcs comme une pure invention humaine, & comme une production politique, dans l'exa-

l'examen de laquelle il ne faut point aporter d'autres lumieres que celles de la Raiſon humaine. Je voudrois que l'on ſe repreſentât les Peuples de l'Arabie & du tems de Mahomet comme des hommes credules, ſimples, plongez dans l'ignorance la plus craſſe, partagez en diverſes Religions ſans les connoître, amateurs de toutes ſortes de nouveautez, & n'ayant que des idées groſſieres & materielles, & qu'après cela on ſe figurât Mahomet au milieu d'eux comme un homme qui avoit beaucoup d'ambition & point du tout de conſcience, & dont le but étoit de ſe ſervir de toutes les malheureuſes diſpoſitions où il les voyoit, pour s'élever & ſe faire Grand dans le Monde en ſe propoſant à eux pour Prophete.

Telle étoit la diſpoſition generale des choſes en toutes leurs circonſtances : on n'en ſçauroit diſconvenir. Or je demande maintenant, & je fais juge toute perſonne non préocupée, quelle Doctrine étoit plus propre à s'éduire ces Peuples groſſiers, ſenſuels & credules ou d'une Doctrine meditée, profonde, ſubtile, miſterieuſe, Theologique, & Metaphiſique, ou d'une Doctrine ſimple, populaire, dans laquelle toutes choſes ſe preſentent à l'Eſprit ſous les Idées les plus palpables & tombent d'abord ſous les ſens, ou tout eſt ſi peu miſterieux & ſi peu metaphiſique, que les Enfans mêmes le peuvent comprendre, & enfin où l'on ne trouve aucune maxime qui ſurpaſſe la portée de l'Eſprit humain. Mahomet avoit bien conſideré toutes ces

choſes avant que de mettre au jour le Siſtême de ſa Religion, & il en avoit diverſes fois conferé avec le Moine Sergius dont l'eſprit n'étoit pas moins inventif que celui de Mahomet. Trois grandes Maximes furent le reſultat de ſes longues & ſerieuſes reflexions, & de ſes conferences. La premiere de ſe concilier autant qu'il pourroit les Religions qui regnoient de ſon tems. La ſeconde de s'inſinüer dans les cœurs des hommes par la porte des Sens. Et la troiſiême de s'y maintenir à la faveur de la Raiſon humaine. Ce fut par un effet de la premiere maxime qu'au lieu d'embraſſer aucune des Religions reçües comme il auroit pû faire ce ſemble avec ſuccès, en ſe declarant nouveau au Prophete venu pour la retablir, il en compila plûtôt une nouvelle qui tenoit de toutes enſemble, afin de pouvoir plus aiſément ſeduire ceux qui en faiſoient profeſſion. La ſeconde lui enſeigna à permettre la pluralité des femmes en cette vie, & à promettre dans l'autre des plaiſirs ſenſuels. Et la troiſiême à ne rien propoſer qui pût paroître impoſſible & à retrancher pour cet effet tous les Miſteres inéfables du Chriſtianiſme, afin que ſa Religion pût devenir à certains égards la Religion raiſonnable. Voila en peu de mots quels furent les fondemens ſur leſquels il conſtruiſit le Bâtiment de ſon Hereſie, & les mêmes ſur leſquels elle ſubſiſte depuis plus de millie ans. Que dis-je elle ſubſiſte ? elle triomphe même, & elle a jetté de ſi profondes racines en Aſie & en Affrique, que

ſi

ſi quelque Prince Chrêtien avoit jamais aſſez de forces pour entreprendre de l'extirper, on n'y trouveroit guéres moins de Martirs qu'il y a de Mahometans. C'eſt dequoi je puis donner pour preuve le peu de Turcs que embraſſent le Chriſtianiſme, tandis que l'on voit des milliers de lâches Déſerteurs de Jeſus-Chriſt, ſe ranger chaque année ſous la Banniere de Mahomet. Comment cela pourroit il arriver ſi la Doctrine Mahometane étoit comme on le pretend ridicule, abſurde, folle & pleine d'extravagances? Quel'on me diſe tout ce qu'on voudra, mais je ne ſçaurois m'empêcher de reconnoître que les Adorables Miſteres de la Religion Chrêtienne ſont cent fois plus incomprehenſibles, que les Impoſtures du Mahometiſme, & que par conſéquent la Raiſon humaine y trouve beaucoup moins dequoi ſe ſatisfaire, que dans ces mêmes Impoſtures toutes groſſieres qu'elles ſont. Cette propoſition eſt hardie, je l'avoüe, mais elle n'en eſt pas moins veritable, & j'aime encore mieux la prouver que l'effacer. La choſe ne me ſera pas difficile & je n'ai beſoin pour cela que d'introduire ici un Docteur Chrêtien, qui voudroit Convertir un Turc, & qui dans cette vûe, après s'être recrié à l'ordinaire ſur l'égarement de cet homme, & ſur les folies, & les ſotiſes dont l'Alcoran eſt rempli, lui diroit. *Je conviens avec vous que Dieu eſt Eſprit, qu'il eſt unique & indiviſible, & qu'il ne peut avoir de Compagnon; mais il reſte encore bien des Veritez à vous aprendre*

là dessus. Ce Dieu à un Fils, quoiqu'en dise Mahomet, & ce n'est pas un Fils par Adoption ou, par Grace, ou pris figurément, & metaphoriquement, c'est un Fils par nature & par generation. N'allez pourtant pas vous imaginer que ce Fils étant engendré par son Pere soit plus jeune que lui, car il est aussi ancien que son Pere, je veux dire qu'il est Eternel, sans commencement & sans fin. De plus ne croyez pas que pour être engendré, il soit d'une autre substance que celle de son Pere, ou même d'une substance qui soit simplement égale à la sienne, car vous seriez encore dans une erreur damnable. La substance du Pere, & la substance du Fils, ne sont qu'une seule & même substance. Ce n'est pas tout, mon fils, il y a encore le Saint Esprit, qui procede du Pere & du Fils. Cet Esprit est Eternel aussi, quoiqu'il procede des deux premieres Personnes, & il est aussi d'une seule & même substance avec elles nonobstant sa Procession. Ainsi il faut que vous sachiez que le Pere est Dieu, le Fils pareillement Dieu, & le Saint Esprit aussi Dieu, faisant trois personnes trés distinctes & très differentes, de sorte que le Pere n'est ni le Fils ni le Saint Esprit, que le Fils n'est ni le St. Esprit ni le Pere, & que le St. Esprit n'est ni le Pere ni le Fils. Leurs attributs sont mêmes differens à certains égards; car on donne au Pere celui d'engendrer éternellement sans être engendré, au fils celui d'être engendré sans engendrer, & au Saint Esprit celui de Proceder sans engendrer, ni que de lui il procede aucune autre Personne. Avec tout cela, & nonobstant ces saintes & inconteſtables

veritez

veritez il faut que vous croyez toûjours que ce n'eſt qu'un ſeul & même Eſprit, une ſeule & même volonté, une ſeule & même ſubſtance, & enfin un ſeul & même Dieu, ſans aucune diviſion, ni alteration à ſon unité, car il n'y a pas trois Dieux, & vous voyez bien que ces trois Perſonnes toutes differentes qu'elles ſont, ne ſont pourtant qu'un Dieu.

Voila, continueroit le Docteur, *une partie des Saints & Divins Miſteres que vous ignoriez, mais ceux que j'ai encore à vous expliquer ne ſont pas moins admirables. Cette ſeconde Perſonne de la Trinité de laquelle je vous ai parlé, ce Fils de Dieu, qui eſt de la même ſubſtance avec ſon Pere, eſt encore ſon Verbe, & ſa parole Divine par la vertu de laquelle il a créé le Monde en diſant* que la Terre ſoit & elle fut. *Et ce Verbe a pris Chair humaine dans le Ventre de Marie pour le ſalut des hommes. C'eſt ce même Jeſus-Chriſt que vous tenez pour un ſimple Prophete, ce qui eſt une grande impieté, car c'eſt Dieu lui même, dont la Nature Divine a été unie ſi étroitement à la Nature humaine, que les deux n'ont plus fait qu'une même Perſonne, ſans neanmoins qu'elles fuſſent confon-*

dües, mais ſeulement unies d'une union que nous appellons Hipoſtatique, c'eſt-à-dire la plus intime de toutes les unions qui ne degnerent point en confuſion. Ainſi Jeſus-Chriſt étoit un Dieu homme, & un homme Dieu. Vrai Dieu, Eternel, tout Puiſſant, conſubſtantiel avec le Pere, & vrai homme, foible, mortel & ſujet aux mêmes accidens que nous. Au reſte gardez vous bien de penſer qu'il ait été conçû par connoiſſance charnelle, ſa conception & formation dans le ventre de Marie fut une merveilleuſe operation du St. Eſprit qui énombra Marie & qui deſcendit en Elle; de ſorte qu'étant vierge avant ce Divin Miſtere, elle demeura auſſi vierge & pure dans le moment de ſa conception, avant l'Enfantement, pendant l'Enfantement, & après l'Enfantement. Ne dites donc plus que Jeſus eſt un Prophete, car c'eſt le Fils de Dieu lui même. C'eſt encore le Sauveur, & le Redempteur du Monde. Entendez vous bien ce mot de Redempteur, il ſignifie celui qui rachepte, & nous le donnons à ce Divin Jeſus parce que c'eſt lui qui nous a rachetez de nos pechez. Pour comprendre cela mon Fils, il faut ſçavoir que depuis le peché d'Adam nous ſommes devenus impurs,

ſoüil-

soüillez & criminels devant Dieu, dignes de sa malediction éternelle, premierement par le pêché de nôtre Pere commun Adam, lequel il nous à transmis avec son sang, & secondement par ceux que nous commetons journellement par un effet de la corruption de son sang. Pour nous sauver de cette Malediction éternelle que nous avions encourüe & meritée, Dieu tout misericordieux a envoyé son Fils au monde, & lui a fait prendre Chair humaine afin qu'il püt mourir pour nous, & que parce moyen nous fussions quites de la peine qui nous étoit düe. Ne m'aleguez point, mon Fils, que Dieu étant si bon, auroit bien pû épargner la mort à son Fils, en nous pardonnant simplement; car si Dieu est bon, il est Juste aussi; il faloit que sa Justice fût satisfaite, & il n'y avoit que la mort de son Fils qui fût d'un prix & d'un merite suffisant pour faire cette satisfaction. Il est donc venu ce Fils, & il a parû sur la Terre comme un homme de basse condition, pauvre, & mepriſable du côté des avantages du Monde. Il a vecu ainsi trente trois ans au bout desquels il est mort d'une maniere ignominieuse & pleine d'opropre. On la vû

quelques heures auparavant humblement prosterné devant son Pere, & le priant qu'il lui plût de le dispenser de cette mort afreuse qu'il prevoyoit. Dans ces momens terribles son cœur & son ame furent tellement saisis d'horreur qu'il süa des Grumeaux de sang qui couloient jusques en terre, & qu'il s'écria, je suis en Angoisse jusques à la mort. Cependant il n'obtint pas ce que ses prieres demandoient, & desormais livré comme une malheureuse victime à l'ire de Dieu son Pere, il se vit destitüé de toute consolation, indignement saisi par des Soldats, lié, garoté, batu, flagellé, moqué, & enfin crucifié à la vüe de tout le Peuple entre deux Larons. S'il s'avoüe Roi, on lui donne par derision une Couronne d'Epines poignantes, & un Roseau pour sceptre, s'il demande à boire, on lui presente du vinaigre mêlé avec du fiel au bout d'un bâton, s'il crie à son Pere il le trouve sourd, & il n'entend d'ailleurs que des moqueries. Ce fut alors que sa douleur parvenüe au dernier point où elle pouvoit être, il s'écria, Mon Dieu, Mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné, *& rendit l'Esprit. Tel fut l'état où ce Divin Jesus fut reduit par nos pechez, non pas qu'il y fut-forcé*

é par les hommes, ou par aucune Puiſſance ſuperieure à la ſienne, mais parce qu'il le voulut & qu'il ſe devoüa lui même à la mort pour nous. En effet malgré ſon humiliation & ſon ignominie, il étoit pourtant Dieu conſubſtantiel avec Dieu le Pere, & pour parler plus clairement un ſeul Dieu avec lui, non ſeulement quand il ſuoit les grumeaux de ſang, & quand il ſouffroit ſur la Croix, mais auſſi quand il ſe plaignoit ſi douloureuſement à ſon Pere de ce qu'il l'avoit abandonné, & quand il rendoit l'eſprit. Il y a encore ceci à obſerver dans le Miſtere inéfable de cette mort, c'eſt que ce ne fut pas Dieu qui mourut en Jeſus, car Dieu eſt immortel, ce ne fut pas non plus un ſimple homme, car l'expiation n'eût pas été ſufiſante. Ce fut un homme Dieu, & un Dieu homme. Ce même homme Dieu fut mis au tombeau, & y demeura juſqu'au troiſiême jour, auquel il ſe reſſucita lui même, & monta aux Cieux, où il eſt à preſent. Il faut croire tout cela, mon Fils, & de plus que ce ſera le même Jeſus Homme Dieu, qui reſſucitera un jour tous les hommes pour les recompencer ou les punir ſelon le bien ou le mal qu'ils auront fait en ce Monde, ainſi que vous l'avez

très bien remarqué. Je vous demande seulement encore une chose, c'est que vous vous defassiez des Idées grossieres & ridicules que vous avez prises touchant l'Etat des ames après la Mort. Croyez moi, qu'il n'y a en Paradis, ni Palais, ni Jardins, ni Fleurs, ni Fruits, ni Femmes, ni Filles, ni aucun objet sensuel & materiel. Les Plaisirs dont les Bienheureux jouïront seront d'une Nature entierement spirituelle, & quoi qu'il ne soit pas en mon pouvoir de vous en faire aucune description, vous ne devez pas laisser d'être persuadé qu'ils seront infiniment plus grands que ceux que vous vous êtes figurez.

Je me suis étendu un peu au long dans mon Hypotypose, mais je ne sçai si j'aurois bien fait de l'abreger. Il est certain du moins que la Doctrine qu'elle contient est le vrai Christianisme, & à proprement parler, ce que S. Paul apelle *Sçavoir Jesus Christ & icelui crucifié*. C'est maintenant à vous Monsieur à juger si étant exposée aussi nüement & aussi simplement que je viens de faire, elle seroit propre à convertir un Mahometan, & si au lieu de s'en laisser persuader, il ne diroit pas que les Chrêtiens ont grand tort de traiter la Doctrine Mahometane de folie & d'extravagance, eux qui en reçoivent une toute remplie de contrarietez, & d'impossibilitez. Mais je

me

me hâte trop de vous demander vôtre Jugement, & vous ferez mieux de le ſuſpendre juſques à ce que vous ayez vû l'expoſition entiere de la Religion Mahometane que je vous donnerai ſuivant m'a premiere Lettre, & dans les autres ſuivantes, le plus exactement & avec le meilleur ordre qu'il me ſera poſſible, Je ſuis Monſieur. Vôtre &c.

De Smirne le.... Mars 1691.

LETTRE II.

Des Dogmes ou Maximes de Foi.

MONSIEUR.

La Religion Mahometane, auſſi bien que toutes les autres Religions du Monde, a deux parties générales, également importantes ſçavoir *la Foi* & *la Pratique des Oeuvres*. La Foi ſe reduit à deux points capitaux, & la Pratique en a deux autres. Les Points de la Foi ſont en premier lieu la ſoumiſſion aux Dogmes ou Maximes pieuſes reçûes dans l'Egliſe, & en ſecond lieu une pareille ſoumiſſion à reçevoir pour vrai toute l'Hiſtoire Sacrée telle qu'elle eſt écrite dans les Livres Saints. Les deux Points de la Pratique ſont l'un le devoir des hommes envers Dieu, l'autre celui auquel ils ſont tenus envers leurs Prochains. A ces quatre Points capitaux, ou Parties eſſen-

essentielles à la Religion, l'ignorance des Peuples en associe souvent une cinquiême dont l'impureté corrompt toutes les autres. C'est de la *Superstition* que je veux parler, & comme le Mahometisme en est particulierement infecté, je ne croi pas que je doive faire difficulté de la remarquer ici comme une cinquiême Partie de la Religion des Turcs. J'expliquerai tout cela dans la suite de mes lettres, & pour commencer dès à present, je vous entretiendrai en celle ci des *Dogmes ou Maximes de Foi reçûes & enseignées parmi les Turcs*. Au reste je ne vous dirai rien qui ne soit certain & tiré de l'Alcoran même ou des Auteurs Arabes qui ont écrit sur l'Alcoran, du moins quand il s'agira des Dogmes, & afin que vous puissiez prendre une entiere confiance sur mon Raport ; j'observerai autant qu'il me sera possible de raporter le Texte, & de ne rien changer au Stile ni à la Diction. De sorte qu'à proprement parler, ce ne sera point moi qui vous donnerai l'exposition de la Doctrine Mahometane, ce sera Mahomet lui même ou bien les Docteurs qui l'ont suivi ou commenté.

De la Divinité.

Les Turcs ont à l'égard de Dieu, des Idées peu differentes des nôtres, si l'on en excepte la Trinité. Ils disent comme nous que Dieu est tout Puissant, Eternel, Infini, Invisible, Immuable, incomprehensible

sible &c. Tout bon, tout Sage, tout juste, tout Misericordieux &c. Ils conviennent qu'il est le (a) Createur & le Principe de toutes choses, que c'est par lui que tout ce qui est, est, & que rien ne peut être ni subsister que par sa volonté. De tout cela, ils concluent comme nous que Dieu est un Etre simple & Unique, indivisible par sa Nature & qui ne peut recevoir aucun changement. Mais ils poussent cette Unité, & cette simplicité, jusques à ne reconnoître en Dieu aucune distinction de Personnes, & ils regardent le Dogme de la Trinité comme une Doctrine folle & impie qui conduit à celle de la pluralité des Dieux. En vain on voudroit leur persuader que l'Unité d'Essence n'est point incompatible avec la Trinité des Personnes, ils en rejettent la proposition avec indignation, & la traitent même de ridicule & d'absurde. Vous scavez ce que St. Paul a dit du Mistere de la Croix. *Qu'il étoit Folie aux Grecs & Scandale aux Juifs*, il en est de même de celui de la Trinité à l'égard des Turcs. Selon eux, il faut être non seulement impie, mais encore fou pour le croire, & toutes les fois qu'ils touchent ce point, ils ne sont pas plus reservez à condamner les Chrêtiens à l'extravagance, que les Chrêtiens le sont à les y condamner eux mêmes.

Six

(a) C'est lui qui a créé tout ce qui est sur la Terre. Alcor. de Mahom. chap. de la Vache. C'est lui qui a créé le Ciel & la Terre. Alcor. chap. des Gratificat.

Sit anima cum animis Philosophorum.
Non cum Christianis gentium Stolidissimis
Qui Deum credunt Trinum & Unum
Qui Deum faciunt & comedunt.

C'est *Averroes* qui a dit cela, & ils le disent tous les jours après lui, avec une fermeté de sentiment qui ne cede en rien à celle de ce Sçavant Arabe. Vous conclurez sans doute de là que le Titre *d'Unitaires* leur seroit mieux dû qu'aux Sociniens qui ont pretendu se l'aproprier, & vous conclurez juste. Aussi ont ils choisi cette Doctrine de (a) *l'Unité de Dieu* pour le Simbole de leur Foi, comme celle qui leur est le plus expressément recommandée dans l'Alcoran, & qui doit faire la principale marque d'un bon Musulman. Le Grand Seigneur l'insere souvent dans ses Titres, & dans ceux dont il honore les Bacha ou les Cadis auxquels il écrit ou fait écrire, les apellant souvent les Exemplaires de ceux qui *Professent l'unité de Dieu*. Enfin c'est chez eux un vrai Blasphême que de

(a) Dieu ne pardonne pas à ceux qui disent qu'il a des Compagnons : hors cela il pardonne toutes choses à qui bon lui semble. Alcoran. chap. des Femmes.

Ceux qui disent qu'il y a trois Dieux sont des Impies. Il n'y a qu'un seul Dieu. S'ils ne desistent de tenir tels discours ils seront brulez dans le feu d'Enfer. Alcor Chap. de la Table.

Il a en sa Puissance les Clefs du Futur, personne ne le sçait que lui. Alc. chap des Gratificat.

Il sçait le Present le Futut & le passé. Il est très sage, & rien ne lui est caché. Alcor. chap. des. Gratificat.

de dire que Jesus Christ est Dieu, & que le St. Esprit est Dieu, & si toutes les distinctions que les Docteurs Catholiques, Grecs ou Protestans leur peuvent alleguer, ne les satisfont point, celles des (a) Ariens,

(a) Il seroit dificile de bien definir le sentiment des Ariens car ils ont souvent changé de Confession de Foi, & l'on en compte parmi eux jusques à seize differentes. D'ailleurs ils étoient si captieux en leurs expressions, & leur Heresie étoit si subtile que l'on étoit souvent bien empêché à la distinguer de la veritable Orthodoxie. Le Concile de Nicée assemblé contre Arius l'an 325. ayant reconnu ce mal, y aporta le remede en introduisant le mot de *Consubstantiel*, qui devoit être la marque des Fidelles, & auquel jamais les Ariens, ni les semi Ariens ne voulurent se soumettre Les uns & les autres étoient d'accord à croire *que Dieu n'avoit pas toûjours été Pere parceque son fils n'avoit pas toûjours été; & que toutes choses ayant été formées du neant, il y avoit eu un tems ou le fils n'étoit pas.* Mais ils differoient en ce que les Ariens disoient que *le Fils étoit dissemblable à son Pere en toutes choses*, à cause de quoi on les apelloit *Anoméens* qui signifie *Dissemblable*, & que les Semi-Ariens au contraire avouoient *qu'il étoit semblable à son Pere*, & qu'ils ne faisoient point dificulté de l'apeller *Dieu de Dieu, Lumiere de Lumiere.* Je n'entre pas dans les sentimens particuliers parceque cela me meneroit trop loin, & que ce que j'en viens de dire suffit à mon avis pour montrer l'extréme difference qu'il y a entre l'Heresie des Ariens & celle des Turcs. En effet les Ariens faisoient proprement deux ou trois Dieux, differens en Substance & en prerogative, quoique les mêmes en volonté, au lieu que les Turcs n'en reconnoissent absolument qu'un à quelques égards qu'on le veille considérer, rejettant même comme j'ai dit la distiction des Personnes.

Je dirois que les Turcs s'accordent plus avec les Sociniens qu'avec les Ariens touchant Jesus Christ, si ce n'est que les Sociniens en rejettant la consubstantialité, la préexistence du Verbe, son egalité avec Dieu, son Incarnation, & la Redemption, ne laif-

Ariens, Semi Ariens, & Sociniens, les satisfont aussi peu. Selon eux Jesus Christ est bien (*b*) *Verbe & souffle* (*c*) *de Dieu*, mais au fond si vous les pressez sur l'explication ils vous diront qu'il n'est pourtant qu'un homme sujet au peché comme un autre quoique particulierement cheri de Dieu, & grand Prophéte. Quant au St. Esprit ils ne biaisent point & disent tout net, que ce n'est autre chose que la Grace de Dieu, & son operation en nous, à moins que

sent pas de lui donner avec l'Ecriture le nom de *Dieu*, & de *Fils de Dieu*, termes que les Turcs rejettent avec horreur dans quelque sens qu'on les prenne, & quelque explication qu'on leur veuille donner. Voici comment en parle Mahomet au chap. de la Table. *Certainement celui qui dit que le Messie fils de Marie est Dieu, est un impie. Dis lui qui peut empêcher Dieu d'exterminer le Messie & sa Mere, & tout ce qui est en la terre quand bon lui semblera?* & plus bas, *Certainement ceux qui disent que le Messie fils de Marie est Dieu sont des Impies. Le Messie a commandé aux enfans d'Israël d'adorer Dieu son Seigneur & le leur. L'entrée du Paradis est defendüe a celui qui dira que Dieu à un compagnon égal à lui.*

(*b*) Voici l'explication de ces parolles. C'est Mahomet qui parle au chap. des Femmes. *O! vous qui sçavez la Loi écrite, obeïssez aux commandemens de Dieu, & ne parlez de sa Divine Majesté qu'avec verité. Le Messie, Jesus fils de Marie est Prophete & Apôtre de Dieu, son Verbe & son Esprit qu'il a envoyé à Marie. Croyez donc en Dieu & en ses Prophetes, & ne dites pas qu'il y a trois Dieux. Metez fin à ce Discours, vous ferez bien, car il n'y a qu'un seul Dieu. Loué soit Dieu, il n'a point d'Enfant.* Voici encore ce qu'il dit au Chap. de la Mouche à Miel. *Les serviteurs, n'ont point de part aux facultez de leurs Maîtres, & ne leur sont pas associez, neanmoins ils associent à Dieu, un autre Dieu égal à lui, & blasphêment contre sa grace.*

(*c*) Le mot Arabe est *Roüahh* & signifie également souffle & Esprit.

que ſans diſtinction de perſonnes on ne le veuille prendre pour Dieu lui même. Je reſerve à vous dire dans une autre Lettre, ce qu'ils croyent au reſte touchant Jeſus Chriſt, parceque cela eſt purement Hiſtorique, & que pour ſuivre l'Ordre que je me ſuis preſcrit je ne dois vous en parler ici que par raport au Point de ſa Divinité.

Des Anges & des Hommes.

Les Turcs croyent comme nous qu'il y a deux ſortes d'Anges, les uns bons, & les autres mauvais. Ils donnent aux bons le nom *d'Anges Blancs* & aux mauvais, celui *d'Anges Noirs*. Ils reconnoiſſent que tous ces Anges tant bons que mauvais ſont d'une Nature Spirituelle, & que par conſéquent ils ſont Eſprits, mais à condition que par le mot d'Eſprits on entendra des Creatures qui peuvent être aperçües par nos ſens, (*a*) après quoi on peut ſe les repre-

(*a*) Voici une grande queſtion, & qui a été long tems & ſouvent debatüe par les Docteurs Chrêtiens, auſſi bien que par les Philoſophes Païens. Tous ont reconnû qu'il y avoit des Anges bons & mauvais, c'eſt à dire bien faiſans & mal faiſans, mais tous ne ſont pas convenu de leur Nature, de leurs Eſpeces, ni de leurs Facultez. Platon les a definis des Subſtances raiſonnables & animales, plus excellentes que les hommes, mais au deſſous de la Divinité, de nature Spirituelle, mais revetus d'un Corps ſubtil, ſuceptibles de volupté & de douleur, & capables comme les hommes de vices & de vertus, St. Jean Damaſcene livr. 2. chap. 3. de la Foi dit que ce ſont des ſubſtances purement Spirituelles, participantes de

de raiſon, de volonté libre, immortelles non par nature mais par grace, en quoi il a été ſuivi de St. Thomas & de tous les Theologiens modernes qui rejettent la corporalité des Anges, & qui expliquent toutes les aparitions viſibles & palpables en ſupoſant un corps emprunté, & fantaſtique, compoſé d'air épaiſſi ou formé des quatre Elemens. C'eſt aujourd'hui comme j'ai dit l'opinion généralement recüe, mais on peut y ajouter que ce n'eſt que depuis St. Thomas, étant certain que la plus part des Anciens Docteurs de l'Egliſe & des Ecrivains ſacrez qui faiſoient gloire d'être Platoniciens, l'étoient même à cet égard. On peut compter entre ceux là, Philon Juif au livre de l'ouvrage du monde, Juſtin Martir, Theodorer, Origene, Lactance, Saint Hilaire, S. Ambroiſe, S. Baſile, St. Auguſtin, & St. Bernard. Je ne fais point dificulté de mettre ici Philon au nombre des Ecrivains ſacrez parce qu'Euſebe & St. Jerome l'ont fait avant moi. D'ailleurs on ſçait qu'il avoit eu des conferences particulieres avec St. Pierre dans leſquelles il avoit pris un eſprit & des ſentimens peu éloignez du Chriſtianiſme. Je ne croi pas me tromper non plus quand je dis qu'il étoit Platonicien, & avec tous ces écrits j'en aurai pour garand le ſurnom qu'on lui a donné depuis du *Platon de la Judée*, ou du *Platon circoncis*. Pour St Auguſtin il declare hautement au ſeptiéme livre de ſes Confeſſions qu'il s'étoit fort heureuſement ſervi de la Philoſophie de Platon pour la decouverte des veritez Ortodoxes, & toutes les fois qu'il touche en particulier le point de la Nature des Anges, il en parle comme de creatures Corporelles quoique d'une ſubſtance ſi deliée qu'elle ne peut être aperceüe par nos yeux, & dit qu'elles ſont ſuſceptibles du mouvement & du repos comme tous les autres corps, qu'elles tiennent un milieu entre Dieu & les hommes, pour executer les volontez du premier & pour ſervir aux ſeconds, & enfin qu'elles ſont d'elles mêmes capables de vice & de vertu, puis qu'une partie d'entrelles ont peché & ont été pour cet effet precipitées dans les Enfers & que les autres ſont encore dans la grace de Dieu.

De cette Queſtion, j'entends celle de la corporalité des Anges, il en nait inevitablement & naturellement une autre ſçavoir ſi les Anges ſont ſuſceptibles de mouvement,

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

ment, & si ils occupent quelque lieu. St. Thomas dans la question 15. du mal. artic. I & en la Quest. unique des Creatures spirituelles, ayant soutenu que les Anges n'avoient aucun corps, & connoissant bien les consequences qui resultoient de cette proposition decide netement que les Anges ont seulement deux Facultez, l'Entendement & la Volonte par lesquelles ils operent tout ce qu'ils font. C'est de lui que sont venües toutes ces distinctions Theologiques, & inexpliquables, que les Anges ne peuvent être en aucun lieu pris Mathematiquement & Phisiquement mais bien Mataphoriquement. Qu'ainsi l'on peut dire que l'Ange est en un lieu par son essence comme par un Principe éloigné, par sa vertu pour agir en ce lieu là comme par un principe mitoyen, & par operation passante, & par l'Office qui lui est commis de Dieu comme par un Principe prochain.

Durand. quoique bon Catholique, n'est pas entierement du sentiment de St. Thomas, car il dit au livre 2. des sentences distinct. 7. Questi. 5. que les Anges outre la faculté d'entendre & de vouloir, ont encore celle de se mouvoir, & de mouvoir les Corps, & il se fonde sur divers endroits de l'Ecriture où il paroît que les Anges ont agi d une maniere qui ne laisse aucun lieu de douter de leur mouvement. En effet on y voit un Ange qui vient du Ciel dans la fosse aux Lions pour tenir Compagnie à Daniel & qui leur ferme la gueule afin qu'ils ne le devorent point. Un autre nommé Raphaël accompagne Tobie dans son Voyage, boit & mange avec lui, & ce qui est plus remarquable lie & enchaine au bout de la haute Egipte, l'Incube qui étoit amoureux de Sara, & lequel lui avoit déja tüé sept maris par jalousie. Un autre descend du Ciel par ordre de Dieu dans la fosse où étoit Abacuch, le prend par les cheveux & le transporte ainsi en Babilone. Un autre vint pareillement secourir St. Pierre dans sa prison, lui en ouvrir les Portes, & faire tomber ses fers. Il semble même que les Anges ayent quelquefois besoin de se transporter d un lieu dans un autre pour se parler & pour se faire entendre, puis qu'en Zach. 2. Dieu envoye un Ange pour parler à un autre qui entretenoit Zacharie. Le sentiment de Durand semble donc preferable à celui de St. Thomas. Mais si on l'admet que deviendra ensuite, & comment expliquera t on la spiritualité simple & l'immaterialité

des

preſenter auſſi ſubtils que l'on voudra, & ils le ſeront encore d'avantage. Ces Eſprits ou Anges furent créez de la flamme du feu la plus pure, ou de feu ſans fumée; car Mahomet ſe ſert de l'une & l'autre expreſſion, & Gelaldin ne s'exprime pas autrement. Dieu crea en ſuite l'homme de la pouſſiere de la Terre, & il le crea Ame & Corps faiſant enſemble par leur aſſemblage une ſeule & même perſonne & ne laiſſant pas pour cela de demeurer deux êtres & individus particuliers, entierement independans l'un de l'autre quant à la ſubſiſtance, à la vie, & aux facultez.

Dieu ayant créé l'homme tel que je viens de vous le repreſenter ſe plut à le combler de graces, de gloire, & de bien faits. Il lui donna la ſuperiorité ſur toutes les Creatures du Monde, & une connoiſſance infuſe de leur Nature, de leurs proprietez, de leur uſage, & de leurs facultez; de maniere qu'il fut le Roi de la Nature, & que toutes choſes en general lui furent ſoumiſes. Une ſeule lui fut defendue non pas pour la conſéquence, car c'étoit une Bagatelle, mais ſeulement pour lui ſervir d'avertiſſement continuel qu'il dependoit d'un Etre ſuperieur, & qu'il n'étoit pas Dieu lui-méme. Or il arriva qu'une partie de ces Eſprits ayant refuſé d'obeïr à Adam & Bel-

des Anges & des Eſprits? Convenons que ces matieres ſont fort épineuſes, & qu'à bien examiner le ſentiment des Turcs ſur la nature des Eſprits, bien loin qu'il ſoit auſſi digne de mocquerie que pluſieurs l'ont voulu dire, il n'eſt pas même hors de la Sphere de la probabilité Chrétienne.

Belzebut leur Chef ayant même pretendu s'élever au dessus de lui, parce disoit-il qu'étant formé de feu, il étoit d'une Origine plus Noble, qu'Adam qui n'avoit été formé que de Terre, ils furent chassez du Paradis Terrestre, & de blancs qu'ils étoient ils devinrent noirs, à cause de quoi les Turcs les appellent à present *Anges noirs*. Ces Méchans Esprits se voyant ainsi condamnez & griévement punis pour l'amour de l'homme auquel ils avoient refusé d'obeïr & qu'ils n'avoient pas voulu adorer, dirent à Dieu: *Laisse* (a) *nous au Monde jusqu'à la Resurrection des morts. Pourquoi nous as tu tentez? Nous devoyerons les hommes du Droit chemin. Nous les empêcherons à droit & à gauche, & de tous côtez, de croire en ta Loi.* Pour les autres Esprits qui demeurerent fidéles & soumis aux Ordres de Dieu, ils resterent dans le Paradis, & ceux-là sont les *Anges blancs*. Ils étoient fort soumis à Adam qui leur commandoit tout ce qu'il lui sembloit bon, mais ils furent bientôt quites de leur obeïssance envers lui, quoique d'une maniere differente. Car Adam ayant transgressé l'Ordre de Dieu, devint indigne de leur commander, si bien que des lors il perdit toute son autorité, & se vit seul abandonné de toutes les Creatures, livré à son chagrin & exposé à toutes sortes de malheurs. Une si miserable condition emût la misericorde Divine, & Dieu se souvenant que cet homme, contre lequel toute la Nature sembloit revoltée, étoit pourtant

(a) Alcor. chap. des Limbes.

tant le même qu'il avoit quelques jours auparavant comblé de ces Graces, commanda aux bons Anges d'avoir (*a*) soin de lui. Voilà

(*a*) La Doctrine du Ministere particulier des Anges, est presque aussi ancienne que le Monde, & presque aussi générale que celle de leur Existence. Les Payens & les Chrétiens se sont également accordez sur ce point là, & je ne sçai même si je me tromperois fort quand je dirois que les Protestans ont été les premiers & les seuls non seulement entre les Chrêtiens, mais aussi entre tous les hommes, qui l'ayent revoquée en doute. Les Juifs l'enseignoient & la croyent encore aujourd'hui fortement. Ils en ont même tiré leur Science Cabalistique & toutes les visions dont les Rabbins sont remplis. Les Romains avoient leurs *Lares* & leurs *Pennates*, reconnus pour être les Dieux Tutelaires de leurs Maisons & de leurs Familles. Les Chaldéens avoient leurs *Dieux Subalternes & Domestiques*, & il ne faut pas douter qu'entre les trente mille Dieux que les Egipriens adoroient, il n'y en eût plusieurs de particulierement attachez au soin de leurs personnes. Les Grecs avoient aussi comme j'ai dit ailleurs leurs *Demons* dont la plûpart étoient commis à la Garde particuliere des hommes, ce qu'il est aisé de recueillir de Platon dans son Timée, & de Plutarque en tous ses ouvrages. On y voit non seulement l'opinion publique de ce tems là, mais aussi le sentiment des Auteurs les plus suivis, comme Menander, Hesiode, & Empedocles. Suivant le premier dès qu'un Enfant étoit né les Grands Dieux confioient le soin de sa conduite à un bon Ange qui ne le quitoit point, & selon les autres, elle étoit remise à la direction de deux Demons l'un bon & l'autre mauvais qui faisoient ensemble sa destinée. Plutarque lui même est aussi dans ce sentiment, & s'éforce par tout de l'établir. L'Ecriture sainte n'y paroît pas contraire non plus, & sans parler de la claire & importante definition que Saint Paul nous donne des Anges. *Ephes. chap.* 1 *Heb.* 10. ou il dit que ce sont des Esprits servans, & destinez au Ministere, on peut prouver par divers autres Passages qu'ils sont effectivement & réellement destinez, au moins en partie, au service & à la custode des Hommes. C'est

Voilà comment ces Esprits de sujets qu'ils étoient de l'homme devinrent ses Tuteurs & ses Protecturs. Les Anges Noirs d'autre côté qui s'étoient rejouïs de la chute de l'homme, & qui s'étoient disposez à lui faire tout le mal qu'ils pourroient, voyant que Dieu avoit eu la bonté de lui donner des Gardiens, ne laisserent pas de s'aprocher de lui afin de l'épier, s'ils ne pouvoient lui faire pis & de tenir compte de toutes ses méchantes actions, ce que

en ce sens que le Roi Prophete dit dans l'un de ses Pseaumes que les Anges sont campez sans cesse autour de ceux qui aiment Dieu & qu'ils veillent à leur seureté, & que dans un autre endroit il asseure encore que les Anges porteront le Juste sur leurs mains de peur qu'il ne heurte de son pied contre quelque pierre, & qu'il n'en soit blessé. Qu'on lise le chap. 26. de l'Evangile de St. Mathieu, & l'on y verra que Jesus Christ lui même dit que s'il avoit voulu se defendre contre ses ennemis, il auroit pû disposer de plus de douze Legions d'Anges qui seroient venus obeïr à ses Ordres, tant il est vrai que les Anges ne sont autres choses que des Creatures envoyées pour servir aux hommes sous le bon plaisir de Dieu. Le seul nom *d'Ange* suffit d'ailleurs pour le faire connoître sans le secours d'aucune Théologie, puisque tout le monde convient qu'il signifie *Messager*, ou *Envoyé*. Ajoutons à cela tous les services rendus aux hommes par les Anges, dont j'ai fait mention en ma Note precedente, & particulierement l'Histoire de l'empriſonnement de St. Pierre décrite au 12. des Actes. Ce fut un Ange qui lui ôta les fers, & qui lui ouvrit les portes de sa prison, & pour marque qu'il en avoit au moins un particulieremeut attaché à sa personne, on peut voir ce qui est dit en suite qu'ayant heurté à la maison de Marie & la servante ayant dit à ceux qui étoient dedan. que Pierre frapoit à la Porte, ils lui repondirent qu'elle se trompoit, & que c'étoit son Ange Les Turcs n'ignorent point toutes ces choses & ils s'en servent pour se confirmer dans leur opinion.

que Dieu leur permit dans la vûe de satisfaire à sa justice Depuis ce tems-là chaque homme à toûjours deux Anges à ses côtez, l'un bon & l'autre (*a*) mauvais, ou comme parlent les Turcs l'un Blanc & l'autre Noir. Ils appellent l'Ange Blanc *Kerim Kiatib* c'est-à-dire Ecrivain misericordieux. Celui la écrit dans un livre toutes leurs bonnes actions. Il écrit aussi toutes les mauvaises, mais quand l'homme se repend il a soin d'écrire à côté *Estig fourillah* Dieu pardonne, & de plus il n'écrit jamais aucun pêché que l'homme n'ait dormi depuis qu'il l'a commis, afin de lui laisser le tems de se repentir. De cette maniere il s'en faut bien que tous les péchez qu'un homme commet soient écrits sur le livre du bon Ange, & entre ceux qui s'y trouvent écrits, il n'y en a encore beaucoup d'aneantis par la Note Misericordieuse qui est à côté. Pour le mauvais Ange il écrit toutes les mauvaises actions, & jamais les bonnes; de sorte que son Livre est fort hideux, & d'autant plus terrible pour un pauvre pé-

(*a*) Mr. Thevenot Prem. part. liv. 1. de ses Voyages a parlé de ces deux Anges indifferemment comme de bons Anges, & leur a donné en commun le nom de *Kerim Kiatib* Ecrivains misericordieux. Il s'est trompée en ce point là comme en plusieurs autres touchant la Religion des Turcs. L'un de ces deux Anges est bon & l'autre est mauvais: voyez l'Alcoran au chapitre de la chose jugée, il y est dit positivement. *O! homme pense au jour que ton bon, & ton mauvais Ange te seront rendus visibles auprès de toi à droit & à gauche.* Et au chap. de l'Estoile. *Je te jure par le Ciel, & par l'Estoile qui enseigne le chemin aux hommes. Je ne te dirai pas par quelle Estoile, par l'Etoile pleine de clarté, que chaque personne a un gardien qui observe le bien & le mal qu'elle fait.*

cheur qu'au jour du Jugement il lui ſera repreſenté, & lû tout entier d'un bout à l'autre. Au reſte l'Office de l'Ange Gardien, n'eſt pas ſimplement d'écrire les bonnes & mauvaiſes actions du Pecheur qu'il a en ſa Tutelle, c'eſt encore de lui donner de bonnes & Saintes inſpirations en toutes rencontres, de le detourner du mal autant qu'il peut par ſes conſeils, & de le garder de tous les mauvais accidens qui lui pourroient arriver par des cauſes occultes ou imprevûes. Il eſt aidé dans cette cuſtode par pluſieurs autres Anges dont Thevenot determine le nombre à ſoixante dix, quoique peut-être ſans fondement. Chacun de ſes Anges à ſa fonction, & eſt particulierement chargé de veiller à la conſervation de quelqu'un des membres de l'homme, & de le garantir de certain accidens fâcheux qui arrivent ordinairement dans la vie. Pour cet effet ils l'accompagnent toûjours & l'environnent tous enſemble en ſorte que les mauvais Anges qui ſont ſans ceſſe à l'aguet pour lui nuire, ne puiſſent penetrer juſques à lui. De cette façon l'homme eſt comme à l'abri de tous maux: mais ce que Mr. Thevenot n'a pas remarqué & ce qui neanmoins eſt fort important, c'eſt que cette heureuſe ſeureté dans laquelle l'homme ſe trouve, ne ſubſiſte qu'autant de tems qu'il eſt en état de pureté & de grace. Car dès qu'il tombe en péché, ou même en pollution, ſes Anges n'ont plus le pouvoir de le garder, à moins qu'il ne ſe purifie au plûtôt s'il eſt ſouillé, ou qu'il ne ſe repente s'il eſt tombé en pêché.

C'eſt

C'eſt auſſi par cette raiſon que les bons An-
Anges le quitent à la Porte toutes les fois qu'il entre dans un lieu d'aiſement, parce que ce lieu eſt immonde. Son principal Ange Gardien *Kerim Kiatib* l'y quite auſſi, & l'attend à la porte pour s'en reſſaiſir au moment qu'il ſort, & il n'y a que le mauvais Ange qui entre avec lui, de maniere que tout le tems qu'un homme eſt occupé à ſes neceſſitez naturelles il eſt aſſeuré d'être en fort mauvaiſe Compagnie. Cela eſt cauſe que les Turcs entrent toûjours le pied gauche le premier dans ces Lieux là, & qu'ils en ſortent le pied droit devant, afin que leur bon Ange dont la main droite eſt la placé ordinaire, les quite le plûtard qu'il ſe peut, & au contraire les reprenne le plûtôt qu'il eſt poſſible.

Tout ce que je viens de vous dire eſt tenu parmi les Turcs pour ſaine Doctrine, mais voici ce que la ſuperſtition y ajoute, & ce que neanmoins Thevenot n'a pas fait difficulté de debiter pour pur Mahometiſme.

Les bons Anges ayant gardé & fidellement accompagné un homme tout le tems de la vie, le quitent dès qu'il eſt mort, & en leur Place il vient deux Anges examinateurs appellez, l'un *Munkir* & l'autre *Guanequir*. Ces deux Anges ſont terribles, & d'abord qu'ils arrivent ils prennent l'homme par le toupet de cheveux qu'il a ſur la tête & le font agenouiller. Après quoi ils lui demandent *Qui eſt ton Dieu, & quelle eſt ta Religion & quel eſt ton Prophete*, à quoi il doit répondre *mon Dieu eſt le vrai Dieu, ma*

Religion eſt la vraye Religion, & mon Prophete eſt Mahomet. C'eſt ainſi que repondent les juſtes, & les vrais Croyans, mais ceux qui ont mal vécu, ou qui ont été infidelles, pendant leur vie, ſe trouvent fort épouvantez, & dans la peur qui les ſaiſit ils diſent *vous êtes mon Dieu & mon Prophete & c'eſt en vous que je croi.* A ces mots les Anges le frapent avec une maſſüe de fer, & ſe retirent, laiſſant ce malheureux ſi fort reſſerré & preſſé par la terre qui l'environne que le lait qu'il reçût de ſa mere, s'écoule par ſon nez. Deux autres Anges très hideux viennent enſuite & ameinent avec eux une creature encore plus laide qu'eux repreſentant les péchez de l'homme, & la laiſſent avec lui pour le tourmenter juſqu'au jour du Jugement. Ceux qui ont bien vécu ſont au coutraire conſolez & recréez dans leur tombeau par la compagnie des bons Anges & d'une belle creature qui repreſente leurs bonnes actions. Le Peuple s'entretiend & ſe repaît de ces contes auſſi-bien que de pluſieurs autres qui ne ſont pas plus raiſonnables, comme par exemple qu'un Ange noir frape avec ſa Maſſüe ſur la tête du mort reprouvé, d'une ſi terrible force qu'il s'enfonce ſept braſſes en terre, après quoi un autre Ange noir le retire avec un crochet de fer, afin qu'il puiſſe être frapé & enfoncé de nouveau dans les entrailles de la terre, ce qui continüe juſqu'au jour du jugement. C'eſt le naturel du Vulguaire & du ſimple peuple que d'aîmer les fables les plus groſſieres, & de les faire entrer dans

la

la Religion, mais il ne faut pas croire pour cela qu'elles en faſſent partie puiſqu'elles ſont rejettées de toutes les perſonnes raiſonnables & particulierement des Eccleſiaſtiques. Les Turcs ſenſez, & les Docteurs n'admettent nullement toutes celles que je viens de vous raconter, & tout ce qu'ils diſent de plus abſurd, c'eſt qu'en effet l'ame de l'homme va retrouver ſon corps dans le tombeau après la mort & qu'elle demeure avec lui juſqu'au jour du Jugement recréé par la compagnie des bons Anges, ſi elle a été fidelle à Dieu pendant la vie, & tourmentée au contraire par les Demons, ſi elle a été impie, ou mal vivante. J'ai eu ſur cette matiere une longue conference avec un Scherif ou Turban vert par le moyen d'un Interprete de France qui s'exerçoit tous les jours avec lui dans la langue Arabe, & qui étoit fort de mes amis. Ce Scherif me fit connoître que les Turcs ou du moins pluſieurs d'entr'eux du nombre deſquels il étoit ne comprenent pas l'information de l'ame dans le corps humain, comme nous le faiſons, & qu'ils ne croyent point non plus l'hipoſtaſe de ces deux ſubſtances, dont l'union conſtitüe l'homme, & dont la ſeparation eſt la mort même. Il diſoit ſuivant l'expoſition que je vous en ai déja donnée que l'ame & le corps ſont deux êtres independans l'un de l'autre, en ſorte que l'ame peut aller faire un Voyage en Paradis ou ailleurs ſans que la Machine du corps ſoit obligée de defaillir, & il pretendoit que le plus grand inconvenient qui

en pouroit arriver, seroit que cette machine n'agiroit plus raisonnablement, & feroit ses fonctions d'une maniere brutale comme les Bêtes. Il pouſſoit même ce ſentiment plus loin, car il pretendoit que toutes les Perſonnes folles & privées de leur ſens ſont autant d'exemples de la verité qu'il maintenoit, & qu'elles ne parlent & n'agiſſent comme elles font contre le bon ſens, que parce qu'elles ſont privées de leur âme qui les a abandonnez, & qui eſt la raiſon même. Quant aux Hippocondriaques & Lunatiques qui ſont quelques fois en leur bon ſens, & quelques fois dans l'extravagance, il diſoit que cela vient de ce que l'ame rentre dans ſa demeure à diverſes repriſes par un effet de la Providence Divine qui a ſes vûes impenetrables ſoit de punir cet homme, ou d'operer quelque autre choſe pour ſa propre gloire. Je luirepliquai bien que ces accès de folie dont il parloit, ne procedoient que du derangement & de la mauvaiſe diſpoſition des Organes qui ne laiſſe pas à l'ame la liberté de ſes fonctions, mais il me dit qu'il y avoit de l'impoſſibilité en cette propoſition, parce que l'ame de ſa Nature étoit ſi ſubtile, & ſi deliée, qu'elle ne pouvoit reçevoir aucun obſtacle dans ſes fonctions, que tout ce qui pouroit arriver par le derangement des Organes ſeroit que la Machine corporelle ne pouroit pas exprimer les ſentimens de l'ame, mais non pas que l'ame elle même perdit ſes facultez, ni la liberté de ſes fonctions, ce qui ne pouroit faire que par une alte-

alteration ou un changement qui seroit arrivé à sa propre substance ou à sa constitution. C'étoit encore par ce même principe qu'il pretendoit prouver que l'ame ne peut ni par sa presence ni par son absence, aporter aucun changement à l'ordre Machinal du corps, lequel n'agit que par ressorts, ni empêcher non plus que si l'un des principaux ressorts vient à manquer toute la machine ne s'arrête, ainsi qu'il se voit journellement par les maladies qui survienent aux hommes, d'où la mort s'en suit, & par les meurtres qui se commetent à coups d'épée ou de pistolet, sans que l'on puisse dire pour cela que l'ame ait été blessée, ou offencée en aucune maniere que ce puisse être. De là il concluoit que l'on ne devoit point s'étonner si l'ame restant avec le corps après la mort, on ne le voit ni marcher, ni respirer, ni faire aucune de ses fonctions, parce que les facultez de l'ame ne s'etendent pas jusques là. Ce n'est pas elle, disoit il, qui a fait cette machine, elle ne sçauroit aussi la remonter. Dieu seul qui l'à fabriquée & bâtie, peut la remettre en mouvement comme il fera au dernier jour. A ces raisons Philosophiques & naturelles, mon Scherif ajoute diverses autoritez puisées dans ses Docteurs & divers exemples pris dans l'Histoire. Il allegue entr'autres ceux d'un certain *Hermotime* natif de Marogna de Romanie, d'un *Aristée* de l'Isle de Marmora, & d'un *Epimenides* de Candie tous gens de qui au raport de Pline l'ame & le corps se separoient

journellement, avec cette circonſtance que l'ame a ſon retour diſoit des merveilles de ce qu'elle avoit vû & entendu. Vous ferez la deſſus telle reflection que vous trouverez bon, mais je ne dois point ometre de vous dire que depuis avoir vû ce Scherif j'ai apris par une autre voye que les Turcs ſont fort partagez dans leurs ſentimens touchant la nature de (a) l'ame. La plûpart ne la regardent point comme un Eſtre libre & individuel, mais plûtôt comme une partie du corps fort ſubtile tenant de la nature du feu, & fantaſtique laquelle a été créée en même tems que lui, & qui depend de lui à certains égards, comme il depend d'elle à certains autres, enſorte que ce ſont deux parties qui font un tout abſolument inſeparable, l'une ne pouvant ſubſiſter ſans l'autre. Ils diſent auſſi que la mort n'eſt que la diſſolution de ce tout qui demeure entierement detruit en toutes ſes parties, ſoit qu'on mette le cadavre au tombeau, ſoit qu'on le brule ou qu'on le jette à l'eau; mais que Dieu le reſſucitera au jour du Jugement, tel qu'il étoit en ce Monde & avec ſes mêmes Facultez, Organes, Sens & Actions. Ceux qui maintiennent cette opinion ſont en grand nombre aujourd'hui parmi les Mahometans, & croyent avoir trouvé le veritable ſens de l'Alcoran, auquel après cela ils ne ſont pas en peine de don-

(a) Voici ce que dit l'Alcoran là deſſus Chap. du Voyage de la nuit *Ils t'interrogeront de l'ame, dis leur l'ame eſt un effet de Dieu. Il vous en a donné fort peu de connoiſſance. Aſſeurément s'il vouloit, il vous ôteroit toute la Science qu'il vous a donnée.*

donner un ſens aſſez convenable a la raiſon humaine. En effet en ſupoſant comme ils font que l'ame & le corps ne ſont point deux mais un, que la Deſtruction que l'on apelle Mort leur eſt commune, & qu'ils reſſuciteront auſſi enſemble au dernier jour, ils ſont delivrez du penible embaras de trouver le lieu ou les âmes ſont en depôt depuis le jour de la mort, juſques à celui du Jugement. D'ailleurs en rendant aux hommes, les mêmes Corps, les mêmes, Facultez, & les mêmes ſenſaſions qu'ils avoient en ce Monde, à l'immortalité près, & certainnes ſujetions incommodes à la Nature humaine, on ne peut plus trouver d'abſurdité ni d'impoſſibilité dans la Doctrine que Mahomet a enſeignée touchant le Paradis & l'Enfer. Ceux là ont encore un grand point pour eux, c'eſt que Mahomet n'a pas dit un mot de l'état des âmes depuis le jour de la mort juſques à celui du Jugement, ni de ces tourmens que le Peuple croit qu'elles ſouffrent dans les Tombeaux, ce que pourtant il n'auroit eu garde d'oublier s'il avoit voulu qu'on le crût ainſi. Cette conſideration leur eſt d'un très grand avantage parmi les Mahometans, mais en recompence ils ne ſçauroient éviter de tomber dans un fâcheux inconvenient, qui eſt de faire l'homme ſemblable à la Bête en lui ôtant la prerogative d'avoir une ame ſpirituelle & immortelle. Auſſi ne s'en defendent ils point, & toute la difference qu'ils y mettent, c'eſt que l'homme eſt d'une conſtitution beaucoup

plus excellente, & qu'il eſt raiſonnable, capable de refléchir & de conclure, au lieu que les Bêtes n'ont qu'un ſentiment fort borné. De vous dire quel eſt ce ſentiment, & quelles ſont ſes bornes, c'eſt ce que je ne ſçaurois faire parce que je n'ai pas eu le moyen ni l'occaſion de m'en inſtruire. Tout ce que je ſçai la deſſus de plus certain, c'eſt que ſelon les Turcs les Bêtes mêmes reſſuciteront, du moins pour autant de tems qu'il ſera neceſſaire, pour venir rendre témoignage au jour du Jugement du bien & du mal que les hommes leur auront fait.

De la Predeſtination.

C'eſt un de leurs (*a*) Dogmes le plus generalement & le plus inconteſtablement établi,

(*a*) Ce fut une grande Politique à Mahomet que d'enſeigner la Predeſtination, ſur tout à l'égard de la durée de la vie des hommes & de l'heure de leur mort. Il avoit des grandes armées à combatre, & ſes Troupes étoient en ſi petit nombre qu'il n'y avoit que la penſée d'une Predeſtination irrevocable qui pût les conduire à des combats auſſi inegaux que ceux qu'il rendoit tous les jours contre ſes Ennemis. C'étoit auſſi d'ordinaire l'une des plus preſſantes raiſons qu'il alleguoit aux ſiens pour les exhorter à tenir bon, & à ſe porter vaillamment. Voici comme il parle au chap. de la Lignée de Joachim. *Ils diſent, ſi nous euſſions été libres de nos volontez, nous n'aurions pas été tüez, dis leur, encore que vous fuſſiez demeurez dans vos Maiſons, & dans vos lits, la mort auroit pris ceux qui étoient arrivez à l'heure de leur deſtin &c. O vous qui croyez ne ſoyez pas comme les Infidelles qui ont dit parlant de leurs freres qui ont eté tuez à l'armée, que s'ils fuſſent demeurez dans leurs Maiſons ils ne ſeroient pas morts. Dieu met ce regret en leur cœur à cauſe de leur impieté. Il donne la vie & la mort.*

bli, quoiqu'en different ſens ſelon les differens partis qui ſont & qui ſubſiſtent parmi les Turcs. Les uns font la Predeſtination continuelle & croyent le Franc Arbitre. Les autres la font generale, abſoluë, & ſi independante de toutes conditions qu'ils ne craignent point de dire que Dieu eſt ſouvent Auteur du (*b*) mal, &

 qu'ils

(*b*) Il ſemble que l'Alcoran favoriſe cette opinion. Toutes fois il ne s'explique pas poſitivement, & c'eſt auſſi d'où vient que les ſentimens des Turcs ſont partagez ſur le point de la Predeſtination. Voici là deſſus quelques uns des endroits les plus clairs de l'Alcoran.

Ne dis pas je ferai cela demain, ſans dire s'il plaît à Dieu chap. de la Caverne.

J'enſeigne la Seience à qui bon me ſemble & j'éleve qui bon me ſemble. Nous avons enſeigné le droit chemin à Noé, & à ſa lignée, Nous l'avons enſeigné a David, a Salamon, a Job, a Joſeph, a Moiſe, a Aaron, a Zacharie, a Jean, a Jeſus fils de Marie, a Elie, a Iſmaël, a Joſoué, a Jonathas, & a Loth, nous les avons gratifiez ſur tout le reſte du monde. Nous avons éleu leurs peres leurs freres &c. & plus avant. *Je renverſerai leurs coeurs. J'éblouïrai leur vüe, & ils ne ſe convertiront jamais.* Et plus loin encore. *Ils ne croiront pas s'il ne plaît a Dieu. Comme le Diable eſt ennemi des hommes, il les tente par l'embelliſſement de ſes diſcours pour les rendre ſuperbes Si ton Seigneur vouloit il n'auroit pas ce pouvoir.* Chap. des Gratificat.

Chacun à ſa Predeſtination, & nul ne la peut avancer ni reculer chap. des Limbes.

Raconte leur l'Hiſtoire de celui qui a vû nos miracles. Il a été depouillé de ſa Science. Le Diable la ſuivi, & il a été au nombre des gens perdus. Si nous euſſions voulu nous l'aurions élevé par la connoiſſance de nos merveilles entre les Docteurs, mais il a croupi en terre & ſuivi ſes apetits, ſemblable au Chien échaufé, ſi tu le chaſſe avec colere il tire la langue, ſi tu le laiſſes en repos il tire toûjours la langue, ſemblable aux infidelles qui mepriſent nos inſtructions ſi tu leur raconte nos miracles ou ſi tu ne les leur raconte pas, c'eſt la même choſe &c. Celui que Dieu conduit eſt bien conduit. Celui que Dieu devoye eſt au nombre des gens perdus chap. des Limbes.

qu'ils l'étendent jusques sur les moindres minuties de la vie des Hommes, ou de celle des Bêtes. Ceux là rejettent toute sorte de franc Arbitre. Ils attribuent tout à la grace de Dieu, ou à sa sageſſe qui ne sçauroit faillir, & ne laiſſent pas de croire que les hommes pechent toutes les fois qu'ils contreviennent aux Commandemens de Dieu, parce que parmi eux auſſi bien que parmi les Chrêtiens, *Peché eſt ce qui eſt contre la Loi.* Les Turcs qui croyent la Predeſtination en ce ſens là, ne prennent aucune precaution extraordinaire pour ſe garantir de la mort, & ils trouvent fort mauvais que les autres le faſſent dans la penſée que c'eſt une injure à la Divinité. Un François de ma connoiſſance m'a racouté là deſſus une choſe qui lui étoit arrivée & qui ſera très propre à vous faire connoître juſqu'à quel point ces gens l'à pouſſent la foi qu'ils ont à la predeſtination. Ce François paſſant un jour par la Rüedans un tems de violente contagion rencontra un mort peſtiferé que l'on portoit en terre. A cet aſpect il voulut ſe retirer pour éviter une rencontre ſi dangereuſe, mais un des Turcs du Convoi ayant remarqué ſa demarche, ſe detacha pour courir après lui & l'ayant ateint l'embraſſa pluſieurs fois malgré qu'il en eût. Après cela il ouvrit ſa Robe & lui dit en lui montrant un gros charbon de Peſte qu'il avoit ſous la Mammelle droite. *Aprens à ne pas abandonner ainſi les morts ni les malades.* Celui de qui je tiens ce fait eſt homme d'honneur, & je ne vous en ferois pas le recit auſſi

auſſi ſerieuſement que je fais, ſi je ne le croyois moi même très vrai. J'y ajouterai que tous les Turcs généralement, de quelque ſentiment qu'ils ſoient touchant la predeſtination, ont un mepris ſurprenant pour la Peſte, & qu'aux Remedes près ils ne font preſque rien pour l'éviter. Cependant elle ne fait pas plus de ravages chez eux qu'ailleurs. Cela m'a fait ſoupçonner quelquefois que la Peſte n'étoit pas tout à fait auſſi contagieuſe qu'on le croit en Europe. En effet on voit que d'une Ville peſtiferée, il part en moins de trois mois cent Londres, Saïques, ou autres Bâtimens pour differens lieux de la Turquie, ſans que pour cela tous ces lieux contractent la Maladie. Il n'y en aura quelquesfois pas un qui s'en trouve infecté, ce qui vient ſans doute de la temperature de l'air, ſelon qu'elle ſe rencontre ſuſceptible ou non, car alors il en arrive comme du feu qui alume en un moment la poudre à Canon ſi on l'en aproche, & qui ſe teint ſans aucun effet ſi on le met entre des Pierres. Je prendrai le tems en quelque autre lettre de vous dire ce que je penſe là deſſus. Pour à preſent il s'agit de Religion & n'on pas de Philoſophie. Les Turcs qui la font entrer en tout, n'ont eu garde de chercher ailleurs la cauſe de la Peſte. En voyant les terribles ravages que cette maladie cauſe en leur Païs, ils n'ont pû ſe perſuader que ce fût un effet de la Nature naturée & ſuivant leur eſprit ſuperſtieux ils ont mieux aimé l'attribüer à Dieu même. Ils diſent donc (mais remarquez s'il

vous

vous plaît que ce ſont les ſuperſtitieux ſeulement & non pas les ſages Turcs) que la Temperature de l'air ni celle des Corps n'y fait rien, & que la Peſte n'eſt autre choſe qu'un fleau ſurnaturel de Dieu, qui laſſé des crimes des hommes envoye une Armée d'Anges noirs pour les detruire, à chacun deſquels il donne un Arc & deux ſortes de fleches les unes mortelles & les autres qui ne font que rendre malades. Les premieres fleches ſont pour fraper ceux que l'Ange noir ſurprendra en pêché, & les ſecondes pour ceux qu'il trouvera en ſimple pollution. C'eſt alors que les hommes ont beſoin de la protection de leurs bons Anges, car ils prient pour eux, & detournent autant qu'ils peuvent les coups des Anges noirs, couvrant quelquefois un homme tout entier quand ils voyent trop d'ennemis contre lui. Cependant quelque ſoin qu'ils prennent, ils ne peuvent pas toûjours parer les coups, de ſorte que c'eſt aux hommes à prendre garde à eux & à ne pécher point. Les Turcs diſent qu'ils ſentent bien le coup de la Fleche lorſqu'ils en ſont atteints ſans jamais s'y tromper, & j'ai vû quelques Francs qui après après avoir eu la Peſte juſqu'à trois fois, m'ont aſſeuré que l'on reſſentoit en effet quelque poinçonnement dans le lieu ou doit paroître le charbon, ce que je n'ai pas de peine à croire, car c'eſt l'effet naturel de toutes les tumeurs.

De la Resurection & du Jour du Jugement.

Mahomet étoit trop habile homme pour nier la Resurrection ni le jour du Jugement. Outre que les Juifs & les Chrêtiens en étoient également convaincus, & qu'ainsi la bonne Politique ne permettoit pas qu'il détruisit un Dogme dont la Predication pouvoit beaucoup contribuer à les seduire, il sçavoit bien que s'il ne promettoit ni peines ni recompences dans la vie à venir, il lui seroit difficile de porter ses Sectateurs à tout sacrifier en celle-ci pour l'amour de lui, & à se livrer volontairement en sa seule consideration aux souffrances & à la mort. Il prêchoit donc l'un & l'autre, je veux dire la Resurection & le Jugement, & comme les Arabes de son tems n'y croyoient point, il les attaque en vingt endroits de son Alcoran. Voici quelques unes de ses expressions. *Quoi nous sommes disent ils os & chair & nous ressuciterons & serons des creatures nouvelles? Qui nous fera ressuciter? Dis leur, si vous êtes Pierre, Fer, Os, & Chair, celui qui vous a créez la premiere fois vous fera ressuciter. Ils hocheront la tête contre toi, & te demanderont en quel tems ils ressuciteront. Dis leur, peut-être que ce sera bien-tôt. Quand on vous appellera hors des monumens*

mens par le commandement de Dieu, vous croirez n'avoir demeuré dans le Monde que fort peu de tems, alors les Infidelles confesseront que le Diable les a trompez, & qu'il est leur ennemi decouvert. Chap. du Voyage de nuit. Et au chap. du Tonnerre il y a. *Tu t'étonnes des mensonges des Infidelles. Etonnes toi de leurs discours lorsqu'ils nient la Resurrection, & disent. Quoi? Dieu nous créera encore une fois du Limon de la Terre lorsque nous serons terre, & deviendrons derechef un peuple nouveau?*

Quand au jour que le Resurrection & le Jugement arriveront, Mahomet ne le determine point, & avoüe lui-même, qu'il n'en a aucune connoissance. *Ils t'interrogeront*, dit-il au chap. des Limbes. *De l'heure & du jour du Jugement. Dis leur personne ne le sçait que Dieu. Ce jour sera formidable au Ciel & en la terre, & viendra à l'impourvû. Ils t'en interrogeront, comme s'il t'étoit connu. Dis leur personne ne sçait le Jour du Jugement que Dieu, mais la plus grande partie du monde ne le croit pas.* C'est au chap. des Limbes qu'il dit cela, & dans les chapitres du Jugement & de la chose Jugée, il en fait une Description

que

que je choisirai dans tout l'Alcoran comme la plus éclaire & la plus precise. *Le jour du Jugement arrivera*, dit-il, *personne ne le peut nier. En ce jour plusieurs seront affligez & humiliez, & plusieurs seront élevez & rejouïs. La Terre tremblera, les Montagnes s'ouvriront, & seront dispersées comme la poussiere que le vent emporte. Vous assisterez à ce jour du Jugement en trois façons. Les* (a) *uns auront en leur main droite le livre ou seront écrites leurs bonnes & mauvaises actions. Les* (b) *autres l'auront en leur main gauche, &* (c) *ceux qui les ont precedez à bien faire seront les plus proches de la Divine Majesté, & les plus élevez en Paradis.* ch. du Jugement. *O! homme pense à ce jour où tu verras ton bon & ton mauvais Ange auprès de toi à droit & à gauche. Ils ont observé & écrit tout ce que tu as fait. Represente toi la mort devant les yeux, elle est inevitable. Pense à l'Ange qui sonnera la trompette au jour de la Resurrection. Ce jour les méchans verront ce qu'on leur à promis, & tous les hommes viendront devant Dieu pour être jugez. Leurs Anges gardiens les cor-*

(a) Ce sont les bons.
(b) Ce sont les méchants.
(c) Ce sont les Prophetes.

conduiront, & ſeront temoins de leurs Deportemens. On dira aux Infidelles voici le jour auquel vous n'avez pas voulu penſer. Nous vous avons maintenant ouvert les yeux, vous verrez ce jour plus dur que le fer. Leurs Anges Gardiens leur diront. Voici devant vos yeux tout ce que vous avez fait. Jettez dans l'Enfer ces Infidelles opiniâtres qui ont empêché leur Prochain de bien faire, qui ont douté de la Loi de Dieu, & qui ont dit qu'il y avoit un autre Dieu avec Dieu. Jettez les dans les plus griefs tourmens. Alors le Diable dira Seigneur je ne les ai pas devoyez. Ils ſe ſont devoyez eux-mêmes. Dieu dira ne diſputez pas devant moi. Ce qu'on vous a ci-devant promis eſt infaillible, ma parole ne reçoit point d'alteration, & je ne ferai injuſtice à perſonne. Dieu demandera au jour du Jugement ſi l'Enfer eſt plein, & il repondra y en a-t-il d'avantage? Le Paradis eſt preparé pour les gens de bien, qui auront la crainte de Dieu devant leurs yeux. Il eſt promis à ceux qui ſe convertiront, qui obeïront aux commandemens de ſa Divine Majeſté, & qui perſevereront en leur Obeiſſance. On leur dira entrez dans le Paradis exempts de tous

maux.

maux. Voici le jour éternel, vous aurez tout ce que vous desirerez & d'avantage.

Je n'ajouterai rien à cette Description que Mahomet a faite lui même de la Resurrection & du Jugement, sinon qu'en ce jour là les visages des Bons seront blancs, & ceux des Méchans seront noirs, & que de plus la face leur tournera derriere le dos. Alcoran chap. des femmes, & chap. de la Lignée de Joachim.

Du Paradis.

Je vous l'ai déja dit, Mahomet sachant qu'il avoit affaire à des gens grossiers d'esprit, & voluptueux d'inclination, leur depeignit son Paradis sous des images propres à leur inspirer l'envie d'y être reçûs, & à faire une particuliere impression dans le cœur des debauchez. Pour cela il les prit par leur foible en leur promettant toutes sortes de delices, & de voluptez sensuelles: en quoi certes il paroît qu'il ne manquoit pas d'esprit & qu'il connoissoit bien l'homme. Car enfin si les plus Doctes, & les plus sages ont tant de peine à surmonter ce penchant qui les porte aux plaisirs de la chair, & pour en parler plus sincerement, s'ils y succombent à tous momens malgré leur attention continuelle, quel succès ne pouvoit point attendre cet Imposteur de son adresse parmi le Peuple & parmi les Personnes simples qui se voyant privées de tous plaisirs

plaisirs en cette vie, trouvoient en sa Doctrine de quoi se consoler des peines qu'ils souffroient, aussi-bien que de l'ennui de voir les Grands du monde comblez de plaisirs, dans l'esperance d'en goûter un jour de beaucoup plus doux & de plus durables. Ce chemin sera toûjours le plus seur pour aller au cœur, & dès qu'on l'a persuadé l'esprit ne resiste pas long-tems. D'ailleurs il trouvoit dans l'Apocalipse & dans le sacré Cantique je ne sçai combien de Descriptions & de Metaphores spirituelles dont l'exemple le favorisoit en quelque façon, joint à cela qu'il pouvoit raisonnablement se flater que les Chrêtiens instruits aux choses spirituelles donneroient à son Paradis un sens miſtique qui sauveroit tout le ridicule qu'ils auroient pû y trouver sans cela, & qu'ainsi ils n'en seroient point scandalisez. Quoiqu'il en soit, voici de quelle maniere Mahomet en fait la description en plusieurs endroits detachez de son Alcoran, & l'idée que les Turcs en ont encore aujourd'hui

Les Cieux & la Terre ayant été (*a*) derruits & consumez au jour du Jugement, Dieu les renouvellera, & pour ainsi dire les ressuscitera comme les Corps des hommes pour devenir ensemble le Paradis & le sejour éternel des Bienheureux. Ce Paradis, selon les (*b*) diverses descriptions qu'on

(*a*) Voyez le chapitre du Jugement & la citation raportée ci-dessus & le chap. de la Fente.

(*b*) Aux chapitres de la Vache, de la Lignée de Joachim, d'Abraham, du Pelerinage. A celui qui est intitulé

tulé O ! Homme, & à ceux de la verité, de la Fumée, du Combat, de la Montagne, du Misericordieux, de l'Homme, de ceux qui vendent à faux poids, & de la Couverture. Comme il seroit ennuyeûx de raporter toutes ces diverses descriptions j'en mettrai seulement ici deux ou trois des principales pour me servir d'Autorité & de preuve touchant celle que j'ai moi même compilée. Au chapitre de l'homme Mahomet dit. *Dieu les rejoüira, & les recompensera de leurs bonnes œuvres. Il leur ouvrira la Porte du Paradis. Ils seront vétus de soye appuyez sur des beaux lits. Ils ne seront importunez ni de la chaleur du Soleil, ni de la fraicheur de la Lune, ils seront sous l'ombrage des Arbres du Paradis. Ils y cuilliront des Fruits, droits, assis & couchez. On portera à l'entour d'eux des vases d'argent, & des Tasses rondes pleine d'une boisson delicieuse autant qu'ils en voudront boire, mêlée avec du zingembre qui sortira d'une claire-fontaine, & ils seront entourez de jeunes Pages pour les servir qui sembleront de Perles enfilées. Lorsque tu les verras tu verras une grace qui ne se peut pas exprimer. Ils seront vêtus de pourpre, & de soye verte éclatante & auront des bracelets d'argent. Dieu leur donnera une boisson nette & trés purifiee. Ces delices seront la recompence de leur perseverance.* Au chap. de la Montagne. *Ceux qui auront eu la crainte de Dieu devant leurs yeux, seront dans des jardins delicieux qu'il leur a preparez & seront delivrez des peines de l'Enfer. On leur dira beuvez & mangez à vôtre contentement, pour recompence de vos bonnes œuvres. Ils seront appuyez sur des Lits bien ordonnez. Nous les marierons avec des femmes qui auront de beaux yeux. Ils seront suivis de leurs familles & seront largement recompencez de leurs bennes œuvres. Chaque bonne action leur procurera un degré de bonheur. Nous leur donnerons les fruits & la viande qu'ils desireront. Ils se presenteront l'un à l'autre la tasse pour boire, Ils ne diront point de mauvaise parole, & ne pêcheront pas. Ils auront des Pages à l'entour d'eux pour les servir beaux comme des Perles enfilées. Ils discoureront entr'eux de ce qu'ils faisoient auparavant sur la terre. &c.* Au chapitre du combat. *Dieu a promis le Paradis à ceux qui ont sa crainte devant les yeux. Il y a dans le Paradis des fleuves d'eau qui ne reçoit point d'alteration. Il y a des fleuves de Laït qui ne se corrompt jamais. Il y a des Fleuves de vin savoureux & delicieux au goût, il y a des Fleuves de miel pur & net. Il y a des fruits de toutes sortes. &c.* Au chap. de la Verité. *Ceux qui auront ma crainte devant les yeux jouiront des delices*

du

qu'on trouve dans l'Alcoran, & dans les Docteurs Turcs a beaucoup de raport avec le Jardin où Adam avoit été mis & créé, mais il le surpasse de beaucoup en Delices. Les Prairies y sont toûjours diaprées de fleurs. Les Ruisseaux argentins y serpentent par tout avec un doux murmure. Les Fleuves de Lait, de Vin & de Miel y coulent aussi avec abondance. Les Arbres y sont chargez de fleurs & de fruits delicieux qui se baissent d'eux mêmes avec les branches pour être cueillis plus commodément. Quoique l'air y soit toûjours serain, & jamais trop chaud ni trop froid, rien n'est comparable à l'agreable fraicheur des bois sombres & solitaires qui servent de promenades aux habitans de ces Lieux Fortunez. Mille Milliers doi-

du Jardin d'Eden, où ils seront appuyez sur de trés beaux lits. Ils y auront toutes sortes de fruits & de boissons delicieuses, & leurs femmes ne jetteront la vüe sur personne que sur eux. Au chapitre des Ordres. *Ceux qui obeiront aux commandemens de Dieu, auront un lieu de seureté pour repoſer avec toutes sortes de fruits dans de beaux jardins arangez sur des lits delicieux avec des verres remplis d'un breuvage agreable au goût qui ne les enyvrera pas. Leurs femmes blanches comme des œufs frais ne jetteront la vüe sur personne que sur eux, ils discoureront ensemble, & l'un d'entreux dira j'avois en terre un compagnon qui me demandoit si je croyois en la resurection, & si aprés avoir été os & poussiere nous ressuciterions, venez avec moi, allons voir ce qu'il fait. Il le verra dans le fond de l'Enfer & lui dira par Dieu peu s'en est manqué que tu ne m'ayes seduit. Sans la grace de Dieu je serois damné comme toi. &c.* Au chapitre des Misericordieux. *Il y a dans ces Jardins des femmes qui ont les yeux trés noirs & le corps trés blanc. Elles sont couvertes de Pavillons & personne ni hommes ni Anges ne les toucheront avant leurs maris. Elles seront appuyez sur des Tapis verds auprés des Ruisseaux bordez de fleurs.*

d'oiſeaux d'un plumage le plus beau qu'on ſe puiſſe imaginer, charment les ſens par une mélodie que les plus doux Inſtrumens & les mieux accordez ne ſçauroient imiter. Tels & mille fois plus grands ſont les plaiſirs que la ſeule Campagne peut fournir, mais ceux que l'on goûte dans les Palais dont ce Païs eſt rempli raviſſent entierement l'imagination quoique ſans la ſurpaſſer. Les moindres Bâtimens y ſont de Porphire & de Jaſde, enrichis par tout d'or & d'argent & garnis de meubles les plus ſomptueux que l'on puiſſe penſer. Pourpre, Soye, Pierreries, rien ni manque, & cependant tout cela eſt peu de choſe au prix des autres voluptez dont jouïront ceux qui y ſeront admis. Ils auront des Coupes pleines de toutes ſortes de Liqueurs d'un goût plus exquis que la Malvoiſie, & d'une odeur plus rare que celle de l'Ambre ou du Baume. De Jeunes Garçons blancs & potellez qui ſeront ſans ceſſe aſſidus à leur rendre ſervice, & enfin des filles Vierges d'une beauté raviſſante, & d'une modeſtie égale à leur beauté. Elles ſeront plus agreables que les Perles ou que les Hyacintes, & auront des yeux auſſi gros que des œufs d'Autruche. Le blanc en ſurpaſſera la neige, & la prunelle en égalera l'ébeine en noirceur ſans rien perdre de ſon éclat étincellant, ni de ſon feu, non plus que de cette aimable pudeur qui leur fera tenir ſans ceſſe les paupierres baiſſées, & ne leur permettra point de les ſoulever tant ſoit peu que pour regarder leur cher & bien aimé Epoux. Que di-

rai-je d'avantage, ils nageront à souhait dans la joye & dans les plaisirs, & ne s'en degouteront jamais. Après des promesses si flateuses, faut il s'étonner que Mahomet ait gagné tant d'Esprits, & que les Turcs soient si fortement attachez à leur Religion ? J'avoüe encore une fois que pour peu qu'ils fussent éclairez des lumieres Divines, ils reconnoîtroient bien l'erreur de tout cela, & dans le fond nous ne pouvons douter que Dieu ne leur en communique absolument parlant autant qu'ils en ont besoin pour s'en apercevoir, mais on ne se resout pas facilement à se defaire d'une erreur qui fait plaisir, & telle est la foiblesse de l'homme que bien loin de faire quelques efforts pour se désabuser, il met tout en usage pour éviter ce bonheur.

Au reste pour engager ses Sectateurs à observer plus exactement ses preceptes & s'attacher avec plus de fidelité à sa Religion, Mahomet eut l'adresse de ne leur faire esperer les plaisirs que selon qu'ils seroient avancez dans le chemin de la perfection, sans doute à l'exemple des Theologiens Chrêtiens qui tiennent que dans le Ciel il y aura divers degrez de gloire, proportionnez en quelque façon au degré de charité que chacun aura eu dans ce Monde. Suivant donc cette Maxime Mahomet divisa son Paradis en sept appartemens, dont la magnificence & les plaisirs sont differens. Le Premier Paradis est appellé *Genetta ademin.* C'est le moindre de tous & celui qui est destiné pour les personnes d'une Pieté commune. Le second est *Genetta Alena*, c'est le Paradis des Pe-

Petits Prophetes. Le Troisiême est le *Genetta Nayn*. Le quatriême *Genetta Aliena, Lefredoux* auquel preside *Bir Adam* nôtre Pere commun. Le cinquiême *Genetta Coldy* qui est la demeure des Docteurs & des gens de Loi qui ont écrit & travaillé pour le maintien de la Foi aussi bien que pour les Martirs. Le sixiême est nommé *Genetta Elcanor*. C'est le Paradis des Dervichs, Santons, & autres gens d'une Sainteté de vie peu imitable soit par leur Austerité ou par d'autres vertus. Enfin le septiême & dernier de tous est celui où est le Thrône de Dieu, & l'arbre merveilleux de Paradis qui est planté au côté droit du Thrône. Les quatre grands Prophetes, Enoch, Moïse, Jesus-Christ, & (*a*) Mahomet, sont en ce dernier Paradis, avec tous les Anges les plus éminens, & ils y adorent Dieu continuellement & le loüent en se prosternant sur leurs faces.

Voila les erreurs dont ce peuple abusé se repaît à tel point que du même œil de compassion avec lequel nous voyons leur aveuglement, ils considerent aussi les foibles idées que nos Docteurs s'éforcent de leur donner des douceurs inefables dont Dieu remunere les siens la haut au Ciel; & ce qu'il y a détonnant c'est que lors qu'à grand peine nous souffrons quelque chose pour la verité, on les voit tous les jours sacrifier sans regret

 jus-

(*a*) L'Auteur de l'Abregé de la foi & de la Religion des Turcs dont le traité est inseré parmi les œuvres posthumes de Mr. Barrow, croit que Mahomet n'est pas au Ciel & que les Turcs prient pour lui, mais je n'ai rien ouï de semblable.

juſqu'à leur propre vie, ſur l'eſperance d'une felicité illuſoire & menſongere. Il eſt vrai que les Turcs ſont élevez & nourris dès leur plus tendre enfance dans un ſi grand mepris pour la vie qu'ils ne croyent pas perdre beaucoup en la perdant. C'eſt d'où vient qu'ils courent ſi determinément vers la Fortune ſans faire la moindre attention aux perils qui les menacent, & dans leſquels ils voyent journellement tomber tant de gens, mais il n'eſt pas moins vrai que ce mepris naît en eux de la vive perſuaſion où ils ſont de jouïr en Paradis des plaiſirs qui leur ſont promis. Ce n'eſt pas que la Religion Mahometane, non plus que la Chrêtienne, enſeigne à ſe defaire ſoi-même: elle exhorte ſeulement à ſuporter conſtamment la mort quand elle arrive, & promet à ceux qui meurent courageuſement & avec une pieuſe reſignation, des recompences dont l'eſperance fait d'autant plus d'impreſſion ſur leurs eſprits qu'elles ſont, comme j'ai dit, toutes ſenſuelles. Mais comme les hommes demeurent rarement dans les juſtes bornes qu'on leur preſcript, ils ſe ſont aiſément portez à croire que s'il étoit beau & digne de louange de ſuporter la mort conſtamment lorſqu'elle arrive, il étoit heroïque & digne d'admiration de la braver, de la defier, & quelques fois même de la rechercher. Les Turcs ont en cela quelque raport de genie avec les anciens Romains, & avec les Anglois d'aujourd'hui, qui ne font état de la vie qu'autant qu'elle eſt douce & agreable, & auquels elle devient inſu-

insuportable dès qu'elle est trop malheureuse. Sultan Ibrahim Pere de Mahomet IV. fut si sensible au malheur de sa deposition, & le triste état où il se trouvoit reduit lui donna un si grand degoût pour la vie, qu'il fit tous ses efforts pour se l'ôter jusques à se mordre, & à se fraper la tête contre les murailles parce qu'on ne lui avoit laissé aucun instrument dont il se pût servir pour se tüer. Si bien que l'on fut enfin contraint de le faire mourir. L'Histoire de Bajazeth, celui qui fut vaincu par Tamerlan, nous aprend aussi qu'il tenta souvent de sortir du monde par les mêmes voyes quoiqu'inutilement. J'aurai lieu de vous parler encore des sentimens des Turcs à cet égard dans la suite, c'est pourquoi je ne vous en dirai rien d'avantage à present. Cette matiere m'éloigneroit insensiblement de celle de leur Religion.

De l'Enfer.

L'Ecriture Sainte nous represente l'Enfer comme un Abisme profond & tenebreux où les tourmens n'ont ni fin ni relâche, où il y a pleur & grincement de dens, & enfin où le ver ne meurt point, & où le feu ne s'éteint point. Mahomet a suivi precisément les mêmes idées dans son Alcoran, mais pour les rendre plus palpables, il y a ajouté un grand nombre de circonstances dont l'Ecriture ne fait point mention. Il a fait à cet égard comme nos Peintres qui non contens de depeindre

l'Enfer ſous l'image d'un grand feu, y ont encore ajouté les repreſentations d'une infinité de Tourmens de toutes les manieres qu'ils ont pû ſe figurer, & il ne s'eſt pas éloigné non plus du ſentiment de quelques Theologiens Chrêtiens qui après avoir decidé avec St. Auguſtin qu'il y auroit dans l'Enfer de veritables peines de ſens, parce que le Corps ayant péché avec l'Ame devoit être puni avec elle, ont crû de plus que les ſens & les parties du Corps par le miniſtere deſquels on auroit le plus ſouvent & le plus griévement péché, ſeroient auſſi les plus griévement tourmentez. Mahomet a eu même ceci de favorable dans ſa fauſſe Doctrine, c'eſt qu'en remettant comme il fait la punition & la recompence après la Reſurrection, il n'eſt point embaraſſé à expliquer comment les Ames qui ſont des eſprits peuvent être ſuſceptibles des peines ſenſibles & materielles.

Nous avons vû de quelle maniere Mahomet a decrit le Jour de la Reſurrection, ainſi il n'eſt pas beſoin de rien repeter là deſſus : il ſuffit de dire que l'on donnera à chacun le Livre de compte du bien & du mal qu'il aura fait dans ce Monde. Celui [a] à qui l'on donnera le livre de compte de ſes actions à la main droite, ſera bien heureux, mais celui à qui l'on donnera le même livre de compte à la main gauche, ſera damné & precipité dans le feu d'Enfer. Alors leur viſage deviendra [b] noir, & ſera cou-

[a] Chap. de la Fente.
[b] Chap. de la Lignée de Joachim, & chap. des Troupes.

couvert *c* d'affliction. *d* On criera sur eux prenez les Impies, trainez les dedans le feu d'Enfer, versez sur leurs têtes toutes sortes de tourmens. On leur dira goûtez les peines de l'Enfer, vous croyiez être les tout-puissans sur la terre, voila la punition dont vous avez douté. Alors ils seront traînez avec violence vers les Portes d'Enfer. Or l'Enfer a sept *e* Portes, & sept apartemens, & chaque Porte, & chaque Apartement est destiné pour certaine classe de Pecheurs, comme les sept apartemens du Paradis pour certains ordres de Bienheureux. Quand les mechans seront arrivez aux portes d'Enfer, elles *f* s'ouvriront d'elles mêmes à leurs yeux, & on leur dira, voilà l'Enfer que vous avez merité. N'y a til point eu de Prophetes ni d'Apôtres pour vous enseigner les commandemens de Dieu, & pour vous prêcher en terre la venüe de ce jour rigoureux, & ils repondront ouï, mais la Parole de Dieu s'accomplit contre les mechans. On leur dira marchez, entrez dedans l'Enfer, vous y demeurerez éternellement; c'est la demeure des superbes. Ce sont les propres Paroles de Mahomet au chapitre de la verité, ce que je remarque pour corriger mes lettres precedentes, où j'avois dit sur la foi de certains Auteurs mal informez, entre lesquels il faut compter à certain égard Thevenot, que les

c Chap. de l'Aveugle.
d Chap de l'ornement.
e Chap. de l'Hegir.
f Chap de la verité.

Turcs auſſi bien que les Juifs rejettoient l'éternité de l'Enfer comme injurieuſe à la Clemence Divine; mais je me tois laiſſé tromper par une credulité trop facile, comme vous le voyez ici, & comme vous le pouvez aiſément voir par tout l'Alcoran. Du reſte ſi Thevenot s'eſt trompé touchant l'Eternité de l'Enfer, il a parlé d'ailleurs fort juſte ſur la nature des Tourmens que les Turcs croyent qu'on y ſoufrira. Les Infidelles *g* dit Mahomet ſeront entourez des flammes de l'Enfer. Ils auront des chemiſes de feu. L'eau bouillante inondera leurs têtes, le feu brulera ce qui eſt dans leur ventre & rôtira leur peau. Ils ſeront batus avec des Maſſes de fer, & lors qu'ils penſeront ſortir de ce braſier, ils y rentreront plus avant & ſeront éternellement tourmentez. Ils bruleront & leur peau brulée ſera *h* changée en une peau nouvelle, afin qu'ils ſouffrent d'avantage. Ils ne *i* pouront ni vivre ni mourir. Ils boiront *k* de l'eau bouillante. Ils ne mangeront que des ronces & des épines. Ils ſeront extrémement maigres & la faim ne les delivrera pas d'une infinité d'autres malheurs. Ils *l* ſeront dans une noire, chaude, & ſale fumée, parce qu'ils ont fait les delicats dans le Monde, parce qu'ils étoient pareſſeux à obſerver les commandemens de Dieu, & qu'ils demeuroient dans l'énor-

g Chap. de la Batitude.
h Chap. des femmes
i Chap. du haut & Puiſſ.
k Chap de la Couverture.
l Chap dn Jugement.

normité de leurs pechez. Ils mangeront du fruit de Zacon & en rempliront leur ventre. Ils boiront de l'eau bouillante & n'en seront pas moins toûjours alterez. Zacon [m] est un Arbre horrible qui sort du fond de l'Enfer, & qui s'éleve en haut. Ses branches semblent des têtes de Diables, & son fruit bouillira dans le ventre des Damnez, & leur brulera les intestins sans les consumer.

Du Lieu nommé Aaraf.

C'est un tiers lieu situé entre le Paradis & l'Enfer, non pas pour servir de prison ou de Purgatoire; mais seulement pour y placer à jamais ceux qui auront fait autant de bien que de mal & desquels la balance ne trebuchera pas du côté des bonnes œuvres ni du côté des mauvaises, & encore ceux qui n'auront fait ni bien ni mal. Voici de quelle maniere Mahomet parle de ce Lieu au chap.t d'Aaraf. Entre les Bien-heureux & les Damnez il y a une separation & un lieu apellé Aaraf ou Limbe, dans lequel sont plusieurs personnes qui connoissent les Bienheureux, & les salüent: neanmoins ils n'entrent pas en Paradis, encore qu'ils ayent très grand desir d'y entrer. Lorsqu'ils tournent les yeux du côté des Damnez, ils disent, Seigneur ne nous mets pas au nombre des Injustes. Ceux qui sont en ce lieu apellent les Damnez, ils les connoissent à leurs visages & leur disent, A

m Chap. des Ordes.

quoi vous ont servi vos Richesses, & de vous être élevez contre la foi & contre les commandemens de Dieu? Voila les Fidelles que vous mepriſiez. Vous juriez qu'ils ſeroient privez de la Miſericorde. Dieu leur a parlé & leur a dit, Entrez dans le Paradis, & n'ayez point de peur, vous ſerez à jamais exempts d'affliction.

Je n'entrerai point plus avant dans l'explication des Articles de foi pour aujourd'hui, parce que cette diſcution me meneroit trop loin. Ainſi ce ſera pour une autre fois. Je ſuis Monſieur vôtre &c.

De Smirne le .... Avril 1691.

LETTRE III.

De l'Alcoran. De Mahomet & de ſa miſſion. Sentimens des Turcs à l'égard des Chrêtiens, & à l'égard de tous ceux qu'ils croyent être dans l'erreur.

MONSIEUR.

Reprenons ſans preambule le fil de nôtre Diſcours. Nous ne ſçaurions ce me ſemble entrer de meilleure grace en matiere. Nous en étions aux Dogmes ou Maximes de foi, & je vous en ai déja expliqué quelques unes dans ma precedente Lettre. Je vous en expliquerai encore trois en celle ci, après quoi nous paſſerons à ce qu'il y à d'Hiſtorique dans la Religion de Mahomet. La premiere de ces Maximes regarde l'Alcoran & ſon infaillibilité. La ſeconde la

Miſſion de Mahomet, & la troiſiéme ce que l'on doit croire des Chrêtiens, & de ceux qui par raport à la loi Mahometane ſont dans l'erreur.

L'Alcoran eſt aux Turcs ce que le Nouveau Teſtament eſt aux Chrêtiens, c'eſt à dire la Regle de leur Foi & l'explication des Anciennes Ecritures. En effet ils ne rejettent ni le Vieux ni le Nouveau Teſtament, & ils ne croyent point que Mahomet ſoit venu pour les abolir, mais au contraire pour les accomplir. Je croi vous l'avoir déja dit, ils ne conſiderent point leur Religion comme une nouveauté, ni l'Alcoran comme une Nouvelle Loi, mais au contraire comme une Reformation faite par ordre de Dieu, ſur le pied de la plus ancienne loi, qui eſt diſent ils la loi d'Abraham. C'eſt ainſi que Mahomet s'en explique au Chapître du Conſeil. *La loi que j'ai donnée à Noé, à Abraham, à Moïſe, & à Jeſus, eſt celle que je t'ai ordonné d'obſerver, à ſçavoir de croire en un ſeul Dieu.* Et au chap. de la Mouche à Miel. *Abraham étoit obeiſſant à Dieu, il profeſſoit ſon unité. Il n'adoroit pas les Idoles &c. Nous t'avons inſpiré de ſuivre la loi d'Abraham. Il profeſſoit l'unité de Dieu, & n'adoroit pas les Idoles.* Et encore au chap. de la Lignée de Joachim. *O vous qui ſçavez l'Ecriture ne diſputez pas de la loi d'Abraham à ſçavoir, s'il obſervoit l'ancien Teſtament ou l'Evangile. Ils ont été enſeignez après lui. O vous qui avez diſputé de ce que vous ne ſçavez pas. Abraham n'étoit ni Juif ni Chrêtien. Il profeſſoit*

feſſoit l'unité de Dieu. Il étoit vrai Croyant, & n'etoit pas au nombre aes Infidelles. Le Peuple & particulierement ceux qui l'ont ſuivi de ſon tems comme auſſi le Prophetes Mahomet & tous les vrais Croyants ont connu la Verité de la Loi.

Voila les raiſons que Mahomet alleguoit pour juſtifier la nouveauté de ſa Doctrine. Il pretendoit remettre toutes les choſes de la Religion ſur le pied où elles étoient du tems d'Abraham, ſans toutesfois en aprouver moins les Legiſlateurs qui étoient venus depuis; ſçavoir Moïſe & Jeſus Chriſt, ſous la Loi deſquels on avoit dû vivre autant de tems qu'il avoit plû à Dieu de faire durer leur Oeconomie.

Pour ce qui eſt du Livre de l'Alcoran, tous les Turcs tiennent qu'il fut écrit au Ciel quarante ans avant que le Monde fut fait, ſur un Rouleau Celeſte plus éclatant que le Soleil, & que l'Ange Gabriel en fut l'Ecrivain. Ils ajoutent qu'auſſi-tôt après la chute de Belzebut, pluſieurs Anges Rebelles ayant eu le bonheur de le voir, & d'en entendre lire quelques verſets, furent convertis & retournerent en grace. Ce qu'on en trouve écrit dans l'Alcoran, c'eſt qu'en effet l'Original en eſt gardé au Ciel, & que le contenu en fut dicté à Mahomet par chapîtres & à diverſes repriſes. *L'Alcoran* dit Mahomet au chapître de l'Aveugle *eſt envoyé pour inſtruire le Peuple. Il a été Dicté ſur le Livre qui eſt gardé au Ciel auquel honneur & loüanges ſont dües* & au chap. des ſignes Celeſtes. *Certaine-*

ment l'Alcoran precieux eſt écrit dans le livre qui eſt gardé au Ciel. C'eſt donc une choſe éclaircie parmi les Turcs que l'Original de l'Alcoran eſt au Ciel, mais il n'en eſt pas tout à fait de même touchant la maniere dont il a été tranſlaté en Terre. Mahomet deſaprouvoit même en ſon vivant la curioſité de ceux qui s'en informoient. O *vous qui croyez* dit-il au chap. de la Table. *Ne demandez pas d'avoir la connoiſſance de toutes choſes, vous vous ferez tort à vous mêmes. Ne ſoyez pas curieux de ſçavoir en quel tems l'Alcoran a été envoyé du Ciel. Dieu vous pardonne vôtre curioſité paſſée. Ceux qui ont été auparavant vous, ont eu ſemblable curioſité, & ont été au nombre des Infidelles.* Mahomet avoit de la peine à reſoudre toutes les dificultez que lui faiſoient les Arabes, les Juifs, ou les Chrêtiens de ſon tems, & cela l'engageoit ſouvent à produire de nouveaux chapîtres par leſquels ils pretendoit ſe tirer d'affaire comme par des deciſions Divines ſur les cas dont il s'agiſſoit. Il en uſoit auſſi de même toutes les fois qu'il arrivoit quelque derangement à ſes affaires, ou quand il prevoyoit un combat, ou quand on lui faiſoit quelque chagrin domeſtique. De ſorte qu'à proprement parler l'occaſion preſente ou la Neceſſité, étoient les ſeules inſpirations qui le faiſoient prophetiſer, ſur tout vers la fin de ſa vie & de ſon Regne. Nous en raporterons dans la ſuite quelques exemples. Pour à preſent il n'eſt queſtion que d'expoſer ſimplement ce que les Turcs

croyent

croyent de l'Alcoran & ce qu'on en trouve dans l'Alcoran même. Or selon eux ce Livre est un Livre divinement inspiré, merveilleux, infaillible, inimitable, & qui enseigne à connoître le bien d'avec le mal. On verra tout cela dans les passages suivans. *Ceux qui sçavent la Loi écrite te demanderont de faire descendre du Ciel un Livre & des Tables écrites. Ils ont demandé à Moïse des choses plus grandes & ont dit faits nous voir Dieu de nos yeux.* Chap. des Femmes.

Il n'y a point de mensonge dans l'Alcoran. Il confirme les anciennes Ecritures, & les explique intelligiblement. Ils disent Mahomet à controuvé ce Livre. Dis leur venez & apportez quelque chose qui lui ressemble en Doctrine & en éloquence. chap. de Jonas.

Assurement ils diront que tu as controuvé l'Alcoran, & qu'il est de ton invention. Dis leur, venez & apportez avec vous une dixaine de Chapitres de vôtre Invention semblables à à l'Alcoran en instruction & en éloquence &c. Connoissez que l'Alcoran est descendu du Ciel par la permission de Dieu & qu'il n'y a qu'un seul Dieu. Ceux qui observent ce que Dieu a ordonné étudient l'Alcoran, & croyent qu'il procede de sa Divine Majesté pour enseigner le droit chemin, & pour obtenir sa Misericorde, comme étoit auparavant lui le Livre de Moïse. chap. de Hod.

Nous t'avons envoyé l'Alcoran, comme nous leur avons envoyé l'ancien Testament. Ceux qui sçavent l'ancien Testament croyent en la verité de l'Alcoran. Tu ne l'as pas écrit tu

au-

aurois mis en doute ceux qui le veulent aneantir. Certainement il contient & enſeigne intelligiblement les commandemens de la Loi. Perſonne ne l'abjure que les Infidelles. Ils ont dit, nous ne croirons pas en ce Livre ſi Dieu ne fait en lui quelque miracle. Dis leur, les miracles procedent de Dieu. Je ne ſuis Envoyé que pour prêcher les Tourmens de l'Enfer. Chap. de l'araignée.

Aportez moi un Livre envoyé du Ciel auparavant l'Alcoran, qui contienne comme lui ce qui eſt reſté de la Doctrine de ceux qui nous ont precedez chap. de Hecaf.

Souviens toi de prêcher l'Alcoran, tu n'es pas ingrat de la grace de Dieu, tu n'es pas Demoniaque. Diront ils que tu n'es qu'un Poëte faiſeur de rime. Qu'ils ne faut attendre de toi que les fables des Sciecles paſſez. &c. chap. de la Montagne.

Mahomet avoit une grande confiance au ſtile éloquent & ſentencieux de ſon Alcoran, & encore aujourd'hui les Turcs ſoutiennent qu'il eſt inimitable en eloquence. Ils l'étudient avec un ſoin ſi grand que la plûpart le ſçavent par cœur. C'eſt le premier & le ſeul livre que les Enfans liſent à l'Ecole, & quand l'un d'entreux a achevé de le lire, il traite les autres. Ils ont un grand ſoin d'empêcher qu'il ne ſoit alteré en aucune maniere, & leur precaution (*a*) à cet égard

(*a*) Cela étoit d'autant plus à craindre en ce tems là, que l'on n'avoit point encore l'uſage de l'impreſſion, & en effet il n'y a guéres de livres anciens qui ſoient parvenus juſqu'à nous dans leur pureté originale. La plûpart ont été tronquez, ou alterez. Les Autheurs qui écri-

égard est allée jusques à compter, non seulement les chapitres mais aussi les versets, les mots, & les lettres. De sorte qu'il seroit impossible à qui que ce fût d'y rien changer à present si ce n'étoit en le traduisant, mais ils ont encore pourvû à cela en reprouvant toutes sortes de Traductions. Thevenot remarque que les Turcs tiennent les Persans pour Heretiques, en partie parce qu'ils ont traduit l'Alcoran en leur Langue. Je croi qu'il s'est un peu trop avancé, mais il auroit parlé juste s'il s'étoit contenté de dire que cette traduction faisoit le sujet d'un dès plus aigres reproches des Turcs contre les Persans.

Ce Livre contient non seulement tout le Droit Canonique & civil, mais encore la cor-

écrivoient alors envoyoient tous les jours des exemples, & dans la crainte que la même chose n'arrivât à leurs ouvrages, ils les finissoient souvent par une imprecation contre ceux qui y ajouteroient ou retrancheroient quelque chose, ou qui les altereroient en quelque maniere que ce pût-être. Quelques fois aussi les Copistes le faisoient de leur chef & il y en a une semblable à la fin de St. Irenée en quelques exemplaires. Bien des Sçavans ont crû même que celle qu'on trouve dans l'Apocalipse chap. 22. v. 18 & 19. étoit de cette nature se fondant sur le raport d'Aristée qui dit, *qu'après que la version des Septante fut faite, Demetrius persuada aux Juifs, de faire une imprecation contre ceux qui y changeroient, ajouteroient, transposeroient ou osteroient quelque mot.* Vossius dans ses observations sur Pomponius Mela, & Grotius en quelque endroit de ses ouvrages ne paroissent pas éloignez de ce sentiment. Ce qu'il y a de certain c'est que cette precaution toute sage qu'elle fût n'avoit pas toûjours son effet, & c'est sans doute ce qui a empêché les Turcs de s'en servir. Celle de compter les mots & les lettres comme ils font, est infiniment plus seure sur tout dans un ouvrage en vers.

correction, & rectification du vieux & du nouveau Teſtament que l'on pretend avoir été alterez par l'ignorance des Copiſtes & par la malice des Docteurs Juifs ou Chrêtiens, de ſorte que l'on ne ſçauroit plus en entendre le vrai ſens qu'en y ſupleant avec l'Alcoran. C'eſt d'où vient que l'hiſtoire ſacrée n'eſt point la même parmi les Turcs que parmi nous, quoiqu'ils admettent tout le vieux & nouveau Teſtament. Mahomet avoit pour but de ſatisfaire les Rabins Juifs & le Peuple Chrêtien, & dans cette vüe il obſerva de canoniſer un grand nombre de fables qu'il avoit tirée du Talmud, ou recueillies de la Tradition populaire parmi les Chrêtiens. Ne vous ai je pas dit que ſa Politique avoit été de prendre par tout, & de flater toutes ſortes de Sectes pour ſe les rendre favorables.

Un des Dogmes les plus ſeverement & les plus frequemment enjoints dans l'Alcoran, c'eſt la foi à la Miſſion de Mahomet en qualité de Prophete & d'Apôtre de Dieu. On l'y trouve en plus de cent endrois differens, & il ne faut pas s'en étonner puiſque c'étoit le point fondamental de toute ſa Doctrine. Les Turcs croyent certainement que Mahomet eſt le Paraclet (*a*) promis. Ils expliquent en ſa faveur tout ce que Jeſus-

(*a*) Ils ne font en cela que ſuivre Mahomet qui s'étoit lui même propoſé aux Peuples de ſon tems pour le Paraclet. Telle fut la ruſe de Montanus le Phrigien, Autheur des Cataphriges, & telle a été depuis un ſiecle celle d'un certain Grec nommé Pierre qui ſe mêloit de Prophetiſer & qui pretendoit s'établir une Royauté dans la Morée ſous pretexte de Religion.

Jesus-Christ à dit de cet Esprit Consolateur. Et parceque les Chrêtiens ne veulent pas reconnoître l'onction ni la mission de ce pretendu Prophete & qu'au contraire ils n'en parlent qu'avec horreur & mépris, les Turcs regardent en revanche les Chrêtiens comme des ennemis de leur Loi, de leur Prophete, & de Dieu même, & par conséquent dignes d'être exterminez de dessus la face de la Terre. C'est dans cet esprit que Mahomet dit au chap. de l'épée. *Lors que vous vous trouverez avec des Infidelles, Tuez les, coupez leur la tête, liez les, mettez les dans les fers, faites les Esclaves, & les gardez prisonniers ou leur faites payer rançon selon que vous jugerez à propos. Enfin ne leur donnez point de relâche, & ne cessez point de les persecuter, jusques à ce qu'ils ayent mis les armes bas, & se soient soumis à vous.* C'est aussi par cette raison & sur ce precepte qu'en Turquie, lors qu'un Chrétien à dit quelque parole contre Mahomet ou contre sa Loi, il faut qu'il meure, où qu'il se fasse Turc en reparation de son crime. En un mot la simple denegation de la Mission de leur Prophete, est ce qui fait parmi les Turcs l'Heresie damnable, & ce qui declare un homme, ou une Nation proscripte. Je ne sçai Monsieur si je m'explique assez pour me faire entendre, mais je veux dire que pour encourir en Turquie les peines portées par cette cruelle sentence que je viens de citer, il ne suffit pas d'être (a) Chrêtien, mais il faut

(a) Mahomet dit au chap. de la Couversion, *Si les Infidelles vous demandent quartier, donnez leur quartier, afin*

faut être ce qu'ils appellent Blaſphemateur & ennemi de Mahomet, ce que la plûpart de nos Auteurs n'ont point voulu expliquer. Je remarque même que le ſentiment contraire prevaut tellement en Europe que perſonne ne s'aduiſe de le revoquer en doute. Chacun y regarde les Turcs comme des Bêtes feroces alterées de ſang, & qui croyent que c'eſt faire ſervice à Dieu que de tüer tout ce qui n'eſt pas d'une même Religion qu'eux. Cependant c'eſt leur faire injuſtice & d'euſſai je faire élever cent murmures contre moi, je ne ſçaurois m'empêcher de dire en faveur des honnêtes Turcs que leur Religion, toute fauſſe qu'elle eſt, n'eſt pourtant pas ſi depourveüe de charité qu'on vous le fait à croire par delà. L'on peut-être Grec, où Juif où Catholique dans toute l'étendüe de l'Empire Turc, avec cent fois plus de liberté & de ſeureté, que Proteſtant en France, en Eſpagne, où en Italie. Payez exactement les Taxes ordinaires, ſoyez retenu dans vos

afin qu'ils aprennent la parole de Dieu. Et ailleurs *J'enſeigne les Miſteres de la parole de Dieu à ceux qui les ſçavent comprendre. S'ils contreviennent à leurs promeſſes, S'ils inquietent ceux de vôtre religion, tüez leurs Chefs comme perſonnes ſans Foi, peut-être qu'ils mettront fin à leur impieté.* Et encore, *Combatez ceux qui ne croyent pas en Dieu ni au Jour du Jugement, ni qui ne defendent pas de faire ce que Dieu à defendu.* Or voici le moyen de diſtinguer ceux là d'avec les autres, *Nous avons ordonné*, dit-il, au même Chapitre de la Converſion, *que ceux qui porteront de l'eau fraiche aux Pelerins, & ceux qui viſiteront le Temple de la Meque, ſeront du nombre de ceux qui croyent en Dieu & au jour du Jugement.*

vos discours, modeste dans vos habits, & humble dans vos conversations avec les Turcs. Enfin suportez patiemment la servitude dans laquelle vôtre qualité de Chrêtien vous à fait naître, & très certainement vous n'aurez rien à craindre des violences Turquesques sur le chapitre de la conscience. J'ose dire plus, & je ne crains pas de trop avancer, parceque je suis seur de mon fait, il n'y a point de bon Turc qui ne fût obligé à prendre vôtre defence si l'on vouloit vous forcer à renoncer à vôtre Religion, ni ayant rien au monde de plus libre que la Conscience selon les Turcs. Aussi l'Alcoran ne condâmne point les Chrêtiens à la damnation entant que Chrêtiens. Il n'y condamne pas même les Juifs, ni les Samaritains pourvû qu'ils vivent bien. *Tout ceux qui croiront, Chrêtiens, Juifs, où Samaritains*, dit Mahomet au Chapitre de la Vache, *ceux dis je qui croiront en Dieu, & au jour du Jugement; & qui feront de bonnes œuvres, seront recompensez par leur Seigneur, & seront exempts de peur & d'affliction au jour de la Resurection.* & au chap. de la Fable. *Les Juifs, les Samaritains, les Chrêtiens, & tous ceux qui auront fait de bonnes œuvres, seront exemps d'affliction. Il n'y a rien à craindre pour eux au Jour du Jugement.* Ajoutez à cela le Traité de Paix que ce faux Prophete fit avec les Religieux du Mont Carmel qui traitoient au nom de toute la Nation Chrêtienne, & dont Mr. Ricault nous a donné une Traduction dans son Histoire de l'Empire

pire Ottoman, & vous conviendrez qu'il y a bien de la paſſion & de la prevention dans l'eſprit de ceux qui écrivent que la Loi des Turcs leur permet de tüer les Chrétiens ou de les opprimer. Vous y trouverez cette clauſe entre pluſieurs autres très avantageuſes. *Un Eveſque ne ſera point ôté de ſon Dioceſe, ni aucun Chrêtien contraint à renoncer ſa foi, ni aucun Moine ſa profeſſion, ni aucun Pelerin ne ſera troublé en faiſant ſon pelerinage, ni aucun Religieux dans ſa Celule. On ne pourra point non plus ruiner leurs Temples, ni les changer en Moſquées, parce que celui qui fait cela, rompt la preſente Alliance de Dieu, s'opoſe à ſon Meſſager, & rend nul le Teſtament Divin.* Je n'ai jamais apris ni ouï dire qu'ils ayent violé hautement & ſans cauſe, aucune de ces conditions. Il ne faut que ſe taire, ou ſi l'on veut parler, s'abſtenir au moins de medire de la Religion & du Gouvernement. Cela eſt il ſi dificile? Je voudrois bien ſçavoir ſi en Italie & en Hollande, ou les Juifs ſont tolerez, quelqu'un de cette Nation s'aviſoit de blaſphemer en preſence des Chrêtiens contre Jeſus Chriſt ou de crier contre le Gouvernement: je voudrois bien ſçavoir dis-je ſi on ne le puniroit pas, & ſi l'on n'auroit pas droit de le faire? C'eſt la même choſe en Turquie à l'égard des Chrêtiens, avec cette ſeule difference que les Turcs étant généralement parlant fort zelez ne ſouffrent jamais rien de ſemblable dès qu'il vient à leur connoiſſance, & que l'Europe eſt pleine de Libertins qui ne.

ne prennent guéres de part à ce qui se dit de Nôtre Sauveur.

Cet Article de l'Alcoran par lequel Mahomet confesse que les Chrêtiens vivant bien peuvent esperer un Paradis selon leur merite, vous aidera à distinguer en quoi les Turcs font consister la qualité d'Infidelle: car il ne faut pas penser qu'ils croyent que les infidelles entreront en Paradis. Aussi comme je vous ai dit, un Infidelle n'est pas celui qui fait profession d'une autre Religion que de la leur, mais seulement *celui qui nie l'unité de Dieu & la Mission de son Prophete Mahomet.* Voilà Monsieur très certainement les deux seuls points qui dans leurs Echoles font la marque, & le simbole des Musulmans, c'est à dire Fidelles. De sorte que si à Constantinople ou en quelque lieu du Monde que ce pût être, il se rencontroît un Chrêtien fort attaché à Jesus Christ, qui se laissât persuader que Mahomet venu depuis Jesus Christ seroit veritablement le Paraclet & le Consolateur promis, & qui avec cela voudroit ne point insister sur la Trinité des personnes en Dieu, ni sur la Divinité de Jesus Christ, il seroit tenu pour un vrai Croyant. Remarquez bien s'il vous plaît que quand je dis ne point insister, j'entends se tenir renfermé dans les bornes d'une humble & pieuse ignorance qui faute de lumiere sur le fait, n'ose ni rejetter, ni recevoir, & s'en raporte à la verité, & en cela je me conforme au texte même de l'Alcoran qui dit au chap. de la Table.

Il

Il assemblera un jour ses Prophetes & ses Apostres & leur dira; Qu'avez vous repondu quand on vous a interrogez de mon unité? Ils diront Seigneur nous sommes des Ignorans. tu es le seul qui sçait tout. Les Turcs font une profession toute particuliere de cette espece d'ignorance humble, & il arrive rarement qu'aucun de leurs Docteurs donne une consulte ou une Decision même en matiere de Foi, sans y ajouter cette clause *Dieu le sçait mieux.* Il y a même une Secte entr'eux qui n'est guéres plus decisive sur toutes sortes de choses que l'étoit celle des Pirroniens, & cette Secte ne laisse pas d'être tenüe pour Ortodoxe.

Outre cette Secte qui est particuliere, il y en a quatre générales qui partagent la Religion Mahometane selon les Nations, celle des Turcs, celle des Arabes, celle des Afriquains, & celle des Malechites habitans de l'Arabie, & ces quatre là en embrassent un nombre prodigieux d'autres, sans neanmoins diviser ce grand Corps par aucun Schisme, quoique leurs sentimens soient assez differens, & même assez opposez.

Tous ces Sectaires parlent les uns des autres avec beaucoup de moderation, se trouvent indifferemment aux Assemblées communes, & dans les Disputes ne s'abandonnent jamais à aucun emportement condamnable. Ils se traitent en freres enfin, & cela seulement parce qu'ils conviennent d'un même Principe qui fait leur Confession de Foi sçavoir, *qu'il n'y a qu'un Dieu & que*

& que Mahomet eſt ſon Prophete. Je ne ſçaurois vous dire preciſément le nombre ni le nom de toutes ces Sectes. Il y en a tant que les Turcs ne le ſçavent pas eux mêmes. Ce n'eſt pas que ſelon une vieille Tradition il ne ſoit fixé à ſoixante treize, mais il ne s'en faut pas raporter à cela, & je croi que ſi l'on avoit bien compté, il s'en trouveroit du moins ſoixante treize au dela.

Cette Charité amirable qui regne entre toutes ces Sectes, ne s'étend pas neanmoins juſques ſur les Perſans. Les Turcs les regardent avec la même horreur & avec le même mepris qu'ils ont pour les Chrêtiens. Cependant les Perſans conviennent de l'unité de Dieu avec autant de rigidité que les Turcs, & ne nient pas la Miſſion du Prophete Mahomet, mais ils ont fait Schiſme volontairement, & ſe ſont ſeparez des Turcs pour faire une Societé, & une Monarchie à part. Ils ont même pretendu que l'Empire Ottoman fût une dependance de cette Monarchie, du moins à l'égard du ſpirituel, & à cauſe du Pontificat qui eſt attaché à la dignité de Roi de Perſe depuis Iſmaël, ce que les Turcs ont conſideré comme un attentat impie & ſacrilege. D'ailleurs ce ſont des Nations ſi oppoſées dans leurs interêts, ſi jalouſes l'une de l'autre, & ſi ſouvent en guére à cauſe de leur voiſinage qu'il eſt comme impoſſible qu'elles n'ayent pas une extrême averſion l'une pour l'autre. Il n'en faut pas tant pour allumer une haine mortelle, & irreconciliable entre

deux peuples, qu'elle ne doit elle donc point être lorsque la Religion s'y trouve mêlée. Dès lors on croit tout legitime, on canonise toutes ses passions, & les excès les plus inhumains deviennent des actions loüables & pieuses. Le plus determiné Scelerat est alors le plus grand Serviteur de Dieu. C'est ce que l'Histoire de nos jours, celle du Siecle passé, & en un mot, celle de tous les tems doit nous avoir suffisamment apris. C'est aussi precisément ce qui est arrivé entre les Turcs & les Persans. Ils se sont excommuniez reciproquement par plusieurs Anathêmes publics, ils se sont declarez heretiques damnables, ennemis de Dieu & indignes de jouïr de la lumiere du jour. Ces derniers ce sont même engagez (par un aveuglement assez ordinaire à ceux qui sont possedez d'une grande passion, & par une envie demesurée de s'éloigner de leurs ennemis le plus qu'ils pouroient sans renoncer entierement au Mahometisme,) ils se sont dis-je engagez dans le maintien de certaines Thêses dont ils ont été peut-être étonnez dans la suite, & desquelles toutesfois la passion les a empêchez de se retracter. L'une de celle là, c'est que Hali quoique simple Disciple de Mahomet avoit reçû du Ciel des Dons que son Maître n'avoit pas, entre lesquels ils comptent celui de Prophetie. Ils soutiennent aussi avec chaleur que l'Alcoran est de lui même si Misterieux que les simples lumieres naturelles ne sçauroient y penetrer, mais que Hali obtint de Dieu pour lui & pour ses Suc-

Succeſſeurs Caliphes ou Sophis les inſpirations neceſſaires pour l'interpreter, & qu'ainſi pour en entendre le vrai ſens il faut avoir recours aux interpretations de Hali, & des ſiens. Sur cela les Turcs ſe recrient aux Impies, & aux Blaſphemateurs, diſant que l'Alcoran eſt clair & intelligible à tout le monde du moins dans les choſes neceſſaires à Salut, & qu'il eſt écrit d'un ſtile également noble & facile, ſur quoi ils citent Mahomet lui même. Ils ajoutent que les Perſans l'ont changé & alteré dans la traduction qu'ils en ont faite, & ils les accuſent même d'y avoir retranché beaucoup de choſes. C'eſt par cette raiſon que les Turcs ont tant d'horreur pour les Alcorans de Perſe, qu'ils feroient même conſience de les lire. Amurat IV. n'étoit pas un Prince fort devot, mais il ne laiſſoit pas d'être ſcrupuleux là deſſus, & l'Hiſtoire nous aprend que dès qu'il ſe fut rendu Maître de Babilone, un de ſes premiers ſoins fut de faire la recherche de tous les Alcorans Perſans qui étoient en cette Ville, & qu'il les fit bruler en ſuite à Conſtantinople par ſentence du Muphti.

Ce n'eſt pas tout, les Perſans depitez de ce qu'on leur alleguoit des paſſages formels tirez des écrits de Homar, Oſman, & Abbubeker, oſerent bien ſoutenir que ces trois Amis de Mahomet qui lui avoient aidé à établir ſa Loi & à la rediger par écrit, n'étoient que des Docteurs Apocrifes dont l'autorité pouvoit à peine atteindre à la probalité, & ne craignirent

pas de soutenir qu'il y a des Chapitres entiers dans l'Alcoran, aux quels on n'est pas obligé d'ajouter foi. De ces erreurs capitales qui les differencioient déja si notablement des Turcs, ils ont passé peu à peu par un esprit de contradiction & d'animosité en plusieurs autres moindres, comme par exemple de negliger la Circoncision, l'Abdest, l'Abstinence du vin, & celle des viandes defendües. A la fin la haine croissant toûjours de plus en plus entre les deux Nations, & leur passion leur faisant perdre toute mesure, ils l'ont poussée de part & d'autre jusques au mépris reciproque de leurs Docteurs & des choses qu'ils estiment les plus Saintes. C'est tout vous dire qu'à present les Persans parlent mal de Mahomet, maudissent ses trois amis & foulent aux pieds la couleur verte, & que les Turcs en recompence traitent souvent Hali d'Heretique, & les Califes ses Successeurs d'ennemis declarez de Dieu. A tous ces legitimes & réels sujets de plainte, la Passion leur en suggere, mille autres qui sont purement imaginaires, afin d'avoir plus de droit de se haïr. C'est la coûtume dans toutes les Religions opposées que de se charger mutuellement de fausses accusations, & de pousser la haine jusqu'à l'excès. Combien voyons nous de gens en France qui disent j'aimerois mieux être Turc que Huguenot, & combien parmi les Reformez qui disent pareillement j'aimerois mieux être Turc que Papiste. Les premiers nous veulent faire accroire

croire que nous haïssons les Sts. & la Vierge parce que nous ne les adorons pas, & en revanche souvent nous voulons leur persuader, qu'ils adorent les Images, parce qu'en faisant leurs prieres ils preferent le lieu où elles sont placées à un autres qui est vuide, & qui n'offre à leurs yeux aucun objet capable de fixer leur attention, & rechaufer leur zele. J'ai vû un livre écrit exprès pour prouver que les Catholiques ne croyent ni au Pere, ni aux Fils, ni au Saint Esprit. C'est ainsi que le Pere Copin a voulu faire passer les Moines de la Thebaïde pour Eutichiens quoique tout le Monde les trouve Ortodoxes sur le même point. Avoüons qu'il y a bien du levain de malice dans le cœur de l'homme, & pour parler avec l'Ecriture qu'il *est desesperément cauteleux & malin.*

Si vous voulez sçavoir quelque chose au delà de ce que je viens de vous dire touchant le Schisme des Persans, vous pourrez consulter les diverses Relations de la Perse qui ont été imprimées, & aussi la Sentence du Mouphti des Turcs rendüe contre les Persans. C'est une piece Autentique de laquelle vous pourez tirer beaucoup de lumieres. Vous la trouverez dans Riccaut, Histoire de l'Etat present de l'Empire Ottoman, & vous me permetrez de vous y renvoyer, mon dessein n'étant nullement d'entrer dans l'examen de la Religion Persane en particulier. Je ne vous en ai parlé que par occasion, & même je ne croyois pas vous en dire tant que je vous

en ai dit. Adieu Monſieur il eſt tard ; & la plume me tombe des mains je ſuis &c.

De Smirne. le..... Avril 1691.

LET-

LETTRE IV.

Abregé de l'Hiſtoire ſacrée ſelon les Turcs.

MONSIEUR,

Je vous ai promis que je vous entretiendrois aujourd'hui de ce qu'il y a d'Hiſtorique dans la Religion Mahometane. Je vais vous tenir parole, & j'eſpere que vous ne ſerez pas mal diverti. N'attendez pourtant pas que je vous diſe tout. Je ne ſuis pas aſſez bien inſtruit pour cela, & d'ailleurs ſi j'entreprenois de vous donner un Recueil exact de toutes les réveries que les Docteurs Turcs ont écrit là deſſus j'aurois beſoin, non pas d'une lettre, mais de pluſieurs grands & longs volumes. Je me contenterai donc de vous expliquer ici les plus groſſieres difference qui ſe trouvent entr'eux & nous, ſur l'Hiſtoire du vieux & du nouveau Teſtament, & afin que vous

ne puissiez douter de la sincerité de mon recit, je vous declare de nouveau que je me servirai toûjours des mêmes expressions qui sont couchez dans l'Alcoran ou dans les Livres de leurs Docteurs. Du reste vous me permetrez, s'il vous plaît, de vous renvoyer à ce que je vous ai dit dans ma lettre precedente touchant l'Alcoran, & la ferme foi que tous les Turcs ont pour tout ce qui est écrit en ce Livre.

Dieu créa au commencement les Anges, & se servit pour cela de la flamme du feu la plus pure. Il créa ensuite les Cieux & la Terre par la vertu de sa seule parole, car quand il veut quelque chose, il dit *a* sois, & elle est. Il ne les créa pourtant pas tous ensemble ni en un moment, mais en six jours, & le septiême tout étoit déja créé. Il créa premierement la Terre en deux jours qui selon Gelaldin furent le Lundi & le Mardi, il éleva les Montagnes & donna à chaque Region ses particularitez aussi en deux jours, & il créa les Cieux avec le Soleil, la Lune & les Etoiles en deux autres jours. Gelaldin veut que ce fût le Jeudi & le Vendredi. Il dit ensuite au *b* Ciel & à la Terre vous m'obeïrez par force ou par amour, & ils repondirent Seigneur nous serons obeïssans à tes commandemens. Au reste les Turcs croyent que la Terre est *c* immobile & qu'il y a *d* sept Cieux l'un sur l'autre

a Alcor. chap. de la Vache.
b Alcor. chap. de l'explication.
c Alc. chap de Locman.
d Ac. chap. de l'explication, & des vrais Croyans. & encore chap. de la Vache &c.

re. Dieu créa en ſuite Adam du limon de la terre, & il en parla aux Anges leur diſant.

Je [e] veux créer un Vicaire en terre, & ſur ce que les Anges repondirent, metras tu en terre celui qui la ſoüillera, & qui y repandra le Sang, pendant que nous exalterons ta gloire, & te ſanctifierons, Dieu leur dit je ſçai ce que vous ne ſçavez pas.

Je [f] créerai l'Homme du limon de la Terre. Je ſouffleraï contre lui pour lui donner la vie. Il leur dit encore, proſternez vous devant lui & l'adorez. Tous les Anges obeïrent auſſi-tôt excepté Belzebuth & ceux de ſa Secte. Dieu lui demanda. Qui t'a [g] empêché d'adorer Adam lorſque nous te l'avons commandé? & il repondit je ſuis plus que lui, tu m'as créé de feu, & tu as créé l'homme de la boüe de la Terre. Alors Dieu lui dit ſors du Paradis, il n'eſt pas l'habitation des orgueïlleux, tu ſeras au nombre de ceux qui ſeront remplis d'ignominie, & tu ſeras maudit juſques au jour de la Reſurection des morts. Le Diable repondit laiſſe moi juſqu'au jour de la Reſurrection des morts, & ne me donne ta malediction que juſqu'au jour du jugement: mais Dieu lui dit tu ſeras maudit juſques au jour nommé. Seigneur dit le Diable je tenterai toutes les Creatures, parce que tu m'as tenté, je les ferai deſobeïr

e Alc. chap. de la Vache.
f Alc. chap. de l'Hegire.
g Alc. chap. des Gratificat & de l'Hegire.

à tes commandemens excepté ceux qui se feront en toi, & qui se resigneront à ta divine volonté. Dieu dit c'est le droit chemin. Tu n'as point de pouvoir sur les gens de bien qui suivent ma loi, mais seulement sur les Infidelles auquels l'Enfer est preparé. Và sors du Paradis, tu seras abhorré de tout le Monde, & privé de ma Misericorde. Cependant Dieu [h] manifesta les noms de toutes choses à Adam qui les enseigna aux Anges, auxquels Dieu dit declarez moi les noms de toutes ces choses que j'ai créées si vous les sçavez, & ils repondirent loüange est dûe à ta Divine Majesté. Nous ne sçavons que ce que tu nous as enseigné, tu es seul sçavant & sage. Ce sont les propres termes de l'Alcoran, surquoi il est necessaire de remarquer que les Turcs croyent que ces noms contenoient une claire explication des Vertus, qualitez & proprietez de toutes les choses créées, & qu'Adam en aprenant ces mêmes noms, aquit aussi toute la science. Adam devenu ainsi plus sçavant que tous les Anges ensemble, Dieu lui dit, ô Adam declare leur le nom des choses que j'ai créées, ce qu'Adam fit, après quoi Dieu dit aux Anges, ne vous dis je pas que je sçai ce qui n'est point sçû ni aux Cieux ni en la Terre & que je sçai tout ce que vous manifestez & tout ce que vous tenez de plus secret. Dieu se retourna ensuite vers Adam & lui dit, Adam [i] habite avec ta femme

[h] Acor. chap de la Vache.
[i] Alcor. Chap. de la Vache, & des Limbes.

me dans le Paradis, & y mange de tout ce qui t'agréera, mais n'aproche pas de cet Arbre, autrement tu seras toi & ta femme au nombre des injustes : souviens toi que le Diable est ton ennemi & l'ennemi de ta femme. Il fera ses efforts pour vous rendre miserables, & pour vous faire sortir tous deux du Paradis où vous n'avez ni faim, ni soif, ni chaud, ni froid. Le Diable ayant ouï cela vint à eux & leur dit, Dieu vous à defendu de manger du fruit de cet Arbre, afin que vous ne soyez pas Anges & Eternels & leur a juré qu'il disoit la verité. Adam & sa femme le crurent & connurent leur nudité après qu'ils eurent mangé du fruit de cet Arbre, ils prirent des feuilles du Paradis, & se couvrirent car ils avoient honte en se regardant l'un l'autre. Alors le Seigneur les appella, & leur dit. Ne vous ai je pas defendu de manger de cet Arbre? Je vous dis à tous deux que le Diable est vôtre ennemi découvert, & ils repondirent Seigneur nous t'avons offencé & fait tort à nos ames, si tu n'as pitié de nous nous serons au nombre des Damnez. Ils demanderent pardon de leur faute, & Dieu leur pardonna parce qu'il est clement & misericordieux. Il les chassa neanmoins du Jardin, & leur dit descendez, sortez tous du Paradis ennemis les uns des autres. Vous habiterez en terre jusques au tems ordonné, vous y vivrez & mourez, & sortirez de la Terre au jour du Jugement. Il vous viendra ci-après un Guide de ma part.

Ceux qui le ſuivront ſeront delivrez de peur & d'affliction au jour du Jugement, mais ceux qui ſeront Impies & qui celeront mes commandemens bruleront éternellement dans le feu d'Enfer. C'eſt au chap. de la Vache que cette promeſſe eſt remarquée. Les Turcs l'interpretent tous en la perſonne de Mahomet qui eſt diſent ils ce Guide infaillible que l'on ne peut quiter ſans ſe jetter dans l'erreur. Ils diſent même ſur la foi d'une tradition écrite au livre de la Zune, livre qu'ils n'eſtiment guéres moins Saint que l'Alcoran, que Dieu parla à Adam le neuviéme jour après qu'il fut créé, le Soleil étant couché & que comme Adam fut ſurpris d'une ſi grande lumiere, Dieu lui dit O! Adam la grande lumiere qui t'ébloüit eſt un ſigne de celle qui naîtra de toi par mes Prophetes en la perſonne de mon fidéle Envoyé Mahomet dont le nom eſt au Ciel Ahmed, car ſon cours ſera lumineux, commme celui du Soleil & il convertira toutes les Nations. A ces mots Adam tomba ſur la face en terre & adora Dieu, mais il étoit ſi ſupris de cette grande promeſſe qu'ils n'oſoit la croire, & ce fut pourquoi Dien en voulut paſſer un contract avec lui par la main de l'Ange Gabriel.

Cependant Adam engendra des enfans, & voici comment l'Alcoran rapporte le [k] meurtre d'Abel par Cain. Ces deux fils d'Adam ſacrifioient à Dieu, mais le ſacrifice de l'un étoit agréé, & celui de l'autre ne l'étoit pas. Caïn en fut depité contre ſon fre-

re

[k] Chap de la Table.

re & le menaça de le tüer. Abel repondit, Dieu reçoit les Sacrifices & les Holocauſtes de ceux qui ont ſa crainte devant les yeux. Certainement ſi tu étends ta main pour me tüer, je n'étendrai pas la mienne pour te mal faire. J'ai peur du Seigneur de l'Univers. Si tu te charges du meurtre de ma perſonne avec tes pêchez paſſez, tu iras en Enfer où ſeront châtiez les injuſtes. Mais tout cela ne toucha point Caïn, le meurtre de ſon frere lui paroiſſoit facile & avantageux, ce qui fit qu'il le tuâ. Dieu envoya auſſi-tôt un Corbeau qui fit une Foſſe en terre, & qui lui montra la façon d'énſevelir le corps de ſon frere. Alors il dit, plût à Dieu que j'euſſe été foible & impuiſſant, que ne ſuis je ſemblable à ce Corbeau? Il faut enſevelir le corps de mon frere, & il fut repentant de ſa faute. A cauſe de ce meurtre Dieu ordonna aux Enfans d'Iſraël que celui qui tüeroit une perſonne innocente ſeroit puni comme s'il avoit tüé tout le monde, & que celui qui donneroit la vie à une perſonne innocente ſeroit recompencé comme s'il avoit donné la vie à tout le monde.

Du deluge, & de quelques Prophetes qui vinrent après Noé.

Les Turcs reconnoiſſent pour vrais Prophetes tous les Saints Perſonnages dont il eſt parlé dans le vieux & dans le Nouveau Teſtament nommément Enoch, Noé,

Abraham, Loth, Isaac, Jacob, Joseph, Job, Moïse, Aaron, David, Salomon, Elie, Josué, Jonas, Zacharie, St. Jean, & Jesus Christ, mais ils y en ajoutent un grand nombre d'autres dont l'Ecriture ne fait point mention, comme Hod, Salhé, Chaïb, & Ismaël qu'ils mettent au nombre des Propheres. Noé vêcut selon eux neuf cent cinquante ans sur la terre & prophetisa le Deluge aux hommes de son tems qui étoient devenus Idolâtres. Il leur disoit O *l* peuple, si le sejour que je fais avec vous, & si la predication des commandemens de Dieu vous importune, sachez que tout mon appui est en Dieu. Assemblez vos Docteurs avec vos Idoles, & ne cachez pas ce que vous faites. Allez où vous voudrez, vous ne trouverez personne qui vous protege si vous mepriſez mes instructions. O ! *m* peuple je vous prêche les peines de l'Enfer. Adorez un seul Dieu & le craignez. Obeïssez moi, il vous pardonnera vos pêchez. Il differe vôtre châtiment jusques à jour nommé, & ne le retardera pas lorsque son heure sera venüe, si vous la sçaviez vous vous convertiriez. Les Chefs du Peuple lui repondirent O ! » Noé, tu es dans une grande erreur, & il repliqua je n'erre pas, je suis Messager Envoyé de Dieu pour vous prêcher sa volonté. Je vous donne des avis très salutaires. Dieu m'a enseigné ce que vous

l Alc. chap. de Jonas.
m Alcor. Chap de Noé.
n Chap. des Limbes.
o Chap. de Hod.

vous ne ſcavez pas, Trouvez vous étrange qu'il vous envoye ſes commandemens par la langue d'un homme comme moi, pour annoncer les tourmens de l'Enfer ? Craignez Dieu & il vous pardonnera. Les Chefs lui dirent O ! Noé. Il y a long-tems que nous diſputons enſemble. Fais nous paroître les peines que tu nous prêches, ſi tu es veritable. Dieu, dit-il, vous les fera voir quand il lui plaira, vous ne les éviterez pas, mes inſtructions vous ſeront inutiles. Il s'adreſſa enſuite à Dieu & lui dit; Seigneur [p] j'ai exorthé ce peuple nuit & jour, mais mes exhortations ont été inutiles, ils ſe ſont fortifiez dans leur impieté, & lorſque je les ai prêchez ils ont mis leurs doits dans leurs Oreilles, & ont couvert leurs têtes de leurs vetemens pour ne pas ouïr. Ils ſont demeurez dans leur impieté, & ſe ſont enorgueillis. Je les ai prêchez publiquement, j'ai élevé ma voix, je leur ai expliqué les miſteres de ta Loi, je leur ai dit demandez pardon a Dieu, il eſt très miſericordieux, il vous envoyera abondance de pluie pour aroſer la terre, il vous donnera quantité de biens, & nombre d'enfans. Il vous donnera des Jardins ornez de fontaines & de fleuves. Qui vous empêche d'honorer Dieu ? C'eſt lui qui vous à créez en l'état où vous étes &c. Seigneur, ajouta Noé, ce Peuple m'a deſobeï. Il a ſuivi ce qui ne peut lui donner, ni lignée, ni profit, mais plûtôt un dommage très certain. Ils ont conſpiré con-

[p] Chap. de Noé.

contre moi, & ont dit entr'eux ne quitons pas nos Dieux, ne quitons pas Od, Soa, Igout, Jaoe, & Nefer, ils ſont devoyez du droit chemin, Seigneur augmente leur confuſion &c. Seigneur ne laiſſe point d'impies ſur la terre, ils devoyeront les Creatures du droit chemin, & laiſſeront des Enfans menteurs & impies comme eux. Pardonne moi, mes pechez, pardonne les pechez à mon pere, à ceux & à celles qui croiront en ta Loi, & extermine les injuſtes. Dieu avoit inſpiré à Noé que perſonne ne croiroit en lui autre que ceux qui avoient déja crû, mais ce St. Prophete n'avoit pas laiſſé de prêcher afin que les mechans fuſſent confondus dans leur injuſtice. Dieu dit enfin à Noé qu'il avoit reſolu de punir les hommes & lui 9 commanda de bâtir l'Arche, mais dit il ne me parle plus des injuſtes car ils ſeront ſumergez. Les paſſans ſe mocquoient de lui, & de ſon Arche, mais il leur dit. Vous vous mocquez de moi, je me mocquerai de vous, & nous verrrons ceux qui ſeront les plus ſçavans. Celui que Dieu châtiera ſera couvert de honte & ſera tourmenté perpetuellement. A la fin l'Arche fut acchevée & conduite à ſa perfection ſuivant le modelle que Dieu en avoit donné à Noé, & Dieu dit à Noé un matin, au moment que la lumiere de l'Aurore parut, & que l'eau commença à bouillir dans ſon pot, de faire entrer dans ſon Arche deux animaux de chaque genre & eſpece, ce que Noé fit en

9 Chap. de Hod.

en disant à ces animaux, montez dans l'Arche au nom de Dieu qui la fera floter & ancrer. Lorsque l'Arche commença de floter semblable à une Montagne, Noé apella un de ses enfans qui étoit resté en terre nommé Selon Gelaldin Kinan, & lui dit mon fils monte dans l'Arche avec nous & ne demeure pas avec les Infidelles, mais ce fils repondit je monterai sur une haute Montagne qui me sauvera des eaux. Noé voyant cela lui dit personne ne te peut aujourd'hui delivrer de la punition de Dieu si ce n'est par sa misericorde. Cependant les eaux s'acrurent, & il demeura sumergé avec le reste des hommes. Au bout d'un certain nombre de jours Dieu commanda à la terre de boire l'eau, & au Ciel de ne verser plus de pluye, & l'Arche s'arrêta sur la Montagne apellée Gioudi. Alors Noé pria Dieu & lui dit Seigneur, mon fils qui est demeuré dans les ondes est de ma lignée, tu m'as promis de sauver ma famille, tu entretiens exactement ce que tu promets, tu es veritable en tes paroles, & très juste en tes actions. O Noé, repondit Dieu, ce fils n'est pas de ta lignée, il m'a offencé, & a desobeï à mes commandemens. Ne m'interroge pas de ce que tu ne dois pas sçavoir, autrement tu seras au nombre des ignorans. Seigneur, dit Noé, je me garderai avec ton aide de t'interroger de ce que je ne dois pas sçavoir. Si tu n'as pitié de moi, je serai au nombre des gens perdus. Là dessus Dieu lui dit O Noé, descends de l'Arche avec salut & benediction

sur

sur toi, & sur une partie de ceux qui sont avec toi, j'enrichirai l'autre des biens de ce Monde pour la châtier très grievement au jour du Jugement &c.

Après que les hommes eurent multiplié sur la terre, & qu'ils se furent de nouveau corrompus & adonnez à l'Idolâtrie, Dieu leur envoya un autre Prophete pour les convertir. Ce Prophete se nommoit Hod, & il fut envoyé particulierement à un Prince nommé Aad qui Idolâtroit avec tout son Peuple. Hod leur dit O! [a] Peuple, n'adorez qu'un seul Dieu, autrement vous serez au nombre des Infidelles. Je ne vous demande point de recompence de la peine que je prends de vous prêcher, celui qui m'a créé m'en recompencera. Ne serez vous jamais sages? Demandez pardon à Dieu, convertissez vous, & obeïssez à sa divine volonté. Il vous envoyera la pluie du Ciel, & augmentera vos forces, & vos richesses, ne soyez pas au nombre des Impies. Ces gens endurcis dans leur péché repondirent; O! Hod tu ne nous aportes point de raisons pour prouver ce que tu dis, tes parolles ne nous feront pas quiter nos Dieux, & même nous croyons que quelqu'un d'entreux te châtiera rigoureusement. Hod repliqua & dit: Je prends Dieu à témoin & vous mêmes aussi, que je suis Innocent du péché que vous faites d'adorer les Idoles &c. Là dessus Dieu fit élever [b] un vent impetueux l'espace de sept nuits,

[a] Chap. de Hod, & chap. des Limbes.
[b] Chap. de la Verification.

nuits, & huit jours consecutifs qui renversa tous ces gens roides morts par terre sans qu'il en échapât un seul homme, à la reserve de Hod & des vrais Croyans qui étoient avec lui.

Salhé fut un autre Prophete envoyé de Dieu, depuis Hod, à un Prince Idolâtre nommé Temod & à son Peuple. Ce Prophete ici leur [a] dit comme avoient fait avant lui Noé, & Hod, O! Peuple adorez un seul Dieu, c'est lui qui vous a créez du limon de la terre, & qui la remplie de plusieurs sortes de Fruits pour vous la faire habiter, demandez lui pardon & vous convertissez. Ce peuple repondit O! Salhé, nous esperions que tu serois nôtre Chef, & tu nous defends au contraire d'adorer les Dieux de nos Peres, nous doutons grandement de ce que tu nous préche. Salhé voyant l'incredulité de ce Peuple & desirant neanmoins de le convertir, invoqua Dieu, & par sa permission changea en sa presence un Rocher en chameau, après quoi il lui dit. O peuple ce chameau que Dieu vous à créé, vous servira de miracle & d'instruction, laissez le paître & ne lui faites point de mal, autrement vous serez bien-tôt châtiez. Les Chefs de ce peuple qui étoient endurcis dans leur impieté demanderent aux gens de bien qui suivoient Salhé s'il croyoient qu'il fut veritablement Messager envoyé de Dieu, & comme ils eurent repondu nous croyons en ses paroles & en sa Doctrine,

[a] Chap. de Hod.

trine, les autres dirent aussi tôt & nous, nous abjurons ce que vous croyez. Ils tuerent aussi le Chameau par mepris & par derision de Salhé, & lui dirent après cela O! Salhé, faits nous maintenant paroître la punition que tu nous prêches, si tu es un des Prophetes. En même tems un grand tremblement de Terre & un Tonnere si effroyable survint que tout ce peuple fut ou abismé, ou tüé dans les rües & dans les Maisons sans qu'il en demeurât un seul.

Le troisiême Prophete considerable dont l'Ecriture ne parle point, mais dont les Turcs ont une connoissance particuliere c'est Chaïb. Celui là fut envoyé au Païs de Madian pour convertir le Peuple qui y habitoit, & lui fit cette Harangue. O! Peuple [a] n'adorez qu'un seul Dieu, pesez à bon poids, mesurez à bonne mesure, & ne retenez rien de vôtre prochain. Ne tenez pas les grands chemins pour faire peur au Peuple, ne detournez pas les vrais Croyans de la Loi de Dieu, souvenez vous, que vous n'étiez qu'une petite poignée de gens & que Dieu vous à fait multiplier &c. Les Docteurs lui dirent O! Chaïb nous te chasserons de Madian, toi & ceux qui croyent comme toi. Ils dirent aussi au peuple, si vous suivez Chaïb vous serez damnez. Qu'arriva t'il? Dieu envoya un grand tremblement de Terre, avec un grand Tonnerre, & tous ces gens là furent trouvez morts le matin dans leurs Maisons. D'A-

[a] Chap. des Limbes.

D'Abraham.

Abraham avoit pour ſurnom Azer, & ſon Pere s'apelloit Tarec Azer. Cet Azer adoroit les Idoles & toute ſa Famille avec lui. Il n'y avoit qu'Abraham qui s'étoit conſervé fidelle à Dieu. Ce n'eſt pas qu'il n'eût eu divers doutes, mais il les avoit toûjours ſurmontez. Une nuit entre les autres Abraham voyant une [a] Etoile très claire demanda en ſoi même ſi c'étoit ſon Dieu. Non repondit il lui même, mon Dieu ne ſe leve pas & ne ſe couche pas. Voyant lever la Lune il demanda encore ſi c'étoit ſon Dieu, non repondit il de même, certainement Dieu ne me conduira pas pour être au nombre des Devoyez. Lorſqu'il vit lever le Soleil il dedemanda de nouveau ſi c'étoit ſon Dieu, mais lorſqu'il l'eut vû coucher il dit: Je ſuis entierement reſigné à celui qui à créé les Cieux & la Terre, & je profeſſe ſon unité. Il lui vint une autrefois quelque ſcrupule touchant la Reſurrection, & il pria Dieu diſant [b] Seigneur montre moi comment tu reſſucite les morts. Dieu l'exauça, & lui dit, prends quatre oiſeaux, mets les en pieces, & en porte les pieces ſur ces montagnes, apelles les après cela & tu verras qu'ils viendront promptement à toi, ce qui arriva comme Dieu avoit dit.

Comme le Dogme de la Reſurrection eſt

[a] Chap. de la Table.
[b] Alc. chap. de la Ville.

eſt un dès plus difficiles à recevoir entre tous ceux que Mahomet a enſeignez, ou du moins qu'il ſemble tel aux Turcs, ils croyent auſſi que Dieu à fait divers miracles pour l'établir. Celui des quatre oiſeaux d'Abraham en eſt un fort remarquable, en voici un autre qui ne l'eſt pas moins. Certain homme dont le nom ne m'eſt pas connu paſſant un jour par un Village deſolé & ruïné, dit en lui même, [a] comment eſt ce que Dieu pourra redonner la vie à ce Village après ſa mort & le rétablir après une ruine ſi grande? Alors Dieu le fit mourir, & il demeura mort l'eſpace de cent ans au bout deſquels Dieu l'ayant reſſucité lui demanda, combien de tems as tu demeuré ici? Cet homme repondit j'y ai demeuré un jour & demi. Tu te trompe lui dit Dieu, tu y as demeuré cent ans. Conſidere neanmoins ta viande & ton breuvage ils ne ſont pas alterez par la longueur du tems. Mais conſidere auſſi ton âne mort, & regarde ſes os blanchis. Je les raſſemblerai & les revétirai de leur chair, & tu ſerviras d'exemple à tout le monde, ce qui ayant été fait l'homme dit, j'avoüe que Dieu eſt tout Puiſſant.

Je ſuis ſortis de mon ſujet, mais il eſt aiſé d'y rentrer. Abraham fut renvoyé de Dieu à ſon Pere Tarec Azer, pour le retirer de l'Idolâtrie lui & ſon peuple, & il lui dit. [b] Pourquoi adorez vous les Idoles au lieu de Dieu. Azer & ſes gens lui repondirent

[a] Chap. de la Vache.
[b] Chap. des Gratifications.

rent nous avons trouvé nos Peres qui les adoroient. Vos Peres & vous reprit Abraham êtes grandement devoyez & dans une erreur manifeste. c Certainement vôtre Seigneur est le Seigneur des Cieux & de la Terre. Je vous jure qu'il à tout créé. Ayant ainsi convaincu ces Idolâtres, il fut épris de zéle & dit par Dieu je ferai la guerre à vos Idoles. Il le fit en effet & les rompit à coups de hache pendant l'absence du Peuple & des gens d'Azer, mais il reserva la plus grande & lui pendit la hache au cou, disant peut-être qu'ils l'accuseront d'avoir rompu les autres Quand ils furent de retour & qu'ils virent leurs Idoles rompuës, il se fâcherent fort & dirent celui qui à mal traité nos Dieux de cette sorte est est un Impie. Nous avons ouï qu'il y a ici un jeune homme nommé Abraham qui se mocque d'eux, c'est sans doute lui qui est coupable de ce crime, qu'on l'amene devant le Peuple & qu'il soit examiné pour voir s'ils ne se trouvera point de témoins contre lui. Abraham fut donc amené & on lui dit O! Abraham c'est toi qui as ainsi maltraité nos Dieux; point du tout, repondit il, c'est cette grande Idole. Là dessus ces gens connoissant que l'Idole ne pouvoit parler pour se defendre, ni qu'elle n'avoit point non plus de mouvement par le moyen duquel elle eût pû rompre les autres, furent confus en eux mêmes: neanmoins ils ne se convertirent pas, mais au contraire plus animez que jamais ils alumerent un grand feu & y jetterent

c Chap. des Prophetes.

terent Abraham, disant brulons Abraham & defendons nos Dieux, mais Dieu commanda au feu de perdre sa chaleur & sauva Abraham. Cependant Azer le Pere d'Abraham ne se voulut point convertir pour ce miracle, & comme son fils lui disoit sans cesse, *d* suivez moi, je vous conduirai au droit chemin, n'adorez pas le Diable il est desobeïssant à Dieu, autrement je crains que Dieu ne vous châtie, & que vous ne soyez au nombre des gens perdus, il lui repondit O! Abraham abhorres tu mes Dieux, si tu ne changes ce discours je te lapiderai; éloigne toi de moi pour long-tems. Abraham voyant son Pere irité & obstiné dans son erreur, se retira en disant Dieu vous veuille inspirer; je le prierai pour vous, il est très bon, & j'espere qu'il exaucera ma priere.

Abraham eut aussi une dispute sur l'existence de la Divinité avec Nimrot. Abraham *e* disoit Monseigneur est celui qui donne la vie & la mort. Moi, repondit Nimrot, je donne la vie & la mort à mes Sujets quand bon me semble. Abraham lui repliqua, à la bonne heure, mais Dieu fait lever le Soleil du côté de l'Orient, fais le lever du côté de l'Occident, alors l'infidéle demeura confus.

Touchant la visite des trois Anges, voici comment elle est racontée au chap. de Hod. Les Messagers *f* de Dieu arriverent chez Abraham & lui annoncerent la naissance

d Chap. de la Caverne.
e Chap de la Vache.
f Chap. de Hod.

lance d'Isaac de Jacob & de leur posterité. Abraham leur fit apporter de la viande rôtie, & voyant qu'ils n'en mangeoient pas il eut peur de leur venüe, mais ils lui dirent naye point de peur, nous sommes envoyez vers Loth pour exterminer les habitans de sa ville. La femme d'Abraham qui étoit presente se prit à rire lorsqu'ils lui promirent la naissance d'un fils qui devoit avoir une si grande prosperité, & dit hé Dieu ferai je un enfant moi qui suis vieille, & qui ai un mari extrêmement vieux, ce seroit un miracle; mais les Anges lui repondirent vous étonnez vous de la puissance de Dieu? O! vous qui étes de la famille d'Abraham, Dieu vous a donné sa benediction: loüange & gloire lui sont dües en tous lieux. Lors qu'Abraham fut delivré de sa peur, & que les Anges lui eurent annoncé la naissance de ses enfans, il disputa long-tems avec eux, touchant les habitans de la ville de Loth. Il étoit d'humeur douce, dit l'Alcoran, & racontoit souvent les merveilles de Dieu, mais à la fin les Anges ennuyez lui dirent O! Abraham mets fin à tes questions, l'heure est venüe que Dieu à commandé de les exterminer, & ils ressentiront des tourmens inevitables.

Comme le reste de l'Histoire d'Abraham est peu differente quant aux faits de celle qui est rapportée au livre de la Genese, je ne m'y arrêterai point d'avantage, & j'ajouterai seulement à ce que j'ai déja dit que les Turcs croyent que ce fut Abraham qui avec son fils Ismaël bâtit le Temple de la

Mecque. Il y gardent auſſi dans un Oratoire, ce qu'ils appellent le lieu d'Abraham. C'eſt une pierre ſur laquelle ils diſent qu'Abraham monta lorſqu'il élevoit les fondemens de ce Temple, & ſes pieds y demeurerent engravez, d'une maniere que l'on en voit la marque encore à preſent. Il eſt parlé de cela dans l'Alcoran au chap. de la Vache où Mahomet introduit Dieu diſant. Nous avons commandé à Abraham & à Iſmaël de tenir ma Maiſon nette pour ceux qui y viendront en proceſſion avec humilité & adoration. Lors qu'Abraham reçût ce commandement il dit, Seigneur fortifie cette Ville, enrichi ſon peuple de toutes ſortes de biens, & tous ſes habitans qui croiront en ta Davine Majeſté, ce que Dieu lui promit. Et plus bas. Lors qu'Abraham & Ilmaël élevoient les fondemens du Temple de la Mecque, Abraham dit Seigneur reçois nos veux, tu entens tout & ſçais tout, Seigneur fais nous la grace d'être obeïſſant à tes commandemens, & que de nôtre lignée il ſorte un peuple qui obſerve ta loi. Ce paſſage ſuffiroit ſeul pour vous faire connoître en qu'elle eſtime Iſmaël eſt parmi les Turçs, & ſi les Arabes d'aujourd'hui ont ſujet de tenir à injure qu'on les appelle Iſmaëlites; mais en voici encore un tiré du chapitre de Marie qui merite bien d'être rapporté ſur tout parcequ'il n'eſt pas long. Souviens toi dit-il de ce qui eſt écrit d'Iſmaël. Il obſervoit exactement ce qu'il promettoit. Il étoit Prophete & Apôtre de Dieu. Il prêchoit la pureté & recommandoit

doit aux hommes de faire souvent leurs Oraisons, & étoit agreable à son Seigneur.

De Joseph.

Il y a dans l'Alcoran un chapitre intitulé le Chapitre de Joseph qui ne contient autre chose, que l'histoire de ce Patriarche. Le songe Prophetique qu'il eut dans la maison de son pere, la jalousie de ses freres, & leur attentat contre lui, y sont decris à peu-près comme dans l'Ecriture Sainte. Il n'y a pas non plus d'alteration considerable du moins quant aux faits touchant la maniere dont il fut trouvé par les Marchands Ismaëlites dans le Puits sec où ses freres l'avoient descendu, & conduit ensuite en Egipte où il fut vendu à Putiphar, mais le reste varie un peu d'avantage, sur tout l'avanture de Joseph avec la femme de son Maître. Lors, dit l'Alcoran, que Joseph fut parvenu en âge de virilité, Dieu lui donna la prudence & c'est ainsi qu'il recompence les gens de bien. La femme de son Maître fut amoureuse de sa beauté, elle l'enferma un jour dans sa chambre & le solicita d'amour. Mais Joseph n'y voulut point entendre. Dieu me garde, dit-il, de trahir mon Maître & d'être impudique. En même tems il s'enfuit à la porte. Sa Maîtresse courut après lui & dechira sa chemise par le dos pour l'arrêter, mais par malheur elle trouva justement son mari derriere la Porte. Elle ne se deconcerta pourtant point

& ſon eſprit malicieux lui fourniſſant ſur l'heure un expedient également propre à ſe tirer d'affaire & à ſe vanger, que merite autre choſe, dit elle, celui qui a voulu dèshonorer ta maiſon, ſinon d'être mis priſonnier & d'être rigoureuſement châtié ? Seigneur dit Joſeph là deſſus, ma maîtreſſe m'accuſe à faux, c'eſt elle qui m'a ſolicité, & cet Enfant qui eſt dans le berceau, & qui eſt de ta parenté en ſera temoin. Alors l'enfant dit ſi la chemiſe de Joſeph eſt dechirée par devant elle dit la verité, & Joſeph eſt menteur, mais ſi ſa chemiſe eſt dechirée par derriere il dit la verité & elle eſt menteuſe. Le Mari ayant ouï cet cet enfant regarda & vît que la chemiſe de Joſeph étoit dechirée par derriere. Alors il connut la malice de ſa femme & lui dit demande pardon de ta faute, tu es veritablement coupable. Cependant le bruit de cette affaire ſe repandit bien-tôt par la Ville, & toutes les femmes en faiſoient leur entretien diſant que la femme du Riche étoit amoureuſe de ſon valet, qu'elle l'avoit prié d'amour & qu'elle s'étoit devoyée du droit chemin. Cette femme fut avertie de tout ce que l'on diſoit d'elle, & n'oſant nier ſa foibleſſe parce qu'auſſi bien cela ne lui eût ſervi de rien, elle voulut au moins l'excuſer. Pour cet effet elle fit un très beau Feſtin à toutes ces femmes, & au milieu du repas elle fit entrer Joſeph, juſtement dans le moment qu'elles coupoient de la viande. Elles furent tellement ſurpriſes & interdites de ſa beauté qu'elles ſe couperent les

doigts

doigts au lieu de couper leur viande. O! Dieu dirent elles, ce n'eſt pas un homme, c'eſt un Ange. Hé bien leur dit la Maîtreſſe de Joſeph, voilà l'homme que j'ai aimé avec tant de paſſion. Je ne ſçai ſi la beauté de Joſeph paroiſſoit ce jour-là avec plus déclat qu'à l'ordinaire, mais l'amour que ſa maîtreſſe lui portoit, ſe reveilla plus vivement que jamais. Elle le ſolicita de nouveau de condeſcendre à ſon deſir, & voyant qu'il étoit inflexible, elle le menaça de la priſon, & l'y fit mettre effectivement. Ce fut en cette priſon qu'il expliqua les ſonges à l'Echanſon & au Pannetier, & enſuite ceux du Roi d'Egipte touchant les ſept Vaches graſſes & les ſept maigres & touchant les ſept épics pleins, & les ſept épics ſecs. L'Echanſon étoit venu interoger Joſeph à la priſon ſur l'un & ſur l'autre, & avoit reporté l'explication au Roi. Alors le Roi commanda que l'on fît venir Joſeph, & le Meſſager lui dit O! Joſeph retourne vers ton Maître & lui demande l'explication des femmes qui ſe ſont coupez les doigts. Il a ſçû leur malice. Il les a fait aſſembler, & leur a demandé quel étoit leur deſſein lorſqu'elles t'ont ſolicité d'amour. Elles ont reconnu qu'elles ne connoiſſoient point de pêché en toi, & ſa femme à confeſſé la verité diſant qu'elle t'avoit ſolicité, mais que tu étois un grand homme de bien. L'élevation de Joſeph fut la ſuite de tout cela & le reſte de l'hiſtoire ne differe que très-peu de celle qui eſt raportée au Livre de la Geneſe, à la reſerve d'une circonſtance que

Moïse avoit apparemment oubliée. C'est qu'après que Joseph se fut donné à connoître à ses freres, il les chargea d'une chemise pour son pere, afin qu'ils la jettassent sur lui en arrivant & qu'aussi-tôt il recouvreroit la vüe, ce qui arriva au grand contentement de toute la famille.

Histoire de Moïse & de la sortie des enfans d'Israel hors du Païs d'Egipte.

Pharaon [a] étoit puissant en terre. Il traitoit ses Sujets comme bon lui sembloit. Il en tourmentoit une partie. Il égorgeoit leurs Enfans, il maltraitoit leurs femmes & vouloit se faire adorer comme un Dieu. Moïse vint au monde en ce tems là, & Dieu dit à sa mere si tu crains qu'on fasse mal à ton enfant jette le sur le Nil, n'aye point de peur, je te le rendrai entre tes bras, & le mettrai au nombre des Prophetes. Cette femme obeït au commendemens de Dieu, & les Domestiques ayant trouvé l'enfant sur l'eau le sauverent pour être un jour leur ennemi qui les tourmenteroit. La femme de Pharaon dit à son mari, je te pris de ne pas faire tüer cet enfant, mes yeux se rejouïssent de le voir, Il sera un jour utile à nôtre service comme nôtre fils. Cependant la sœur du petit Moïse qui l'avoit suivi pas à pas par ordre de sa mere sans faire connoître qu'elle fut sa sœur, ni même qu'elle prit en lui aucun interêt, dit aux Domestiques de Pha-

[a] Chap. de l'Estoile.

Pharaon, voulez vous que je vous enseigne une nourice, ce que ayant été raporté à la femme de Pharaon on fit venir la mere du petit enfant & on la chargea de le nourir, surquoi l'Alcoran remarque que Dieu avoit auparavant defendu à Moïse de succer le lait d'une autre nourice que sa mere. Moïse devint grand & entrant un jour dans la Ville il rencontra deux hommes qui se batoient, l'un étoit des enfans d'Israel & l'autre Egiptien. Il se jetta sur l'Egiptien & le tüa. Après cela il dit, le Diable m'a tenté, il est ennemi decouvert des hommes. Seigneur je tai offencé, pardonne moi, & Dieu lui pardonna. Moïse toutefois demeuroit dans la Ville avec crainte, & se tenoit sur ses gardes. Le lendemain il rencontra encore celui qu'il avoit defendu le jour precedent lequel se batoit avec un autre Egiptien, & qui lui demanda encore secours. Moïse lui dit tu es un seditieux, à quoi cet homme repondit, O! Moïse me veux tu tüer comme celui que tu tüas hier? Veux tu être un tüeur de monde ou un homme de bien? Peu de temps après un homme accourut à lui de l'extremité de la Ville qui lui dit, ô Moïse les Ministres de Pharaon ont conspiré contre toi. Ils te veulent faire mourir, sauve toi & suis mon conseil. Il sortit de la Ville avec crainte & se tenant sur ses gardes, priant son Seigneur de le delivrer des mains des Infidelles. Il s'en alla du côté de Madian & y rencontra un grand nombre de personnes qui faisoient boire leurs troupeaux.

Il y trouva auſſi deux filles qui ne pouvoient pas abreuver leurs animaux, & il leur dit que faites vous ici vous deux ? Nous n'avons pas la force de tirer de l'eau pour faire boire nos bêtes, dirent elles, nous attendons le Berger, car nôtre pere eſt trop vieux pour en puiſer. Moïſe ayant ouï cela tira de l'eau du puits pour abreuver leurs troupeaux, & ſe retira en ſuite à l'ombre à cauſe de la chaleur du Soleil, diſant Seigneur je ſuis privé de toutes les graces que tu m'as ci devant données. Une de ces filles le vint trouver toute honteuſe, & lui dit, mon pere t'apelle pour te recompenſer de la peine que tu as priſe d'abreuver nos animaux. Lorſqu'il fut auprès de ce Vieillard, il raconta ce qui lui étoit arrivé. Ce vieillard dit ne crains rien, je te delivrerai des mains des mechans. Une de ſes filles dit à ſa ſœur donne à manger à cet homme, il nous à aidez avec affection. Le pere lui dit, je te veux marier à une de mes deux filles à condition que tu auras ſoin de mes troupeaux l'eſpace de huit ans. Dix ans ſi tu veux, dit Moïſe, je ne te quiterai pas, tu me trouveras homme de bien. Après le terme paſſé Moïſe quita la maiſon de ſon pere, & reçut de Dieu au Buiſſon ardent l'ordre de retourner en Egipte pour y parler à Pharaon. Quand Pharaon le vit, il le traita de menteur & d'impoſteur & le voulut tüer, il voulut auſſi le faire conduire par la Ville avec des mennotes [b] de fer doré pour

[b] Chap. des Troupes, & Gelaldin.

pour l'exposer à la moquerie du peuple, mais il se trouva entre les Domestiques de Pharaon, un homme qui professoit secrement la verité, & qui empêcha son maître de se porter à ces extremitez. Tuërez vous dit il un homme qui declare que Dieu est son Seigneur & qui vous fait voir ses miracles. S'il est menteur son mensonge sera contre lui, mais s'il dit la verité il vous arrivera quelque chose de ce qu'il vous prêche. Pharaon ne se laissa pas persuader pour cela, il dit à * Moïse, ne t'ai je pas vû ceans petit garçon? n'as tu pas demeuré avec nous plusieurs années? n'as tu pas tüé un homme? tu es un impie. A cela Moïse repondit, j'ai fait ce que j'ai fait, j'ai été au nombre des Devoyez. J'ai fui lorsque j'ai eu peur de vous. Depuis ce tems l'à Dieu m'a donné la Science & m'a mis au nombre de ses Prophetes, & de ses Apostres. Il m'a envoyé sa grace pour te remontrer le mal que tu commets de te faire adorer aux enfans d'Israël. Pharaon lui dit quel est ce Dieu du Monde? & il repondit c'est le Seigneur du Ciel, & de la Terre, & de tout ce qui est en eux. Pharon dit à ceux qui étoient auprès de de lui. N'entendez vous pas ce qu'il dit? Moïse continüa & dit Mon Seigneur est vôtre Dieu, le Dieu de vos Peres, & de ceux qui vous ont precedez Pharaon dit ce Prophete qui vous est envoyé est fol, & Moïse repondit je suis veritablement Messager du Seigneur du Ponant, & du

* Chap. des Poëtes.

Levant, si vous le sçavez connoître. Pharaon irité repliqua si tu adores un autre Dieu que moi je te ferai mettre dans un fond de basse fosse. Moïse dit feras tu cela vû que je suis venu à toi avec des raisons si fortes, & avec des argumens infaillibles. Après beaucoup de contestations & de disputes entre Pharaon & Moïse, à la fin Pharaon lui dit convenons *a* d'un lieu, & d'un jour prefix entre toi & moi pour nous assembler; Moïse lui dit faisons élection du jour de vôtre Fête si vous le trouves bon, le peuple se poura assembler au Soleil levé. Pharaon accepta la proposition & s'étant retiré il mit en usage toutes ses finesses & fit assembler tous les Magiciens de l'Egipte pour le jour & l'heure marquée. Qand ils furent en presence les uns des autres les Magiciens de Pharaon dirent à Moïse veux tu commencer ou nous commencerons, veux tu jetter ton bâton le premier en terre ou si nous jetterons les nôtres, Moïse leur dit de les jetter & aussitôt leurs bâtons se sont élevez contre Moïse par leur Magie & ont cheminé. Moïse eut peur & parloit bas entre ses dents, mais Dieu lui dit ne crains rien, tu seras victorieux. Jetre en terte ton bâton qui est en ta main droite, & il devorera les leurs, ce qui arriva comme Dieu avoit promis. Dieu fit aussi huit *b* autres merveilles par le Ministere de Moïse à la confusion des Egiptiens sçavoir ceux de sa main, des eaux,

a Chap. de la Beatitude.
b Chap. du Voyage de nuit.

eaux, des ſauterelles, des poux, des grenouilles, du ſang, de la peur, & de la famine. Alors les Magiciens de Pharaon ſe proſternerent en terre, & dirent nous croyons au Dieu d'Aaron & de Moïſe. Pharaon leur dit croyez vous en lui ſans m'a permiſſion? Moïſe eſt vôtre Maître, mais je vous ferai couper les pieds droits & les mains gauches, ou les mains droites & les pieds gauches, & je vous ferai pendre au pied des Palmiers afin que vous connoiſſiez qui eſt plus rude en ſes châtimens ou moi, ou le Dieu de Moïſe. Tout cela neanmoins ne fut pas capable d'intimider les Magiciens convertis, ils glorifierent Dieu & demeurerent fidelles. Alors Dieu dit à Moiſe [a] ſors la nuit avec mon peuple, & lui fais un chemin ſec dans la mer, ne crains pas que tes ennemis t'atrapent & n'aye pas peur d'être ſubmergé. Moiſe obeit & fit paſſer la mer aux Enfans d'Iſraël. Pharaon [b] les ſuivit avec haine, & envie, & tous ſes gens furent ſubmerges. Alors Pharaon dit je crois qu'il n'y a point de Dieu que le Dieu des enfans d'Iſraël, & ſuis entierement reſigné à ſa volonté. Dieu voyant ſa converſion le ſauva & lui dit Tu crois maintenant en Dieu ô! Pharaon, & auparavant tu étois des obeiſſant à ſes commandemens & rempliſſois la terre d'ordures. Je t'ai delivré de ce peril afin que tu ſerves d'exemple à la poſterité.

[a] Chap. de Marie.
[b] Chap. de Jonas.

Il seroit trop long & sans doute ennuyeux de raporter tout ce qui se passa au desert entre les Enfans d'Israël & Moise, ainsi je m'en tiendrai aux principales circonstances. Lorsque Moise fut appellé sur la Montagne pour y recevoir les Tables de la Loi, il pria Dieu de lui permettre de le voir mais Dieu lui dit qu'il ne sçavoit ce qu'il demandoit, qu'il regardât sur une Montagne qui étoit là & que si elle demeuroit a ferme en sa place il le pouroit voir, mais quand Dieu parut avec sa lumiere sur la Montagne elle fut reduite en cendre, dont Moïse demeura confus & émerveillé, tomba sur sa face & benit Dieu. Moise demeura sur la Montagne quarante nuits au bout desquelles étant retourné vers son peuple, il le trouva Idolâtrant après un Veau d'or qu'un nommé Sameri avoit fondu. Moise s'en prit à son Frere Aaron parce que c'étoit lui à qui il avoit confié la garde du Peuple en son absence, il le prit par la tête, & lui tira les cheveux disant, fils de ma Mere comment as tu gouverné ce peuple, à quoi Aaron repondit j'ai manqué de pouvoir, je ne l'ai pas pû detourner de sa volonté, peu s'en est fallu qu'il ne m'ayc tüé, ne me faits point de mal, ne réjoui pas mes ennemis de mon malheur &c. Lorsque la colere de Moise fut adoucie, il reprit les Tables de la Loi qu'il avoit jettées contre terre, & il separa d'entre le peuple septante personnes des plus criminelles & ordonna aux

a Chap. des Li[illegible]

aux autres de les tüer. Mais le Peuple repondit ô Moiſe nous ne te croirons pas que nous ne voyons Dieu. Auſſi-tôt ces ſeptantes perſonnes furent ſurpriſes d'un tremblement de terre, & d'un Tonnere qui les extermina. Cet exemple terrible de la juſtice de Dieu n'empêcha pas les enfans d'Iſraël de retomber en de nouveaux crimes, ils murmurerent contre Dieu, & demanderent à Moiſe qu'il les remenât en Egipte où ils avoient à boire & à manger leur ſoul. Moiſe pria pour eux & Dieu fit à ſa requête pluſieurs miracles. La Manne & les *a* Cailles plurent du Ciel pour les nourrir. Dieu éleva une Montagne miraculeuſe pour les tenir à l'ombre, & afin que le Soleil ne les incommodât point. Moiſe frapa un Rocher, & auſſi tôt il en ſortit douze fontaines abondantes, une fontaine pour chaque Tribu &c. Malgré tout cela les Enfans d'Iſraël retomberent dans leur rebellion contre Dieu, & nierent la reſurrection. Dieu les punit en les faiſant tous mourir, mais à la priere de Moiſe il les reſſucita. Alors Moiſe leur ordonna de ſacrifier en expiation de leurs pechez une Vache qui fut d'une âge mediocre, de couleur éclatante, ſaine, & qui n'eût jamais porté le joug. Après qu'elle fut ſacrifiée il en prit la langue & en *b* frapa un corps mort qui reſcucita ſur le champ. Dieu envoya auſſi d'autres Prophetes après Moiſe pour conduire les Enfans d'Iſraël

a Chap. de la Table.
b Le Bedaoï & Alcor. chap. de la Vache.

au droit chemin, mais ils les mepriſerent & en tuerent un grand nombre. Pour ce crime Dieu les rendit ſourds & aveugles. Ils ſe repentirent, & Dieu leur redonna l'ouie & la vûe, mais ils retomberent dans leur péché, c'eſt pourquoi Dieu les fit redevenir ſourds & aveugles,

Voyage de Moïſe.

C'eſt un morceau de l'hiſtoire de Moïſe auquel je n'ai pû trouver de place propre pour l'inſerer. On le trouve dans l'Alcoran au chap. de la Caverne en ces termes. Moïſe dit à ſon ſerviteur. Je travaillerai ſans ceſſer juſques à ce que j'aye vû le lieu où ſe joignent les deux Mers, quand je devrois marcher un ſiecle. Il y arriva en effet mais ſans le connoître. Après qu'il eut encore cheminé quelque tems il eut faim & demanda à ſon valet un poiſſon, dont ils avoient fait proviſion. Le Valet lui repondit n'as tu pas vû ce qui eſt arrivé, j'ai oublié nôtre poiſſon, le Diable me la fait oublier. Il a pris miraculeuſement ſon chemin dans la mer, ce Rocher eſt le lieu que nous cherchons. Là deſſus ils retournerent tous deux ſur leurs pas diſcourans enſemble ſur ce Rocher, & ils y trouverent un Serviteur de Dieu, à qui Dieu avoit donné ſes graces & inſpiré la ſcience. Moïſe lui dit permets moi de te ſuivre, afin que tu m'enſeignes les ſciences, & que tu m'inſtruiſes, mais cet homme lui repondit tu ne pourpour-

e Chap. de la Vache.

pourrois pas patienter avec moi, car comment patienterois tu pour entendre une chose que personne du monde n'a jamais sçû. Moïse sans se rebuter lui repliqua tu me trouveras extrémement patient, & obëissant en tout. Hé bien repliqua l'autre à la bonne heure prens garde seulement si tu me suis à ne m'interoger de rien, & à écouter simplement ce que je dirai. Fort bien reprit Moïse. Après cela ils partirent ensemble & entrerent dans un Bâteau. Le Voyageur en rompit une planche, aussitôt Moïse effrayé lui dit, tu as rompu ce Vaisseau pour nous faire submerger, c'est une chose étrange. Le Voyageur lui repondit ne t'ai je pas dit, que tu ne pourrois pas patienter avec moi? Moïse dit excuse moi & ne m'afflige pas, j'avois oublié ce que tu m'avois ordonné. Ils continüerent de marcher tous deux jusques à ce que le Voyageur rencontra un enfant qu'il tua. Moïse à cette vüe dit tu as tüé un innocent qui n'avoit tué personne, tu as fait une chose hors de raison, & qui ne doit pas être approuvée. Ne t'ai je pas dit repondit le Voyageur que tu ne pourrois point patienter avec moi? Excuse moi encor cette fois dit Moïse, & si je te demande quelque autre chose abandonne moi. Ils poursuivirent dont leur chemin jusques en un Village dont les habitans leur refuserent du pain. Là ils trouverent une muraille ruinée que le Voyageur releva, Moïse lui dit tu aurois été payé pour refaire cette muraille si tu avois voulu. A ces mots le Voyageur

geur dit, Orsus voici le lieu de nôtre separation, neanmoins je t'expliquerai ce que tu as été impatient d'apprendre. Ce Batteau est à deux pauvres hommes qui travaillent à la Mer pour gaigner leur vie. Je l'ai voulu percer pour le conserver à ces pauvres gens parcequ'il y avoit un Prince Infidéle qui prenoit par force les bons Vaisseaux pour son service. Cet enfant que j'ai tüé, est un Idolâtre enfant d'un vrai Croyant homme de bien, j'ai eu peur qu'il fit pêcher son pere & qu'il le fit devoyer dans son erreur & son infidélité. Le Seigneur la voulu exterminer par sa bonté pour delivrer son pere de sa malice. La muraille est à deux enfans orphelins de la Ville. Il y a dessous un threfor qui leur appartient, leur pere étoit homme de bien. Dieu leur veut conserver ce Threfor par sa bonté jusques à ce qu'ils soient arrivez en âge de discretion. Il a aussi voulu que j'aye fait ce que j'ai fait. Voila l'expliquation de ce que tu as été impatient d'apprendre.

De Job.

Les Turcs croyent qua'près que la Patience de Job eut été long-tems éprouvée, Dieu lui dit de frapper la terre du pied & qu'aussitôt il en sortit une fontaine, de l'eau de laquelle s'étant lavé, & ayant bû il devint tout d'un coup sain & net, & que Dieu lui rendit en même tems sa femme & ses enfans. Ils disent aussi que pendant son affliction, & que sa femme l'incitoit au murmure

mure Dieu lui dit, prens des verges à ta main, frapes en ta femme & ne contreviens pas à ce que tu as promis. Alcor. chap. de la verité.

D'Alexandre.

Ils mettent auſſi Alexandre au rang des Prophetes, & voici comment il en eſt parlé au chapitre de la Caverne. Alexandre alla juſques au Ponant & il y trouva une fontaine gardée par un homme qui lui dit, O! Alexandre châtie les hommes par le meurtre de leurs perſonnes, par eſclavage & par rançon. Il repondit je ferai mourir les Infidéles en ce monde, & le Seigneur les châtiera dans l'Enfer. Après cela il pourſuivit ſon chemin juſques à ce qu'il arrivât au lieu où le Soleil ſe léve, dans un Pays où l'on ne trouve rien pour ſe garantir de ſa chaleur, mais Dieu lui enſeigna le moyen de s'en garantir. Il continua donc encore ſon chemin & il arriva entre deux Montagnes habitées par une Nation dont à peine pouvoit il entendre la langage. Ces gens lui dirent, O! Alexandre, Jagog & Magog ſouillent la terre par leurs méchancetez, peux tu mettre entr'eux & nous un obſtacle pour empêcher qu'il ne puiſſe venir à nous? Alexandre leur répondit que Dieu ne lui avoit pas donné les moyens de le faire ſeul, mais que s'ils vouloient ſe joindre à lui il y réüſſiroit. Il leur enſeigna enſuite à couper les pierres avec le fer, & à vuider de l'airain fondu entre les pierres

join-

jointes ensemble pour les lier, & il en forma ainsi un Mur que les Infidéles ne purent passer.

Dès sept D'ormans.

Thevenot n'en compte que quatre, mais il se trompe encore, Mahomet dit lui-même au chapitre de la Caverne. *Les Infidelles disent qu'ils étoient cinq & que leur chien étoit le sixième. Ils en parlent par opinion, mais les vrai Croyans disent qu'ils étoient sept, & que leur chien étoit le huitième.* L'histoire où la fable est d'ailleurs telle. Sept jeunes hommes qui aimoient Dieu & qui vivoient dans un tems d'Idolâtrie, & sous un Prince qui persecutoit les fidéles, se retirerent dans une Caverne pour y servir Dieu en secret & ils emmenerent leur chien avec eux. Dieu les endormit pendant un fort long-tems c'est-à-dire jusques à ce que la persecution fût passée, mais leur chien ne dormoit pas ; au contraire il veilloit, & étendoit ses pieds vers l'entrée de la Caverne toûjours prêt à faire fuir ceux qui auroient voulu entrer. Pour ce qui est dès sept Dormans ils se tournoient tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, mais ils ne s'appercevoient point de la durée du tems. Quand le Soleil se levoit il jettoit ses rayons au côté droit de la Caverne, & quand il se couchoit il les repandoit au côté gauche. Cela continua ainsi l'espace de trois cens ans au bout desquels Dieu les reveilla. Alors ils se demanderent les uns aux autres combien

bien de tems ils avoient demeuré en cette Caverne. Un d'entr'eux repondit nous y avons ſejourné un jour ou deux. Ils convinrent auſſi d'envoyer l'un d'entr'eux ſecretement à la Ville achepter du pain, mais quand ils voulut donner de l'argent, perſonne ne connoiſſoit cette ſorte de Monnoye là. Le peuple le prit pour un faux monnoyeur & le mena au Roi devant lequel il raconta tout ce qui étoit arrivé à lui & à ſes compagnons. Le Roi ravi en admiration d'une merveille ſi ſurprenante, voulut voir la Caverne & les Saints Perſonnages qui y avoient ſi long-tems ſejourné. Celui d'entr'eux qu'on avoit mené devant lui comme criminel lui ſervit de Guide, mais parce qu'il craignoit qu'une ſurpriſe comme celle là ne pût cauſer quelque frayeur à ſes Compagnons, il priа le Roi de le laiſſer entrer un peu devant lui dans la Caverne pour raſſeurer ſes Compagnons, ce que le Roi lui permit. Quand il leur eut raconté tout cela, ils benirent Dieu, & dirent entr'eux, Prions le Seigneur qu'il veuille nous retirer tout à cette heure en Paradis, de peur que ſi nous ſortons ce peuple ne nous adore comme Dieux. Leur priere fût exaucée, & ils furent enlevez tous ſept en Paradis en preſence du Roi & de ſes gens.

De David, & de Salomon.

Dieu leur avoit donné ſa grace à tous deux, & un très grand pouvoir, & une très-

très grande ſcience. Les[a] montagnes, les oiſeaux, & les mettaux loüoient Dieu avec David, & le fer devenoit doux entre ſes mains comme de la cire quand il vouloit faire des cuiraſſes par le commandement de Dieu. Mais ſi David fut merveilleuſement favoriſé de Dieu, on peut dire que Salomon le fut encore plus. Les vents[b] lui obeïſſoient. Les Diables plongeoient dans la Mer pour lui pêcher des pierreries. Ils lui[c] bâtiſſoient des Palais hauts élevez, ils lui creuſoient des Baſſins d'eau, des Canaux, des Etangs, ils travailloient pour lui l'airain d'une Fontaine de ce métail fondu que Dieu lui avoit donnée, enfin ils faiſoient tout ce qu'il leur commandoit. D'ailleurs il entendoit le langage des Oiſeaux, il connoiſſoit la vertu de toutes les Plantes & il avoit, quand il lui plaiſoit, de ſon tems des armées d'hommes, de Demons, & d'oiſeaux. Cependant ſelon les Turcs, il ne fut pas toûjours dans cet état heureux, Dieu permit au commencement qu'il fût chaſſé de ſon[d] Thrône, mais il y fut remis, & regna depuis glorieuſement. On lui preſenta un jour des Chevaux ſi beaux & ſi vigoureux & il prit tant de plaiſir à les voir qu'il en oublia de faire ſa priere, mais il ne s'en fut pas plûtôt apperçû qu'il demanda pardon à Dieu, & que pour expiation de ſon pêché, il fit amener une partie de ces Che-

a Chap. de Saba.
b Chap des Prophetes.
c Chap. de Saba.
d Chap. de la verité.

Chevaux & les sacrifia à Dieu en leur faisant couper les jambes & le col.

Il y avoit de son tems un Païs nommé Saba, qui étoit gouverné par une Reine très Sage, & habité par des hommes dont les uns étoient Croyans & les autres Infidelles. Dieu avoit autrefois favorisé ce Païs en diverses manieres: premierement par deux Jardins delicieux l'un au Midi, & l'autre au Septentrion, & puis par un beau chemin pour la facilité du commerce d'une Ville à l'autre, & dans lequel Dieu avoit fait que les hommes pouvoient toûjours marcher commodément & seurement. Mais ces Peuples étant devenus ingrats, de maniere qu'ils disoient Dieu nous ruïne par la longueur de ce chemin, l'ire du Ciel tomba sur eux. Les Jardins furent inondez & changez en deux Jardins, où il n'y avoit que des épines, des Ciprès, & un peu de Tamarin, le chemin fut aussi detruit. Ce ne fut pas tout, Dieu commanda à Salomon de marcher contre ces Peuples & de les subjuguer. Aussi-tôt Salomon [e] assembla une grande armée d'hommes, de Demons, & d'oiseaux. Il conduisit cette armée à la valée des Fourmis, & une Fourmi qui étoit leur Reine le voyant venir cria, O! Fourmis entrez dans vos maisons afin que Salomon & ses Troupes ne vous foulent aux piés par megarde. Salomon entendant ces paroles demeura quelque tems sans parler, & se prit enfin à rire. Il benit Dieu & dit Seigneur fois à mon

[e] Chap. de la Fourmi.

mon aide afin que je te remercie de tes biens faits. Cependant il fit la revüe de son armée & ne voyant point la Huppe il demande ou elle étoit. Je la châtierai dit il, & la ferai mourir si elle n'a une excuse legitime. Peu de tems après la Huppe vint & s'humilia devant Salomon. Elle lui dit aussi je viens devoir ce que tu ne vois pas; je viens du Royaume de Saba d'où je t'aporte des nouvelles asseurées. J'ai trouvé une femme leur Reine, qui à tout ce qui est nécessaire à un Roi. Elle à un grand & magnique Thrône. Je l'ai trouvée elle & ses sujets qui adoroient le Soleil, le Diable leur faisoit trouver leur action bonne. Je verrai bien-tôt si tu dis la verité repondit Salomon, va lui porter cette lettre & observe ce qu'elle & ses gens repondront. Quand la Huppe fut artivée au Royaume de Saba, elle rendit sa lettre à la Reine, laquelle fit aussi tôt assembler ses Ministres & ses Conseillers d'Etat & leur dit. O! vous qui êtes élevez en dignité en mes Etats, on m'a aporté une lettre de la part de Salomon de cette teneur. *Au nom de Dieu Clement & misericordieux. Ne vous élevez pas contre moi, & m'obeïssez.* Donnez moi conseil de ce que je dois faire, car je ne veux rien faire sans vôtre avis. Ils repondirent nôtre bonheur & nôtre malheur d'épend de toi, commande tout ce qui tagréera nous t'obeïrons. Là dessus la Reine reprit, lorsque les Rois entrent dans une Ville par la force des armes, ils y apportent toûjours des changemens très grands

&

& plusieurs desordres. Ils abaissent & humilient les principaux habitans & les plus élevez en dignité. Si Salomon & ses gens viennent ici ils en useront sans doute de la façon; c'est pourquoi je trouve à propos de lui envoyer un Ambassadeur avec quelques presens, peut-être qu'il s'en retournera. Tout le Conseil fut de l'avis de la Reine & elle fit partir son Ambassadeur, chargé de presens, mais quand Salomon les vit, il en fut depité & dit, m'aportez vous des presens? Dieu m'a donné plus de Richesses qu'à vous. Les presens vous rejouïssent parce que vous les aimez, mais je ne les aime pas moi. Allons, retournez à ceux qui vous ont envoyé, & leur dites que je les irai voir avec des forces si grandes qu'ils ne pouront pas resister. Je les chasserai de leurs Etats, & ils seront malheureux s'ils ne m'obeissent. Cependant il s'adressa aux siens & leur dit, qui est ce d'entre vous qui m'aportera le Siege Royal de cette femme. Un Demon repondit je te l'aporterai avant que tu sois levé de ta place, je suis assez fort pour cela, & je te l'aporterai fidellement. Aussi-tôt un autre Demon, qui étoit auprès de Salomon & qui sçavoit les Ecritures lui dit, moi je te l'aporterai dans un clin d'œil. Lorsque Salomon vit ce Thrône devant lui & la prompte obeïssance des Demons à ses commandemens, il ne s'enorgueillit point, au contraire il dit voila une nouvelle grace de Dieu pour éprouver si je serai reconnoissant de ses bien faits. Je verrai si cette femme suit le droit chemin, ou

si el-

si elle est devoyée. Et comme il sçavoit que sur le retour de son Ambassadeur elle s'étoit mise en chemin pour le venir trouver elle même, il fit changer quelque chose au Thrône afin d'éprouver si elle le reconnoîtroit quand elle seroit arrivée. En effet on le lui montra, & on lui demanda si le sien étoit semblable, elle repondit aussi semblable que si c'étoit le même On dit à cette Reine d'entrer dans une Galerie, mais lorsqu'elle en vit le pavé elle crut que c'étoit de l'eau, & decouvrit sa jambe en levant sa Robe depeur de la mouiller. Salomon que étoit present la desabusa & lui aprit que le pavé étoit de verre poli. Il l'exorta ensuite d'embrasser la Loi de Dieu & le fit avec tant de succès qu'elle dit, Seigneur je me suis fait tort à moi même de t'avoir offencé. Je suis obeissante avec Salomon au Dieu l'Univers.

De Zacharie & de St. Jean,

Zacharie étoit Sacrificateur & Prophete de Dieu. Il étoit marié avec ue femme nommée Elisabeth, & vivoit avec elle saintement & religieusement. Leur plus ardent desir étoit d'avoir des enfans, mais quoiqu'ils eussent souvent demandé à Dieu cette grace ils n'avoient point encore été exaucez, & ils étoient parvenus l'un & & l'autre dans un âge si avancé, qu'humainement ils ne pouvoient plus esperer d'en avoir. Neanmoins comme ils sçavoient que ce qui paroît le plus impossible

aux

aux hommes, est très possible à Dieu, & qu'ils avoient une parfaite confiance en la misericorde, ils ne laissoient pas de prier toûjours. Un jour entre les autres Zacharie humblement & secretement prosterné devant Dieu, lui dit. Seigneur (*a*) mes os sont devenus foibles, & ma tête est blanche de vieillesse. Seigneur je n'ai jamais été éconduit en mes oraisons, exauce ma priere, je crains que celui qui me succedera ne pervertisse ta loi. Donne moi un fils pour me succeder qui soit mon heritier, heritier de la lignée de Jacob, & qui te soit agreable. A peine eut il achevé sa priere qu'un Ange lui aparut & lui dit, (*b*) je t'annonce de la part de Dieu, que tu auras un fils nommé Jean, (c'est un (*c*) nom que perpersonne n'a encore porté) il asseurera que le Messie est le verbe de Dieu, qu'il sera grand personnage, chaste, Prophéte, & l'un des Justes. Seigneur repondit Zacharie comment pourai je avoir un fils, vû que ma femme est sterile, & que je suis si vieux. L'Ange lui dit, la chose arrivera comme je te le dis. Seigneur repliqua Zacharie donne moi donc quelque signe de la grosseſſe de ma femme. Le signe que je te donnerai reprit l'Ange c'est que tu ne parleras de trois jours & de trois nuits. Alors Zacharie sortit de son Oratoire & fit signe au peuple de faire ses Oraisons soir & matin. Au reste Dieu benit le jour

(*a*) Chap. de Marie.
(*b*) Chap. de la lignée de Joachim.
(*c*) Chap. de Marie.

de la naissance de St. Jean, & le jour de sa Resurrection, & il lui donna dès son enfance les Sciences, la clemence la charité, la pieté, & l'affection, envers son Pere & sa Mere. Le reste de la vie de St. Jean est comme dans l'Ecriture Sainte à la reserve du Batême de Jesus Christ & de la descente du St. Esprit en forme de Colombe, aussi bien que des paroles prononcées au Ciel par lesquelles Dieu declaroit Jesus Christ pour son fils.

De Jesus Christ & de la Vierge Marie.

Marie étoit fille de Joachim & d'Anne, tous deux gens de bien & craignans Dieu. Pendant que la femme de Joachim étoit encore grosse, elle (*a*) voüa son fruit à Dieu & dit: Seigneur je te voüe le fruit qui est dans mon ventre, libre & degagé de toute affaire pour te servir en ton Temple. Reçois le de moi qui te l'offre avec affection. Lorsqu'elle eut accouché elle renouvella encore son vœu & dit Seigneur je suis accouchée d'une fille. Tu sçais ce que tu m'as donné. Je lai nommée Marie, je la garderai par ton aide, elle & sa posterité de la malice du Diable, reçois la Seigneur d'une reception agreable & lui fait produire de bons fruits. Dieu accepta l'offre & le vœu de cette femme & les Anges en donnerent un temoignage évident en

(*a*) Chap. de la lignée de Joachim.

en disant à la petite fille nouvellement née. O! Marie Dieu t'a élue & purifiée sur toutes les femmes du monde. O! Marie obeïs à ton Seigneur loüe le & l'adore avec ceux qui l'adorent. La Mere de Marie eut soin d'elle pendant le tems de son Berceau, & autant que je le peus conjecturer jusques à l'âge de sept ans, mais ce terme étant échû elle la remit, en execution de son vœu entre les mains des Prêtres du Temple pour être élevée par eux comme une personne consacrée. Les Prêtres tirerent entr'eux au sort avec leurs plumes à qui auroit soin de l'éducation de Marie. Le sort échût à Zacharie, qui en eut une très grande joye. Toutes les fois qu'il entroit en son Oratoire, il y trouvoit mille sortes de fruits differents & de toutes les saisons. Il dit un jour O! Marie d'où procedent ces biens? à quoi elle repondit, ils procedent de Dieu qui enrichit sans compte qui bon lui semble. Zacharie se tût, car il connut bien que Marie étoit grandement aimée de Dieu. Cette Sainte fille vécut ainsi dans l'exercice de la pieté & des bonnes œuvres jusques au tems que Dieu avoit ordonné, & marqué pour l'envoi de son Prophéte Jesus. Alors Marie par la permission Divine s'étoit (*b*) retirée du côté du Levant, en un lieu éloigné de ses Parens & avoit pris un voile pour se couvrir. Dieu lui envoya un Ange en forme d'homme pour lui annoncer la naissance du Messie. Elle eut peur à cette vüe, & se recommandant à Dieu elle dit, Dieu me

(*b*) Chap. de Marie.

preſervera de toi ſi tu as ſa crainte devant les yeux. L'Ange lui dit O! Marie n'aye point de peur je ſuis Meſſager de Dieu ton Seigneur qui te donnera un fils agiſſant, & prudent. Je t'annonce un Verbe duquel procedera le Meſſie nommé Jeſus fils de Marie, plein d'honneur en ce Monde & qui ſera en l'autre l'un des Interceſſeurs aupres de ſa Divine Majeſté. Il parlera dans le Berceau comme un homme de trente à cinquante ans, & ſera au nombre des Juſtes. Marie un peu remiſe de ſon trouble repondit, comment aurai je un enfant ſans attouchement d'homme, je ne veux pas être impudique? La choſe ſera comme je te la dis, repartit l'Ange, elle eſt facile à ton Seigneur, ainſi que Dieu fait ce que bon lui ſemble, & lorſqu'il crée quelque choſe, il dit ſois & elle eſt. Ton fils ſera une marque de la Toute Puiſſance de Dieu, & de ſa Grace Specialle envers ceux qui croiront en ſa divine Majeſté. Dieu lui enſeignera les Ecritures, les Miſteres de la Loi, l'Ancien Teſtament & l'Evangile, & il ſera Prophete envoyé aux enfans d'Iſraël. Alors Marie conçut miraculeuſement, Dieu ayant créé en elle le petit embrion duquel devoit être produit dans la ſuite le Meſſie. Marie s'étant ſentie groſſe ſe retira quelque tems en un lieu éloigné du peuple, & un jour qu'elle étoit aſſiſe au pied d'un palmier elle ſentit les douleurs de l'acouchement, & dit que ne ſuis je morte, pourquoi ne ſuis je pas au rang des perſonnes oubliées? Un Ange lui dit ne t'afflige pas,

Dieu

Dieu à mis un Ruisseau au dessous de toi, ébranle le pied de ce Palmier, les dattes tomberont, amasse les, mange, boi, & lave tes yeux. Lorsque tu rencontreras quelqu'un, dis lui que tu jeûne & que tu as fait voeu de ne parler à personne que ton jeûne ne soit fini. Ses Parens la rencontrerent un jour portant son enfant sur son bras, & en furent extrémement surpris. Ils lui dirent O! Marie voila une chose étrange, ô! Soeur d'Aaron, ton pere ne t'a pas commandé de faire mal, & ta mere n'étoit pas une impudique. Elle fit signe à son enfant de leur repondre, & eux voyant cela dirent comment parlera l'Enfant qui est au berçeau. Alors l'enfant Jesus parla & dit. Je suis Serviteur de Dieu, & il m'a enseigné l'Ecriture, il m'a fait Prophéte, il m'a beni en tous lieux, & m'a commandé de le prier. Il m'a recommandé la pureté tout le tems de ma vie, & d'honorer mes pere & mere. Il ne m'a pas créé ni violent ni malicieux, loué sera le jour que je suis né, le jour que je mourai, & le jour que je ressuciterai.

Jesus étant devenu grand prêcha sa Mission & l'accompagna de divers miracles comme de guerir les aveuglez nez, & les ladres & de ressuciter les morts. Il prit une fois un peu de terre dont il forma la figure d'un oiseau, il soufla en suite contre cette figure d'oiseau, & aussi-tôt elle s'envola en l'air, & fut un vrai oiseau. Mais les Juifs ne croyoient point à tous ces miracles, ils disoient que c'étoit Magie &

enchantement. Jesus Christ leur prêchoit neanmoins, disant je suis venu à vous avec des signes évidens de ma Mission qui témoignent que je suis veritablement envoyé de la part de vôtre Seigneur, craignez le donc & m'obeïssez. Dieu est mon Seigneur & le vôtre, adorez le, c'est le droit chemin. Je vous enseignerai ce que vous devez manger, & ce que vous ne devez pas manger, cela vous servira d'instruction si vous croyez en Dieu. Je suis venu pour confirmer l'ancien Testament, & ce qui vous à été ci devant enseigné. Or comme les Juifs ne croyoient point, & qu'ils rejettoient la Predication de Jesus Christ, il dit à ses Apôtres qui soutiendra la Loi de Dieu en mon absence? les Apôtres repondirent ce sera nous qui la soutiendrons. Nous croyons en l'unité de Dieu, sois témoin devant lui que nous sommes entierement resignez à sa volonté. Seigneur, ajouterent ils, nous croyons en ce que tu as commandé, & nous avons suivi le Prophéte Jesus ton Apôtre, écri nous au nombre de ceux qui professent ta Loi.

Une autrefois ces mêmes Apôtres tenterent Jesus Christ & lui dirent; O! Jesus (a) fils de Marie, ton Seigneur nous pouroit il envoyer du Ciel une Table couverte de mets pour nous rassasier? Jesus leur repondit, craignez Dieu si vous croyez en sa Loi. Ils reprirent, nous avons faim & desirons manger de la viande du Ciel pour le repos de nôtre cœur, & pour connoître si tu

(a) Chap. de la Table.

si tu nous dis la verité de laquelle nous serons témoins. Alors Jesus dit O! Dieu mon Seigneur faits descendre sur nous du Ciel une Table couverte de viande, ce jour sera celebré par nous & par ceux qui viendront après nous. Ce sera une marque de ta toute puissance, enrichi nous de ta grace, tu possedes toutes sortes de Tresors. Dieu exauça la priere de Jesus, & la table descendit couverte de viande.

Ce repas est à mon jugement celui de la Ste. Cene changé par Mahomet comme il a changé tout le reste de l'Ecriture. Il en fait de même touchant la mort precieuse de nôtre Seigneur; car, comme je vous ai dit, les Turcs nient la crucifixion comme un sentiment injurieux à Jesus Christ, ils conviennent bien que les Juifs avoient resolu de le crucifier, mais ils pretendent que Dieu les frapa d'illusion en sorte qu'ils crucifierent un homme d'entreux qui lui ressembloit, & que pour ce qui est de Jesus Christ, Dieu le fit mourir & ressuciter en un moment, après quoi il fut enlevé au Ciel. Les Turcs se fondent sur divers passages de l'Alcoran & particulierement sur celui ci tiré du chap. des femmes: Dieu à imprimé l'infidelité dans leur cœur (c'est des Juifs dont il parle) à cause de leur malice & des blasphêmes qu'ils ont vomi contre Marie. Ils ont dit nous avons tüé le Messie, Jesus fils de Marie, Prophéte & Apôtre de Dieu. Certainement ils ne l'ont pas tüé, ni crucifié, ils ont crucifié un d'entreux qui lui ressembloit. Ceux

qui en doutent ſont dans une erreur manifeſte, & n'en parlent que par opinion. Certainement ils ne l'ont pas tüé, au contraire Dieu là élevé à ſoi.

Les Turcs ne ſçauroient ſe laſſer d'admirer la folie des Chrêtiens qui adorant Jeſus Chriſt comme Dieu, ne laiſſent pas de croire qu'il a été ſuplicié ignominieuſement comme un malfaiteur.

De Mahomet.

Pour continüer l'Hiſtoire des Turcs de la maniere que je l'ai commencée, il faudroit decrire ici la vie de Mahomet, mais je confeſſe que je n'en ai pas aſſez de connoiſſance pour cela. Ce n'eſt pas qu'il ne me fût aiſé de mettre ſur cette matiere plus d'un volume au net, ſi je voulois m'en raporter aveuglement à tout ce nos Auteurs en ont écrit, mais je craindrois de m'égarer avec eux & avec vous, & de ne vous debiter que des incertitudes au lieu de veritez. J'ai conſulté divers Turcs là deſſus, & ils m'ont nié la plus part des faits contenus dans nos Hiſtoires, & dans nos Relations, j'ai auſſi tâché à tirer de leur converſation un certain nombre de circonſtances Hiſtoriques ſur leſquelles on pût faire fonds, & j'ai reconnu que cela même n'étoit pas poſſible, parce qu'ils ne ſont pas uniformes dans leurs recits. Cela vient de ce que l'ignorance & la ſuperſtition fait parmi eux ce que la paſſion fait parmi nous, elles changent une partie des faits, elles en

supriment quelques uns, & à ceux là elles en substituënt d'autres qui sont absolument imaginaires. Pour debrouiller tout cela, il faudroit que quelque habile homme nous donnât la traduction des Auteurs Arabes ou Turcs qui ont commenté l'Alcoran, & qui ont écrit la vie de leur Prophéte comme par exemple le Bedaoi, le Kitabel Tenoir, le Mokari, Fetsir Anf, Joahoir, Eckteri, & quelques autres. En attendant que cela soit, & puis que vous le voulez, je consens à vous donner un petit recueil des circonstances que je croi les moins douteuses touchant la vie de Mahomet, & de celle qui sont le plus generalement reçües parmi les Turcs.

Mahomet naquit dans un village éloigné de quelques heures de la Meque, d'un Pere nommé Abdala, & d'une mere connüe sous le nom d'Emvine, l'un & l'autre descendus de l'une des principales Tribus d'entre les Arabes, & vivant d'une vie exemplaire & sainte. Ils ne se connoissoient pourtant point avant leur mariage parce que songeant uniquement à servir Dieu, ils se tenoient resserrez dans la retraite, mais Dieu qui avoit resolu de faire naître d'eux son Prophete envoya l'Ange Gabriel à Abdala pour lui porter cette nouvelle, & pour lui ordonner en même tems de prendre Emvine pour son Epouse. Dès que cette Sainte femme eut conçû elle fut felicitée par les Anges, & pendant que sa grossesse dura elle ne sentit aucune incommodité. Elle eut même cet avanta-

ge au dessus de la vierge Marie, c'est qu'elle à coucha sans douleur, ce qui n'empêcha pas qu'une grande multitude d'Anges ne descendissent du Ciel pour la servir dans sa couche. Toutes les autres Creatures de Dieu s'empresserent pareillement à lui venir rendre leurs hommages & leurs offices. Les Nües aporterent des odeurs charmantes, les Oiseaux des fleurs & des fruits, & dès qu'Emvine souhaitoit quelque chose les vents étoient prests à lui obeïr. Pour Mahomet il naquit circoncis, privilege qui n'avoit été accordé à aucun Prophéte avant lui, & dès le moment qu'il fut hors du ventre de sa Mere il commença de louer Dieu disant *Dieu est le seul Dieu, le Dieu grand & Misericordieux, & je suis le Prophéte qu'il a envoyé* L'Ange Gabriel descendit aussi du Ciel pour rendre témoignage de sa mission & pour l'honorer. Il lui ouvrit l'estomac & le cœur avec un rasoir, & lui ôta une goute noire laquelle se trouve dans tous les hommes, & les tente au mal. Après cela il lui remit le cœur en sa place ordinaire, & lui referma l'estomac comme auparavant. Sa naissance fut d'ailleurs signalée par plusieurs miracles, l'un desquels fut qu'il refusa toutes les Nourices qu'on lui amena, jusques à ce qu'une Vierge (a) s'étant aussi presentée, il l'accepta & tout

(a) Je croi ce fait aussi faux que toutes les autres pretendües merveilles dont les Turcs disent que la naissance de Mahomet fut honorée, mais je ne le croi pas impossible en lui même, & c'est surquoi je suis bien aise de faire ici une courte observation. Toute fem-

& tout d'un coup il lui vint du lait en abon-
 dan-

femme, telle quelle soit, à toûjours en elle une matiere, & des organes propres à former du laict. Il ne faut qu'une certaine determination de la nature qui peut arriver par plus d'une cause. L'accouchement & la grosseſſe en sont les plus ordinaires, & n'empêchent point qu'il ne puisse y en avoir d'autres. Combien voit on de femmes à qui le laict vient naturellement plus d'un an ou deux après l'accouchement & sans être grosses. Les sages femmes regardent même cela comme une marque de sterilité à l'avenir en celles à qui cela arrive. Il est vrai qu'ordinairement elles en ont peu, mais elles en ont pourtant, & il est à presumer que si elles n'en ont pas le sein rempli, ce n'est que parce qu'elles ne se sont pas teter. J'ai leu en des memoires particuliers de l'Illustre Theodore Agrippa d'Aubigné, qu'il avoit vû une femme de Septante ans qui deux ou trois ans auparavant avoit allaité un sien petit fils dont la mere étoit morte en le metant au monde Il raconte même la chose d'une maniere qui n'est pas moins miraculeuse que celle qui donne lieu à mon observation, car il dit que cette bonne vieille voyant sa fille morte, serra le petit nouveau né contre son sein en s'écriant douloureusement *mon enfant qui te nourira?* & qu'aussi-tôt ses mammelles furent remplies de laict. A la verité Aubigné ne dit pas avoir vû la merveille, mais il ajoute qu'elle fut verifiée & atestée par un Sinode entier qui étoit assemblé en ce tems là Il asseure de plus d'avoir vû la femme à qui elle étoit arrivée, & de lui avoir parlé. Il me souvient aussi d'avoir leu dans la Republique des Lettres de Mr Baile qu'une Esclave Negre ayant accouché dans un vaisseau, & étant venue à mourir dans sa couche, une autre femme Negre qui étoit Esclave comme elle, se fit succer à l'enfant, & eut du lait en assez grande quantité pour le nourir. Mais j'ai ouï dire quelque chose de plus étonnant encore à un de mes amis de la sincerité de qui je ne ferois pas dificulté de me rendre caution; C'est qu'il à connu particulierement un homme lequel est encore aujourd'hui vivant en France, qui avoit du lait, & qui le faisoit sortir quand il vouloit en se pressant le bout de la Mammelle entre deux doigts comme font les Nourices.

dance. Au reſte ni Abdala, ni Emvine n'eurent point le contentement d'être les témoins de la Vie & de la Miſſion admirable de leur fils parce qu'Abdala étoit mort quelques mois avant la naiſſance du petit Mahomet, & qu'Emvine mourut auſſi peu de tems après.

Mahomet ainſi reſté ſeul fut confié à la garde de ſon grand Pere nommé Ebedmutaleb, & ce bon homme dans le deſſein de le faire étudier le mit dès l'âge de quatre ans auprès d'un Docteur pour aprendre les Sciences, mais le Maître ſe trouva moins ſçavant que l'Echolier & devint ſon Diſciple dès le premier jour. Quand Mahomet fut parvenu en âge d'homme, l'Ange Gabriel le viſita une infinité de fois de la part de Dieu, & le conduiſit même au Ciel, ſur un Animal celeſte & miſtique qui ſembloit en partie mule, en partie âne, & en partie cheval, & qui avoit nom Burac. Là Mahomet vid tous les Prophétes qui l'avoient precedé, & toutes les merveilles du Paradis. Il parla auſſi à Dieu qui étoit aſſis ſur ſon Thrône, & qui lui dit que pour l'amour de lui il vouloit bien ſauver le quart, & la moitié du quart du Monde. Dieu ajouta que le jeûne lui étoit fort agréable, & que pour cette raiſon il devoit faire jeûner ſon peuple ſoixante jours de l'année, à quoi Mahomet ne repondit rien parce qu'il étoit ébloui de la Majeſté du Thrône, mais peu après étant revenu à ſoi & en ayant conferé avec Moïſe, il pria Dieu de diminüer quelque choſe d'une ſi peſante charge, ce que Dieu lui accorda

&

& le jeûne fut reduit à trente jours autant que dure le mois de Ramadan. Ce fut auſſi en ce tems là que les cinq prieres du jour furent inſtitüées.

Cependant Mahomet prêchoit fortement ſa Miſſion & l'unité de Dieu. Il ſe maria à une ſainte & riche veuve nommée Kadige dont autant que j'en puis juger les grands biens ne contribuerent pas peu à faire fructifier la Miſſion. Quoi qu'il en ſoit, il ſe vit bien tôt reveré par toute l'Arabie, & ſuivi de pluſieurs milliers d'hommes. Ils convertit entr'autres deux celebres Docteurs Grecs l'un nommé Sergius & l'autre Jean, leſquels furent dans la ſuite ſes plus grand zelateurs.

En ce tems là il y avoit en Arabie quatre Seigneurs conſiderables par leur naiſſance, par leur pouvoir, & par leur Pieté, auxquels Dieu declara qu'ils devoient écouter ſon Envoyé Mahomet, ſe ranger avec lui, & n'épargner rien pour lui aider à établir ſa Loi. Ce ſont les quatre amis du Prophéte, Hali, Oſman, Abubecker, & Homar. Mahomet les declara ſes Lieutenants Généraux pendant ſa vie, & ſes Succeſſeurs après ſa mort. Pour lui il prit le titre de Calife c'eſt à dire donné de Dieu, & avec cela l'Autorité de Prince. Kadige étant venu à mourir Abubecker ſe trouva honoré de pouvoir lui donner ſa fille pour femme, c'eſt celle que les Turcs honorent ſous le nom de St. Aiſche & pour l'amour de laquelle ils diſent que Dieu ajouta dix huit verſets à l'Alcoran. Cette Aiſche étoit fort belle & ſa beauté donna lieu à la me-

diſance. Une Arabe infidelle nommé Abdala Ben Selouck pouſſa même la mediſance juſques à l'accuſer dans les formes d'avoir commis adultere avec un nommé Safoüan, & il en donna quatre témoins, mais Mahomet qui aimoit ſa femme & qui ſans doute la connoiſſoit mieux que ſes accuſateurs, prit ſon parti & trouva des contre-temoins qui ateſterent ſon innocence. C'eſt Gelaldin qui raporte ce fait, & l'on en trouve auſſi quelque choſe dans l'Alcoran au Chapitre de la Lumiere où Mahomet dit; *Cette Troupe qui s'eſt detachée des vrais Croyans avec menſonge & faux temoignage ne vous à point fait de mal, au contraire elle vous à fait du bien. Chacun portera le fardeau de ſes péchez, & le plus méchant d'entr'eux ſera precipité dans les tourmens de l'Enfer. C'a été un bonheur que vous ayez ouï le ſentiment des fidelles par leur bouche, lorſqu'ils ont dit que ces gens mentoient impudemment, s'ils n'euſſent preſenté ces quatre témoins ils n'en euſſent point trouvé d'autres. Ils ſont des menteurs, ſans la grace & ſans la miſericorde de Dieu ils auroient déja reſſenti de grands tourmens en ce monde & en l'autre à cauſe de leur impoſture &c.* Il ſeroit aſſez dificile au tems où nous ſommes de juger ſi Aiſche étoit innocente ou criminelle. Peut être que Mahomet ne la defendit que par politique & en conſide-

ra-

ration de son Pere Abubecker dont il étoit obligé de mênager l'amitié, mais peut être aussi que les ennemis de Mahomet avoient inventé cette imposture pour le brouiller avec ses meilleurs amis au cas qu'il y ajoutât foi, ou pour le rendre mepriſable à son parti, s'il toleroit l'infamie de sa femme. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que naturellement Mahomet étoit trop jaloux pour garder en sa maison une femme qui de sa connoissance lui auroit été infidelle Il ne faut que lire l'Alcoran pour en être persuadé, sa jalousie y paroît en divers endroits, mais particulierement au chap. des Bandes ou il dit à certaine jeuneſſe qui à son avis frequentoit trop assidüement chez lui *O! vous qui croyez, n'entrez pas dans les maisons du Prophéte sans sa permission, excepté à l'heure du repas, & cela par rencontre & sans dessein. Si vous y êtes invitez, entrez avec liberté, & lors que vous aurez pris vôtre repas sortez de la maison, & ne vous arrêtez pas à discourir les uns avec les autres, cela importune le Prophéte. Il a honte de vous congedier, mais Dieu n'a pas honte de vous dire la verité. Les femmes du Prophéte auront le visage couvert quand vous leurs parlerez, cela ressent mieux la pureté tant à elles qu'à vous. Vous ne devez pas importuner le Prophéte de Dieu, & ne devez pas con-*

noî-

noître ſes femmes, ce ſeroit un tres grand peché. Si vous cachez quelque deſſein, ou ſi vous le decouvrez, ſachez que Dieu ſçait tout. Cet autre paſſage n'eſt pas moins exprès. Il eſt tiré du même chapitre. *O! femmes du Prophéte, celles d'entre vous qui ſeront impudiques ſeront châtiées doublement plus que les autres femmes, c'eſt une choſe facile à Dieu. Celles d'entre vous qui obeïront à Dieu & à ſon Prophéte ſeront recompenſees plus que les autres femmes. O! femmes du Prophéte, vous n'êtes pas comme les autres femmes du monde, craignez Dieu & ne croyez pas aux diſcours de ceux qui ont deſſein de vous ſeduire. Parlez avec civilité, demeurez en vos maiſons, & n'en ſortez pas pour faire paroître vôtre beauté ni pour en faire montre, comme faiſoient les anciens ignorans &c.*

On dit que la Jalouſie & la Volupté vont ſouvent de compagnie, je ne ſçai ſi cela peut être pris pour regle, mais en ce cas là Mahomet en fourniroit un exemple, car on ne ſçauroit le defendre d'avoir été ſur le ſujet des femmes un des plus voluptüeux hommes de ſon tems. Outre les deux femmes dont j'ai parlé, il en avoit pluſieurs autres & Gelaldin en compte juſqu'à neuf. Il ne prenoit garde ni au bien ni à la qualité

lité pourvû qu'elles fussent belles, & il ne fit point difficulté d'épouser une femme qu'un de ses Esclaves nommé Zeit avoit repudiée. Il avoit d'ailleurs un très grand nombre de belles Esclaves dont il usoit comme de ses propres femmes autant & aussi peu tems qu'elles lui agréoient. Il se donnoit là dessus toute la liberté imaginable, & quand on y trouvoit à redire, l'Ange Gabriel ne manquoit jamais de venir à son aide avec un chapitre de l'Alcoran qui s'expliquoit si intelligiblement que personne n'en pouvoit plus pretendre cause d'ignorance. C'est ainsi qu'au chapitre des Bandes il introduit Dieu lui disant. *O! Prophéte nous ne permettons de connoître les femmes que tu as dotées, les filles Esclaves que Dieu t'a données, les filles de tes Oncles & de tes Tantes qui ont abandonné avec toi la compagnie des mechans, & la femme vraye croyante qui se sera donnée à toi si tu la veux épouser & qu'elle ne soit pas femme d'un vrai croyant. Tu garderas celle que tu voudras repudier & tu coucheras avec celles qui t'agréeront. Il est plus à propos que tu les repudie sans offencer Dieu que de les voir mecontentes & affligées.* Au reste si Mahomet étoit voluptueux & jaloux, il n'étoit pas moins avare, & il n'y a presque point de chapitre dans l'Alcoran, où il ne recommande l'épargne comme une des vertus necessaires pour parvenir

nir au Salut. Mais ce qui sans doute paroîtra tout à fait étonnant, c'est qu'il étendoit son avarice jusqu'à l'entretien de ses femmes aux quelles malgré l'amour qu'il leur portoit, il plaignoit les ajustemens qu'elles souhaitoient. On en trouve une preuve incontestable dans l'Alcoran où Dieu lui dit. *O! Prophéte si tes femmes sont trop ambitieuses des biens de la terre, & de vêtemens trop somptueux, appelle les, dis leur que tu leur feras du bien, & que tu les repudieras avec douceur & civilité.* C'étoit le vrai moyen de gourmander leur ambition & leur humeur depenciere, car où auroient elles pû trouver un autre Mari aussi grand Seigneur & aussi puissant que Mahomet?

Je ne doute point que bien des gens ne soient excitez à rire quand ils verront cet admirable Alcoran qui avoit été écrit au Ciel, & inspiré Divinement, profané à regler les affaires Domestiques ou particulieres de Mahomet, & j'avoüe qu'il y à la dedans un excès de ridicule qui saute aux yeux. Mais il faut considerer qu'entre ce tems là & celui ci, il y à bien de la difference, & qu'autant que les esprits sont rafinez aujourd'hui autant ils étoient alors stupides & lourds. Mahomet avoit affaire à des gens à qui il falloit dire les choses de la maniere la plus grossiere & la plus sensible pour faire quelque impression sur eux, & comme ils étoient persuadez de la verité de ses inspirations, il ne pouvoit

se

se servir d'un meilleur moyen pour les amener à ce qu'il vouloit. Il en avoit fait l'experience à diverses fois, & comme il s'en étoit toûjours bien trouvé il n'y à pas de quoi s'étonner s'il y avoit ordinairement recours. Il se servoit particulierement de ce moyen pour encourager ses Soldats au combat toutes les fois qu'ils croyoit avoir affaire à l'ennemi, ou pour leur reprocher leur lâcheté quand ils avoient fui, ou temoigné de la crainte. Tout le chap. du Butin fut fait à cette occasion aussi bien que plusieurs autres, & Mahomet y asseure que *si les vrais Croyans qui combatroient avec lui étoient cent, ils vaincroient deux cent infidelles & que s'ils étoient mille ils en vaincroient deux mille.* Il ajoute à cela *que le Prophéte ne peut pas être pris prisonnier, & qu'il s'établira en terre avec avantage sur les Infidelles.*

L'Adresse de cet Imposteur étoit si grande qu'il sçavoit tirer avantage de tout, même de ses propres disgraces. Sa fuite de la Mecque sans autre compagnie que celle d'Abubecker, & la perte de la Bataille de Hannin en furent deux consecutives qui sembloient devoir le ruïner entierement, s'il n'avoit eu l'esprit de persuader aux siens que Dieu l'avoit sauvé par miracle, & qu'il lui avoit envoyé des Troupes invisibles pour le garder. Voici comment il s'explique au sujet de l'une & de l'autre occasion au chap. du Butin.

Son-

Souvenez vous de la Journée de Hannin, que vous étiez joyeux du grand nombre de vos Troupes. Il vous fut inutile. La peur vous faisoit trouver la terre trop étroite pour fuir, & vous avez tourné le dos comme vaincus. Souvenez vous qu'alors Dieu mit son Prophéte, & les vrais Croyans en lieu de seureté, & qu'il envoya des Troupes invisibles pour châtier les Infidelles, & puis. *Vous ne protegerez pas le Prophéte. Dieu seul est son protecteur. Il l'a protegé quand il est sorti de la Mecque lui deuxiême. Lorsqu'ils étoient tous deux dans la caverne, il disoit à son compagnon, ne t'afflige pas Dieu est avec nous. Dieu la protegé & secouru par des troupes invisibles.* Cette fuite de Mahomet hors de la Mecque fut causée par une conspiration que les Habitans avoient formée contre lui, & dans laquelle ils avoient (*a*) resolu de le tüer. Mahomet en ayant été averti se retira secretement à *Yatreb* qui depuis fut nommée *Medina* c'est à dire la ville par Excellence, car le mot de Medina en Arabe ne signifie pas autre chose que Ville, d'où vient qu'en Espagne on voit encore quelques unes de celles que les Mores y ont bâties qui portent ce nom, comme *Médina del Campo*, & *Medina Sidonia*. On apelle aussi

(*a*) Chap. des Limbes.

aussi la Medine d'Arabie *Medina al Nabi*, Ville du Prophéte, & Medina *al Resul*, ville de l'Envoyé de Dieu. C'est de cette retraite apellée en Arabe *Hegire* que les Mahometans content leurs années, comme du jour de la vie de Mahomet le plus memorable. En effet depuis ce jour là ses affaires allerent toûjours de mieux en mieux. Il prit la Mecque (*a*) à main armée, & gagna la celebre Bataille de (*b*) Belder, dans laquelle si on l'en doit croire Dieu le secourut avec cinq mille Anges qui defirent ses ennemis, & je ne sçai combien de Diables qui étoient venus à leur aide. Du reste chaque jour de sa vie fut signalé par une rapidité de conquêtes & de victoires, qui ne reçut presque point d'interruption. Il gagna vint quatre Batailles, força plus de cent Villes, & mit de son vivant son Empire en état de craindre peu de revolutions. Enfin il mourut comme les autres Hommes à Medina sa ville fidelle, environ l'an six cent trente deux de nôtre salut âgé de soixante à quatre vints ans. Hali qui avoit épousé Fatima sa fille ainée, lui succeda au Caliphat en vertu de sa derniere disposition, mais Abubecker son beau pere s'y opposa, & du consentement de tous fut élu Caliphe. Homar le fut après lui, & Osman succeda à Homar, en sorte que Hali ne regna que le dernier des quatre & encore peu de tems.

Dans ces commencemens de la Loi Mahome-

(*a*) Chap de la conqueste.
(*b*) Chap. du Butin.

hometane les Caliphes étoient Pontifes & Rois tout enſemble, & cette confuſion du ſpirituel & du Temporel, leur acquit un tel pouvoir ſur l'eſprit des peuples aveuglez, qu'ils en faiſoient tout ce qu'ils vouloient. Jamais hommes n'ont porté l'obeïſſance auſſi loin que les Sarazins. Ils ſe jettoient au feu & en l'eau, & preſentoient leur tête au cordeau au moindre ſigne du Caliphe. Pas un ne balançoit un moment, & ſi quelqu'un l'avoit fait, il auroit paſſé pour un Monſtre execrable. Cette coutume à continüé fort long tems entre les Turcs, & quoiqu'elle ne s'obſerve plus aujourd'hui comme autrefois, cela n'empêche pas qu'il n'y ait bien des Docteurs qui pretendent la faire paſſer pour un point de Religion.

Ce fut un grand coup de Politique à Mahomet & aux Caliphes ſes Succeſſeurs que de réunir en eux la Puiſſance Spirituelle avec la Temporelle, l'une étoit l'apui de l'autre, & comme leur maniere de Gouverneur étoit toute Tirannique ils auroient eu ſujet de craindre à tous momens de fâcheux revers de fortune, ſi elle n'avoit point eu d'autre fondement que la force des armes. Il étoit donc à propos & même abſolument neceſſaire d'engager les gens par des motifs de conſcience à ſubir un joug de lui même ſi inſuportable, & à baiſer religieuſement les fers dont ils étoient chargez. La Cour de Rome qui paſſe avec raiſon pour la plus Politique du Monde ne s'y étoit pas pris d'un autre façon

çon pour parvenir à la Monarchie universelle ; & combien peu s'en eſt il falu qu'elle n'ait reuſſi dans ſon deſſein ? On a vû un tems que les Papes diſpoſoient des Couronnes auſſi librement que des Canonicats de St. Jean de Latran, & l'on peut dire que ſi l'Europe eſt enfin ſortie de cet Eſclavage, elle ne doit ſa delivance qu'à la Providence Divine qui veille ſans ceſſe pour la conſervation des Chrêtiens. L'abandonnement où elle à laiſſé les Infideles à cet égard en eſt ce me ſemble une preuve évidente, car bien qu'ils ayent entierement changé de ſentiment ſur cette eſpece d'obeiſſance aveugle & irraiſonnable, on ne peut pas dire que leur Gouvernement en ſoit beaucoup meilleur ni leur état plus heureux, Voyez là deſſus mon Etat preſent de l'Empire Ottoman. C'eſt à cet ouvrage que je me raporte, mon deſſein n'étant pas de m'engager ici à rien de ce qui touche la Politique. Je ſuis Mr. vôtre &c.

De Smirne. le..... Mai 1691.

LET-

LETTRE V.

Des Devoirs auquels les hommes ſont tenus envers Dieu.

MONSIEUR.

Je vous ai entretenu dans mes trois ou quatre precedentes lettres des deux parties de la Loi Mahomet qui regardoient la foi, paſſons maintenant ſi vous voulez à celles qui ſont purement de Pratique. Je vous ai deja dit que ces Parties ſont deux, l'une concernant le Devoir des hommes envers Dieu, & l'autre ce même Devoir envers les hommes.

Le Devoir des hommes envers Dieu ſelon les Turcs ſe peut reduire à ſix Points principaux, qui ſont I. la Circonſion, II. l'Ablution ou purification, III. l'Obſervation du Carême, IV. les Pelerinages de

la

la Mecque, V. la priere, VI. l'abſtinence du vin & des viandes defendües. C'eſt à l'explication de ces ſix points & de quelques autres de moindre importance qui les ſuivent, que je deſtine cette lettre.

De la Circonciſion.

J'ai mis la Circonciſion la premiere en ordre, parce que c'eſt auſſi la premiere marque de Mahometiſme qu'un Turc porte ſur ſa perſonne; car bien que ſelon la Loi, les Turcs ne ſoient pas obligez comme les Juifs à la pratiquer le ſeptiême jour, & que ſouvent même ils attendent la huitiême ou la dixiême année, il eſt neanmoins certain qu'ils ne peuvent pas en bonne conſcience attendre plus tard. Ils y ſont engagez à peu près de la même façon que les Proteſtans Reformez croyent l'être au Batême, c'eſt à dire, non pas par une neceſſité de moyen, mais par une neceſſité de precepte. De ſorte que ſelon eux, il n'eſt pas abſolument neceſſaire d'être circoncis pour être ſauvé, mais il eſt neceſſaire de ne point negliger cette ceremonie, ſoit par mepris ſoit par froideur de zele.

De l'Ablution.

Il en eſt à peu près ainſi de l'Ablution. J'apelle de ce nom un certain lavement exterieur par le moyen duquel les Mahometans croyent qu'ils ſont purifiez. Il y

en à de deux sortes, l'Abdest & le Goul. La premiere de ces Ablutions se fait en se lavant les mains, le visage, les oreilles, & les pieds, ayant le visage tourné vers la Mecque. Ils la prennent tous les matins parce qu'ils s'estiment souillez par le sommeil, & ils la renouvellement dans la même journée si par hasard quelque excrement a gâté leur habit, soit urine ou autrement. C'est aussi pour éviter cet accident qu'ils s'accroupissent comme je vous ai dit pour repandre leur eau, & même dans leurs lieux d'aisement, il n'y a aucun siege percé de peur que des gens mal propres les ayant salis ou mouillez d'urine, un autre qui viendroit après lui ne se souillât sans y prendre garde. Il y a donc seulement un trou dans le plancher ou dans la terre, & ce trou est ordinairement triangulaire. Après qu'ils ont fait, ils se torchent le derriere, non pas avec du papier, car ce seroit chez eux la derniere prophanation attendu que le nom de Dieu, a peut être été écrit dessus, ou qu'il pouroit y être écrit à l'avenir, mais avec les doigts. Ils se lavent en suite avec de l'eau, s'ils en ont à commodité, ou bien

(a) Mahomet parlant de cette sorte de purification s'en explique ainsi au chap. de la Table. *O! Vous qui croyez en Dieu, lorsque vous voudrez faire vos oraisons, lavez vôtre visage, vos deux mains jusqu'au conde, & passez la main sur vôtre tête & sur vos pieds jusqu'aux talons, si vous êtes pollus purifiez vous, si vous êtes malades, ou en voyage, ou que vous veniez de decharger vôtre ventre, ou que vous ayez connu vos femmes, & que vous ne trouviez point d'eau pour vous laver, metez la main sur le sable, passez la sur vôtre visage, & vous, en essuyez les deux mains &c.*

bien ils se frotent avec de la terre (*a*) que l'on tient là exprès dans un vase. Mais quand ce vase n'y est point, comme par exemple dans un lieu d'aisement public, la muraille ou la terre même en fait l'office, & rien n'est plus plaisant alors que de voir la figure qu'ils font, car ce n'est pas assez que de se froter les doigts, il faut tout froter, soit qu'ils ayent déchargé leur ventre, ou simplement uriné. Quelque ridicule que soit cette action, elle ne leur semble pas telle parce qu'ils en ont des raisons serieuses. D'ailleurs ils y sont accoutumez, & vous sçavez que c'est la coutume seule qui fait trouver les choses bien ou mal. Les Romains étoient ils bien plus sages eux qui se servoient d'une éponge (*d*) attachée au bout d'un baton pour le même usage; temoin l'Histoire de ce malheureux que l'on menoit pour être livré aux bêtes devant le Peuple, & lequel ayant demandé congé d'aller à ses affaires se foura cette éponge dans le gosier avec le baton, n'ayant point d'autre moyen en main pour se tüer. A l'égard de la terre dont se servent les Turcs, je vous ai déja dit qu'ils en ont des raisons serieuses. Comme ils se croyent souillez par les excremens, ils se croyent aussi purifiez par l'un des Elemens ou par quelque simple production de la Nature comme Herbe, Racine, Pierre &c. Ils n'usent neanmoins de ces choses qu'au defaut d'eau, car quand ils en ont ils se lavent, & ils sont même obligez de

(*a*) C'est à cause de cela que *Spongia* en latin est un mot obscene.

le faire. L'Ablution qu'ils font à l'iſſüe de leurs aiſemens ſe fait en ſe lavant les mains, le viſage, & tant ſoit peu le deſſus du ſoulié. J'ai eu la curioſité de demander à un Turc pourquoi il ne lavoit pas auſſi le deſſous, puis que c'étoit la partie la plus ſujette à ſe ſouiller, mais il m'a repondu que c'étoit auſſi celle qui ſe purifioit le plus frequemment par l'attouchement de la Terre.

Pour ce qui eſt du *Goul*, la ſeconde & la plus grande de leur ablutions, il le prennent lorſqu'ils ont couché avec une femme, quand ils ont mangé des viandes defendües, quand ils ont touché quelque pourceau, ou lorſque par malheur il eſt tombé du vin ſur leur habit. J'en ai vû même quelques uns à qui ce malheur étant arrivé, ils n'ont plus voulu porter leur habit, ce qui n'empêche pas pourtant qu'il n'y ait d'ailleurs des miliers de Turcs qui loin d'être ſi ſcrupuleux avalent le vin par bouteilles, & s'enyvrent juſques à ne ſe pouvoir plus tenir ſur leurs jambes.

De l'Obſervation du Carême.

Il n'y a guéres de Point dans toute la Religion Mahometane dont les Turcs ſoient plus ſcrupuleux obſervateurs, que de celui ci, parce qu'ils le croyent particulierement inſtitüé de Dieu pendant le voyage que Mahomet fit au Ciel. Ils apellent leur Carême *Ramazan*, & ce Ramazan dure trente jours, c'eſt à dire une Lune

toute

toute entiere. Mais si le jour de la nouvelle Lune, le tems se trouve si couvert, qu'elle ne paroisse point, ils ne laissent pas de continüer le jeûne jusqu'au lendemain, ou même jusqu'au jour suivant, si bien qu'il dure quelques fois trente un ou trente deux jours.

On peut juger de leur impatience pendant ce tems là. Ils montent sur les maisons & sur les montagnes pour voir lever la Lune, & quand ils l'ont aperçüe ils la saluent de plusieurs Reverences, pendant que les Châteaux en font autant par plusieurs coups de Canon redoublez. Ce jour là, la fête du grand *Bairam* commence. Je dis le grand, parceque les Turcs en observent encore quelques autres de moindre importance comme celui de la naissance de Mahomet &c. Celui ci est à quelque égard la Pâque des Turcs pendant laquelle ils se donnent tous à la joye. Chacun prend ses meilleurs habits, pare sa maison de ce qu'il à de plus precieux, envoye des presens à ses amis selon son pouvoir, & en reçoit d'eux en échange, & de tous côtez on n'entend que tambours, timbales, trompetes, & autres instrumens de musique. Les Bachas particulierement & les autres Seigneurs Turcs qui veulent se distinguer par leur magnificence, ont ces jours là quelque concert chez eux, & reçoivent en ceremonie les felicitations des Courtisans. Il y à aussi des Bandes d'hommes du commun qui vont le soir avec des pots à feu au bout de certains grands bâtons qu'ils

portent haut élevez dans leurs mains. Ces gens ont avec eux je ne ſçai quels miſerables Chanteurs, & tout ce beau Cortege enſemble court de maiſon en maiſon chez les perſonnes les plus conſiderables. Là ils hurlent deux ou trois chanſons d'un ton de deſeſperez, & font des contorſions qui leur donnent plûtôt la mine de vrais Demoniaques que de gens raiſonnables : le tout pour attraper quelques Mangours ou quelques Aſpres qu'on leur donne par charité.

Les Turcs ſe portent d'autant plus volontiers à ces rejouïſſances extraordinaires que lorſque le Bairam arrive, ils ſont fatiguez d'un jeûne fort auſtere. Je ſçai bien que divers Voyageurs en ont parlé tout autrement, & que méme ils ont voulu faire paſſer le Ramazan pour un tems de licence & de debauche plûtôt que de mortification, mais je ſuis obligé de dire que ce que j'en ai vû m'a paru tout contraire à ce que ces Voyageurs ont publié. Si le Ramazan, ou le Carême des Turcs n'eſt pas ſi long que celui des Catholiques, il eſt en recompence beaucoup plus rude & plus auſtere, puis qu'ils ne doivent ni manger ni boire, ni fumer du Tabac pendant que le jour dure. Il me ſouvient d'avoir vû un pauvre Janniſſaire qui étoit au ſervice d'un Conſul, tomber en defaillance trois fois dans un après midi faute d'un peu d'eau, pour ſe deſalterer, & refuſer toûjours avec conſtance d'en avaller une ſeule goûte. Ces inconveniens obligent les Turcs à faire de

la

la nuit le jour pendant cette Lune, à la reſerve des pauvres Artiſans qui ſont reduits à gagner leur vie du travail de leurs mains. Je me ſuis quelques fois promené la nuit pendant ce tems là, & j'ai remarqué toute la Ville dans un mouvement preſque auſſi grand à deux heures après minuit, que dans un autre tems à Midi. Comme ce Carême n'a point de tems fixe parce qu'il vient toûjours dix jours plus tard l'année ſuivante que la precedente, & qu'ainſi il parcourt toutes les ſaiſons de l'année dans un certain periode, il eſt plus ou moins incommode ſelon le tems auquel il échoit. Quand il arrive pendant la canicule comme il à fait cette année, il eſt inſuportable, mais quand il vient vers le Solſtice d'hiver, c'eſt peu de choſe. La raiſon de cela c'eſt que les Turcs ne ſe reglent pour la durée du jeûne que ſur la preſence du Soleil, l'Alcoran leur ayant ordonné de le commencer au matin dès qu'ils pouroient diſcerner (a) un filet blanc d'avec un filet noir, & de le finir le ſoir à pareille heure. L'une & l'autre leur eſt annoncée par les Muezins qui crient ſur les Minarets des Moſquées de facon que perſonne ne peut en pretendre cauſe d'ignoranee.

Du Pelerinage de la Mecque.

Ce Pelerinage eſt d'un très grand merite par-

(a) C'eſt au chap. de la Vache en ces termes beuvez & mangez, juſques à ce que vous puiſſiez diſtinguer le filet blanc, & le filet noir par la lumiere de l'Aurore. Alors commencez à jeûner juſqu'à la nuit.

parmi les Turcs, & outre qu'il leur donne une espece de certitude d'être sauvé, il les rend si venerables entres les autres hommes qu'il n'y en à guéres qui ne le fassent avec plaisir le plûtôt qu'ils peuvent. Cependant il n'est pas d'un commandement si absolu que celui du Carême, celui de la Priere, ou celui de l'Aumône, & beaucoup d'honnêtes Turcs croyent en être dispensez dès qu'ils occupent quelque charge ou qu'ils font quelque profession qui demande leur residence en un lieu. Il est vrai que la grande longueur du chemin fait a beaucoup d'entreux un obstacle que Mahomet n'avoit sans doute pas prevû, car quand il forgea son Alcoran il étoit bien éloigné de croire qu'il seroit reçû comme généralement dans les deux plus grandes parties du Monde. Toutesfois comme il avoit declaré que ceux qui seroient empêchez de faire ce Pelerinage, ou qui n'auroient pas de bien pour accomplir les sacrifices qui y sont ordonnez, pouroient satisfaire (*a*) à Dieu en jeûnant un certain nombre de jours : les Turcs se reglent aujourd'hui là dessus quand ils ne peuvent pas faire le voyage.

Il y a un tems marqué pour le Pelerinage de la Mecque aussi bien que pour le Carême, & ce tems est le mois de Mharam. Il n'est pas permis aux Turcs d'attaquer leurs ennemis ni de leur declarer la guerre pendant ce mois là, mais il leur est permis de se defendre, & de combattre quand ils,

(*a*) Chap. de la Vache.

ils ſont attaquez. Ils ne peuvent (*a*) pas non plus aller à la chaſſe ni tüer aucun Gibier pendant qu'ils font le pelerinage de la Mecque, mais il leur eſt permis de pêcher & de manger du Poiſſon. Le péché d'un homme qui tüe du Gibier quand il fait le Pélerinage de la Mecque eſt ſuivant l'Alcoran le même que celui d'un homme qui tüe le Bêtail de ſon prochain, & la reparation de ce péché eſt de faire un preſent au Temple de la Mecque. Il y a encore pluſieurs autres obſervations Religieuſes auquelles les Turcs ſont obligez pendant ce Pelerinage, comme de ne point (*b*) raſer leurs têtes, juſqu'à ce qu'ils ſoient arrivez à la Mecque, & d'y (*c*) ſacrifier la femelle d'un Chameau étant droite ſur ſes pieds & en proferant le nom de Dieu; mais je ne vous en dirai rien de fort particulier, parce que je n'ai point eu de connoiſſance particuliere avec aucun Turc qui ait été à la Mecque, ou qui ait voulu m'inſtruire en detail de ce qui s'y pratique par les Pelerins. Vous pourez conſulter à cet égard les Voyages de Thevenot.

De la Priere.

La Pratique de la Priere eſt parmi les Mahometans une des obligations dont ils peuvent le moins ſe diſpenſer, parce que la Loi ſupoſe que le tems ne leur en manque

(*a*) Chap. des Femmes.
(*b*) Chap de la Vache.
(*c*) Chap. du Pelerinage.

pas. Elle ne laisse pas cependant de eur être assez incommode par la frequente reïteration à laquelle elle les engage. Ces Prieres se doivent faire cinq fois toutes les vingt quatre heures, non pas à discretion, mais a certaines heures reglées autant que l'élevation du Pole où l'on se trouve, le peut permettre. La premiere est le matin au point du jour; c'est le *Sabah namaz*: la seconde à Midi qu'ils apellent *Oïleh namaz*, la troisiême entre trois & quatre heures après midi qu'ils appellent *Quindi namaz*, la quatriême au Soleil couchant qui est *l'Akscham namaz*: & la cinquiême à une heure de nuit, c'est *l'Yathi namaz*. Il faut qu'ils observent exactement ces cinq heures precises sans y manquer jamais, autrement ils ne seroient pas bons Musulmans, mais ils ne sont obligez d'aller qu'une fois la semaine à la Mosquée, qui est le vendredi à neuf heures du matin, heure qu'ils appellent *Couschlouc namazi*. Ils font toutes les autres prieres (a) chez eux, ou dans les

(a) Je ne suis pas informé par moi même de la teneur des prieres ordinaires que font les Turcs, ni du formulaire qu'ils observent, soit dans les prosternations soit dans l'oraison; mais voici ce que Mr de la Croix en dit dans la sixiéme lettre du premier volume de ses Memoires. Leurs prieres dit-il consistent plus en adorations, prosternations, & genuflections qu'en oraisons laquelle est toûjours la même, le matin, à midi, après midi, au soir & avant que de se coucher. Elle differe seulement dans la quantité de ses actes de Reverence qu'ils appellent *Rekiat* prosternation. Il y en a de deux sortes, *Fars*, d'obligation, *Sunet* de surerogation. Ils commencent toûjours leurs prieres par le dernier.

La

La priere du matin *Sabah Namas* qui eſt la plus courte, n'eſt compoſée que de quatre Proſternations deux de ſurerogation & deux d'obligation.

Celle de Midi *Oivlé Namas* eſt de dix, quatre de ſurerogation, quatre d'obligation, & deux autres comme les premiers.

Kindi Namas qui ſe fait à trois heures après midi, oblige à huit proſternations, quatre du *Sunnet* & quatre du *Fars*.

L'Oraiſon du Soir *Accham Namas* eſt de cinq, trois d'obligation & deux de ſurerogation.

Celle du coucher *Fatſie Namas* eſt la plus longue de toutes, elle conſiſte en treize Rekiat, neuf de ſurerogation entremeſlez de quatre d'obligation.

La priere ſe faiſant dans la Moſquée, c'eſt l'Iman qui commence en avertiſſant le Peuple de dreſſer ſon intention pour la Priere, & de dire tout bas en particulier. *Je veux m'acquiter pour Dieu des deux actes de proſternation, & de ſurerogation.* Enſuite il prononce ces mots *Allahou Ekber Dieu eſt grand*, & chacun les repete à voix intelligible.

Il continüe *Mon Dieu je vous loüe, beni ſoit vôtre Nom, vôtre bonté ſoit exaltée, il n'y a point d'autre Dieu que vous, & je me confie en vous contre la malice du Demon.*

Il pourſuit *au nom de Dieu miſericordieux, Loüé ſoit Dieu Createur de l'Univers, qui eſt le miſericordieux de tous les miſericordieux, Patron du jour du Jugement. Je n'adore que lui, & je m'apuye ſur lui, afin qu'il me montre le chemin des juſtes, dont il a favoriſé les fidelles, & qu'il me detourne de celui des reprouvez.*

Au nom de Dieu miſericordieux, tout homme qui obſerve la Juſtice ne ſouffrira point de dommage, non plus que ceux qui ont crû, & ont fait de bonnes œuvres, parce qu'ils ont merité en ſuivant le juſte chemin & pratiquant la patience.

L'Iman & les autres baiſſent la tête trois fois à chacune deſquelles ils diſent *Mon Createur eſt très grand*, & en la relevant *Dieu entend celui qui le Loüe.*

Il finit ce Rekiat en ſe proſternant, en baiſant trois fois la terre, & diſant à chacune. *Mon createur eſt très grand.*

Le second Rekiat.

L'Iman dit, *Au nom de Dieu Misericordieux, qui vous a donné la Fontaine du Paradis, près de vôtre Createur, faites lui sacrifice, & celui qui maudira vôtre lignée, sera mandit lui même.*

En se baissant l'on dit *Dieu est grand*, & étant baissé l'on repete trois fois *Mon Createur est très grand.* L'on se prosterne, l'on baise trois fois le terre, & l'on reïtere. *Mon createur est très grand*, & demeurant assis sur les talons les deux mains étendües sur les Genoux l'on dit. *Dieu reçoive nos prieres & nos bonnes œuvres, le salut soit sur vous ô Prophéte. La misericorde & la grace de Dieu soient sur nous qui sommes ses veritables Esclaves. Nous confessons qu'il n'y a qu'un seul Dieu, & que Mahomet est son Esclave & son Prophéte. Que Dieu benisse Mahomet & sa lignée, qu'il la comble de grace & de misericorde, comme il a fait Abraham & ses Descendants.* Et tournant la tête à droit & à gauche l'on dit de chaque côté en forme de Benediction. *Le salut & la misericorde de Dieu soient sur vous.*

Le Rekiat du Farz ou d'obligation.

Le Rekiat d'obligation se fait en portant les deux mains sur les oreilles, & les pouces au dessous, les levant en même tems, & les croisant sur l'éstomac, les yeux baissez en terre. Il semble que cette ceremonie veüille marquer l'attention en fermant les oreilles, l'intention en levant les mains au Ciel pour adresser sa priere à Dieu, le respect par le croisement des mains, & que la vüe baissée soit pour empêcher les distractions contraires au recueillement de la priere. Cette Oraison qui est d'obligation se commence par la profession de foi que l'on fait en se prosternant après avoir dit quatre fois. *Dieu est grand* en prononcant ces mots. *Je confesse qu'il n'y a qu'un Dieu & que Mahomet est son Prophéte.* L'Iman se leve ensuite & dit *dressez vôtre intention pour la priere. Apportez y les dispositions necessaires.* Alors le peuple se dresse, repete la Profession de Foi & continüe sa priere comme dans le premier Rekiat de surerogation.

Le

les lieux où ils se rencontrent avec une regularité qui ne cede en rien à celle que les Catholiques montrent en France lorsqu'ils entendent sonner *l'Angelus*, mais avec une grande difference du côté de l'application & du recueillement. En effet lorsque les Turcs prient, ils le font avec tant de respect, tant de zele, & si peu de distraction, que l'on ne diroit pas que ces gens là prissent aucune part à ce qui se fait sur la Terre. Il ne leur échape pas le moindre mouvement de la tête ou du corps, non pas même un clin d'œil qui puisse faire apercevoir en eux aucun relâchement ni aucun defaut d'attention.

Quant à la posture que les Turcs gardent pendant leurs prieres, elle n'est pas aussi fixe que leur attention, car ils observent plusieurs mouvemens qui leur sont ordonnez, comme certaines inclinations de corps à droit & à gauche, & certains ployemens de bras, mais particulierement de profondes prosternations plus ou moins souvent reiterées selon les heures. Du reste il faut qu'ils tournent la tête autant qu'ils peuvent du côté de la (*a*) Mecque, & qu'ils soient agenouillez pendant leurs prie-

Le Rekiat d'obligation se continüe & finit aussi comme le second Rekiat de surerogation.

(*a*) Mahomet au chap. de la vache dit la raison pourquoi il a obligé les siens à tourner le visage du côté de la Mecquen priant. *Je ne vous ai pas ordonné, dit-il de tourner la face du côté que vous la tourniez ci devant lorsque vous faisiez vos oraisons afin de connoître ceux qui suivront le Prophéte & ceux qui retourneront en leur impieté.*

res, non pas toutesfois à nôtre maniere, mais acroupis sur les talons comme font les paresseux parmi nous. Cette situation de corps est d'obligation, & il n'y a point de bon Turc qui puisse s'en dispenser à moins d'une necessité considerable comme par exemple à l'armée en presence de l'ennemi, ou dans un tems de danger, car alors ils peuvent prier de bout, ou à cheval, & en toutes postures, suivant le précepte de Mahomet lui même qui dit au chap. de la vache. *Si vous avez peur de vos ennemis & que vous ne puissiez pas vous mettre à genou, ni accomplir les ceremonies qui vous sont ordonnées, ne laissez pas de dire vos oraisons à pied ou à cheval, & lorsque vous serez delivrez de peur, souvenez vous de Dieu.*

De l'abstinence du Vin & des Viandes defendües.

Les viandes defendües par l'Alcoran sont celles (a) ci : les bêtes qui sont mortes de maladies, le sang, la chair de pourceau, & tout ce qui n'est pas tué en proferant le nom de Dieu, les animaux étoufez, assommez, precipitez, ceux qui se sont tuez en se heurtant l'un contre l'autre, & tous ceux qui auront été tuez par d'autres animaux, à moins qu'on ne les trouve encore en vie, & qu'on les puisse saigner en pro-

(a) Chap. de la Table de la Vache, &c.

proferant le nom de Dieu. Toutes les autres viandes leur ſont permiſes & même celles que je viens de nommer en cas d'une grande neceſſité, mais ce cas excepté ils n'en doivent jamais manger, & je ne croi pas auſſi qu'il y ait des Turcs pour peu qu'ils ſoient honnêtes gens qui le faſſent. Pour ce qui eſt du vin, c'eſt une autre affaire, car bien qu'il ne ſoit pas moins expreſſément defendû que le Pourceau, il eſt neanmoins certain que beaucoup de Mahometans paſſent par deſſus la defence, & tout ce que je pourois vous dire de plus juſte à cet égard, c'eſt que l'abſtinence du Vin eſt obſervée ici à peu près comme le Carême de France. Ceux qui ſe piquent d'une étroite regularité n'en uſent jamais à moins qu'ils ne ſoient fort malades, mais ceux qui ſentent un peu au libertin, ſe donnent toute licence. En un mot l'yvrognerie eſt très certainement un fort grand peché ſelon la Doctrine des Turcs & neanmoins fort généralement repandu, ce qui vient de ce que leurs Empereurs leur en ont ſouvent montré l'exemple. Amurat IV, Ibrahim ſon Succeſſeur & pluſieurs autres étoient preſque toûjours yvres; le moyen que leurs Sujets n'euſſent pas apris à boire? Je ne ſçai ſi vous avez apris à quelle occaſion Mahomet defendit le vin à ſes Sectateurs. On dit que paſſant un jour par un village, & y voyant des gens qui dans la joye du vin s'embraſſoient, ſe baiſoient, & ſe faiſoient mille proteſtations d'ami-

d'amitié, il en fut si charmé qu'il benit le vin comme la meilleure chose du mondê; mais qu'à son retour ayant remarqué le même lieu plein de sang & ayant été informé que les mêmes hommes qu'il avoit vû un peu auparavant si joyeux, avoient enfin changé leur joye en fureur & s'étoient batus à coups d'épée, il se retracta & maudit le vin pour jamais à cause des mauvais effets qu'il produit. Les Severians Disciples de Severus du tems du Pape St. Sother, étoient dans la même erreur & sans consider que tout ce que Dieu à fait est bon en lui même, & ne peut devenir mauvais que par l'usage que l'on en fait, ils condamnoient absolument le vin comme une Creature du Diable. Peu s'en faut que les Prêtres & Docteurs de la Loi Mahometane ne disent la même chose, tant ils témoigent d'être ennemis de cette liqueur. Ils travaillent sans cesse pour empêcher qu'elle ne soit vendüe publiquement dans aucun lieu de l'Empire, & à leur sollicitation, les Sultans ont souvent donné des Edits très severes contre ceux qui en boiroient & qui en vendroient, mais tout cela n'a servi, ni ne sert encore à present qu'à remplir la bource des Bachas, Vaïvodes, & autres Officiers qui s'en prevalent selon l'occasion pour faire des Avanies aux miserables Grecs quand il leur plaît, car d'ailleurs il ne manque pas de cabarets en Turquie. Il en est à cet égard comme en Europe des filles de joye, elles sont puniſſa-

nissables par tout, & l'un des principaux devoirs des Officiers prepoſez à la Police ou au Fiſc, eſt de ne tolerer aucun mauvais lieu dans leur ville. Mais qu'arrive t'il de cela ? que ces Officiers deviennent quelques fois eux mêmes les fauteurs de ces filles, moyennant un petit tribut qu'ils en tirent annuellement, & moyennant l'infortune de quelque malheureuſe ſur qui le ſort tombe pour ſervir d'exemple aux autres & de Juſtification aux Officiers de la juſtice en faiſant voir combien ils ſont exacts dans l'exercice de leurs charges. De même en Turquie il en coûte ordinairement le bien, la priſon, & la Baſtonnade, à deux ou trois pauvres Cabaretiers Grecs en chaque Ville toutes les années, moyennant quoi on y trouve toujours vingt autres Cabarets ouverts, dans leſquels même le vin n'eſt pas cher. C'eſt le Sousbachi avec ſes Satellites qui fait ordinairement cette expedition ; & voici comment.

Lorſqu'il croit que pour ſa propre juſtification, il eſt tems de faire un exemple de ſeverité ; il s'en va chez le premier Cabaretier Grec ; ſuivi de dix ou douze coquins ; & là ſans aucun égard à la penſion qu'on lui payoit pour la tolerance, il enfonce les tonneaux, repand le vin à terre, pille largent, rompt les meubles en pieces, & finit ſon execution par une Baſtonnade qu'il fait donner à ce miſerable, encore eſt ce une grace quand il ne le fait pas traîner en priſon pour l'y retenir juſqu'au payement d'une

d'une certaine ſomme à ſa volonté. Nonobſtant ce cruel traitement auquel il n'y a par un Cabaretier qui ne ſoit expoſé à tous momens, la plûpart des Grecs entreprennent volontiers ce commerce parce qu'il y a quelque choſe à gagner, & qu'ils ſe flatent qu'en payant bien ce dont ils ſeront convenus avec le Sousbachi, ils ne ſeront pas du nombre des malheureux. Cependant ils ont toûjours la precaution de ne garder dans leur maiſon aucun meuble de coſéquence, afin de ne pas beaucoup perdre en cas de malheur. D'ailleurs comme ils ſont journellement expoſez aux inſultes des yvrognes Turcs qui y vont boire, & qui en uſent chez eux avec la même inſolence que des Brêteurs de Paris pouroient faire dans un lieu de debauche, ils n'ont garde d'achepter aucun meuble qui vaille la peine d'être regreté. Cela fait que l'on ne trouve jamais dans les Cabarets de Turquie que les quatre murailles, charbonnées de mille obcenitez, des treteaux avec des planches deſſus pour ſervîr de table, des bancs qui ne ſont pas plus precieux que ces treteaux & ces planches, & des pots de terre qui ſervent également pour tirer le vin, & pour le boire. Voila quels ſont les dignes lieux dans leſquels la Canaille Turque & la Canaille Grecque vont s'enyvrer enſemble, & puis ſe batre & ſouvent s'entre couper la gorge.

Me voila encore écarté de mon ſujet, mais heureuſement c'eſt à la fin de ma let-

tre

tre, je n'avois plus rien à vous dire qui touchât particulierement la Religion. Ainſi Monſieur je vous baiſe les mains & ſuis, &c.

De Smirne le ..... Mai 1691.

LET-

LETTRE VI.

Des Devoirs reciproques auxquels les hommes ſont tenus les uns envers les autres.

MONSIEUR.

Ces devoir ſont encore de deux ſortes. Ils en a de Religieux, il y en a de Politiques. Je vous parlerai premierement des devoirs Religieux.

Je n'en trouve point de plus expreſſément recommandé que celui de l'Aumône. Il y a particulierement une eſpece d'Aumône dont la ſomme eſt taxée à la dixiême partie du revenu, ou de ce qu'on a gagné dans l'année. C'eſt ce que les Turcs appellent la Dixme ou le *Zacat*.. Vous jugez bien Monſieur que ſi chacun s'en acquitoit fidellement il n'y auroit point de neceſſiteux en Tur-

Turquie, mais le mal eſt que les plus grands Seigneurs ſont ceux qui l'obſervent le moins. Je ne pretends pas pourtant en diſant cela, accuſer les Turcs de peu de charité; j'aurois tort, car il n'y a guéres de Païs au monde où elle ſoit mieux pratiquée qu'en Turquie. Je veux dire ſeulement que parmi eux non plus que parmi toutes les autres Nations du monde, ce ce n'eſt pas à la Cour qu'elle regne le plus.

Outre le Zacat qui eſt fixé, les Prêtres, & les Predicateurs leur recommandent encore ſoigneuſement de faire d'autres aumônes de leur propre mouvement, qui puiſſe leur tenir lieu de quelque merite devant Dieu, & contre balancer leurs péchez au jour du Jugement, car ils ſont fortement perſuadez que l'aumône efface leurs pêchez, & que c'eſt un moyen que Dieu a donné aux hommes, pour ſe rachepter des peines dües à leurs crimes. Cette opinion qui ne paroît pas bien importante parce qu'on la confond d'abord avec celle des Catholiques touchant le merite des œuvres, ne laiſſe pas d'avoir des ſuites & des conſéquences très pernicieuſes. En effet les Turcs perſuadez comme ils ſont, que par l'aumône ils ont toûjours une voye ouverte & ſeure de ſe racommoder avec Dieu, & de ſe procurer le ſalut en racheptant leurs pêchez, s'endorment ſur cette eſperance, & ſe laiſſent aller preſque ſans remords aux plus ſales voluptez, & aux plus criantes injuſtices. C'eſt de ce Principe auſſi per-

si pernicieux qu'erroné, que proviennent ces malversations dans l'administration de la Justice dont je vous ai parlé, ces vexations si ordinaires à ceux qui sont dans l'emploi, ces fausſetez, ces usures, & enfin ces iniques moyens d'aquerir du bien en ruinant le prochain, & desquels pourtant la plûpart des Officiers Turcs font leur indigne étude. Vous ne sçauriez croire à quel point cet abus est monté. Il semble que la rapine soit devenüe un jeu d'esprit, ou une science ingenieuse que chacun se pique d'entendre. Il en est quasi de même du commerce des Garçons & des Brigues de la Cour. Bien loin d'en avoir honte on en fait vanité, jusques là que l'on voit tous les jours parmi les Turcs Courtisans des Faufarons qui se vantent d'avoir renversé la Fortune de celui-ci ou de celui là, quoi que le plus souvent ils n'y ayent en rien contribüé. Pour reparer tous ces desordres, ceux qui ont la conscience un peu sensible, ont recours à l'Aumône volontaire, laquelle ils font petite ou grande, selon qu'ils sont riches, & pieux, & d'ordinaire ils la proportionnent le plus qu'ils peuvent à leurs pêchez, du moins selon l'idée qu'ils en ont, de sorte que generalement parlant, ils sont fort aumoniers. Ils observent même une certaine maxime fort loüable dans la distribution de leurs aumônes. C'est de ne les divifer pas en petites parcelles, qui ne sont jamais que d'un foible secours à ceux qui les reçoivent, & qui ne font aucun bien considerable à personne. Lorsqu'ils ont reso-

resolu de faire quelque charité, ils examinent en eux mêmes tous les sujets dignes de compassion qui sont venus à leur connoissance, & ils en choisissent un ou deux selon leur inclination ou selon l'abandonnement où ils le voyent, & dès ce moment sans attendre les prieres ni les solicitations, ils les previennent avec une grande bonté par leur secours. D'autres s'informent avec soin des pauvres familles Orfelines, & leur donnent ce qu'ils ont destiné à l'aumône. Quelques autres s'adressent à ceux qui n'ont point encore fait le Voyage de la Meque, les exorthent à l'entreprendre & leur donnent tout l'argent dont ils ont besoin pour cela, & d'autres enfin dans le desir de faire du bien à un plus grand nombre de personnes fondent des hôpitaux, ou bien ajoutent des rentes à ceux qui sont déja fondez, bâtissent des maisons de Caravanes, font creuser des fontaines dans les Deserts, & fort souvent font raccommoder les chemins ou refaire des Ponts ruïnez par la longueur du tems, & par la rapidité de l'eau. Mais l'un des plus ordinaires effets de leur charité, & duquel il y a peu de bons Musulmans qui ne tâche de couronner ses autres œuvres pieuses, c'est la conversion de quelque infidelle à la Foi Mahometane, car selon leur Doctrine cet acte de Religion est d'un si grand merite auprès de Dieu qu'il suffit seul pour expier les péchez de dix années. Aussi ne negligent ils rien pour y réüssir, promesses, flateries, & presens, rien ne leur coûte en telle occasion,

caſion, & c'eſt d'où vient que l'on voit tant de mauvais Renegats en Turquie. La voye de la conviction marquant aux Turcs, ils ont recours aux preſens, auxquels ils croyent que les Chrétiens ne ſçauroient reſiſter, & ils aiment encore mieux les avoir de cette maniere que de n'en point avoir du tout, ſe flattant qu'après qu'ils auront fait tout ce qu'ils auront pû, le bon Dieu fera le reſte. Voila du moins quels étoient géneralement leurs ſentimens dans les Sciecles paſſez, & ce qui les portoit à recevoir ſi aveuglement toutes ſortes de Canailles qui paſſoient d'Europe en Aſie exprès pour ſe faire Turcs, & à les avancer ſouvent aux plus eminentes dignitez. Il eſt vrai qu'aujourd'hui ils ne ſont plus ſi prodigues de biens & d'honneurs envers les Renegats qu'ils l'étoient autrefois, parce qu'une longue experience leur a fait connoître que les trois quarts de ces gens-là, ſont des fripons qui n'ont d'autre vüe en ſe faiſant Mahometans que de les eſcroquer pour ſe ſauver enſuite à la premiere occaſion, & que ceux qui reſtent parmi eux ſont des miſerables, vendus à l'avarice & dont la vie infame fait aſſez connoître qu'ils n'ont renié leur foi que par un principe d'irreligion. Cependant ils ne refuſent perſonne encore aujourd'hui, ſupoſant qu'entre cinquante Scelerats qui leur viennent, il ſe peut trouver quelque homme de bien, & veritablement inſpiré, mais ils ne ſont plus ſi foux que de ſe depouiller pour les revétir. Ils aiment mieux appliquer leurs ſoins à gagner

gner quelque pauvre Esclave duquel ils estimeront la conversion à proportion de la perseverance qu'il fera paroître dans sa foi, & de la difficulté qu'ils trouveront à le gagner, persuadez qu'elle en sera beaucoup plus sincere. Pour réüssir dans ce pieux dessein, ils ne se font point une peine de le mênager pendant plusieurs années, par toutes sortes de moyens doux & honnêtes, à la reserve de l'esperance de la liberté qu'ils lui ôtent entierement. C'est la seule voye de contrainte dont ils croyent que l'on se peut legitimement servir. Quant au reste, les simples particuliers qui ont des Esclaves les traitent avec une douceur qui fait honte aux Chrêtiens. Je dis les particuliers, car à l'égard des grands Seigneurs comme ils sont plus distraits par leurs affaires, & par les vanitez du monde, ils se soucient moins d'adoucir la servitude de ceux que le sort a reduits sous leur pouvoir.

Ce dessein de convertir quelque Infidelle, pour lequel les devots Turcs travaillent avec tant d'application, les porte souvent à achepter des enfans en bas âge dont ils ne peuv ent tirer aucun service, & desquels pourtant ils payent peu moins cher que d'un homme fort & robuste, sans compter la depence de son entretien, & celle de son éducation, mais ils se trouvent assez recompencez de tout cela par la joye qu'ils ont de gagner une ame à Dieu.

Ce que vous venez de lire, Monsieur, suffiroit ce me semble pour montrer que les

Turcs ne ſont pas des Miſantropes, ennemis de toute humanité comme bien des gens ſe le ſont fauſſement perſuadé. Mais avant que de quiter entierement l'article, je veux bien y ajouter une remarque que j'ai faite avec quelque ſorte d'édification, ſur la pratique, & ſur l'excès de leur charité, ſi pourtant on peut être exceſſivement charitable. C'eſt qu'ils l'étendent non ſeulement ſur tout le genre humain, mais auſſi ſur les Bêtes, juſques là qu'il y a des Turcs qui achettent des oiſeaux & des poiſſons en vie pour leur redonner la liberté. J'en ai vû moi même pluſieurs prendre la peine à une certaine heure reglée de diſtribuer une quantité de pain & de chair coupée par morceaux, aux chiens du quartier, qui ne manquoient pas de s'aſſembler vis-à-vis de la maiſon à l'heure preciſe pour y recevoir leur aumône, & ſouvent il n'y en avoit pas moins de cinquante. Ce n'eſt pas qu'ils les aiment, bien loin de là, ils tiennent le chien pour une Bête immonde & ils n'en gardent aucun chez eux, ſi ce n'eſt pour la Chaſſe, mais plus ils ſont abandonnez plus ils les croyent dignes de compaſſion. Malgré tout cela les Villes en ſont pleines parce qu'ils ſe perpetüent comme les Bêtes ſauvages, & comme ils n'ont point de maître qui les nouriſſe, ils ſont tous ſi maigres & ſi galeux qu'on ne croiroit jamais qu'ils dûſſent vivre juſqu'au ſoir. J'en ai vû à Conſtantinople que la faim preſſoit juſqu'à les obliger à plonger dans la Mer, pour y aller chercher quelque ventre de Bœuf ou quelqu'autre

qu'autre charogne qui étoit au fond de l'eau.

Je ne ſçaurois mieux placer qu'ici l'opinion que les Turcs ont à l'égard des Bêtes, puiſqu'elle confirme ce que je vous ai dit de leur charité interreſſée. Ils ne croyent pas qu'elle ſoient privées du benefice de la reſurection, & ils leur font volontiers du bien, parce qu'ils eſperent qu'au jour du Jugement, elles viendront devant Dieu, & rendront temoignage en faveur de ceux qui les auront ſecourües dans leur miſere. Cette croyance les empêche encore de leur faire aucun mal de propos deliberé, & parmi les Devots ce ſeroit un péché d'en tüer aucune, ni chat, ni chien, ni cheval, ni autre bête de laquelle on n'uſe pas pour le manger, ou qui ne nuit point au reſte des animaux. Ils alleguent pour raiſon que les hommes ne leur ayant pas donné la vie, n'ont pas droit de la leur ôter, & à propos de cela, je vous dirai une affaire aſſez plaiſante qui ſe paſſa dans le quartier il n'y a que huit jour.

Il y avoit un chien qui ne manquoit jamais de hurler toutes les fois qu'il entendoit le Muezin appeller à la priere de deſſus les Minares, a quoi il étoit excité par la voix longue & traînante de cet homme. Les Turcs ſuperſtitieux comme ils ſont, ne pouvoient voir cela ſans un extrême de plaiſir, & les plus ſots d'entr'eux diſoient que le chien ſe (a) mocquoit de la priere &

(a) Aubigné raporte un fait peu different de celui là dans ſon Hiſtoire Univerſelle chap. 18. Livre 11.

de la Loi du Prophéte. Cependant ils n'osoient entreprendre de leur chef de le tüer de peur d'offencer Dieu, & ce ne fut qu'après avoir consulté le Cadi, & en avoir obtenu la permission de lui, qu'ils le firent.

On peut mettre ce me semble au nombre des devoirs religieux, auxquels les hommes sont reciproquement engagez les uns envers les autres, celui des personnes mariées, & celui des peres & des enfans du moins à certains égards, & en certains cas qui ne dependant que de la conscience, & sur lesquels on ne peut pas venir devant le Magistrat; c'est pourquoi je vous en dirai aussi quelque chose dans cette lettre. Les Turcs ont aussi bien que nous beaucoup de vénération pour le Mariage, mais ils se sont reservé l'ancienne liberté du Divorce. Persuadez avec Mahomet *qu'il vaut mieux* (a) *repudier une femme que de la voir mecontente, & affligée.* Ils ne peuvent pas en bonne conscience épouser une Payenne. (b) *N'épousez* pas dit l'Alcoran *les femmes qui croyent en plusieurs Dieux, une esclave vraye Croyante vaut mieux qu'une infidelle libre*, mais il leur est permis d'épouser s'ils veulent une femme Juifve, ou une

Il dit que le Sr. de Mouvans ayant été massacré à Draguignan en Provence en haine de sa Religion & son cœur avec son foye ayant été jetté aux chiens, on assomma ensuite ces mêmes Chiens comme Heretiques parce qu'ils avoient fait difficulté d'en manger. Il n'y a point d'ineptie à quoi la superstition ne puisse porter quand elle est parvenüe à un certain excès.

(a) Chap. des Bandes.
(b) Chap. de la Vache.

nne Chrêtienne, ſuivant le même Alcoran au chap. de la Table. *Ils vous eſt permis d'épouſer les filles & les femmes de condition libre qui ſont de vôtre Religion, & les femmes de libre condition de ceux qui ſçavent la Loi écrite, en leur donnant leur dot avec civilité.* Il eſt encore permis aux Turcs d'épouſer des femmes Eſclaves, pourvû qu'elles ne ſoient pas Payennes, mais de la même maniere que St. Paul conſeille le mariage, c'eſt-à-dire, par indulgence pour la foibleſſe de la nature humaine. *Le* (a) *mariage des Eſclaves*, dit Mahomet, *eſt pour ceux qui craignent la paillardiſe, ſi vous vous abſtenez de les épouſer vous ne ferez pas mal.* Du reſte quand une femme eſt mariée, elle eſt entierement ſujette à ſon mari, & elle lui doit obeïr en toutes choſes. *Les* (b) *hommes auront autorité ſur les femmes, ils les auront en leurs gardes, ils auront en leur pouvoir le bien que Dieu leur aura donné, & auront ſoin de la depenſe qu'il faudra faire pour elles. Les femmes ſages & obeïſſantes, obſervent en l'abſence de leurs maris les commandemens de Dieu.* Ce n'eſt pas tout, un Mari à le pouvoir de châtier ſa femme quand elle lui eſt deſobeïſſante, comme ſi c'étoit ſon propre enfant. *Faites* (c) *des remontrances à celles qui ſeront deſobeïſſantes, & les éloignez de vôtre lit, frapez les, mais ſi elles vous obeïſſent ne cherchez pas occaſion de les maltraiter injuſtement.* Cette derniere

(c) ibid.
(a) Chap. des Femmes.
(b) Chap. des femmes.

re clause montre quel est le devoir du mari, à quoi il faut ajouter & sousentendre qu'il doit (a) aimer sa femme, avoir soin d'elle, & la traiter doucement. Il doit aussi coucher avec elle le plus frequemment qu'il peut, afin de ne lui donner point de sujet de jalousie, ni d'affliction, & c'est un des preceptes de l'Alcoran. *Vos* (a) *femmes sont vos Labourages, aprochez souvent de vôtre labourage, & faites du bien pour vos âmes, vous le trouverez un jour.* Il y a toutes fois des tems auquels ils ne peuvent pas le faire sans pêché, ou du moins sans se plonger dans une souillure desagreable aux yeux de Dieu. C'est ce que Mahomet à clairement expliqué au même chapitre où il est dit. *On t'interrogera des Menstrües des femmes, réj...ds qu'elles sont sales. Separez vous des femmes lorsqu'elles auront leurs mois, & ne les aprochez pas jusques à ce qu'elles soient purifiées. Lorsqu'elles seront nettes aprochez vous d'elles, selonque Dieu le commande, il aime ceux qui sont nets & purifiez.*

Si un homme vient à mourir, il est obligé de pourvoir par son Testament aux besoins de ses femmes & dès ses enfans, comme je le dirai ailleurs, & si l'une des femmes reste grosse, il lui est libre d'allaiter son enfant ou non. Le tems ordonné pour allaiter un enfant est deux ans, mais on peut l'abreger de quelques mois pourvû que le pere

(a) l'Alcoran dit au chap. de la Vache. *Les femmes doivent honorer leurs maris, & ils les doivent aussi honorer, mais ils ont l'avantage d'un degré sur elles.*

(b) Chap. de la Vache.

pere & la mere en ſoient également d'accord. *Les* (a) *femmes* dit l'Alcoran *allaiteront leurs enfans deux ans entiers, ſi elles veulent accomplir le tems ordonné pour allaiter Si les parens veulent ſevrer leurs enfans avant la fin de deux années, ils le pouront faire ſans offencer Dieu, s'ils en ſont tous d'eux d'accord. Si vous faites nourir vos enfans par d'autres femmes que par les vôtres, Dieu n'en ſera pas offencé, en leur donnant leur ſalaire ſelon la raiſon & l'honnêteté.*

Entre les diverſes fautes que j'ai remarquées dans les Relations de Thevenot & des autres Voyageurs modernes, une des plus lourdes à mon jugement & qui neanmoins a fait le plus d'impreſſion dans l'eſprit des Européens, c'eſt quand il dit au chap. 52. du livre premier de ſa premiere partie que *les Turcs ne croyent pas que les femmes aillent en Paradis, qu'à peine les eſtiment ils animaux raiſonnables, & qu'auſſi ils ne les prennent ſimplement que pour leur ſervice comme ils feroient un cheval.* Il faut être terriblement paſſionné contre les Turcs, & avoir une grande envie de les decrier pour leur attribuer des ſentimens auſſi extravagans que ceux là. Je voudrois bien que ceux qui ont avancé cette hardie propoſition, euſſent expliqué en même tems pourquoi donc la pratique des bonnes œuvres eſt ſi expreſſément recommandée aux femmes & pourquoi les Turcs ont tant de veneration pour la memoire de la Sainte Vierge Marie, mere de Jeſus, de

(a) Chap. de la Vache.

Ste. Emvine mere de Mahomet, de Ste. Kadige sa premiere femme, & de Ste. Aîche sa seconde femme pour l'amour de laquelle Dieu ajouta dix huit versets à l'Alcoran? Mais en verité une telle proposition ne merite pas d'être refutée, & je l'aurois peut-être laissé là sans la relever, si je ne l'avois jugée propre à vous faire sentir, combien la plûpart de nos Ecrivains sont peu croyables quand ils parlent de la Religion des Turcs. Cependant comme il ne suffit pas de reprendre & qu'il faut prouver, j'ajouterai à ce que je viens de dire deux passages de l'Alcoran qui detruisent absolument le sentiment de Thevenot, & de ceux qui l'ont suivi. Le premier est tiré du chapitre des Bandes vers le milieu en ces termes. *Dieu a promis sa misericorde & une très-grande recompence à ceux & à celles qui obeïront à ses commandemens. Ceux & celles qui croient en son unité, qui se resignent à la volonté, qui sont patients, qui sont humbles, qui disent la verité, qui jeûnent, qui font des aumônes, & enfin les hommes & les femmes qui observent sa loi, ne doivent pas controler ses actions, ni celles de son Prophète, ni dire qu'ils feroient mieux que lui s'ils vouloient travailler.* L'autre passage est encore plus exprès c'est du chap. du vrai Croyant qu'il est tiré. *Celui ou celle qui fera bien, homme ou femme croyant en Dieu entrera dans le Paradis, où il sera enrichi de toutes sortes de biens sans compte.*

Les Turcs sont si éloignez à cet égard de la Barbarie que Thevenot leur attribüe, qu'ils

qu'ils obſervent pour toutes les femmes un reſpect incroyable, & qu'ils ont pour leurs méres en particulier une eſpece de veneration qui tient quelque choſe de la Religion. Le grand Seigneur lui-même n'aborde la ſienne qu'avec de cérémonies qui marquent une extrême ſubordination & en même tems une extrême tendreſſe. Voyez là deſſus les Memoires de Mr. de la Croix. Tous les Turcs imitent en cela leur Empereur, & ne regardent leurs meres qu'en tremblant, mais ils n'en uſent pas tout à fait de même avec leurs Peres, car bien qu'ils ſe tiennent auſſi auprès d'eux dans un très-grand reſpect, il ſemble qu'il y a moins de ceremonie, en quoi ils ſont contraires à tous les autres Peuples de la Terre. Quelqu'un à qui je parlois de cela, il y a quelques jours, me dit aſſez plaiſamment que je ne devois point m'en étonner, & que les Turcs n'en uſoient ainſi que parce qu'ils ſçavoient avec quelque ſorte de certitude qu'une telle femme étoit leur Mere, mais qu'il n'en étoit pas de même de leur Pere. La verité eſt que je ſerois bien en peine de de dire quelle raiſon porte les Turcs à cette eſpece de diſtinction en faveur de leurs Meres, ſi ce n'eſt peut-être que dès qu'ils ſont parvenus en âge d'étudier, ou de faire leurs exercices, ils les voyent beaucoup moins que leurs peres & que naturellement ceux que l'on aproche le moins ſouvent, ſont ceux que l'on reſpecte le plus. J'ajouterai encore deux choſes à tout ce que je viens de dire, pour montrer l'eſtime que

les Turcs font des femmes, après quoi je finis cette lettre ; l'une eſt qu'ils jurent communément par le ventre de leurs Meres & par celui de leurs femmes comme ils pouroient faire par Mahomet, & l'autre que dans l'Alcoran on trouve plus de dix fois cette Apoſtrophe. O ! *Fils de ma mere*, & point du tout celle de *Fils de mon Pere*, ce qui merite bien quelque attention. Je ſuis Monſieur Voſtre &c.

De Smirne le .... Juin 1691.

LETTRE VII.

Des Loix civiles & des devoirs auxquels elles obligent les hommes les uns envers les autres.

MONSIEUR,

Vous avez vû dans mes prccedentes lettres que l'Alcoran tient lieu aux Turcs d'Ecriture Sainte, & de nouveau Teſtament, vous verrez en celle ci qu'il leur tient encore lieu de Loi civile & Politique. On peut dire même que c'eſt l'unique Loi dont ils ſe ſervent en jugeant, car quoiqu'ils ayent auſſi le Code de Juſtinien & qu'ils le conſultent, c'eſt plûtôt par curioſité qu'autrement, & il n'y a que l'Alcoran ſeul qui aye force de Loi parmi eux. Tout ce que ce Livre (*a*) permet eſt

(*a*) Mahomet en parle ainſi au chap. des femmes. *Nous t'avons envoyé le Livre très veritable afin que tu juge les differens qui ſont entre le peuple, ainſi que ton Seigneur te l'a enſeigné.*

licite, tout ce qu'il defend eſt puniſſable, & quant aux choſes ſur quoi il ne s'explique pas poſitivement elles ſont remiſes à la diſcretion du Juge, & au choix qu'il lui plaît de faire entre les divers ſentimens d'un grand nombre de Docteurs Legiſtes qui ont écrit ſur l'Alcoran. Or comme l'Alcoran eſt plus rempli d'Hiſtoires, & de repititions pieuſes que de Loix & de reglemens, & que le peu qu'on y en trouve, eſt encore expliqué d'une maniere fort vague, les Cadis & les Bachas ont une entiere liberté de juger à leur fantaiſie & de faire autant d'injuſtices qu'ils veulent, ce qui n'arrive que trop ſouvent. Ils y ont d'autant plus de facilité que leurs Jugemens ſont ſans appel & qu'ils les font executer ſur le champ. Les priſes à Partie ſont neanmoins permiſes, & quand on a ſoufert quelque grande injuſtice, on peut apeller le Juge au Divan du Grand Seigneur, mais il faut qu'elle ſoit bien évidente pour en pouvoir eſperer quelque reparation. D'ailleurs comme les cauſes ſe plaident verbalement & que l'on écrit fort peu de choſes dans un procès, le Juges ſont toûjours à lieu de faire accroire ce qu'ils veulent, & il eſt très dificile de les convaincre de malverſation. Ce n'eſt pas qu'à la fin le grand nombre des complaignans, & le raport des autres Officiers, ne decouvre ſouvent leur turpitude, & qu'alors on ne les châtie, mais cela ne rend pas le bien à ceux qui l'ont perdu, & ceux qui ſont ruïnez n'en demeurent pas moins ruïnez.

nez par l'impossibilité qu'il y a de revoir tant de procés qui ne sont ni enregistrez, ni (a) écrits.

La Magistrature des Villes & du Païs est remise a cinq sortes d'Officiers qui sont le Bacha, le Sous-Bachi, le Vaivode, le Cadi, & le Douannier. Le Bacha est proprement le Gouverneur, le Vaivode est comme son Lieutenant, & en même tems Juge de Police. Le Cadi juge les Procés ordinaires. Le Doüannier qui n'est ailleurs qu'un simple particulier connoît ici de tous les Droits pecunieux, & le Sous-Bachi fait quasi l'Office de Baillif, & en même tems de Prévôt. Ce dernier Officier fait la Ronde deux fois la Semaine, & prend garde que l'on ne vende point à faux poids, ni à fausse mesure, qu'il n'y ait point de Cabarets ouverts hors les privilegiez, qu'on ne s'enyvre point, & enfin qu'il ne se passe aucun desordre dans la Ville. Quand il trouve des contrevenans, il les fait punir sur le champ par la Bastonnade, particulierement les yvrognes. Pour ceux là, il ne leur fait point de quartier, & quand le Sous-Bachi passe, malheur à tout yvrogne qui se trouve en son chemin.

La commission de Cadi ne dure qu'un an, & ce sont toûjours des gueux qui n'ont pas des chausses que l'on envoye de la Cour pour l'exercer, mais à peine l'ont ils fait trois mois qu'on leur voit des habits, &

(a) J'entends les procedures judiciaires, car pour ce qui est des Obligations, des Contracts & des Sentences on les écrit en Turquie comme ailleurs.

des équipages magnifiques, & au bout de l'année leur fortune eſt ſi groſſe qu'on en eſt tout ſurpris. On crie en France contre les gens de Palais, & l'on trouve mauvais qu'après vingt ou trente ans de travrail, ils ayent acquis une petite fortune qui le plus ſouvent n'eſt pas capable de les faire ſubſiſter. C'eſt bien pis en ce Païs ici. Croyez moi, Monſieur, que ſi un Cadi pouvoit demeurer Cadi l'eſpace de dix années dans une bonne Ville, il deviendroit plus riche qu'un Preſident au Mortier. Le dernier qui eſt ſorti de Smirne avoit gagné quarante mille écus, jugez combien de vexations il avoit falu faire pour cela. Il eſt vrai qu'il n'oſa pas attendre la venüe de ſon Succeſſeur, il delogea huit jours auparavant ſans dire adieu ſelon la coutume de ſes Confreres. La raiſon de cela, c'eſt que ceux qui viennent prendre leur place recoivent ordinairement les Plaintes que ceux de la Ville ont à faire contre eux, & qu'ils en font leur raport au Divan. Quelquesfois mêmes ils s'aſſeurent de leur perſonne, ſi les plaintes ſe trouvent trop griéves. Or comme les Cadis qui ſe retirent ſont rarement bien aſſeurez de ce côté là, ils attendent auſſi rarement ceux qui les viennent relever. Ils aiment mieux aller droit à la Porte où leurs Patrons les tirent toûjours aiſément d'affaire moyennant un honnête part au gâteau, ſans quoi il n'y auroit point de grace pour eux. Quelques uns pourtant s'accordent avec le Cadi nouveau venu qui pour quelques

ques Bources d'argent leur donne un certificat tout tel qu'ils le peuvent souhaiter.

Quand on emprunte de l'argent de quelqu'un, ou quand on fait un marché de vente & d'achapt pour des choſes qui ne peuvent pas être livrées de main à main ſur le champ, l'ordre eſt que l'on en faſſe écrire le contract par un Efendi ou Legiſte, & qu'on le faſſe autentiquer par la preſence de quelques temoins, c'eſt la diſpoſition de l'Alcoran au chap. de la Vache ou il eſt dit. *O! vous qui croyez en Dieu, lorſque vous vous chargerez de quelque dette faites en dreſſer un acte. Le Notaire écrira le contract entre vous conforme à la Juſtice, & ne refuſera pas d'écrire comme Dieu lui à enſeigné.*

Appellez des Témoins lorſque vous vendrez & achepterez, les Temoins ni le Notaire n'en recevront aucun dommage. &c.

Si vôtre marchandiſe eſt preſente vous la prendrez entre vous à l'heure même, alors vous ne pécherez pas de ne point faire d'écriture ou de contract.

Le nombre des Témoins requis pour rendre le témoignage valide eſt auſſi marqué au même lieu. *Appellez* dit l'Alcoran *deux Témoins avec vous, ſi vous ne pouvez trouver deux hommes, un ſufira avec deux femmes deſquelles le témoignage*

nage vous ſera agreable, ſi l'une manque à ſon devoir, l'autre l'en fera reſſouvenir. Les Témoins ne refuſeront pas leur Témoignage encore qu'ils ſoient appellez en plus grand nombre, ne faites pas difficulté d'écrire vôtre témoignage encore qu'il s'agiſſe de peu ou beaucoup, & limitez le tems auquel le payement doit être fait. Telles écritures ſont juſtes devant Dieu, donnent plus de force au témoignage, & ſont propres pour empêcher que vous ne vous plaigniez les uns des autres. Toutes ces diſpoſitions ſont bonnes & loüables en elles mêmes, il en faut convenir; mais le mauvais uſage que les Turcs en font, les rend très pernicieuſes. En effet toutes les affaires ſe decident parmi eux ſur le raport des Temoins, & ce raport quoique verbal à tant de force qu'il aneantit celle de l'écrit, de maniere que ſi vous aviez prêté mille piaſtres à un homme ſur ſon billet, ou ſur une obligation par devant Notaires, & qu'il produiſit deux hommes qui declaraſſent avoir été preſent au payement, vous perdriez vôtre deut, & ſeriez condamné aux depeuds. Cet abus eſt une ſource inpuiſable de friponneries, & les perſonnes de mauvaiſe foi ont d'autant plus de facilité, à s'en ſervir qu'elles trouvent toûjours aiſément des Temoins prêts à tout dire pour de l'argent.

C'eſt

C'eſt ce que Monſieur de la Croix à fort bien remarqué dans la quatriême lettre de ſes Memoires, ou après avoir expliqué de qu'elle maniere les Cadis ſupoſent, ou font commettre eux mêmes des meurtres ou des vols pour s'en faire payer l'avanie par les Habitans du lieu, il ajoute qu'à l'égard des faux témoins il y en a pour toutes ſortes d'affaires & à tous prix, & qu'ils ont même leurs Agens & Courtiers qui aſſiſtent aux plaidoyers leſquels ne manquent jamais de les propoſer à ceux qui ont été remis à faire preuve par cette voye. Quand la Sentence eſt donnée ſoit à droit ou à tort, il faut que le debiteur paye ſur l'heure ou dans un tems fort court, faute dequoi, il eſt mis en priſon. Mais autre injuſtice; ſi l'on n'a pas moyen de nourir cet homme, & de payer la Geole & la capture, il faut ceder une grande partie de la dette pour cela. Moyennant cette ceſſion on retient un miſerable en priſon juſques à ce qu'il ait payé, & s'il ſe trouve inſolvable il y demeure toute ſa vie. Quelquefois auſſi on change le payement en coups de Baſton ſur la plante des pieds dont le nombre eſt proportionné en quelque maniere à la grandeur de la ſomme, ſans toutesfois exceder jamais celui de cinq cents parce qu'un homme, quelque robuſte qu'il ſoit, ne ſçauroit en ſouffrir d'avantage ſans mourir.

Cette maniere de ſe payer en coups de bâton eſt fort du genie des Turcs, mais je ne crois pourtant pas qu'elle ſoit entierement de leur invention. La loy des dou-

ze Tables la plus ſevere de toutes celles qui ait jamais été, premetoit. Aux Creanciers de ſe payer ſur la chair & le ſang du Debiteur, & même de la demember entréux. Voicy les paroles de cette loy.

XXXIV.

Aeris cenfeſſei rebuſque jure ſoudicatis triginta dies juſtei ſunto : poſti dea indu manus Factio eſto : in jous ducito. Nei ſoudicatum facit aut quips endo joure vindicit, ſecum ducito. Vindicito aut nerve aut compedibus quindecim pondo ne minore: aut ſi volet majore vincito. Seu volet ſuo vivito. Nei ſuo viuit qui eum vinctum habebit, libras farris in dies dato. Sei volet plus dato.

XXXXV.

Ni cum eo pacit ſexaginta dies in vinculis retineto. Trinis nundinis continuis in comitium procitato, æriſque æſtimiam prædicato. Tertüs Nundinis capitis pœnas ſuito, aut trans Tiberium peregré venum ito. Aſt ſi plures eſunt rei tertüs Nundinis partes ſecanto: ſi plus minus que ſecueſcunt ne ſi fraude eſto.

Quoi que cette loy accordât comme j'ay dit aux Creanciers le droit de partager entr'eux la chair de leur Debiteur pour payement, il faut neanmoins remarquer que s'il n'y

n'y en avoit qu'un seul, il ne pouvoit pas lui ôter la vie. Elle subsista assez long tems parmi le Peuple Romain, mais enfin elle fut abrogée par le Tribun Petilius qui fit ordonner qu'à l'avenir les Debiteurs ne seroient plus adjugez à leurs Creanciers, & que même on ne pouroit plus se pourvoir en matiere civile que par saisie de biens.

Les affaires criminelles ne se traitent pas autrement en Turquie que les affaires civiles, l'argent y fait tout, & quelque crime qu'on ait commis, on est bien-tôt justifié, si l'on a dequoi payer la justification. On n'y voit guéres que des gueux qui subissent les dernieres rigueurs de la justice, & c'est proprement en ce païs icy qu'on peut dire avec verité que les suplices ne sont pas pour les criminels, mais pour les malheureux. Effectivement ils faut l'être beaucoup, pour estre seulement recherché après un meurtre, ou après un vol. Comme les Bachas & le Cadis sont toujours seurs de quarante mille Aspres pour l'amende du sang, parcequ'au pis aller ils se la font payer par ceux de vant la porte de qui le meurtre s'est commis, ils ne se metent guéres en peine de punir celui qui là repandu. J'ay vû un Janissaire qui avoit tüé plus de trente hommes, & qui malgré cela se promenoit dans la Ville, avec autant de confiance, que l'auroit pû faire l'homme du monde le plus innocent. Il en est de même à l'égard des Brigandages, qui se commentent dans la campagne, & que l'impunité rend si frequens qu'il y auroit de

de l'imprudence à faire un voyage d'une journée, ſans être armé juſqu'aux dents, & très bien accompagné. Il eſt vray que de tems en tems le grand Viſir envoye des Bachas ſuperieurs ſuivis de quelques compagnies de Soldats pour faire la recherche des crimes impunis. Mais après tout ces grands Inquiſiteurs ſont auſſi peu incorruptibles que les autres, & ne puniſſent que ceux qui n'ont point d'argent pour ſatisfaire à leur avarice. Il faut que je vous raconte là deſſus une Hiſtoire qui ſera très propre à vous faire connoître le genie de la Juſtice Turque, & qui d'ailleurs eſt fort plaiſante en toutes ſes circonſtances, ſupoſé toutes fois qu'elle ne ſoit point apocrife. Quoi qu'il en ſoit, la voicy. Un Païſan Turc des environs de la Ville de Smirne, ayant été pris pour un meurtre qu'il avoit commis ſept ou huit ans auparavant, & ſachant que l'unique expedient qui le pouvoit tirer du mechant pas ou il ſe trouvoit, étoit de negocier ſa rançon avec le Bacha, eut recours à un marchand Hollandois dont il cultivoit le Jardin. Ce Marchand qui avoit du bien, & qui de plus étoit fort charitable, lui promit que s'il ne faloit que deux ou trois cent Piaſtres pour le ſauver, ils les donneroit volontiers. Là deſſus le Païſan fit ſon marché & convint avec le Bacha de lui payer cent *Scherifis*, pieces d'or turqueſques qui valent deux Piaſtres & un quart chacune. Il en donna enſuite avis au Marchand qui les compta au Kiaïa du Bacha, mais celui-ci ſuivant

vant la bonne coutume du Païs en retint dix pour lui & n'en remit que quatre vingt-dix entre les mains du Threſorier. Quand on en vint au jugement, le Bacha qui voyoit qu'on lui manquoit parole de dix pieces, ſe rendoit fort difficile, & diſoit que le meurtre étant verifié par pluſieurs Temoins, il ne pouvoit pas ſe diſpencer de condamner l'accuſé. Heureuſement pour l'accuſé le Secretaire du Bacha ſçavoit comment la choſe étoit allée & lui dit. *Il eſt vrai Seigneur que ces temoins declarent que l'accuſé eſt coupable, mais il eſt venu cent Scherifis* (a) *dont le temoignage eſt bien plus autentique qui raportent qu'il eſt innocent*, à quoi le Bacha repondit, *il me ſemble qu'ils n'étoient que* quatre vingt dix ? C'*eſt* reprit le Secretaire *parce qu'il y en a dix qui pour leur vielleſſe n'ont pû monter en vôtre preſence & ſon demeurez auprès du Kiaïa.* Ce que le Bacha ayant fort compris il donna ſon jugement & declara l'accuſé innocent. Je ſerois ſcrupule de vous aſſeurer qu'il n'y a rien de fabuleux dans cette hiſtoire, & je croi m'en être expliqué dès le commencement, mais il ne faut pas non plus la condeſirer entierement comme un conte fait à plaiſir. Car je ſuis très bien informé qu'en effet un tel Païſan fut recherché il y a très-peu de tems par un Inquiſiteur general, & qu'il rachepta ſa vie

(a) Pour entendre ceci il faut ſçavoir que le nom de *Scherifi* eſt commun aux pieces d'or en queſtion, & à une ſorte de gens qui ſe diſent Parens de Mahomet & qui à cauſe de cela ſont en grande veneration, parmi les Turcs.

vie avec une pareille somme d'argent, qu'un Marchand Hollandois paya pour lui.

Avouëz, Monsieur, que le peuple qui est obligé de vivre dans un Païs où la Justice, souffre journellement des atteintes si visibles, est bien malheureux, & convenez en même tems que ceux qui ont loüé si demesurement l'administration de la Justice en Turquie, étoient ou bien passionnez, ou bien mal instruits. Ce n'est pas que si les Juges iniques *qui seyent sur le Tapis d'honneur* pour me servir des expressions de la Nation, ne vendoient la justice que dans des occasions semblables à celle dont je viens de vous parler, ils ne fussent en quelquelque maniere excusables, la clemence & la misericorde ces vertus si douces & si necessaires dans la Societé n'étant pamoins convenables aux Juges qu'aux simples particuliers. Mais ce qu'il y a d'horrible, c'est que souvent ils ne font pas plus de scrupule de vendre le Sang innocent que de se laisser corrompre pour épargner le coupable, & que dans tout ce qui regarde le civil, les causes ne sont ordinairement bonnes qu'à proportion des amis & des sequins que l'on a pour les faire valoir. Voila les desordres & les abus irremediables, que le defaut de Loix produit necessairement, un Juge étant toûjours à lieu de se justifier sur ce qu'il a jugé selon ses lumieres, & selon sa conscience. Cependant il y a comme je vous ai dit des gens qui admirent en cela même le bonheur des Turcs, & qui bien loin d'aprouver

ver le nombre & la precision de nos Loix sur toutes sortes de cas, souhaiteroient serieusement qu'elles fussent abrogées. Tel étoit le sentiment du Roi Ferdinand lequel envoyant des Collonies aux Indes defendit très expressément que l'on y transportât aucun livre de Jurisprudence, ni aucuns Echoliers en Droit, de peur disoit-il que les Procès ne peuplassent en ce Païs-là comme en celui-ci. Il est bien vrai, & l'experience ne le fait que trop connoître, que le grand nombre des Loix ne rend pas les hommes meilleurs, nous sçavons aussi qu'il y en a beaucoup de très injustes en elles mêmes, ce que les moins éclairez peuvent aisément sentir en les comparant avec la Loi naturellle que le peuple appelle conscience. Mais qui ne sçait d'un autre côté que l'interêt, l'amour propre, & les autres Passions qui tirannisent les hommes, ofusquent tellement les lumieres de cette Loi naturelle qu'elle devient de toutes les Loix la plus équivoque & la moins semblable à elle-même ? L'âge d'or auquel le simple éclaircissement d'une affaire decidoit de toutes choses, est passé. Les hommes sont devenus injustes & imposteurs, il leur faut donc des Loix pour arrêter le cours de leurs injustices & de leurs impostures. Mais je me jette un peu trop dans la morale, & je ferai mieux sans doute de revenir à la simple Relation.

On se sert ici de plusieurs sortes de Suplices pour punir les criminels. On coupe la tête, on noye, on pend, on étran-

étrangle, on empale, on met aux ganches, & on brûle. Les Ganches, & le Pal, sont les plus cruels, & ne sont destinez que pour les Turcs qui auroient renié, ou pour des gens qui auroient commis quelque crime trop énorme. Les voleurs qui ont tué sont pendus, les femmes sont noyées, & les mutins & seditieux sont étranglez ou decapitez. Pour ce qui est du feu, on ne s'en sert ordinairement que pour tourmenter des Chrêtiens qui ayant une fois renié, seroient revenus à la Foi, ou qui auroient plasphemé contre Mahomet, & son Alcoran, ou enfin ceux qui auroient couché avec quelque femme Turque. Il n'y à pas bien long tems qu'un Marchand Anglois qui demeuroit à Constantinople courut grand risque pour une semblable affaire. Il entretenoit avec tout le secret possible une fort belle Turque, & même il ne la voyoit point dans sa maison de crainte de donner du soubçon. Il avoit fait faire un petit Yack fort propre où il la faisoit ordinairement venir, & dans lequel il aloit se promener avec elle sur la Mer de Marmora, ou sur le Canal de la Mer noire jusqu'à la nuit. Ce commerce dura quelque tems assez tranquilement, mais enfin il fut decouvert par l'indiscretion d'un valet, & le Grand Visir en ayant été averti, fit prendre le Galand avec sa Maîtresse & peut être auroit il passé par le feu, si dix mille piastres comptées le jour même, ou le jour suivant ne l'en eussent delivré. Comme vous avez lû plu-

plusieurs Voyages de Turquie, vous y aurez vû sans doute ce que c'est que le suplice du Pal, c'est pourquoi je ne vous en dirai rien autre chose, sinon qu'il y a bien de l'apparence que les Turcs le tiennent encore des Romains, car ils (a) empaloient aussi. Au reste il est bon de vous dire que toutes sortes de suplices ne portent pas une égale ignominie chez les Turcs non plus que chez nous, & que cependant ils ont sur le même point des sentimens tout opposez aux nôtres. En effet au lieu qu'en Europe il n'y à point de suplice plus ignominieux que celui de la corde, en Turquie au contraire il n'y en à pas qui le soit moins, aussi n'étrangle-t-on guéres que des gens de qualité, & c'est une marque de distinction, comme en France de couper le cou, au lieu que l'on ne decapite en Turquie que des Seditieux, des Traîtres à l'Etat, ou des miserables. La raison de cela, c'est qu'en général parmi les Turcs toute mort dans laquelle il y à efusion de sang est ignominieuse, & c'est aussi pourquoi lorsque Mahomet quatriême signa la sentence de mort contre la Sultane Kiosem sa grand mere, il fut porté qu'elle ne seroit ni batüe, ni coupée avec le couteau.

Voila Monsieur à peu près tout ce que j'avois à vous dire touchant la Magistra-

(a) *Cogita hoc loco carcerem & crucem & adactum per medium hominem, qui per os emerget stipitem.* Senec. 14. Ep. Idem consolat. ad mart. cap 20. *alii obscœna Stipitem egerunt.* Hesichius antiquitus maleficos. *Sudi infigebant acuto ligno penetrantes spinam & dorsum sicuti assos in vernbus pisces.*

ture des Turcs & touchant leur maniere d'adminiſtrer la juſtice, examinons maintenant leurs Loix civiles & criminelles.

Les Turcs peuvent avoir & garder trois ſortes de femmes en même tems, des femmes legitimement & vraiment mariées, des femmes au Kebin, ou Cubin, & des Eſclaves. De toutes ces femmes il n'y à que les premieres qui ſoient tenües pour legitimes, mais il n'en eſt pas de même des enfans qu'elles font, ceux des Eſclaves étant auſſi legitimes que ceux des femmes de la premiere qualité.

Quand un homme ſe marie il reçoit une Dot du Pere de la fille, & cette Dot lui reſte en propre à elle, & à ſes enfans après elle. Le mari de ſon côté accorde à ſa femme un certain Douaire qui lui reſte pareillement propre à elle & aux ſiens, & tout cela eſt ſtipulé dans le contract de mariage. C'eſt le Cadi qui écrit ce contract en preſence de deux témoins & qui en garde l'enregiſtrature pour ſervir aux Parties en cas de beſoin, après cela les mariez vont devant un Prêtre de Paroiſſe que l'on apelle un Iman lequel benit le mariage. Cela fait la femme eſt menée en triomphe chez ſon mari, avec ſon Trouſſeau & toute la journée ſe paſſe en feſtins & en dances, juſques bien avant dans la nuit.

Un homme peut épouſer de cette ſorte juſqu'à quatre femmes, c'eſt la diſpoſition de l'Alcoran au chapître des Femmes, où il

il eſt dit. *Epouſez celles qui vous agréeront ou deux, ou trois, ou quatre. Si vous craignez de ne pouvoir les entretenir ſelon vôtre condition, n'en épouſez qu'une, ou contentez vous des Eſclaves que vous aurez acquiſes. Cela eſt plus à propos afin que vous n'offenciez pas Dieu.*

Pendant que le mariage dure, la femme doit être ſommiſe en toutes choſes à ſon mari, elle ne doit ſonger qu'à lui plaire & ſi elle manque en quelque choſe à ſon devoir, le Mari peut la repudier. Il n'eſt pas même obligé d'en donner aucune raiſon, & il ſuffit pour cela qu'il ſoit degoûté de ſa femme & qu'elle ne lui agrée plus. Le divorce ſe fait en preſence du Cadi, comme le mariage, & le Cadi en retient auſſi l'enregiſtrature. Quand un homme repudie ſa femme, il eſt obligé de lui reſtitüer ſa Dot, ſes joyaux, & ſon trouſſeau, & de lui donner par deſſus cela le Doüaire dont il étoit convenu en l'épouſant. Il ne doit point la maltraiter, ni lui faire des reproches ſur ſa conduite. Il faut qu'il en uſe avec elle dans le divorce avec autant de civilité que ſi c'étoit la femme d'un autre, & avec autant de tendreſſe que ſi elle devenoit ſa ſœur. Tout cela eſt expreſſément porté par l'Alcoran, au chap. de la Vache en ces termes. *Le divorce, la premiere & ſeconde fois, ſe doit faire avec douceur, honnêteté & bienfaits, il ne vous eſt pas permis*

de rien ôter aux femmes de ce que vous leur avez donné. Si vous craignez tous deux de ne pouvoir ſatisfaire aux commandemens de Dieu, & de paſſer les bornes preſcriptes, vous ferez bien de vous accommoder & de vous ſeparer, tels ſont les commandemens de ſa divine Majeſté, il n'y a point de tems marqué pour le divorce, on le peut faire après dix ans de mariage, après avoir eu un ou pluſieurs enfans, & pendant la groſſeſſe de la femme, mais en ce dernier cas le mari eſt obligé de garder la femme en ſa maiſon, où à l'entretenir honnêtement juſques à ce qu'elle ait fait ſes couches. *Si les femmes que vous repudierez ſont groſſes* dit l'Alcoran au chap. du Divorce *donnez leur ce qui leur ſera néceſſaire juſques à ce qu'elles ſoient accouchées. Si elles veulent nourir leurs enfans, vous leur donnerez un honnête ſalaire & les traiterez avec civilité & courtoiſie. Si cela ne vous agrée, vous les ferez nourir à une autre que vous recompenſerez de ſa peine.*

Les jeunes femmes repudiées doivent attendre quatre mois avant que de ſe remarier à un autre, ſelon ce paſſage & pluſieurs autres ſemblables qui ſont dans l'Alcoran. *Les femmes repudiées attendront que leurs menſtrües ſoient paſſées quatre*

tre fois avant que de se remarier. chap. de la Vache. Mais les femmes de l'âge de cinquante ans ou environ ne sont obligées qu'à trois mois de viduité. *Si les femmes n'espérent plus d'avoir leurs mois, & qu'elles doutent de s'être mecontées, elles attendront trois mois avant que de se marier.* chap. du Divorce. Au reste de quelque âge que soient les femmes, & en quelque état qu'elles se trouvent au tems du Divorne, le mari est toûjours obligé de les tenir & entretenir chez lui, pendant tout le tems qu'elles doivent garder la viduité. *Lorsque vous repudierez vos femmes, repudiez les suivant les Ordonnances & les Loix, & comptez le tems qu'elles doivent attendre avant que de se remarier. Ne les faites pas sortir de vos maisons, & ne les chassez pas avant le tems ordonné, si elles ne sont surprises en adultere.* ibid.

Le tems du Divorce est si peu marqué, qu'un homme peut repudier sa femme avant même que d'avoir couché avec elle. *Il n'y a point de péché de repudier vos femmes avant que de les avoir touchées, vous leur donnerez quelques presents, & leur ferez du bien à proportion de vôtre richesse ou de vôtre pauvreté. Si vous les repudiez avant que de les tou-*

cher, & que vous leur ayez fait quelques presents d'habits, de meubles & d'autre choses, elles en auront la moitié, si elles ne vous la quitent, ou que le mari qui tient en sa main le nœud du mariage, ne leur delaisse le tout par courtoisie. Chap. de la Vache.

On peut repudier sa femme deux fois & la reprendre le lendemain du Divorce sans commettre un péché; mais quand on la repudie pour la troisiême fois, on ne peut plus la reprendre à moins qu'elle n'ait été auparavant mariée avec un autre homme. C'est de là que quelques Voyageurs ont pris occasion de dire qu'après un troisiême Divorce un homme ne pouvoit plus se raccommoder avec sa femme si un autre homme ne couchoit avec elle avant lui. Cela est malicieux, & faux dans le sens qu'on veut le faire entendre quoique vrai dans le fond. Il y a bien de la difference entre coucher avec un homme que l'on a épousé, ou coucher avec le premier venu, & c'est neanmoins ce que ces Voyageurs ont pris plaisir à confondre. Je ne sçaurois aprouver ces sortes d'accusations, & il me semble que le Mahometisme est de lui même assez plein d'erreurs & de saletez, sans qu'il soit besoin d'en imposer pour le rendre encore plus hideux qu'il n'est. Mahomet étoit un homme abandonné à ses passions & plongé dans la volupté, on n'en peut disconvenir, mais il avoit du moins assez de jugement pour n'enseigner pas des pre-

preceptes auſſi infames que ceux là, & ceux qui ont lu ſon Alcoran ſçavent qu'il en étoit fort éloigné. Voici comment il s'explique ſur le troiſième divorce c'eſt au chap. de la Vache. *Celui qui aura repudié ſa femme par trois fois, ne la poura reprendre juſques à ce qu'elle ait été remariée à un autre qui l'aït repudiée, alors ils pouront retourner enſemble & ſe remarier ſans peché, s'ils eſtiment pouvoir demeurer dans les bornes preſcriptes de Dieu, qu'il manifeſte aux ſages & prudens.*

Les femmes peuvent auſſi demander le Divorce, mais elles n'ont pas à cet égard la même liberté que les hommes. Il faut qu'elles declarent leurs raiſons, & que ces raiſons ſoient extrémement fortes, autrement on les renvoye ſans leur accorder leur demande. Les principaux cas auxquels une femme eſt en droit de demander le divorce, ſont trois. Le premier ſi le mari les maltraité en ſorte qu'elles courent danger de leur vie, le ſecond s'il leur refuſe la nourriture & les vétemens, & le troiſiême s'il ne couche pas avec elles au moins une fois la ſemaine, qui eſt la taxe judiciaire. On eſt fort exact à leur faire juſtice ſur ce dernier article en conſideration de la liberté qui eſt accordé aux hommes d'avoir autant de jolies Eſclaves qu'ils veulent, & que ſi on n'y tenoit la main, les femmes qui n'ont pas l'avantage de la beauté, courroient grand riſque de paſſer

la plus grande partie des nuits dans uns triſte ſolitude. Les hommes ont pourtant encore un avantage en cela, c'eſt qu'ils peuvent remplacer dans une ſemaine le devoir qu'ils ont omis dans l'autre, & qu'ils ſont les Maîtres ſur le tems.

Il eſt vrai ſemblable que les Turcs qui ont tant tiré des Rabins, en ont encore tiré cette eſpece de Taxe, car ils avoient auſſi reglé le devoir conjugal. Les Roturiers & les Païſans étoient obligez envers leurs femmes à une nuit par ſemaine, les Marchans à une nuit par mois, & les Matelots à deux nuits par an. C'eſt Monſieur Baile dans ſes Nouvelles de la Republique des Lettres qui fait cette remarque, & il y ajoute qu'entre toutes les femmes il n'y en avoit point de plus maltraitées que celles des Docteurs, dès qu'ils étoient parvenus à bien entendre la Loi, ils n'étoient plus tenus qu'à une nuit en deux ou trois ans. On a dit quelque choſe de plus encore du Philoſophe Zenon, car on veut qu'il n'ait touché ſa femme qu'une ſeule fois en ſa vie, encore ne fut ce que par civilité. Il eſt vrai que Zenon faiſoit profeſſion d'une Philoſophie ſi heriſſée qu'il ne faut pas s'étonner de cette impertinente circonſtance de ſa vie. Mais que dirons nous de Solon qui n'avoit taxé perſonne à plus de trois nuit par mois. Cette modique taxe n'auroit je penſe guéres accommodé certaine Reine d'Aragon, de laquelle ſans doute vous n'ignorez pas le jugement celebre.

De

De quelque maniere que se fasse le Divorce parmi les Turcs, & soit que le mari ou la femme le demandent, c'est toûjours le mari à qui les enfans appartiennent, & c'est à lui aussi à les entretenir.

L'adultere est defendu très severement parmi les Turcs, mais à la maniere des Juifs, des Grecs & des Romains, c'est-à-dire pour les femmes mariées seulement & non pas pour les hommes. Ainsi une femme mariée qui couche avec un autre homme que son mari, commet adultere, & un homme qui couche avec la femme de son prochain, commet aussi adultere, mais non pas un homme marié, qui couche avec une toute autre femme que la sienne, pourvû quelle ne soit point mariée. On verra par le passage suivant quelles sont les femmes defendües par la Loi de Mahomet tant en mariage que hors le mariage. *Nepousez pas les femmes de vos peres, ce qui est passé étoit inceste, abomination, & un mauvais chemin. Vos Meres vous sont defendües, vos Filles, vos Sœurs, vos Tantes, vos Nieces, vos Meres nourices, & vos Sœurs de lait, les Meres de vos femmes, & les filles que vos femmes auront d'un autre mari, dont vous aurez un soin particulier. Les Filles des femmes que vous aurez connües, vous sont aussi defendües, mais si vous ne les avez pas connües il n'y aura point de péché. Les*

Femmes de vos enfans vous ſont auſſi defendües, & les deux ſœurs. Pour ce qui eſt paſſé Dieu eſt clement & miſericordieux. Les femmes mariées vous ſont auſſi defendües, excepté les femmes Eſclaves que vous aurez acquiſes. Dieu vous là ainſi ordonné. Hors ce qui vous eſt defendu ci-deſſus, il vous eſt permis de vous marier à vôtre volonté. chap. des femmes.

Il eſt fort difficile en Turquie auſſi-bien qu'ailleurs de convaincre une femme d'Adultere, car il faut quatre témoins qui l'ayent trouvée ſur le fait. Alors la punition d'une femme convaincüe eſt une priſon perpetuelle à moins qu'elle ne donne de veritables marques de repentance, & que le mari lui pardonne. *Si vos femmes ſont Adulteres*, dit l'Alcotan au chap. des femmes. *Prenez quatre témoins de leur faute qui ſoient de vôtre Religion. S'ils en portent témoignage, tenez les priſonnieres dans vos maiſons juſques à la mort, ou juſques à ce que Dieu ordonne autrement. Châtiez les Paillards, Concubines & Adulteres, mais s'ils ſe repentent de leur péché, ne leur faites point de mal.* La ſenſualité de Mahomet, & l'amour qu'il portoit à ſa femme Aiſche en particulier, malgré l'accuſation d'adultere qui avoit été intentée contre elle, l'avoit rendu

fort

fort indulgent aux femmes qui se trouveroient en pareil cas. Au chap. de la Lumiere, il condamne à quatre vingt coups de foüet, & prive de la faculté de pouvoir jamais rendre aucun témoignage, celui qui aura accusé une femme d'adultere, & qui n'aura pas pû prouver son accusation par quatre temoins. Le mari a neanmoins en cela un espece d'avantage au dessus des étrangers, car s'il accuse sa femme d'adultere, & qu'il n'ait point de témoins, il ne laisse pas d'être crû, pourvû qu'il jure cinq fois, mais en recompence la femme peut se justifier par cinq autres sermens contraires à ceux de son mari. C'est la disposition formelle de l'Alcoran au même chap. de la Lumiere. *Ceux qui accuseront leurs femmes d'adultere, & qui n'auront point de témoins* jureront *quatre fois qu'ils disent la verité, & diront la cinquiéme fois que la malediction de Dieu tombe sur eux s'ils sont menteurs. La femme sera exempte de punition, si elle jure quatre-fois que son mari est un menteur, & si la cinquiéme fois elle prie que la colere & l'indignation de Dieu soit sur elle si ce que dit son mari est veritable.*

Il y à encore une chose à remarquer sur ce même sujet, c'est que les Turcs font une grande distinction entre l'adultere commis pendant la durée du premier mariage, & l'adultere commis pendant le

ſecond ou le troiſiéme, ce dernier adultere étant ſelon leur Loi doublement criminel, & doublement puniſſable. *Si les femmes de libre condition* dit l'Alcoran chap. des femmes, *qui n'ont point commis d'adultere, ni de concubinage ſecretement ni publiquement, convolent en ſecondes noces, & viennent à commettre adultere, ſeront châtiées doublement plus que les filles d'amour.* Je croi même que cette ſorte d'adultere eſt puniſſable de mort, mais il eſt bien rare en Turquie de voir une femme condamnée pour cette eſpece de crime, par la difficulté qu'il y a à le prouver.

Quand un homme vient à mourir, ſes femmes ſont obligées de garder la viduité ſans ſe remarier autant de tems que les femmes repudiées, ſçavoir quatre mois & dix nuits: en voici le precepte. *Les femmes veuves après la mort de leurs maris attendront quatre mois & dix nuits avant que de ſe remarier. Lorſquelles auront accompli ce tems, elles feront ce que bon leur ſemblera, ſelon la raiſon & l'honnêteté.* Chap. de la vache.

En échange un mari eſt obligé de laiſſer à ſa femme de quoi ſubſiſter tout le tems que la Loi l'oblige à demeurer en viduité. *Ceux qui mouront feront du bien à leurs femmes par leur Teſtament. Ils leur donne-*

neront pour vivre le tems qu'elles doivent attendre avant que de se remarier. ibid.

Tout homme qui meurt est pareillement obligé de laisser à son pere & à sa mere dequoi subsister au cas qu'ils soient pauvres, & que lui ait du bien. Il étoit aussi obligé de les nourir & entretenir durant sa vie. *L'Heritier fera comme cy dessus. Il entretiendra son pere & sa mere selon ses facultez.* Chap. de la vache.

Les Testamens sont en grande veneration parmi les Turcs & d'une obligation religieuse, de facon que si un homme negligeoit de tester en mourant il ne seroit pas regardé pour un homme de bien. Les Testamens se peuvent faire ou par écrit, ou verbalement, & sont également bons pourvû qu'ils soient validez par la presence de deux temoins. Les Testamens par écrit sont de deux sortes ou Olographes de la main du defunt, ou passez par l'Iman ou Prêtre de la Loi, en presence de témoins, & avec le seing & le cachet du defunt. Mahomet parlant du Testament s'explique ainsi. *O! vous qui croyez, vous ferez vôtre Testament lorsque vous aprocherez de la mort, & prendrez deux temoins de vôtre Religion qui soient gens de bien. Si vous êtes en voyage, & que le mal vous surprenne, vous prendrez deux temoins tels qu'ils se trouveront pour servir à vô-*

tre Teſtament, & leur direz vôtre volonté après avoir fait vôtre priere. Si vous doutez de leur probité, vous les ferez jurer d'être fidelles en leurs temoignages, & de ne ſe pas laiſſer corrompre par vos parens. Si vous connoiſſez dans la ſuite que ces deux témoins ayent erré en leur témoignage, vous prendrez deux autres perſonnes en leur place encore qu'elles ayent part en vôtre Succeſſion & les ferez jurer d'être plus veritables en leurs depoſitions que les autres deux.

Les Diſpoſitions Teſtamentaires ſont inviolables chez les Turcs. *Si quelqu'un altere vôtre Teſtament* dit l'Alcoran *le péché en ſera ſur lui & ſur ceux qui l'altereront* chap. de la vache. Cela va ſi loin qu'un homme peut diſpoſer de tout ſon bien à ſa volonté, & ne rien laiſſer du tout à ſes heritiers, ſans qu'ils ayent aucun droit de s'en relever. Il eſt vrai auſſi qu'un homme qui en uſeroit ainſi ſans une cauſe très legitime laiſſeroit après lui une fort odieuſe memoire, car la Loi des Turcs auſſi bien que celle des Chrêtiens veut que chacun ait ſoin de ſa famille, & que l'on n'ôte point à ſes proches le droit que le ſang & la nature leur donne.

Dès qu'un homme eſt mort, le Secretaire du Cadi ſe tranſporte en ſa maiſon pour y faire un inventaire de tous ſes biens meubles & immeubles, après quoi il remet ces mêmes biens à la garde de ſa femme

s'il

s'il n'en avoit qu'une, ou de ſes femmes s'il en avoit pluſieurs, & ſi elles en ſont jugées capables.

Chaque mere eſt auſſi déclarée tutrice de ſes enfans à moins qu'elle ne fût ou trop jeune, ou trop vieille, ou privée de ſon ſens, car alors on nomme un parent pour Tuteur, & un Etranger homme de probité pour Curateur.

La même choſe ſe fait quand le pere, & la mere des Mineurs ſont morts.

Quoique les Diſpoſitions Teſtamentaires ſoient à la volonté du Teſtateur, & inviolables, un homme ne peut pourtant pas desheriter entierement ſes enfans, & il eſt obligé de leur laiſſer toûjours une certaine Legitime, aux termes de la Loi qui dit. *Les enfans auront bonne part en ce que leur pere & mere, & leurs parens delaiſſeront après leur trepas du peu ou du beaucoup. Il leur en apartient une portion limitée & prefixe.* Chap des femmes.

Touchant le partage des biens, après qu'au prealable on à levé les donnations & les legs Teſtamentaires, l'Alcoran en a diſpoſé en cette maniere.

Le Fils aura autant que deux Filles, & s'il y a plus de deux filles elles auront les deux tiers de la Succeſſion, du defunt, & le fils un tiers. S'il n'y a qu'une fille elle aura la moitié du bien, & ſes parens la ſixiême partie de ce qu'au-

qu'aura laiſſé le defunt. S'il n'y a point d'enfans & que les parens ſoient heritiers, la mere du defunt aura le tiers, & s'il y a des freres la mere aura la ſixiême de ce qu'aura laiſſé le defunt. S'il n'y a point d'enfans & que les parens ſoient heritiers, la mere du defunt aura le tiers, s'il y a des freres, la mere aura la ſixiême après avoir ſatisfait aux legs contenus au Teſtament & aux Dettes. Chap. des femmes, & plus loin au même chap. *Si un homme decede ſans enfans, & qu'il ait une ſœur, elle aura la moitié de ce qu'il aura laiſſé, & lui heritera d'elle ſi elle n'a point d'enfans. Si elles ſont deux ſœurs, elles auront les deux tiers de ce que le defunt aura laiſſé. S'ils ſont pluſieurs freres & pluſieurs ſœurs, le garçon aura autant que deux filles.*

Touchant la Succeſſion reciproque du mari & de la femme, elle eſt reglée ainſi. *La moitié de ce que vos femmes laiſſeront vous apartiendra ſi elles n'ont point d'enfans. Si elles ont des enfans vous aurez le quart de ce qu'elles delaiſſeront, après que les legs & les dettes ſeront payées. Elles auront auſſi le quart de vôtre Succeſſion ſi vous n'avez point d'enfans, & ſi vous en avez, elles auront*

ront la huitiême portion. Si l'homme & la femme heritent l'un de l'autre, & qu'ils n'ayent ni peres ni meres, ni enfans, & qu'ils ayent un frere & une ſœur chacun d'eux aura la ſixiême de la Succeſſion, s'ils ſont d'avantage ils ſeront aſſociez au tiers, après les legs & dettes payez ſans fraude ſuivant ce qui eſt ordonné de Dieu. Chap. des femmes.

Le Mariage au Kebin, ou au Cubin, eſt proprement un Concubinage permis par la Loi, & les Turcs ne le regardent pas autrement. Il ſe fait ſans autre ceremonie que d'aler devant le Cadi pour lui dire qu'on prend cette perſonne pour ſa femme à tant tenu tant payé, & qu'en la renvoyant ou lui donnera une certainne ſomme dont on eſt convenu auparavant. Ces femmes là ne ſont tenües d'ordinaire que pour des honnêtes concubines, auſſi n'heritent elles point avec les femmes legitimes, & elles ne trouveroient pas enſuite une autre parti avec un autre homme, que celui du Cubin. Ce n'eſt pas que cette ſorte d'engagement ſoit noté d'infamie parmi les Turcs, mais il n'eſt pas honorable non plus comme le vrai mariage, & il y eſt plûtôt conſideré comme une choſe tolerable & excuſable, que digne de loüange. Mahomet en parle même dans ce ſens là au chap. des femmes ou il dit. *Si vous deſirez des femmes pour de l'argent, & ne commettre ni concubinage,*

ni

ni adultere, donnez leur la dot dont vous conviendrez avec elles. Ainsi vous n'ofencerez pas Dieu.

Pour ce qui est du concubinage avec les femmes Esclaves, il est regardé comme un simple usage d'un bien dont on est propriétaire, & entierement le maître. Dans cette persuasion les Turcs abusent sans scrupule de toutes les femmes qui leur tombent entre les mains pour peu qu'elles soient jolies, & ils ne se soucient point si elles sont mariées, ou vierges. Ils croyent qu'ils n'ont pas moins de pouvoir sur un Esclave, de quelque sexe & condition qu'il soit, que sur une Béte. Une femme Esclave ne change pas même de condition pour avoir eu la compagnie de son Maître à moins qu'elle ne lui donne des enfans, car alors elle devient libre. Si elle n'en a point, elle demeure toûjours Esclave, & est vendüe après sa mort comme un meuble de la maison. Souvent aussi les Turcs vendent eux mêmes les Esclaves dont ils ont abusé, & la plûpart en font un espece de trafic.

Quoique là simple Fornification ne soit point tenüe pour péché parmi les Turcs, ils ne laissent pas de condamner la Paillardise. *Dieu vous defend la paillardise secrete & publique* dit l'Alcoran au chap. des Limbes. Mahomet ordonne même une punition pour les Paillards au chap. de Lumiere, ou il dit *le Paillard & la Paillarde seront flagelez de cent coups de foüet.* Les Turcs sont là dessus aussi bien que sur l'adultere dans

dans les sentimens des anciens Juifs qui ne comprenoient pas sous le nom de Paillardise le commerce avec les femmes Esclaves, ni avec une concubine entretenue, mais seulement avec les filles de famille, & avec les femmes de debauche. Selon les Turcs on ne peut legitimement coucher avec une fille de condition libre, de quelque Religion qu'elle soit, sans avoir fait ses conventions avec elle devant le Cadi de la maniere que j'ai dit en parlant du Kebin ou Cubin. Tout autre commerce est illicite, & les lieux de Debauche sont particulierement defendus. Le Sous-bachi n'en souffre aucun, ni pour les Turques, ni pour les Grecs, & il en fait une recherche si exacte qu'il ne lui en échaperoit pas un, quelque secret qu'il pût être. Quand il surprend un homme dans ces lieux là, il le fait conduire en prison, & l'y retient jusques à ce qu'il ait payé une somme d'argent à quoi il le taxe, & si cet homme n'a pas le moyen de la payer il lui fait donner autant de coups de Bâton sur la plante des pieds qu'il en peut porter. Pour la pauvre malheureuse, on la fait promener par la Ville, montée sur un Ane avec une tripe de Bœuf au cou, le visage tourné vers le derriere de la Bête, & tenant la queüe au lieu de bride, après quoi elle est venduë Esclave au premier achepteur. Ce rigoureux traitement fait qu'il se trouve fort peu de filles de joye parmi les Turcs, & que les hommes à qui Dieu n'a pas donné la continence achettent des Esclaves ou

se

ſe marient au Cubin. Il y a même bien des Francs qui ſe ſervent de cet expedient. Il eſt vrai que les Paſteurs tant des Proteſtans que des Catholiques ne le permettent pas quand ils en ont une connoiſſance certaine, ils ont même quelquesfois pouſſé leur cenſures Eccleſiaſtiques juſques à l'excommunication contre certains particuliers qui ayant pris des femmes au Cubin, ne vouloient ni les épouſer ni les quiter, mais cela n'empêche pas qu'il n'y en ait encore pluſieurs qui le faſſent, aimant encore mieux être ſujets aux recherches des Paſteurs, qu'à celles du Sous-bachi.

Au reſte les Turcs ne croyent point que ce ſoit un péché, ni un deshonneur que d'avoir un commerce ſecret avec une fille ou femme de condition libre que l'on veut épouſer, pourvû qu'en effet on ſoit dans la reſolution de la prendre pour ſa femme, & qu'on ne differe de l'executer qu'autant que le bien commun des deux Parties l'exige. Mahomet s'en eſt poſitivement expliqué au chap. de la vache en ces termes. *Vous n'ofencerez pas Dieu de dire quelque parole ſecrete aux femmes que vous rechercherez en mariage, encor que vous cachiez dans vôtre ame le deſſein que vous avez de les épouſer. Il ſçait que vous vous ſouviendrez d'elles. Ne les connoiſſez pas ſecretement que vous n'ayez proferé les paroles ordonnées par la Loi, & ne vous liez pas en mariage que le*

tems

tems porté par l'écriture ne ſoit accompli. Avec cela il faut convenir que les Turcs ne font pas un grand abus de cette liberté, parce que la maniere de vivre retirée des femmes ne leur en laiſſe pas les moyens.

La Loi des Turcs touchant le meurtre eſt la Loi du Talion. *O vous qui croyez*, dit Mahomet au chap. de la Vache, *le Talion vous eſt ordonné au meurtre, le libre pour le libre, l'Eſclave pour l'Eſclave, la Femme pour la femme.* Mais ce qui eſt ajouté en ſuite change entierement la choſe & donné lieu aux Meurtriers de racheter leur vie pour de l'argent. *Que ſi quelqu'un pardonne le ſang de ſon frere, il pourſuivra le malfaicteur ſelon qu'il verra plus à propos par dommages & intereſt. C'eſt une facilité que Dieu vous donne par ſa miſericorde.* C'eſt auſſi ce qui ſe pratique tous les jours en Turquie, ou la plûpart du tems la peine de mort eſt commüée en une Amande pecuniaire.

Quand le meurtre à été commis par malheur & par inadvertance, on ne peut pas condamner le meurtrier à la mort, ni même à aucune amande conſiderable, & il en eſt quite pour peu de choſe. Voici ce que l'Alcoran à ſtatué là deſſus. *Un vrai Croyant ne doit pas tüer un autre vrai Croyant ſi ce n'eſt par ignorance. Celui qui tüera un autre vrai Croyant par ignorance, retirera d'Eſclavage un autre vrai Croyant ou payera les dommages & intereſt aux parens & heritiers*

du

du Defunt, s'ils ne les lui quitent par courtoisie. S'il est de vos ennemis & est vrai Croyant, il racheptera de captivité un vrai Croyant. S'il est de vos Confederez, il payera les dommages & interest aux parens & heritiers du defunt, ou racheptera un vrai Croyant de captivité. S'il n'a pas les moyens de ce faire, il jeûnera deux mois consecutifs par penitence ordonnée de Dieu. Dieu sçait tout, & est très prudent en ce qu'il commande. Celui qui tüera un vrai Croyant de propos deliberé, sera châtié dans le feu d'Enfer, la colere de Dieu & la malediction seront sur lui éternellemont. Chap. de la Vache.

La punition des Voleurs & Larons suivant l'Alcoran est d'avoir les mains coupées. *Coupez les mains, à ceux & à celles qui deroberont, ils attirent sur eux la colere du monde & la punition que Dieu a preparée pour les mechans.* Mais aujourd'hui la pratique est differente, car on les pend si les vols sont trop grands, & trop souvent reïterez, & on se contente de leur donner des coups de Bâton si le vol est de peu de conséquence.

Les faux sermens sont aussi fort condamnez par les Turcs, mais la satisfaction qu'on est obligé de faire après les avoir commis, est peu de chose. *La satisfaction*

faction d'un ſerment non accompli dit l'Alcoran au chap. de la Table, *eſt de donner à manger à dix pauvres de vôtre Religion, & de les veſtir, ou de donner la liberté à un Eſclave vrai Croyant. Celui qui n'aura pas moyen de ce faire jeûnera trois jours conſecutifs. Telle eſt la ſatisfaction d'un ſerment non accompli. Gardez exactement vôtre Foi.*

Les Enfans mâles ſont majeurs en Turquie à vingt ans & peuvent diſpoſer de leurs biens meubles. Pour les filles, elles ont le même avantage à ſeize ans.

Quand on veut intenter procès contre quelqu'un, il faut le faire appeller par devant ſon juge naturel, ou au grand Divan de l'Empereur, mais alors il faut avoir une commiſſion particuliere du Grand Viſir laquelle eſt appellée *Bouyourdi*.

Tous les procès ſe jugent à l'Audiance ſur la ſimple production des écrits & des Temoins, & l'on y peut plaider ſa cauſe ſoi-même, ou la faire plaider par un autre. L'un & l'autre eſt permis.

Châque Juge prononce ſans appel, & il n'y a point d'autre reſſource, quand on a reçû quelque injuſtice, que de prendre le juge à Partie & de l'appeller au Grand Divan, après avoir obtenu un Bouyourdi à cet effet.

Toutes ſortes d'affaires ſont preſcriptes en Turquie au bout de quinze ans, & paſſé ce terme on n'eſt plus à lieu de rechercher perſonne, ni en crime, ni en civil.

Quand le Bacha, ou le Cadi ont condamné

damné quelqu'un à mort, il eſt remis enſuite entre les mains du Sous-Bachi, qui a ſoin de faire executer la ſentence, & comme il n'y a point de Boureau en Turquie, il prend le premier Chrétien ou le premier Juif qu'il rencontre pour faire cette execution. Je n'ai jamais vû empaler ni mettre aux Ganches, mais j'ai une fois vû pendre trois femmes qui avoient volé, & tué deguiſées en homme. Le Sous-Bachi les conduiſit à neuf heures du matin dans un carrefour de la Ville, & les fit pendre à un auvent d'une Boutique vis-à-vis de la Porte d'un particulier. Ce fut un Grec qui les executa ſans autre façon que de les faire monter ſur une eſcabelle & d'attacher la corde à un cloud, après quoi il retira l'eſcabelle & les laiſſa pendre juſques à ce qu'elle fuſſent mortes. Elles demeurerent là enſuite tout la journée & je n'ai pas ſçû qui les fit ôter. Ces malheureuſes creatures étoient preſque nües quand on les executa, & je fus ſurpris de ce que les Turcs qui font tant de cas de la pudeur & de la modeſtie exterieure, y euſſent ſi peu d'égard en cette occaſion. Je ne ne le fus pas moins de voir que l'on ſe ſervit du devant de la Maiſon d'un particulier à un uſage ſi odieux, mais j'apris que les Turcs ne ſe ſoucient point de cela, & qu'il ne tiennent pas leur maiſon plus dèshonorée pour avoir ſervi de Gibet, que l'eſt un Chrétien honnête homme que l'on aura contraint à ſervir de Boureau.

Je ne ſçai ſi je dois allonger cette lettre d'un

d'un article touchant l'Ordre des Prêtres & des Moines, car elle me paroît déja assez étendüe, & d'ailleurs je crains de vous ennuyer plûtôt que de vous divertir. Toutefois comme cet article ne sera pas long, & que ceux qui en doivent faire le sujet sont tellement liez à la Religion qu'ils ne sçauroient pas bien en être separez, je passerai par dessus le scrupule, & ne remettrai point à une autre fois le peu que j'ai à vous en dire.

Il y a trois Ordres generaux d'Ecclesiastiques parmi les Turcs & ces trois Ordres en comprennent plusieurs autres particuliers. Le premier, & le plus considerable des trois est celui des *Efendis*, c'est-à-dire gens de Loi où Legistes. Ce sont les Jurisconsultes, & en même tems les Docteurs en Theologie. C'est à eux à expliquer l'Alcoran si toutefois il a besoin d'explication, & ce sont eux qui decident des cas douteux dans toutes les affaires litigieuses. Cet Ordre comprend les simples Efendis qui sont comme des Docteurs privez & sans charges, les Cadis qui sont les Juges des Villes petites ou grandes, les Mollahs, qui sont des Intendans de Justice surveillans aux Cadis, & les Cadileskers qui sont à proprement parler des Cadis Generaux de Province & de guerre.

Le second Ordre est celui de Religieux dont il n'y a pas moins en Turquie qu'en Europe. Les uns se tiennent resserrez dans les Couvens où ils vivent sous la direction d'un Superieur comme les *Chalvedi*, les

autres courent le monde à leur fantaisie sans se mettre en souci de maisons, ni d'habits, ni de norriture comme les *Santons*; & les autres servent les Eglises, comme des Chapelains où prêtres de Paroisse.

Enfin le troisiême Ordre qui ne cede en rien aux deux autres est celui des Emirs, & Cherifs parens de Mahomet qui vivent chacun chez eux sous l'obeïssance d'un General qu'ils appellent Nakib.

Touchant l'Etat présent & l'institution de chacun de ces Ordres, trouvez bon que je vous renvoye à ce qu'en a écrit Mr. Ricault. Je ne pourois vous en rien dire d'aussi particulierement circonstancié que ce qu'il en a inseré dans son histoire de l'Empire Ottoman. Je me contenterai donc de quelques legeres observations sur quelques unes des Sectes qui les composent.

Cette sorte de Religieux que j'ai appellez *Chalvedi*, parce qu'ils suivent un Patriarche qui portoit ce nom, est partagée en six Societez comme pouroient l'être aujourd'hui les Religieux de St. François qui suivent tous un même Patriarches & qui neanmoins sont distinguez entr'eux en Capucins, Cordeliers, Piquepus, Observantins, Recolets &c. A l'oisiveté & la paresse près qui semble être l'apanage de tous les Moines, ils vivent assez regulierement entr'eux sans se mêler beaucoup des affaires du monde, & ils sont même plus sçavans que ne sont le reste des Religieux Turcs, ce qui fait qu'ils sortent presque tous pour Predicateurs, après quoi ils retour-

tournent dans leur Couvent. Mr. Ricault décrit exactement de quelle maniere ils font leurs devotions en tournant au ſon de la flute, ce que j'ai vû à Para auprès de Conſtantinople, mais il a negligé d'inſiſter ſur l'excès de leur devotion qui les porte à des mortifications étonnantes. Car outre ce tournoyement violent lequel ils continüent en prononçant le nom de Dieu de toutes leurs forces juſques à ce qu'ils tombent à terre comme morts, ils obſervent des jeûnes ſi auſteres, que l'on a peine à comprendre comment ils peuvent les ſupporter. Il y en a qui ne font que quatre repas dans toute la Semaine, & qui ne mangent jamais de viande aſſaiſonnée. Pour ce qui eſt de la converſation, ils n'en ont avec perſonne, ni ne prennent aucun divertiſſement. Leur habit eſt encore plus pauvre que celui des Capucins, leur ſilence plus exact que celui des Chartreux, leur obeiſſance plus indiſpenſable que celle des Benedictins, & leurs mets plus ſimples & plus degoutans que ceux des Moines de la Trappe, de ſorte que c'eſt un rafinement d'Auſterité ſur les Juifs & les Chrêtiens. Cependant leur zéle ne s'en tient pas là. Il faut, s'ils veulent ſe diſtinguer un peu du commun de leurs freres, qu'ils ſe dechîrent le corps en cent endroits avec le fer & le feu; juſques là, qu'il s'en eſt vû qui ne laiſſoient pas une ſeule petite place ſur leur corps ſans la marquer d'une profonde cicatrice. Tel eſt le pitoyable caractere de l'eſprit humain. Il ne ſçauroit ſe contenir en dejuſ-

tes bornes. Eſt il porté par ſon temperament aux plaiſirs? le voila precipité dans des voluptez honteuſes. Eſt-il d'une humeur ſerieuſe & melancolique? Il ne cherche plus que les Mortifications. Ingenieux à ſe tourmenter autant qu'il devroit l'être à ſe réjoüir, vous le verrez ſans ceſſe appliqué à tout ce qui lui peut-être nuiſible, & comme s'il n'étoit pas aſſez miſerable naturellement, il ſe fera des maux par artifice. *Quel monſtrueux Animal, qui ſe fait horreur à ſoi-même, à qui ſes plaiſirs peſent, & qui ne ſe regarde que comme ſon propre ennemi!* Eſt-il poſſible que nous ne reviendrons jamais de ces fatales erreurs; & que nous ne pourons nous reſoudre à joüir avec actions de graces & avec ſobrieté de toutes les Creatures que Dieu à faites ſous le Soleil?

La ſeconde eſpece de Religieux que j'ai nommez *Santons* où *Dervichs* ſont les *Menelis* qui ſuivent un certain *Ebrebukar* Diſciple du veritable fondateur *Nacsbendi*. Ceux là ſont diviſez en deux Sectes, les Nasbendi rigides, & les Ebrebukari qui ſuivent en tout Ebrebukar. Ces eſpeces de Moines vagabons different entr'eux comme en France les Benedictins de la Congregation de St. Maur. d'avec ceux qui ne ſont point reformez; c'eſt la même Regle, mais non pas la même pratique. Il faut pourtant rendre cette juſtice aux Benedictins non Reformez, que la comparaiſon leur fait tort; car ils vivent très reglément, au lieu que les Sanctons dont je vous parle menent une vie ſi licencieuſe que les honnêtes Turcs en con-

çoi-

çoivent eux-mêmes un vrai mepris. Leur institution étoit au commencement d'aller exortant le prochain de maison en maison à bien vivre de mettre la paix dans les familles divisées, & de montrer au public des Exemples de moderation. Mais insensiblement cet Ordre est degeneré de telle sorte qu'il n'est quasi rempli que de Canailles dont le métier est de vivre au depens du public, ce qu'ils font avec d'autant plus de facilité qu'un particulier n'oseroit guéres leur refuser la Table, ni le couvert lorsqu'ils viennent le demander. C'est leur Privilege de pouvoir entrer librement dans la premiere maison, & de s'y asseoir à Table sans même s'informer s'y on le trouvera bon, & comme ces compagnons là ne sont pas fort chastes, & qu'il se trouve assez de femmes mal servies en Turquie, il arrive souvent qu'ils font chere entiere aux depens du pauvre Aumonier.

A l'égard de ceux dont l'emploi regarde uniquement la Mosquée. Ils sont proprement seculiers & independans d'aucun Chef general : aussi quand ils quitent leur charge ils deviennent simples particuliers. Ils sont où *Müesins* où *Imans*, les Muesins sont ceux qui appellent à la priere du haut de la Mosquée, & les Imans sont les Prêtres qui lisent les prieres, & font quelques fois l'exortation au Peuple. Je vous ai parlé ailleurs par occasion des Emirs sous le nom de Scherifs qui portent le Turban vert comme Parens de Mahomet

quoiqu'il s'en faille beaucoup qu'ils le soient tous, ainsi je passerai ce qui les concerne sous silence.

Au dessus de tous ces Ecclesiastiques il y en a un que nous pouvons considerer en quelque maniere comme le Souverain Pontife, & qu'ils nomment Mouphti. Il ne faut pourtant pas se figurer qu'il ait sur eux un pouvoir à peu près pareil à celui du Pape à Rome, ou seulement à celui d'un simple Evêque sur les Prêtres de son Diocêse. Toute son autorité ne s'étend pas au delà de l'explication de l'Alcoran, & de la decision dans les points de Doctrine ou de Morale qui pourroient être douteux. Mais à cet égard il est entierement absolu, le Grand Seigneur lui même ne pouvant pas aller au contraire. Il le consulte d'ordinaire sur toutes les affaires d'importance, & lorsque les Grands ou la Milice veulent deposer un Sultan ou un premier Visir, il faut que le Mouphti donne sa Festa ou resolution, au bas de la consultation qui à été mise en écrit. Le stile de ces consultations n'est jamais positif, je veux dire que l'on n'y demande point denominativement si l'on peut en bonne conscience faire mourir un tel, entreprendre la guerre contre l'Empereur &c. Mais sçavoir si lorsqu'un Sultan ou un premier Visir se comporte ainsi & ainsi, la Loi permet qu'on le depose ou qu'on le fasse mourir, & sçavoir si lorsque des ennemis avec lesquels on est en traité, font telles & telles contraventions, ou machiment tels dessseins

seins pour rompre la Paix, il est permis de les prevenir, sur quoi le Mouphti repond toûjours Ouy ou Non. Voila proprement qu'elle est la charge du Mouphti, pour de Jurisdiction sur les autres Ecclesiastiques, il n'en à point & n'est pas même leur Chef. Il ne se mêle point autrement des affaires Politiques, & s'il le fait, il outrepasse les bornes de sa commission ce qui à dire vrai n'est pas rare à la Cour du Grand Seigneur ou la Brigue, & la Cabale peuvent tout. Quand je vous ai dit que le Sultan ne contredisoit jamais à ses Festa ou resolutions, il ne faut pas non plus entendre cela si absolument que vous regardiez ce Prince comme sommis aux caprices du Mouphti. Outre le pouvoir qu'il à de les déposer lorsqu'ils ne decide pas à sa fantaisie, & d'en élire un autre qui lui soit plus complaisant, il s'en est trouvé plusieurs qui les ont fait mourir, non pas dans un mortier comme le croit Mr. Ricault, cela n'est jamais arrivé qu'une fois, mais par le cordeau à la Turquesque, comme fit Amurat quatriême. Il est très certain aussi que dans les affaires douteuses le parti que le Sultan favorise est toûjours celui qui l'emporte, mais dans le fond ce n'est ni le parti du grand Seigneur ni celui du Mouphti qui decident, car ils se font mourir les uns les autres à leur gré quand ils sont les plus puissans. C'est ce que vous trouverez plus particulierement expliqué dans mon Etat present de l'Empire Ottoman auquel vous me permettrez

de vous renvoyer pour ne point tomber en des repetitions inutiles. Cependant je finirai celle ci en vous asseurant de la continuation de mes service comme étant Monsieur vôtre &c.

De Smirne le .... Juin 1691.

LET-

LETTRE VIII.

Superſtitions des Turcs.

MONSIEUR,

Vous aurez ſans doute remarqué que toutes les Sectes Religieuſes, qui ont été ou qui ſont aujourd'hui dans le Monde, ont toûjours été caracteriſées d'un certain eſprit général qui ſemble être l'âme de tout le corps, & la marque à laquelle on en diſtingue les membres. C'eſt ainſi que Jeſus Chriſt diſoit à ſes Diſciples au chap. 16. de l'Evangile ſelon St. Jean. *Comme je vous ai aimez, aimez vous auſſi l'un l'autre. A ceci l'on reconnoîtra que vous êtes vraiment mes Diſciples, ſçavoir ſi vous avez de l'amour l'un pour l'autre.* Ce Divin Sauveur vou-

loit que la Charité, la Base de toutes les vertus, fût aussi celle du Christianisme, & qu'à cette belle marque on distinguât dans le monde ceux qui étoient siens, d'avec ceux qui ne l'étoient pas. Mais la corruption des hommes en a rendu les apparences si équivoques & si peu certainnes qu'il seroit mal seur de s'y raporter entierement.

Cela n'empêche pourtant pas que chaque corps Politique ou Ecclesiastique ne soit marqué, comme je vous ai dit, à quelque coin qui le distingue parfaitement des autres. Celui des Turcs est un esprit de superstition qui paroît & qui domine en tout ce qu'ils font. Vous l'aurez bien compris sans doute par ce que je vous ai déja dit, mais encore faut il entrer là dessus en quelque explication & en quelque detail.

Les Turcs étendent la superstition jusques aux moindres actions de leur vie, sur chacune desquelles ils ont quelque observation pour detourner les mauvais presages. Lorsqu'ils sortent de leur maison ou qu'ils entrent quelque part, ils prennent toûjours garde que le pied droit fasse la premiere demarche & entre devant. Outre cela si la premiere personne qu'ils rencontrent dans la journée, est un Borgne, un Boiteux, un Manchot, un Fou, ou quelqu'un enfin dont la personne entiere ne paroisse pas saine, ils rentrent chez eux & ne sortent plus de tout le jour à moins que le sort de nouveau consulté, ne leur ait pro-

mis d'autre part un bon ſuccès. Pour cela ils ont recours aux nombres, dans leſquel ils croyent à coup ſeur trouver la pronoſtication de leur bonheur ou de leur malheur, & quelque experience qu'ils faſſent tous les jours du contraire, ils ne ſçauroient ſans deſabuſer : c'eſt une erreur née avec eux pour ainſi dire & dans laquelle ils meurent tous. Ils ont une infinité de manieres de conſulter les nombres, ſoit par les lignes d'un livre qu'ils ouvrent au haſart, en jettant la vüe ſur une place & comptant les perſonnes qu'ils y voyent, en prenant une poignée de féves de café, de poix, de bled &c. ou même par des ſuputations mentales de certains nombres qu'ils choiſiſſent au haſard. Mais la plus commune parmi eux eſt celle du chapelet lequel ils portent ſans ceſſe à la main pour cet effet, & lequel ils tournent toûjours comptant les grains dont il eſt compoſé. Il eſt vrai que les plus devots s'en ſervent auſſi pour reciter un certain nombre de benedictions, ou de noms de Dieu à l'imitation des Catholiques Romains, mais on peut dire qu'en général c'eſt là ſon moindre uſage. Ils tirent encore quantité d'augures differens, du chant & du vol des oiſeaux, de l'aboyement des chiens, du cri des Chacali, du Miaulement des chats, & enfin de toutes les Creatures que Dieu à formées. Il y en a même pluſieurs dans leſquelles ils reconnoiſſent un certain aſcendant qui les engage à une ſuperſtitieuſe veneration, & les entraine ſouvent

plus loin. La Cicogne eſt une de celles là. Ils diſent que c'eſt un oiſeau cheri du Prophete & ami des Muſulmans, & il n'y à point de particulier qui ne ſoit ravi de la voir venir nicher ſur ſa maiſon ou paître dans ſon Jardin, prenant cela à très heureux preſage pour toute la famille. A l'égard des Planetes ils les ont toutes en ſinguliere veneration, ne doutant point que le moindre évenement de leur vie ne depende entierement de leur concurrence, à laquelle quelqu'une domine ſouverainement, & entre les Planetes ils ont un reſpect pour la Lune qui en certains lieux de la Turquie, & parmi certaines Sectes qui tiennent encore quelque choſe des erreurs des anciens Perſes, va juſques à l'adoration. C'eſt ſans doute ce qui à fait dire à quelque Moine voyageur, duquel il me ſouvient d'avoir lu en partie la Relation, que les Turcs diſent ordinairement St. Soleil, & Ste. Lune comme nous dirions St. Pierrie ou St. Paul, & qu'ils adorent l'un & l'autre. Pour moi je n'ai rien remarqué de pareil dans les villes de Turquie où j'ai paſſé, & je n'ai apris ce que je viens de vous en dire que par le raport de quelques perſonnes qui m'ont ſemblé dignes de foi. Tout ce que je ſçai d'ailleurs, c'eſt qu'ils regardent la Lune comme l'Aſtre predominant ſur leur Empire. Ce fut à l'Eclipſe de la Lune entiere qu'ils attribuerent le mauvais ſuccès du paſſage du Raab en ſoixante quatre, & lors du Ramadan ils l'obſervent toûjours avec une grande curioſité, que ſi par mal-

malheur elle paroiſſoit Eclipſée ce jour là, tout l'Empire ſeroit dans la derniere conſternation. Cela arriva dans le ſiecle paſſé, & l'on ordonna auſſi-tôt des prieres publiques par toute l'étenduë des Terres du Grand Seigneur. On croyoit tout perdu, cependant la ſuite dementit cette frayeur, mais avec tout cela je ne croi pas qu'ils fuſſent plus ſages aujourd'hui ſi la même choſe arrivoit. Vous ſçavez que c'eſt par le cours periodique que la Lune fait dans le zodiaque, qu'ils comptent leurs mois & leurs années. Le reſte de leurs diverſes fantaiſies ou ceremonies, n'eſt qu'un effet de leur ſuperſtition. Comme ils n'ont point d'Armoiries ni publiques ni particulieres, & que la Loi leur defend auſſi bien la repreſentation des Bêtes que celles des hommes, ils metent aſſez ſouvent des Lunes & des Croiſſans ſur leur Drapeaux & Bannieres, & inſenſiblement ils en ont fait le Tipe ou l'Emblême de leur Empire, lequel diſent ils peut bien diminuer & amoindrir quelques fois comme la Lune, mais ne ſçauroit être aboli entierement par quelque revolution que ce puiſſe être. Pluſieurs de nos Blaſonneurs Européens ayant remarqué cela, & s'apuyant reciproquement ſur l'Autorité les uns des autres, ont pretendu fixer dans leurs traitez Heraldiques le nombre, la diſpoſition & la figure des Lunes que les Turcs mettent ainſi que je vous ai dit ſur leurs drapeaux, auſſi bien que la couleur du champ, & à la fin ils en ont fait des Ar-

moiries dans les formes. Mais avec leur permission je vous desabuserai de cette erreur en vous aprenant que les Turcs n'admetent & ne reconnoissent non plus d'Armoiries que de Noblesse originelle, & qu'ils n'en ont pas même la moindre Idée par raport à celle que nous en avons. Ils se servent seulement de marques Militaires, qui sont entierement arbitraires tant celles de l'Empereur que celles des particuliers. Aussi le plus souvent on y voit pour pieces honorables, des Haches d'armes, des Masses, & des Sabres depeints en petits morceaux de tafetas apliquez sur le Drapeau au lieu de Lunes. Voila ce que j'ai cru devoir vous dire en passant afin de vous detromper de l'opinion ou vous auriez peutêtre été sur ce sujet, aussi bien que mille autres personnes que j'ai vües en France.

Comme les Persans, quoique Sectaires, ne different pas beaucoub des Turcs quant à la Religion, ils ont aussi beaucoup de Superstitions communes avec eux, entre lesquelles on doit compter la veneration pour la Lune, & l'opinion du mauvais œil. Je vous expliquerai tout à l'heure ce que je veux dire par le mauvais œil, mais il est bon de finir auparavant ce que j'avois commencé à vous dire touchant leur superstitieux respect pour l'Astre nocturne qui regne sur la moitié du tems. Monsieur Thevenot en raporte un exemple qui seroit digne de remarque, s'il étoit bien asseuré qu'il ne se fût point trop confié sur le raport d'autrui.

Il dit que dans le Mozul Province frontiere de la Perſe, lorſqu'il arrive quelque Eclipſe, tous les habitans s'aſſemblent dans les Rües ou montent ſur les Toits des maiſons, & y font un tintamarre continuel avec des Chauderons, des Tambours, & d'autres inſtrumens fort bruyans, & cela pour épouvanter diſent ils une groſſe Bête qui veut devorer la Lune. Il ajoute qu'un Sçavant du pays raiſonnant avec lui de cette erreur populaire, lui avoit aſſeuré qu'elle à pour fondement l'Hiſtoire que voici. Un Aſtrologue fameux ayant predit à un Roi de Perſe qu'un tel jour à telle heure la Lune s'éclipſeroit, & ce Roi curieux de voir la merveille ayant inutilement veillé pendant quelques heures de la nuit marquée, s'endormit enfin, mais non pas ſans avoir fait de grands reproches & de grandes menaces à l'Aſtrologue qu'il accuſoit de menſonge. Quelques tems après que le Roi fut endormi l'Eclipſe commença viſiblement & mit l'Aſtrologue dans une peine étrange, car en éveillant le Roi il ſe rendoit criminel, & en ne l'éveillant point il craignoit avec raiſon l'effet des menaces, & de la colere dont il avoit eſſuyé les premiers accès: deux alternatines également fâcheuſes pour lui. Dans cette extrémité, la neceſſité mere des Inventions lui en ſugera une qui lui reuſſit parfaitement bien. Il fit acroire au Peuple que la Lune paroiſſoit aller dans cet état par la crainte où elle étoit d'une grande & vilaine Bête qui vouloit la devorer, &

que

que pour la ſecourir dans ce travail, il faloit faire grand bruit avec des poiſles, chauderons, Timbales &c. ce qui feroit fuir la Beſte. Le peuple ignorant le crut ainſi, & le Roi s'étant éveillé par le bruit extraordinaire que l'on fit, reconnut que l'Aſtrologue ne lui en avoit poit fait à croire, & lui rendit ſes bonnes graces. Voila un petit conte fort joliment imaginé, mais pourtant fort peu croiable à ceux qui ſçauront que la coutume de fraper ſur des chauderons, de ſonner les Timbles, & de faire un grand bruit dans la vuë de ſoulager la l'une quand eſt elle eſt éclipſée, eſt ancienne. Monſieur Thevenot l'a reconnu lui même, & outre les deux vers de Juvenal qu'il cite, vous en trouverez de nouvelles preuves en Petrone, ſans parler de quelques autres Auteurs dont le nom échape à ma miſerable memoire.

Pour ce qui eſt du mauvais œil, c'eſt une opinion generalement reçüe dans tout l'Orient, ſoit des Perſans, Turcs, Grecs, ou Arabes. Ils ſont perſuadez que le monde eſt rempli de certaines gens qui portent dans les yeux une malignité qui empoiſonne tout ce qu'ils regardent. Cependant comme ils n'ont là deſſus aucune idée certaine ni diſtincte, ils different auſſi dans leurs ſentimens ſelon les Païs & ſelon l'impreſſion qu'ils ont reçüe de leurs parens. Les Perſans par exemple font conſiſter toute la malignité dans le ſimple regard de ces perſonnes ſans que le conſentement y ait aucune part, & pour s'en garantir ils ont accoutumé

tumé de mettre sur leurs portes des Image de cire, sur lesquelles ils pretendent que tout le venin s'arrête. Lisez la sentence du Mouphti contre les Persans que Thevenot raporte tout au long dans son Voyage, & vous verrez qu'entre autres impietez il les accuse d'avoir mis à cet indigne usage les images des trois Docteurs venerables Osman, Homar, & Abubeker. Les Turcs & les Grecs au contraire croyent que la malignité consiste dans la mauvaise volonté de ceux qui ont l'œil mauvais, & qu'ils repandent leur Venin non seulement sur les personnes, mais aussi sur toutes sortes de sujets de quelque nature qu'ils soient en les loüant. C'est pourquoi lors que l'on va les voir, & qu'en regardant un de leurs enfans, un cheval, un habit ou quelque autre chose, on leur dit voila un joli enfant, un beau cheval, un habit magnifique ils répondent sur l'heure *Dieu me le conserve;* sans quoi ils craindroient que dans peu malheur arrivât aux choses que l'on auroit loüées. Les Grecs entre les autres sont si exacts à cette repartie, que l'on ne l'est point davantage en Europe à saluër de quelque benediction ceux qui éternuent. Je ne fais point dificulté de mettre cette opinion au nombre de leurs superstitions parce qu'ils l'ont certainement etendüe & poussée au delà de toutes bornes, mais je ne voudrois pas la taxer d'erreur entierement par plusieurs raisons dont je vais vous expliquer quelques unes.

Il est constant que ne n'est ni d'auiourd'hui ni depuis quinze siecles que l'opinion

nion du mauvais œil a esté reçüe dans l'une & l'autre des sens quelle l'est en Orient. Pline en fait foi dans son Histoire naturelle, ou il raporte sur le temgnage de deux Autheurs Isigone, & Nimphodore que dans l'Afrique il y avoit de certaines gens, qui faisoient seicher, fener, & mourir, Arbres, herbes, hommes, femmes, & enfans, en disant seulement du bien d'eux. Voila pour ce qui regarde la superstition des Turcs & des Grecs, & ce que je croirois aisément apochriphe, parce qu'il ne me tombe dans l'esprit aucune Idée qui puisse me faire seulement conjecturer comment des simples paroles prononcées arbitrairement & qui se perdent en l'air, comme un son vain & presque aussitôt detruit que formé, ayent une vertu si grande. Mais voici ce qu'il ajoute & ce qui soutient avec plus de probabilité le sentiment des Persans. C'est que parmi les Triballes qui étoient des Peuples de la Bulgarie, il se trouvoit aussi des personnes qui faisoient mourir les gens de leur seul regard, sur tout quand ils étoient irritez, & que les hommes les plus sains & les plus robustes y succomboient les premiers. Il parle encore de certaines femmes Scithes qui avoient la même malignité, mais il dit qu'elles avoient deux prunelles à chaque œil, & voila le fabuleux. C'est d'Apollonides qu'il l'avoit tiré, & Philarchus en assuroit autant d'une race de gens nommez Thibiens qui habitoient dans le Territoire de Burce à quoi Didimus ajouste que leur

ſouffle & leur odeur tuoit. Il eſt vrai que des temoignages ſi anciens, & tirez de Pline, ne ſont pas ſufiſans pour autoriſer des faits ſi peu vrai ſemblables, mais lors qu'ils ſe trouvent confirmez par d'autres plus graves, par le ſentiment général de pluſieurs Nations modernes, & par d'autres obſervations à peu près de la même nature, elles ne laiſſent pas d'être d'un grand poids. Or tout cela ſe rencontre ici. Il paroît en quelque endroit des ouvrages de S. Auguſtin qu'il ne doutoit point de cette malignité *occulaire*, s'il m'eſt permis de m'exprimer ainſi, & il y a de l'aparence que les Romains en étoient tous perſuadez puiſque Virgile dit, *Neſcio quis teneros occulus mihi faſcinat agnos*. Pluſieurs vaſtes Païs ſont aujourd'hui imbus de la même opinion. Liſez ſur ce ſujet le nouveau (a) Voyage d'Eſpagne, vous y verrez qu'il y a que

(a) Depuis avoir écrit ceci deux Gentilshommes de mes particuliers amis, l'un Eſpagnol & l'autre Portugais, m'ont aſſuré qu'à cet égard on pouvoit ajouter une entiere foi au voyage d'Eſpagne. Le premier m'a dit même qu'il avoit connu un homme qui avoit un œil mauvais, & qui en regardant fixement de cet œil les vitres d'une Maiſon les avoit caſſées l'une aprés l'autre en ſa preſence par le ſeule force de ſa veüe. Mais je tiens du ſecond une choſe encore plus admirable, & de laquelle neanmoins il ne m'eſt pas permis de douter connoiſſant comme je fais la ſincerité de ce Gentilhommme. Il dit qu'on a veu il n'y a pas long tems en Portugal, un homme qui par la malignité de l'un de ſes yeux pouvoit tuer les perſonnes les plus robuſtes, & qui à cauſe de cette malignité étoit obligé de tenir toujours ſon œil couvert. Il ajoute que le Roi l'ayant ſçeu lui en fit faire l'experience ſur des criminels condamnez a mort, après quoi il l'exila dans une Iſle, lui donnant toutes fois une penſion ſufiſanre pour le faire ſubſiſter honorablement & commodément le reſte de ſes jours.

ine auteur raporte l'exemple d'un Fauconnier qui gageoit d'abatre un Milan volant en l'air par la seule force de sa vuë fixement atachée sur lui. Mais voici quelque choses de plus recent & qui n'est pas moins positif. Je tiens le fait d'un homme d'honneur, & duquel assurément le temoignage n'est point suspect parmi ceux qui le connoissent. Il dit qu'étant sorti un jours de sa Maison avec un sien ami, ils virent toutes deux une Belette qui tournoioit autour d'un arbre avec de grandes marques d'inquietudes & de violence, comme si quelque chose l'auroit retenüe en ce lieu par force, & quoi qu'ils s'aprochassent d'elle de fort près, elle ne put s'enfuir comme elles font d'ordinaire, si bien qu'ils la tüerent avec un bâton. Il ajoute que comme il s'étonnoit de l'obstination de cette bête à demeurer là contre son instinct naturel, son ami lui dit qu'il faloit qu'il y eut là auprès quelque crapaut, ce venimeux insecte ayant une vertu atractive dans les yeux qui lie la bellete d'une telle maniere qu'elle ne sçauroit fuir, même que malgré ses efforts & les mouvements qu'elle se donne elle est contraite enfin devenir mourir auprès du crapaut qui se repaist de son sang. En effet à peine eurent ils jetté les yeux autour d'eux, qu'ils aperçurent à quatre pas de la un gros crapaut qui avoit les yeux & la gueule ouverte. Joignons à tout cela ce que l'on dit du Basilic qui tüe les hommes en les regardant, & de la Torrue comme de l'Autruche lesquelles couvent

vent l'une & l'autre leurs œufs de la seule vüe. Je sçai qu'un Cartheſien attaché à ſon ſiſtême rejettera tous ces exemples & s'enmocquera comme de contes ridicules propres à bercer les enfans. Il y a long-tems nous dira il que l'on eſt revenu de cette erreur qu'il y ait aucune éjaculation dans les yeux, la ſenſation de la vuë auſſi bien que toutes les autres, ſe fait par une ſimple paſſion. Là deſſus il m'expliquera de quelle façon le Soleil, les Etoiles, la chandelle &c. pouſſent les petits globes lumineux qui nagent dans l'Ether de maniere que l'impulſion arrive dans le moment même ſur l'objet, & reflechit contre l'œil par les Loix du mouvement, & parce que ce Philoſophe repondra aiſément à la plûpart des Objections que je pourois lui faire, & levera les difficultez qu'il y auroit ſans cela à concevoir comment nos yeux peuvent en un moment decouvrir les Etoiles les plus éloignées, il penſera avoir tout fait, & ſans daigner s'arrêter ni faire la moindre attention aux faits que je viens de raporter parce qu'il ne ſçauroit les expliquer par ſon principe, les traitera de chimeriques & d'imaginaires. Pour moi qui ne me confie pas ſi fort à mon raiſonnement non plus qu'à celui des autres, j'aime mieux ſuſpendre mon jugement que de decider mal-à-propos. Le principe de la Philoſophie moderne paroît juſte, mais le nombre & la notorieté des faits qui ſemblent le contredire, ne ſont pas à mepriſer. Et qui ſçait ſi quelques hommes entre les autres ou tous en general, ne

ſont

ſont point ſujets à avoir toute l'économie de leur corps detruite en peu de tems par certaines cauſes Phiſiques dont les effets ſe derobent à leur ſenſation par trop de ſubtilité. Il n'y a pas bien long-tems que l'on ignoroit même en Medecine combien la tranſpiration & la reſpiration inſenſible ſont abondantes, auſſi-bien que les effets conſiderables qui en reſultent ou qui peuvent en reſulter chaque jour. Nous ſerions trop ſçavans ſi nous avions connoiſſance de tout ce qui ſe paſſe en nous & de quelle maniere. Demandez un peu au gens que le ſeul attouchement ou la vûe d'un chat, d'une ſouris, d'une arraignée &c. fait tomber en defaillance, comment cela arrive en eux; car c'eſt en vain que l'on voudroit attribuer ces étranges effets à l'imagination, il eſt averé que pluſieurs perſonnes qui craignoient les chats ont ſenti en entrant dans une Chambre s'il y en avoit ou non, & ſont tombez évanouis quand on s'eſt obſtiné à le leur nier dans le deſſein de confondre leur imagination pretendüe bleſſée. On pouroit encore ſur cette matiere rapporter mille exemples veritables, mais je ne veux pas en faire un livre, & il me ſuffira que la plûpart de ceux qui liront ce que j'en ai écrit, pouront s'ils veulent en rapeller pluſieurs à leur memoire. Je ne dis donc plus qu'un mot pour appuyer encore par quelque raiſon le doute où je demeure à l'égard du pouvoir des yeux. Ou plûtôt je le laiſſerai dire à ceux qui pour l'avoir vivement reſſenti peuvent mieux nous en

en instruire que tous les Philosophes du monde. C'est des Amans que je veux parler. Je les somme tous de rendre ici temoignage à la verité. Quelle force ? quelle puissance ? veritablement réelle & phisique n'ont ils point reconnu dans les yeux de leurs belles ? particulierement en certains momens ou leur cœur plus sensible s'expliquoit par ces deux interprêtes, n'osant se servir de la bouche. Combien de fois irritez avec justice d'une infidelité averée se sont ils vûs comme enchainez par les regards amoureux d'une Coquéte, & si cela n'étoit pas ainsi aimeroit-on si souvent malgré toute sa raison, & malgré ses resolutions. Que l'on me dise tout ce que l'on voudra, une experience journaliere & commune à tous les hommes nous doit avoir assez apris combien un bel œil à de pouvoir sur nous.

En vain les plus fiers s'en defendent
Tôt ou tard l'amour est vainqueur,
On ne peut refuser son cœur,
A de beaux yeux qui le demandent.

Salomon ce grand Prince à qui tous les Philosophes du monde doivent ceder sans difficulté, l'avoit bien reconnu ainsi, puisque dans son Chant Mistique & Saint, il n'a point trouvé de Metaphore plus forte & plus propre à exprimer ce qu'il sentoit, que celle d'un amant penetré par les regards de celle qu'il aime. *Detourne*, dit-il, *tes regards de moi, car ils me forcent*

On

On peut compter entre les superstitieuses observations des Turcs, le respect mal digeré qu'ils ont pour les choses sacrées, & generalement pour tout ce qui a du raport au service Divin. Je ne sçaurois vous exprimer celui qu'ils montrent en particulier pour le livre de l'Alcoran & pour celui de la Zune. Il est tel qu'à leur avis un Chrêtien ne sçauroit rien entreprendre de plus temeraire que de le toucher, en quelque lieu qu'il se trouve écrit. C'est dequoi André Thevet pouroit être garand, car il avoüe lui-même qu'il pensa perdre uue fois la vie pour une semblable imprudence, & une autrefois encore pour s'être amusé à observer trop curieusement le dedans d'une Mosquée, en Alexandrie; mais il n'est pas le seul à qui ce malheur soit arrivé. Il me semble vous avoir dit aussi que les Turcs exigent des Chrêtiens qu'ils descendent de cheval en passant devant une Mosquée. Cela ne se pratique pourtant pas dans l'Anatolie à cause de la grande quantité de Francs qui s'y établissent & à cause de la protection des Ambassadeurs, qui sont plus-près en cas de necessité; mais du côté de l'Egypte & de l'Arabie, un Chrêtien a besoin de beaucoup de prudence & de circonspection, pour se garantir des insultes du Peuple en pareille occasion. Ce n'est pas pourtant Mahomet qui a fait cette ordonnance, il se contenta d'interdire aux Chrêtiens l'entrée des Mosquées pendant les heures de l'Oraison. Mais Soliman le Magnifique voulant signaler son zéle ne

crut point que ce fut assez, & ne voulant pas même qu'ils parussent au devant, ni auprès en état d'hommes libres. Pour ce qui est de la defence de Mahomet, il y a de l'aparence qu'il l'avoit faite à l'imitation des Juifs, car ils croyoient que la presence d'un Idolâtre prophanoit la Sainteté de leurs Misteres, & ils n'avoient garde de permettre qu'un Payen se mêlât parmi eux pendant le service. Ils defendoient même de s'asseoir à l'ombre d'un Arbre sous lequel il y avoit eu une Idole & l'on n'y devoit passer qu'en courant. La même chose ou à peu près se pratiquoit dans l'Eglise primitive & se pratique encore aujourd'hui, parmi les Catholiques Romains. J'ai vû moi-même en France des Curez de Paroisse qui n'auroient pas voulu permettre qu'un Huguenot fut demeuré dans l'Eglise pendant qu'ils celebroient la Messe.

Voila Monsieur ce que j'avois resolu de vous dire touchant la Religion des Turcs. Vous trouverez le reste dans les Traitez qui ont été faits exprès sur cette matiere & même une Partie de ce que vous venez de lire, mais non pas tout, du moins que je sache, & je me flate que les nouvelles circonstances que vous y remarquerez pourront encore donner quelque air de nouveauté au sujet tout usé qu'il est. Je suis, Monsieur Vôtre &c.

De Smirne le.... Juin. 1691.

LETTRE IX.

Moleſſe & faineantiſe des Turcs. Leur attachement pour les vieilles Coutumes. Leur humeur intereſſée, & leur ignorance. Detail de leur façon de vivre. Leur Adreſſe à monter à Cheval. Habit des Turcs. Leur Paſſion pour les Femmes. Differens mariages pratiquez en Turquie. Les Turcs ne ſouffrent point de femmes publiques. Eſclave des femmes. Avanture d'un Franc avec une Turque. Amour honteux & deſordonné de ces femmes. Habit des femmes. Des bains publics & de l'ordre que l'on y obſerve. Paſſetems des Turcs. Leur muſique. Leurs dances. Civilité uſitée parmi eux. Ils ne reconnoiſſent ni Nobleſſe ni Armoiries.

MONSIEUR.

J'Eus l'honneur de vous entretenir dans ma derniere Lettre, des ſuperſtitions des

Turcs, il me reſte à vous parler de leurs coûtumes, & c'eſt à quoi je deſtine celle-ci. Je vous ai dit en quelqu'une de mes precedentes, qu'ils nous étoient oppoſez preſque en toutes choſes. C'eſt un fait ſans contredit. Mais cette oppoſition ne paroît point d'avantage que dans l'attachement qu'ils ont pour les vieilles coûtumes, tant à l'égard des habits qu'en toute autre choſe; au lieu que les Européens, & ſur tout les François ne ſont point en repos qu'ils n'ayent inventé quelque nouvelle mode, & que rien ne leur paroît beau qui ne ſoit nouveau. Delà les Turcs prennent occaſion d'accuſer les Francs d'inconſtance & de legereté ſe glorifiant au contraire d'une force d'eſprit, qui ne ſe repaît point de bagatelle, & qui va droit au ſolide. Mais après m'être autant defait de toute ſorte de paſſion qu'il eſt poſſible aux hommes de le faire, & après y avoir ſerieuſement reflêchi, j'ai trouvé que ce qu'ils appellent force d'eſprit, conſtance, & ſolidité, n'eſt autre choſe qu'un attachement & une prevention invincibles pour l'uſage reçû dans leurs Païs. La coutume eſt une Tirannie à laquelle tout le monde rend une eſpece d'obeïſſance religieuſe quelque mauvaiſe quelle ſoit, & qui change tellement la nature des choſes quelle fait à ſon gré le mal bien, & le bien mal. C'eſt ce qui avoit donné lieu aux Grecs de prendre pour une malediction ce ſouhait. *Que les Dieux t'engagent dans quelque mauvaiſe coutume.* Il y a des Païs où les enfans battent leurs Peres

res & les gourmandent, comme des Eſclaves dès qu'ils ſont parvenus à un certain âge, d'autres où la plus honorable ſepulture eſt l'étomac des plus proches parens, & d'autres où la fornication eſt autoriſée avec ſi peu de diſtinction d'âge ou de parenté, que l'on n'y ſçauroit diſcerner aucun pere. Il me ſouvient d'avoir lû dans l'hiſtoire de Geneve par Mr. Spon qu'autrefois en cette Ville un ami prêtoit ſa femme ou ſa fille à ſon ami par civilité, & que même il auroit été tenu pour peu honnête s'il ne l'eût pas fait, lorſqu'il venoit loger chez lui. Mais voyez ce qu'ont écrit ſur cela Montagne au chap. 22. de ſon 1. liv. & la Mote le Vayer dans ſon Traité ſur cette maniere de parler *avoir le ſens commun*, vous y trouverez mille choſes ſi extraordinaires qu'elles en ſont quaſi incroyables. Il faut pourtant tomber d'accord qu'il y a des coutumes bien plus aiſées à établir parmi les peuples, que d'autres, & par la même raiſon bien plus difficiles à deraciner quand une fois elles ont été reçües, comme par exemple celles dans leſquelles la commodité, où l'interêt des particuliers ſe rencontre. C'eſt d'où vient que les Turcs ſont ſi étroitement attachez à celle de ne rien faire ſans recompence, qu'ils ſe ſont acquis à juſte titre la reputation d'être les hommes du monde les plus intereſſez. Voulez vous bien faire vos affaires en Turquie, il n'eſt pas beſoin d'une grande Rethorique, ni d'un grand ſçavoir, ni d'un grand eſprit, ni enfin d'un grand merite, il faut un grand

fond d'argent. Voulez vous acquerir des amis, commencez par acquerir du bien quand vous en aurez ils vous feront hoc. Vous n'aurez qu'à aller la bourse à la main comme au marché & choisir entre ceux qu'il vous plaira, toutes portes vous seront ouvertes avec un tel passeport, car enfin les Turcs de quelque fierté qu'ils se revêtent, s'achepteñt publiquement comme leurs Esclaves. Voyez combien cette coutume y est solidement établie; en Europe on se fait quelque honte de recevoir, on dit que qui prend se vend, & ici on en tire vanité, & le plus beau moyen de faire honneur à un homme est de lui donner de l'argent. Enfin on se pique ici d'avoir beaucoup reçû comme chez nous d'avoir beaucoup donné.

Vous jugerez aisément que dans un Païs ou le peculat & la corruption par argent passent pour des vertus, il n'est pas difficile d'obtenir des emplois & des graces quand on est riche; & que ces emplois & ces graces donnant les moyens de faire encore de plus grand presens, on parvient aisément aux plus éminentes dignitez, & vous ne vous tromperez pas. De là vient que les premieres charges de l'Empire sont presque toûjours remplies par des gens tirez de l'Esclavage ou sortis d'une famille obscure, & generalement deux chemins presqu'infaillibles à la fortune sont l'argent comptant & l'infamie que l'on attribüe aux Italiens. On dira peut-être que la maniere de vivre retirée & peu com-

communicative des Orientaux ne laisse pas ces chemins ouverts à tous ceux qui pourroient ou qui voudroient peut-être bien les suivre, parce quelle empêche l'effet de bien des propositions que l'on ne peut faire, faute de voir souvent & familierement les gens de qui les choses dependent, mais c'est tout le contraire. Si les Turcs étoient d'une conversation libre & familiere comme les autres Nations, ils seroient toûjours éclairez par quelqu'un, au lieu que cette retraite donne lieu de les voir en particulier & de negotier avec eux en toute seureté. Ne vous ai je pas dit qu'avec une bource à la main, on ne trouve point de portes fermées. C'est par le moyen de de ce puissant mobile que les François ont sçû remüer si avantageusement pour eux les ressorts de la porte Ottomane depuis quelques années, & quoi qu'on vante leur adresse, je pense que sans ce secours elle n'eut pas operé grand chose. Voulez vous sçavoir en quoi consiste la plus fine Politique lorsque l'on traite avec les Turcs, c'est à donner peu ou beaucoup selon les occasions & toûjours à propos. En un mot c'est à mênager si sagement sa bource que l'on puisse y trouver du secours autant de fois que l'on en a besoin. L'argent fait sur les Turcs le même effet que l'Opium dont ils prennent en si grande quantité. Sa premiere operation est de les rejoüir, & de les exciter à la bien veillance; ensuite il les rend stupides, il les hebete & les jette dans une indifference d'où l'on ne peut les

faire sortir qu'en reïterant le Remede. Si vous venez quelque jour en Turquie, souvenez vous de cet avertissement & ne manquez pas de vous en servir selon les occasions, en cas que vous ayez à negotier quelque chose avec les Turcs.

Une autre habitude honteuse qui ne leur est pas moins propre, & qui n'est pas moins generalement repandüe sur la Nation que l'amour des Richesses, c'est l'ignorance crasse dans laquelle ils vivent & de laquelle ils font une espece de profession, car bien qu'ils ayent quelques Echoles publiques qu'ils appellent *Tekech*, on n'y enseigne que la Loi uniquement, & ceux qui veuleur apprendre quelque autre chose sont obligez d'avoir des Maîtres exprès, encore à-t-on assez de peine à en trouver. Les Arts ni les Sciences ni sont pourtant pas deffendües, comme elles l'ont été en quelques autres Etats, mais on est bien aise d'en empêcher l'établissement par les obstacles que l'on y met, & cela comme je pense pour prevenir les divisions que l'Etude des lettres pourroit apporter dans la Religion & ensuite dans l'Etat, ce qui ne manqueroit pas d'arriver bien-tôt. C'est pour cela que le Gouvernement n'a point voulu souffrir d'Imprimerie, & non pas pour la foible raison qu'un Vizir en alleguoit en disant qu'il n'étoit pas juste qu'un seul Imprimeur ôtât le pain à dix mille pauvres gens qui gagnoient leur vie à écrire. Galerius Maximin Empereur avec Constance pere de Constantin interdit les Avocats par

cette

cette même raiſon, éxila ou fit mourir les plus illuſtres Sçavans, & mit la literature au nombre des Arts pernicieux. Il abrogea auſſi les Loix & confia la Judicature entre les mains des gens de guerre qui n'avoient aucune ſcience. Mais ſans aller chercher ſi loin des exemples ſemblables, il y a encore aujourd'hui de Provinces en Pologne & en Moſcovie ou les perſonnes du commun peuple, c'eſt-à-dire de condition ſervile, n'oſeroient apprendre à lire ni à écrire ſans une expreſſe permiſſion du Seigneur qui ne l'accorde pas facilement. A l'égard des Turcs ils n'ont pas porté leur égarement juſques à ce point là, & ils ont permis à chacun d'être ſavant à ſes perils & fortunes s'il a le moyen de le devenir, mais je n'ai pas apris que cette envie là prenne à beaucoup de gens. L'indifference que les Turcs ont pour tout ce qui regarde le bien public; la ſolitude preſque monaſtique, & enfin la faineantiſe dans laquelle ils paſſent leur vie, toutes ces choſes dîje ſont autant de preuves de leur peu d'amour pour les lettres. En effet ſi vous en exceptez ceux qui ſont avancez dans les grandes Charges, ou qui ſont intriguez à la Cour, tous les autres Turcs en general, bornent leurs ſoins & leur curioſité dans la ſphere de leur Domeſtique. Pourvû qu'ils ayent de belles femmes, que leurs chevaux ſoient bien traitez, & que leurs ſerviteurs ſe tiennent toûjours devant eux dans un profond reſpect, ils ne ſe mettent guéres en peine de ce qui ſe paſſe au reſte du monde. Contens de leur ſort, ils

demeureront les jours entiers sur un Sofa, à boire le caffé, à fumer le tabac, & à caresser leurs femmes & leurs esclaves ; de sorte que c'est veritablement *toûjours mangeade, toûjours beuvade, & toûjours recommançade.* On ne peut pourtant pas les accuser d'être fort delicats sur le manger. Une poule bouillie avec du ris, de la coriande & du sucre, fait le meilleur mets d'un homme de vingt-mille livres de rente ; car pour le reste de son repas, il ne consiste qu'en quelque plat de poisson & quelque pâtisserie douce où il y a plus de miel que de sucre. L'heure du dîner étant venuë, on apporte sur le Sopha une petite table de bois d'olivier, qui est marquetée d'yvoire ou d'écaille & qui n'a d'ordinaire qu'un pied & demi de diamettre. Après qu'on l'a couverte d'une nape où d'un cuir de maroquin on y sert chaque plat l'un après l'autre. On ne met point de servietre sur la table, c'est un valet qui l'étend sur les genous de son maitre, & qui se tient auprès de lui pour lui couper la viande ; car il est de la grandeur Turque de ne rien faire par soi-même. Au reste la vaisselle est toute de fayance ou de cuivre étamé, & chez les plus puissans de porcelaine. Il n'y a que le Grand Seigneur qui ait de la vaisselle d'or, mais ils ne s'en sert que très rarement, & d'ordinaire il mange dans des plats d'une Porcelaine verte qui est fort belle & que l'on n'estime pas moins que l'or. Ricault & Tavernier assurent que cette Porcelaine ne souffre point de poison, mais c'est un vieux con-

conte inventé peut-être par quelque Sultan qui craignoit d'être empoisonné. Pour peu que vous fassiez reflexion sur la nature des poisons, vous trouverez qu'il y en a de tant de sortes, & que leurs effets sont si differens qu'il est impossible qu'ils concourent tous à faire casser la porcelaine. Ce dernier Auteur ajoute quelle a encore la qualité de ne s'échauffer que dans l'endroit où est la liqueur soit caffé ou autre chose, & que le bord demeure froid. Cependant quelque attention que j'aye apportée pour voir s'il en étoit ainsi, j'ai toûjours remarqué qu'elle s'échauffe par tout, non pas tant à la verité que l'argent ou le metal parce que ses pores sont plus separez, mais autant que la fayance & les autres terres cuites. Ces Messieurs parlent de la Porcelaine, comme si on ne la connoissoit point en Europe, cependant elle en est pleine, car enfin à la couleur près celle dont se sert le Grand Seigneur n'est pas autre que celle que vous avez communément. Je ne doute nullement que ce qui engage les Seigneurs Turcs à manger dans de la Porcelaine, plûtôt que dans de l'argent ne soit la coutume établie chez eux depuis plusieurs siecles. On dit aussi que cela leur est defendu par la Loi, mais s'il est ainsi pourquoi en ornent-ils donc leurs chevaux. Quoi qu'il en soit l'argenterie est absolument bannie de leur table jusques là qu'ils mangent dans des cuilliers d'yvoire & d'écaille de Tortüe. Pour des fourchetes, l'usage leur en est inconnu, & même l'on met rarement des couteaux à

la Table c'eſt pourquoi on ſert toutes les viandes decoupées afin que chacun puiſſe prendre ce qu'il aime le mieux ſans degoûter les autres par ſon attouchement. Quand la Table eſt levée on apporte du Sorbet ou de l'eau pure, & ceux qui ont ſoif en prenent, car il eſt à remarquer que les Turcs ne boivent (a) point pendant le repas. Après cela ils ont recours au Tabac qui avec le Caffé & l'Oppium fait leur divertiſſement tout le reſte du jour, à moins qu'il ne leur prenne fantaiſie de paſſer dans l'appartement des femmes, ou de joüer aux coquilles avec un de leurs valets, qui doit toûjours avoir la diſcretion de ſe laiſſer gagner, autrement la baſtonnade ſuivroit de près l'honneur qu'il auroit reçû de joüer avec ſon Maître. Le ſoir étant venu, on apporte un matelats, des draps, & une couverte, & dans le même lieu où ils ont bû, mangé, joüé, & paſſé tout le jour, ils dorment toute la nuit, les Turcs ne connoiſſant point l'uſage des Alcoves obſcurs, ni des lits à doubles rideaux. C'eſt ainſi qu'ils paſſent leur vie dès qu'ils ſont hors de la plus grande jeuneſſe; car depuis l'âge de quinze ans juſques à celui de vingt, ils s'appliquent à bien monter un cheval, à lancer un javelot, à tirer de l'arc

(a) La grande quantité de Caffé que les Turcs boivent tout le long du jour leur empêche la ſoif. D'ailleurs il eſt certain qu'à boire comme à toute autre choſe, il y a de l'habitude. Pline parle d'un Chevalier Romain, qui s'étant abſtenu fort long tems de boire par ordre des Medecins à cauſe d'une hidropiſie dont il étoit attaqué, s'y accoutuma ſi bien qu'enfin il ne beuvoit plus.

l'arc & à d'autres exercices de cette nature, dans lesquels véritablement ils excellent. Je ne pense pas que nous ayons en Europe des Ecuyers qui les surpassent, quoi qu'à les voir sur un cheval, on ne diroit pas qu'ils dûssent s'y tenir un moment. Leurs étriers sont si courts, qu'ils ont les genous presqu'autant pliez que quand ils sont sur le Sopha. Outre cela ils n'ont que de méchantes botines de Maroquin, si larges & si malfaites qu'elles sont plûtôt embarassantes qu'utiles ou commodes. L'équipage du cheval est encore plus mal trouvé que tout cela. Figurez vous une Selle si grande & si haute qu'un Bât de mulet ne l'est guéres d'avantage, sur tout par le devant. Cette jolie selle est encore ornée d'un large surfais qui passe par dessus. Il est vrai que sa pesanteur oblige à cela, car autrement il seroit impossible de l'asseurer. Pour la bride elle ne seroit bonne en France, tout au plus que pour un cheval de charuë. Ce n'est qu'un méchant bridon, à la reserve qu'elle est toûjours fort dorée. Jugez Monsieur si l'on peut-être aisément maître d'un cheval ainsi accommodé. Cependant les Turcs en font tout ce qu'ils veulent, sans éperon ni gaule. Ils ne se servent que d'un baton long de trois pieds, & gros comme une fort grosse canne, qu'ils prennent par le milieu & dont ils frapent le cou du cheval soit d'un bout soit de l'autre selon qu'ils veulent le faire tourner. Je n'ai jamais vû de chevaux courir avec tant de viteſſe, ni s'alonger en courant comme font ceux-là.

Peu s'en faut qu'ils ne touchent du ventre à terre. Mais ce qu'il y a d'admirable, c'eſt que les Turcs en courant ainſi dardent leur bâton immancablement dans un Turban, ou le jettent devant eux à terre & le relevent avec la main ſans que le cheval retarde ſa courſe en aucune maniere, ce qui eſt d'autant plus difficile qu'ils ſont hauts montez ſur la ſelle, & que leurs étriers ſont courts. Mr. de la Croix dans la cinquiéme lettre de ſes Memoires, Tome Premier, rapporte quelque choſe de plus ſurprenant encore. *Son divertiſſement*, dit-il, en parlant du grand Seigneur, *étoit pendant la marche de voir à droit & à gauche pluſieurs Araber extrémement agiles, leſquels faiſoient des tours ſurprenans ſur les Chevaux. Les uns courant à toute bride s'élançoient d'un cheval à un autre, d'autres paſſoient ſous le ventre de leurs Chevaux & ſe remettoient en ſelle, d'autres faiſoient trois ou quatre tours à lentour du col, & d'autres ſe tenoient droits ſur la Selle le viſage tourné vers la croupe, ils couroient tous à bride abatuë.* Vous m'avoüerez Mr. qu'il n'y a que des Turcs ou des Arabes qui puiſſent parvenir à cette dexterité, & que ſi les Francs les ſurpaſſent dans la ſcience de mettre un cheval ſur les beaux airs, ou ſi l'on veut même dans celle de les rendre dociles, ils leur cedent en tout ce qui regarde la fermeté & l'agilité. Il eſt vrai que la Methode de nos Ecuyers, & celle des Turcs ſont ſi differentes que l'on n'en peut guéres faire de comparaiſon. C'eſt auſſi un vrai plaiſir que de voir l'em-

baras

baras ou se trouvent nos meilleurs Cavaliers lorsqu'ils arrivent ici & qu'on leur presente un cheval dressé à la Turque, je croi qu'un Arabe ne le seroit pas d'avantage si on le mettoit en Europe sur un cheval de Manege.

Les Chevaux ne coutent pas beaucoup à entretenir en ce Païs-ici, mais en recompence ils demandent un soin particulier. Comme les Turcs, les aiment jusqu'à l'excès ils prennent ce soin avec plaisir & ne s'en reposent sur personne, que sur eux-mêmes. Il ne se passe point de semaine que les plus grands Seigneurs ne visitent leur écurie, & si elle est en bon état le *Saïs* obtient toûjours d'eux quelque petite douceur, mais s'ils y trouvent quelque chose à dire la Bastonnade ne lui manque pas.

Les Turcs se servent de quatre sorte de Chevaux pour leur monture. Des Arabes, des Tartares, des Hongrois, & des Turcs. Les Chevaux Arabes, & les Chevaux Tartares, sont d'une grande fatigue, & peuvent aisément marcher vingt-quatre heures sans debrider. Ils ne demandent pas non plus beaucoup de soin, mais ils ne sont pas beaux, & n'ont point de pas; sur tout les Tartares. Les Chevaux Hongrois ont de la force & du courage, ils sont très propres au combat, mais ils ne sont ni fins, ni bien faits. Pour les Chevaux Turcs ils sont d'ordinaire très beaux, & très fins. Ils ont un grand feu, & beaucoup d'adresse. Leur defaut est d'être trop delicats & de ne pouvoir suporter aucune fatigue. Ce

sont

ſont pour la plûpart des Chevaux de parade. Le prix ordinaire d'un bon Cheval Turc eſt à Smirne de cent à cent cinquante piaſtres, mais il y en a qui vont juſques à deux cent ſequins d'or. Voici la regle qu'on obſerve ici dans le traitement des Chevaux. On ne les met point à l'écurie après qu'ils ont été montez ſans les promener auparavant une bonne demie heure, parce qu'ils ſont ſujets à s'échauffer. On ne les nourit pas avec du foin non plus que les chevaux d'Eſpagne, mais avec de la paille hachée & mêlée avec de l'orge, que l'on met à terre devant eux dans un petit endroit fermé avec des piquets, & non pas dans une mangeoire élevée comme en Europe. Les Turcs attachent auſſi le cheval à des anneaux de fer qui ſont ou à terre ou placez fort bas, & toûjours avec deux longes, l'une à droit l'autre à gauche. Ils ne ſe contentent pas de cela, ils lui attachent de plus un des pieds de derriere, & l'un des pieds de devant chacun à un piquet, de ſorte qu'il n'a point d'autre liberté, que celle de ſe lever ou de ſe coucher. Les Chevaux Turcs mangent peu, & on ne leur donne que trois legeres rations par jour, la premiere au matin, la ſeconde à midi, & la troiſiéme au ſoir. On ne les étrille point comme en Europe, on les frote ſeulement & on les lave, encore ont ils aſſez de peine à le ſouffrir parce qu'ils ſont extrémement ſenſibles. On ne leur donne point non plus de paille pour litiere, mais ſeulement de leur propre fiente que l'on a ſé-

chée

chée exprès pour cet usage, & le soir on leur en fait un lit de l'épaisseur de quatre ou cinq doits. Au reste les Ecuries ne sont point pavées en Turquie, & en effet il n'est pas necessaire qu'elles le soient, parceque de la maniere dont les chevaux sont attachez, ils ne sçauroient gâter le terrain. Pendant que l'hiver dure on tient les Chevaux dans des écuries fermées, mais le Printemps n'est pas plûtôt venu qu'on les met à l'herbe pour six semaines, & tout le reste de l'Eté on les fait coucher à l'air, quoique sous un toit afin qu'ils soient à l'abri de la pluïe.

Les Valets ne coûtent aux Turcs guéres plus que les chevaux. Ceux de la chambre ont d'ordinaire quarante piastres de gages avec la nourriture qui ne consiste pas en grande chose; & ceux de dehors, comme les Saïs, les Portiers, & les Jardiniers, n'ont que vingt & cinq piastres de gages. Pour la nourriture ils la payent en argent, & moyennant un *Para* par jour ils en sont quites. Je ne sçai si vous sçavez, ce que c'est qu'un *Para*; c'est une petite piece de méchant argent, qui bien évaluée ne passe pas la valeur de cinq liars d'Hollande. Cependant il y a bien des valets qui épargnent encore quelque chose là dessus, tant ils vivent pauvrement. Il est vrai qu'avec ce Para on leur donne aussi le pain.

Quant à leurs habits, vous sçavez bien à peu-prés comme ils sont faits. Ils portent les haut-de-chausses fort longs & fort larges, tom-

tombant jusques sur les talons, & fermez par devant comme par derriere. Leurs chaussons qui sont de cuir sont attachez au bas de ces haut de chausses, & ils appellent le tout ensemble un *Chacsir*. Leurs chemises sont d'une toile de cotton fort fine, & faites justement comme celles dont les femmes se servent en Europe, mais elles sont beaucoup plus larges. Les manches en particulier le sont extrémement, & le paroissent d'autant plus qu'elles sont entierement ouvertes sans qu'on y puisse remarquer la moindre fronçure. Ils portent par dessus cela un *Cafetan* qui leur sert de Camisole. C'est une espece de Soutane longue, dont les manches sont étroites & boutonnées sur le poignet, comme celles de nos camisoles. L'Eté ces Cafetans sont faits de toile de cotton, & l'hiver de quelque étofe de soye piquée avec du cotton. Ils se ceignent les reins par dessus avec une écharpe de soye qui semble du brocart, & passent au dedans une *Gangiare* ou Poignart dont le manche est ordinairement fait d'Yvoire, d'argent doré, de dent de poisson ou d'ebeine. Souvent aussi les Turcs l'enrichissent de pierreries vrayes ou fausses & l'on voit assez communément des Gangiares qui passent mille écus en valeur. Pour d'épée, ni de sabre, ce n'est point la mode en Turquie d'en porter hors des fonctions militaires, si ce n'est en voyage, ou dans les places de Guerre, ce qui fait que les Francs sont obligez de quitter l'un & l'autre, quand ils arrivent ici, de sorte

qu'à

qu'à la reserve des Ambassadeurs, des Consuls, & des Capitaines des Vaisseaux de Guerre, on n'en voit aucun porter l'épée.

Mais pour revenir à l'habit ordinaire des Turcs, & pour achever de vous en donner la description, il faut vous dire qu'ils portent par dessus le Cafetan une autre robe de drap, qui est plus ou moins longue selon qu'ils le jugent à propos, & que l'on appelle communément une *Veste*. Cette Robe est doublée en Eté d'un petit tafetas, & en Hiver d'une peau de Martre Zibeline qui en fait tout le prix. Les Grands & les Riches en ont qui valent jusques a mille écus, & generalement parlant tous les Turcs un peu à leur aise en ont une fourure ou deux. Ils doublent aussi leurs Vestes avec de l'Hermine, du petit gris, ou du Renard de Moscovie, & les pauvres gens avec de la Fouïne, du Chevreau, & de l'Agneau. Au reste ils ne mettent point d'or, ni d'argent sur leurs habits à moins, que ce ne soit dans un jour de ceremonie, comme par exemple à une entrée du Grand Seigneur, ou le jour de leurs nôces. Il n'y a même que les Bachas & les Courtisans qui le fassent, car pour les autres Turcs, on ne leur en voit jamais porter. Ce n'est pas comme en France où tous les hommes depuis le Duc & Pair jusqu'au laquais sont dorez comme des calices.

La grande passion des Turcs est pour les belles femmes, quand ils en parlent ils semblent tout transportez; & ils n'épargnent

gnent rien pour en avoir en quantité. Les Sultans comme les plus grands Maîtres en ont toûjours leur Serail rempli, & un Bacha ne ſçauroit leur faire un préſent plus agreable qu'une belle fille vierge. Il égale chez eux celui d'une ſomme immenſe. C'eſt tout dire car aſſurément ils aiment fort l'argent & même ils ne s'en cachent point ; plus ſinceres en cela que les Européens qui l'aiment auſſi & qui ſont ſemblant de le mépriſer.

Quelque grand que ſoit le nombre de leurs Concubines, & qui eſt tel qu'un Sultan ne ſçauroit les voir toutes ; il y en a pourtant eu quelques uns qui ont entretenu des Inquiſiteurs d'amour pour decouvrir les belles femmes & filles dans les bains. Ces inquiſiteurs étoient des femmes qui après s'être acquitez pendant le jour de leur emploi venoient le ſoir faire leur rapport ſurquoi le Sultans prenoient leurs reſolutions, & ſi quelqu'une leur venoit en fantaiſie, il faloit qu'ils l'euſſent de force ou de gré de quelque qualité quelle peut-être. Ibrahim étoit un de ces debordez & ſi l'on en croit Mr. Ricault ſon debordement lui couta enfin la vie. Entre ſes Miniſtres femelles, la fameuſe Checher Para s'étoit rendüe Illuſtre par ſes corruptions & avoit acquis de grands biens, mais elle eut auſſi une fin malheureuſe. De la maniere dont on parle ici de cet Empereur, jamais homme ne la ſurpaſſé en impudicité. La pudeur ne permet pas de donner à penſer juſques où il pouſſoit ſes emportemens, il

ſuffi-

ſuffira de dire qu'il ne cedoit en rien à l'Empereur Maximin ſurnommé Daïa duquel je liſois il y a quelques jours qu'étant parvenu à l'Empire, par la faveur de Galerius Maximin, il s'abandonna à toutes ſortes de dereglemens monſtrueux, faiſant enlever les femmes bien faites d'entre les bras de leurs maris, & les filles de chez leurs parens. Ceux auquels il donnoit cet odieux emploi les faiſoient auparavant depouiller toutes nües pour voir ſi elles étoient telles qu'il les demandoit, & ſi quelqu'une refuſoit de le faire elle étoit reputée criminelle de léze Majeſté. Il n'y avoit ſous ce Monſtre dit Lactance *traduc. Burnet*, aucun azile pour la chaſteté que la laideur. Il alla juſques à defendre de ſe marier ſans ſa permiſſion, & de conſommer le mariage avant qu'il eût couché avec la mariée s'il le jugeoit à propos. Chaque Courtiſan en faiſoit autant dans ſa Seigneurie, & lorſqu'ils avoient envie de quelque femme de qualité qui ne dependoit point d'eux, il n'avoient qu'à la demander à l'Empereur, qui leur en faiſoit expedier un Brevet auſſi-tôt; auquel, ni pere, ni mari, n'oſoient reſiſter, & quand aux filles du commun chacun pouvoit impunément les ravir & en faire à ſon plaiſir. Tels ou peu differens furent les Regnes d'Amurat quatriême & d'Itrahim deux vrais Sardanapales chacun en ſon eſpece, & ces regnes tout abominables qu'ils étoient ſont encore aujourd'hui regretez par un grand nombre de Turcs, qui ſouhaiteroient de tout leur

cœur

cœur de voir renaître ces desordres dans l'esperance d'assouvir leurs brutales passions, car encore un coup il y sont terriblement assujettis. On ne les entend parler de rien plus honnêtes dans leurs conversations que des plaisirs que l'on peut prendre avec les femmes, & pour s'y provoquer d'avantage ils mangent exprès une grande quantité de pistaches lesquelles ils croyent être d'un grand secours dans le besoin.

Malgré cette fureur d'amour, ils sont obligez de se marier sans connoître leur Maîtresse autrement que par le rapport qu'on leur en a fait, car ils ne la voyent que pour l'épouser. Il n'y a point d'esclavage égal à celui des femmes de ce Païs. Elles sont resserrées si étroitement que tel valet est depuis vingt ans dans la maison, qui n'a jamais vû le visage de sa Patrone, ce que vous n'aurez pas de peine à comprendre quand vous sçaurez que la Porte de l'appartement des femmes, est un *non plus ultra* pour tout ce qui se peut dire un homme, parent ou non parent, & que lorsqu'elles y sont une fois entrées elles n'en sortent presque jamais. Remarquez cependant Monsieur que je ne vous parle ici que des femmes de la premiere qualité, qui ont des Bains chez elles, car il faut bien que les autres sortent du moins une fois la semaine, pour aller aux Bains publics. Elles font aussi quelques visites chez leurs amies, ou chez leurs Parens, mais cela n'arrive pas souvent, & elles y sont toujours accompagnées de leurs Esclaves.

D'ail-

D'ailleurs quelque part qu'elles aillent jamais elles ne paroiſſent dans la rüe que le viſage entierement couvert, ſi-bien qu'on ne peut ni les connoître, ni ſçavoir ſi elles ſont belles ou laides. Il eſt pourtant vrai, que malgré cette contrainte ſi gênante, elles, ne laiſſent pas de s'émanciper quelques fois, & de trouver des heures favorables à la galanterie, mais il eſt vrai auſſi que les exemples en ſont rares. Il faut même pour cela qu'elles franchiſſent la difficulté des premieres demarches, parceque les hommes n'ont ni le moyen ni l'occaſion de les faire. Quand cela arrive, la Dame à qui le cœur en dit envoye par quelque vieille confidente une Declaration d'amour à celui ſur qui elle a jetté les yeux. La maniere de faire cette Declaration eſt plaiſante, car on ne s'écrit pas, on envoye ſeulement dans un papier bien plié du Charbon, du Safran, de l'écarlate, de la ſoye de diverſes couleurs, & ſi c'eſt dans la belle ſaiſon un bouquet de fleurs choiſies, qui ont chacune leur ſignification, mais il faut être Turc ou Devin pour l'entendre. Je croi avoir remarqué dans Petrone ou dans Juvenal, que de leur tems cette induſtrie amoureuſe étoit aſſez en uſage à Rome, & je ſuis ſurpris de ce que la Jeuneſſe Européene a laiſſé paſſer en Aſie un moyen ſi galand d'exprimer ſes ſentimens. Je connois un Franc qui reçût une fois une ſemblable déclaration. Comme il n'y entendoit rien, il fut obligé de s'adreſſer à un Interprête de l'Ambaſſadeur pour avoir l'explication de cette Enigme amoureuſe.

reuſe. Il aprit donc, qu'une Dame femme d'un tel Bacha le prioit de l'aller voir un tel jour ſur le ſoir, & que la même femme qui lui avoit fait le Meſſage viendroit le prendre en un certain lieu marqué, & l'introduiroit dans la Maiſon. L'Interpréte lui conſeilla bien de n'en rien faire, & lui remontra aſſez combien une ſemblable bonne fortune entraînoit de perils après ſoi, mais celui-ci ne voulut point l'écouter & s'en alla au rendez-vous. Il y trouva effectivement une très belle femme, qui s'épuiſa en douceurs & en complaiſances pour lui, & qui pendant deux jours le combla de faveurs & de toutes ſortes de bons traitemene, mais quand au bout de ce tems-là, il voulut ſe retirer on lui en refuſa la liberté d'un air qui lui fit craindre d'être pris au piege dont l'Interpréte l'avoit ſi-bien averti. Saiſi de frayeur, & cherchant quelque endroit par où il pût ſe ſauver, il deſcendit en bas, dans une Galerie, où il trouva une fille Eſclave qui acheva de lui decouvrir le danger où il étoit. Elle lui declara que ſa Maîtreſſe avoit accoutumé de faire étrangler tous ceux qui avoient eu le plus de part à ſes faveurs, que de ſa connoiſſance plus de vingt hommes differens avoient eu la même deſtinée, & qu'elle ne croyoit pas qu'il fût plus privilegié que les autres. Cependant ajouta t'elle, comme vous étes Chrêtien, & que je ſuis Chrêtienne auſſi, je veux bien contribuer à vous ſauver la vie. Cela ne dependra que de vous. Là-deſſus elle lui fit une propoſition que vous devinerez

rerez plus aiſément que je ne pourrois vous l'expliquer. C'eſt aſſez vous dire que cette propoſition étoit d'une nature à faire connoître que ſi l'Eſclave étoit moins cruelle que la Maîtreſſe, elle n'étoit pourtant pas plus chaſte qu'elle. Que vous dirai-je? le pauvre homme ſe tira comme il put de cette méchante affaire, après quoi l'Eſclave ſatisfaite lui aida à monter par la cheminée ſur une Platte forme de la Maiſon, d'où au haſard de ſe rompre le cou il ſauta dans la Rüe, & depuis ce jour-là, il n'a pas eu envie d'aller faire l'amour aux Turques, ce qui dans le fond eſt le plus dangereux mêtier qu'un Franc puiſſe faire. Je n'ai pu me diſpenſer de vous faira le reçit de cette avanture quelque badine qu'elle paroiſſe, à cauſe de ſa ſingularité, & parce auſſi qu'elle poura ſervir à vous faire connoître en quels excès la paſſion dereglée des femmes Turques eſt capable de les emporter. Rien n'eſt plus vrai qu'elle ſont les premieres à rechercher les occaſions de tromper leurs maris, & qu'elles ne ſont pas même delicates ſur le choix, tout leur eſt bon juſques à des Ennuques pourvû ſeulement que ce ſoit une figure humaine, mais comme je vous ai dit, malheur à qui s'en trouve favoriſé, car d'ordinaire il ne fait pas longs jours; A l'exemple de l'impudique Semiramis, elles tirent d'un homme tout ce qu'elle en peuvent tirer & puis le ſacrifient à leur reputation, & ce malheur tombe, preſque toûjours ſur quelque miſerable Eſclave qui ne ſe defie de rien,

car les maudites Sirénes ſachant bien que les Turcs n'ignorent point leurs menées, n'ont garde de s'adreſſer à eux ſur tout lorſqu'elles ſont mariées. Elles ſont trop perſuadées quelles perdroient leur tems, où ſi elles le font quelquefois, les Turcs ſçavent bien prendre leurs precautions. Je ne doute point que leur conſtitution chaude & ſeche, la bonté de l'air, & la douce temperature du Climat ne contribüe beaucoup à les rendre ſi diſſolües. Au reſte il ne faut pas s'étonner de ce que leur effrenée laſciveté porte l'inhumanité en croupe, naturellement un crime en attire un autre. Mais ce qui vous ſurprendra ſans doute, c'eſt que non contentes des plaiſirs que le commerce des hommes, peut leur procurer, elles s'en font qui ſont contre nature. Je veux dire quelles s'attachent ſouvent à d'autres femmes, & qu'elles les aiment de la même maniere qu'elles aimeroient leurs amans, ſi on leur laiſſoit aſſez de liberté pour cela. Il n'eſt pas rare d'entendre chanter-ici des chanſons plaintives qui ont une ſemblable paſſion pour ſujet; & je vous reponds que ſi la Belle Sapho revenoit au monde, elle trouveroit bien des compagnons dans ſon propre Païs ſoit du côté de l'inclination ſoit du côté de la conduite, ſuppoſé pourtant que ce ne ſoit point à tort, qu'on lui a donné l'injurieux titre de *Maſcula Sapho*, & quelle ſoit veritablement Auteur des chanſons publiées, ſous ſon nom particulierement de celle qui ſe trouve inſerée dans les Opuſcules de Plutarque

turque au traité de l'Amour. Cet amour honteux autant qu'il eſt deſordonné, les emporte quelques-fois juſques à l'extravagance. Elles deviennent jalouſes de celles qu'elles aiment, comme une maîtreſſe bien tennre le pourroit devenir de ſon amant, & leur jalouſie à le plus ſouvent leur mari commun pour objet, non pas comme vous le pouriez penſer parcequ'elles ſont fachées de n'avoir pas tous ſes ſoins & toute ſa tendreſſe, mais parcequ'elles le voyent favoriſé de la perſonne quelles aiment, en un mot elles ſont amoureuſes, les unes des autres, dans toutes les formes. Malgré rout ce que je viens de vous dire, les Turcs exigent des femmes un ſi grand fond de ſageſſe & de retenüe qu'ils ne ſçauroient pardonner à celles qui ſe laiſſent voir ou parler ſeulement, & je me ſouviendrai roûjours de la reponce que fit un Aga à certain perſonnage de ma connoiſſance. Ce Monſieur lui contoit un jour avec une grande ouverture de cœur, comment il avoit eu converſation avec une Odaliſche de Mahomet IV. qui avoit été miſe hors du Serail depuis le malheur de ce Prince. Le Turc à qui cette hiſtoire ne plaiſoit pas l'écoutoit fort impatiemment & lui dit tout en colere que cette fille là étoit bien mal honnête, & bien peu digne du bonheur qu'elle avoit eu d'entrer dans le Serail d'un Empereur Ottoman. A cette reponce mon homme connut ſon indiſcretion & voulut la reparer en jurant & proteſtant que l'Odaliſche étoit la fille du monde la

plus ſage & que ſi elle l'avoit écouté, ce n'avoit été que par curioſité & pour apprendre les coutumes de France, mais tout cela fut inutile, & l'Aga s'impatientant toûjours de plus en plus lui dit en propres termes. *Tout ce que vous dites là Monſieur ne ſert à rien Elle a ſouffert que vous là viſſiez, & que vous lui parlaſſiez, ce ne peut-être une honnête fille ; Si un homme venoit mettre la main dans vôtre poche, ſeroit-il excuſable en diſant que ce n'étoit que par curioſité.*

Puiſque nous ſommes ſur le chap. des femmes, parlons un peu de leur habit. Il ne differe guéres de celui des hommes à la reſerve qu'il eſt beauceup plus riche ; Elles portent un caffetan de brocart d'or, attaché par-devant avec de groſſes perles, ou avec des petits boutons de diamans. Il couvre entierement les épaules par derriere, mais au devant il eſt échancré juſques au deſſous de la gorge, qui demeureroit ainſi tout-à-fait ouverte, ſi la chemiſe & une petite camiſole qui eſt deſſous, n'en cachoient une partie. Par deſſus ce caffetan elles portent une ceinture de cuir, couvert de plaques & de boſſetes d'or ou d'argeut, & enrichie de pierreries. Leur chemiſe eſt toûjours d'une toile de ſoye à fleurs, extremement fine, & vient tomber par deſſus le chacſir, qui dans l'Eté n'eſt pas d'une autre étofe que la chemiſe même, à cauſe de la grande chaleur. La Veſte quelles portent par deſſus eſt où de Drap, ou de Velour en broderie, ou de quelque étofe

d'or

d'or, & d'ordinaire elle eſt d'oublée d'une riche fourure ſoit de Martre, ſoit d'Hermine. Pour la coifure elle des plus charmantes, mais je ne ſçai ſi je pourai réüſſir à vous la bien depeindre, car c'eſt une de ces choſes qu'il faut voir pour ſe les figurer comme elles ſont. Repreſentez vous cependant un Bonnet de veloux aſſez long, qui par l'entrée n'a point d'autre largeur, que celle de la groſſeur de la téte. Il eſt fait de ſix ou de huit pieces, qui s'élargiſſant avec certaine proportion vers le fond du bonnet, lui donne quaſi la figure d'une Couronne fermée. Ce Bonnet s'appelle un Talpo. Il eſt orné de la plus riche broderie d'or & de perles qui ſe travaille en Turquie. Comme il eſt fort long, ils pouroit tomber par derriere juſques ſur les épaules de celles qui le portent, mais elle s empêchent ce méchant effet en l'ajuſtant ſur la tête par plis & replis, avec un ſoin égal à celui que nos Dames montrent pour leurs Fontanges. Elles l'enrichiſſent par tout de longs fils de perles paſſez & repaſſez avec art, & ſemez de Diamans, de Rubis, & de toutes ſortes de pierreries. Elles n'y oublient pas non plus les bouquets de plume, les aigretes de Heron, ni les Enſeignes de Diamans, mais pendant que l'Eté dure elles preferent l'ornement des fleurs à celui des plumes & des aigretes, dont elles ne ſe ſervent qu'en hivet. Voila bien de l'ajuſtement pour une ſeule tête, cependant les Dames Turques ne croyenr pas que ç'en oit aſſez. Elles ceignent encore la leur

avec un Frontal large de deux doits qui sert à tenir le Talpo en état, & qui est tout couvert de pierreries. Elles font plus, & a force de se vouloir ajuster elles se rendent ridicules en attachent à ce frontal un grand nombre de petites chaines d'or, qui suspendent, l'une un diamant, l'autre une emeraude, & qui viennent tomber sur le front aux deux côtez du visage. Au reste je pense qu'il n'est pas besoin de vous dire que je vous depeins-ici l'ajustement de la femme d'un Bacha. Car quoi que les pierreries soient ici à meilleur marché qu'en Europe, elles ne se donnent pourtant point, & il faut avoir de grands biens pour se mettre de cet air là, mais comptez au moins que chaque femme à proportion de ses moyens, se met de la derniere magnificence. Cela depend pour l'ordinaire de ce que son pere lui donne en mariage, tout cet argent se dissipant en ajustemens. Celles qui n'aportent pas une dot suffisante pour avoir tant de pierreries, portent simplement un frontal d'or ou de vermeil; ou se lient le Talpo avec un mouchoir brodé. C'est l'ornement des plus pauvres, n'i ayant pas une miserable femme de Savetier, qui n'ait un semblable mouchoir pour lier son Talpo. A l'égard de leurs cheveux elles en font une tresse large de quatre doits, qui tombe par derriere jusques aux talons, & celles qui ne les ont pas assez beaux ni assez longs y en mêlent de faux. Elles en font aussi sortir deux ou trois petites boucles aux côtez du front pour accompagner le visage,

ge, & elles les peignent auſſi-bien, que leurs ſourcils avec une compoſition épaiſſe & noire. Par ce moyen elles ont toûjours les cheveux & les ſourcils fort noirs & en fort bon état. Les Dames Turques ſont particulierement ſoigneuſes de leurs ſourcils, & elles ſe les font raſer deux fois la ſemaine auſſi-bien que divers autres endroits de leur corps, que l'honnêteté ne permet pas de nommer. Elles y appliquent auſſi une certaine pâte qu'on appelle du Pilo, où Ruſma, l'aquelle à la vertu de faire tomber le poil, & même de l'empêcher de venir, ou du moins de le retarder quelque tems.

Le fard n'eſt pas inconnu en Turquie, c'eſt tout comme en Europe, la plûpart des femmes s'en mettent & ne veulent point en tomber d'accord. J'ai pourtant connu une Grecque plus ſincere que les autres, qui m'a avoüé qu'elles s'en ſervoient preſque toutes. Le blanc eſt une eſpece de graiſſe fort épaiſſe, dont je ne me ſuis pas mis en peine d'apprendre la compoſition: pour le rouge, ce n'eſt autre choſe que de la cochenille, preparée avec de la crême de Tartre, & elles s'en ſervent avec autant de ſuccès, qu'on pourroit faire du vermillon d'Eſpagne. Elles ſe peignent auſſi les ongles de rouge; mais ce n'eſt pas avec de la cochenille.

Il n'y a pas de femmes au monde ſi touchantes que les Turques; leurs manieres, leurs geſtes, leur regards, leurs diſcours, tout eſt amoureux en elles, & ne tend qu'à

se faire aimer. Aussi n'ont elles point autre chose à faire. Elles ne se mêlent de rien au monde que de plaire, ce qui leur est si naturel & si facile, que rarement on voit de divorce en Turquie, quoiqu'il y soit permis à tout le monde. La propreté des Dames Turques, n'est pas un de leurs moindre charmes. Elle est innexprimable en toute choses, mais particulierement dans la netteté du corps. L'habitude qu'elle ont de prendre souvent le Bain y contribüe sans doute beaucoup, car quand on sort de là, on ne sçauroit souffrir la moindre saleleté. Il n'y a point de femme en Turquie qui n'entre dans le Bain une fois la Semaine, mais celles qui se piquent de propreté y vont bien deux ou trois fois. Je crois vous avoir déja dit, que les femmes de qualité ont des Bains chez elles. Les autres femmes vont à ceux qui sont publics, mais il ne faut pas croire qu'il s'y passe aucune indecence. Ces lieux là sont sacrez, & si un homme y étoit entré par surprise, ce seroit fait de sa vie. Ces Bains sont comme de grandes Sales de Marbre dont le dessus est un Dôme, au haut duquel il y a de petites lucarnes rondes, bien fermées avec des vitres, afin que le jour puisse venir, & que la chaleur ne s'évapore point. Il n'y a point de fenêtres aux murailles, de sorte que les femmes peuvent se deshabiller sans crainte d'être vuës d'aucun homme. Elles se mettent donc toutes nuës, à la reserve d'une serviete qui les couvre par devant, & qu'elles nouënt sur

les

les reins, & elles prennent ainſi la ſueur dendant un quart d'heure ou plus. Celles qui veulent ſe baigner dans l'eau le peuvent auſſi, il y a dans le même lieu une cuve pour cela, qu'on remplit d'eau chaude, par le moyen d'un Robinet. Si on la trouve trop brûlante, on peut la temperer avec autant d'eau fraiche qu'on veut : il ne faut que tourner un autre Robinet qui eſt auprès du premier. Il y a auſſi des ſervantes qui pour fort peu de choſe viennent ſervir celles qui prennent le bain. C'eſt dans le tems du bain que les femmes ſe font tomber le poil, en appliquant du ruſma ſur les endroits où il a coûtume de venir, & qui par ce moyen reſtent blancs & unis.

A (a) l'égard des divertiſſemens ordinaires des Turcs, ils en ont de trois ſortes, le jeu, la muſique, & la dance. Leurs jeux ne ſont pas grand choſe. Mahomet leur ayant defendu tous ceux on le ſort preſide, ce qui joint aux occupations guerrieres des uns, & à la pareſſe des autres les à

(a) Plus j'avance dans mes obſervations, & plus j'ai lieu de remarquer que les Turcs ont beaucoup retenu des uſages des anciens & nous fort peu, ce qui ſervira à confirmer ce que je vous ai dit ci-devant de leur atrachement aux vielles coutumes Les Bains, & la depilation ſont de ces uſages qu'ils ont reçûs des tems paſſez. à l'égard du premier vous ſçavez combien il étoit crû neceſſaire chez les anciens. & quand au ſecond ils en étoient ſi curieux qu'outre la pinceste ils ſervoient comme les Turcs d'une certaine compoſition propre à faire tomber le poil

Quod Pectus, quod crura tibi quod brachia vellis,

dit Martial dans un endroit ; Et dans un autre,

Pfilotro nitet, aut arida abdita creta.

ſi-bien déſaccoutumez du jeu qu'ils negligent même beaucoup de ceux où l'adreſſe, & la meditation ont le plus de part. Auſſi ne trouve on en Turquie aucun lieu public de jeu ſoit billard, tripot, jeu de boule ou quelque autre que ce ſoit, & encore moins les voit on s'aſſembler chez les Particuliers exprès pour y brelander, comme il ſe pratique par toute l'Europe. Lorſqu'ils joüent, c'eſt par occaſion avec quelqu'un de leurs amis, & toûjours pour peu de choſe. Mais ordinaire les perſonnes de qualité ne joüent qu'avec leurs Domeſtiques, perſuadez que la familiarité du jeu produit ſouvent un mepris mutuel; & le chagrin d'avoir perdu, une averſion ſecrete dont les ſuites ne peuvent être que fâcheuſes, au lieu qu'avec leurs ſerviteurs, ils ne riſquent rien de ſemblable. Enfin ils raiſonnent ſur ce ſujet parfaitement bien & qui plus eſt ils agiſſent comme ils raiſonnement, ce qui eſt le comble de la ſageſſe. Il me ſemble vous avoir déja marqué quelques-uns des jeux qui ſont les plus uſitez chez eux : toutes fois, comme il ſe peut faire que j'en ai eu ſeulement le deſſein je vous dirai, qu'ils ne pratiquent aucun de ceux qui exigent pluſieurs perſonnes, parce diſent-ils que le jeu devient une confuſion. Ils joüent donc preſque toûjours tête à tête, & s'ils font quelque partie de pluſieurs, ils ſe relevent les uns les autres. Leurs plus ordinaires jeux ſont les Dames, les Coquilles, le Palet, la Boule, & le Trictrac qu'ils joüent à leur maniere.

Pour

Pour la musique Turquesque, c'est une chose horrible. Ce sont des cris si desagreables qu'il semble qu'on les écorche, & ils accompagnent ces cris de contorsions & de roulemens d'yeux qui ne leur laissent presque aucun air de personnes raisonnables. Les instrumens dont ils se servent ordinairement, repondent parfaitement bien à la nature de cette musique. C'est un espece de violon à trois cordes, dont le manche est long comme le bras, & le corps gros, comme la forme d'un chapeau, de méchantes flûtes douces, de petites timbales; grosses chacune comme le poing, un Tambour de Basque, plusieurs petites Rondaches d'airain, qu'ils frapent l'une contre l'autre avec les deux mains, & quelque méchant hautbois. Jugez Monsieur; lorsque tout cela est ensemble qu'elle musique effroyable on doit entendre; c'est un vrai charivari. Le seul instrument qu'ils ayent qui soit suportable, c'est le Psalterion, il est couvert de cordes de Laton, tenduës comme sur un Claveſſin, & l'on frape dessus avec de petites baguettes qu'on tient entre les deux doits. Toutes les femmes en sçavent jouër, & c'est à cela qu'elles se divertissent dans leurs chambres. Sur tout les Grecques dont le haut est fort agreable, parceque la Musique des Grecs en plus donne & plus variée, que celle des Turcs. Au reste ni les uns, ni les autres ne chantent jamais qu'en recitant, & se moquent des Francs qui disent *Tatara lera* leur demandant ce que cela signifie.

Pour ce qui eſt des dances, il y en a de differentes ſortes. Celles qui ſont pratiquées par des perſonnes de condition s'apprenent & il y a des maîtres & des maîtreſſes qui enſeignent, les uns aux hommes & les autres aux femmes. Elles ſont toutes fort graves, cependant les bras & les mains y agiſſent beaucoup, & même la plus belle partie de la dance conſiſte à les mouvoir de bonne grace. Pour la beauté & la ſubtilité des pas, elle ne ſe peut pas bien diſtinguer à cauſe du chacſir qui cache entierement les jambes. Comme il n'y a point de bal chez les Turcs, on n'y a point introduit la mode de dancer deux enſemble, cela ſeroit même indecent. Ainſi une ſeule perſonne, s'attire l'attention de toute la compagnie, & quand elle a fini, tous ceux ou toutes celles qui ſe trouvent là frapent des mains en ſigne d'aplaudiſſement. Il y a cependant quelque reſtriction à faire là deſſus, car il n'arrive jamais qu'on voye dancer des femmes, ſi ce n'eſt à quelque noce d'un parent où elles auront été conviées, ou bien dans quelque viſite familiere, qu'elles feroient à leurs amies, ce qui eſt extrémement rare.

Il y a toutefois des dançeuſes publiques, qui vont dans les maiſons quand on les y apelle, mais on ne les regarde pas, comme des honnêtes femmes, & en effet il n'y a rien de moins honnête, que leur maniere de dancer. Elles ſe donnent des mouvemens de reins, tournent les yeux, ſe pâment quelquesfois, & font enfin mille poſtu-

postures, que les femmes les plus perduës ne voudroient pas faire en Europe.

Telles étoient ces impudiques Baladinës que les Romains avoient accoutumé de faire venir dans les festins, & qui par leurs postures lubricques alloient ralumer dans le cœur des conviez le feu de la concupiscence que l'excès de la debauche y avoit assoupi, ainsi que le rapportent Petrone & Juvenal.

Les Païsans sont parmi les Turcs ceux chez qui la dance est le plus en usage, & quoi qu'ils ne depencent pas un sol pour apprendre, ils font des tours & des postures qu'il seroit bien difficile d'imiter. Il est vrai que l'envie en viendra comme je croi à peu de personnes raisonnables, qui ne seront pas de la même Nation qu'eux, car ils semblent des vrais Demoniaques, & ils jettent de tems en tems des cris furieux, qui acheveroient de les faire prendre pour tels, si on ne sçavoit bien que le tout n'est que feinte & jeu. Ils tiennent ordinairement un gros bâton à la main, dont ils donnent des coups terribles à la muraille ou en terre, & continuent toûjours leurs mouvemens violens, des pieds, des mains, & de la tête, jusques à ce qu'enfin n'en pouvant plus, ils sont obligez de s'aller reposer ou tombent souvent tout étourdis. J'eus le plaisir de voir toutes ces sortes de Dances à Constantinople le jour qu'on y fit tant de rejoüissances pour les avantages remportez en Hongrie. J'y vis aussi des Juifs qui firent joüer des Marionnettes,

non pas réelles, car les Turcs ne souffrent point de figures, mais seulement en ombre sur la muraille. Ces especes de Marionnettes, ou ces Ombres chanterent, je ne sçai combien de chansons sales, & joüerent pendant une heure le plus brutal & le plus infame jeu qui puisse tomber sous l'imagination. Il faut vous dire Monsieur, que les Turcs sont entachez de cette infamie qui fit perir Sodome & Gomorre, plus qu'aucune nation du monde, & que même la moitié des Grands ne sont parvenus que par là, aussi toutes leurs chansons en sont remplies, ce qui les rend doublement desagreables aux Francs, qui ne sont pas accoutumez à des saletez de cette nature.

Le jeu des Marionnettes fut suivi d'un autre à-peu-près du même genie. Quatre Juifs se lierent des bâtons de travers, au poignet des bras, & au cou des pieds, & les ayant habillez en guise d'hommes & de femmes, se mirent tous quatre sous une couverture; dont le premier tirant un bras, fit dancer & chanter cette demie figure. Après celle là il en vingt une autre, puis une troisiême, & enfin les huit bras des quatre Juifs, qui firent le sabat sur cette couverture. Cela fait ils se mirent la tête enbas, & se soutenant sur les épaules firent paroître avec leurs pieds huit autres figures plus grandes, & qui donnerent à ceux qui étoient presens, un spectacle tout semblable au premier.

Quand au reste de leurs coûtumes, je vous

vous en ai ci-devant parlé par occasion, & ce que j'en ai ômis, est ou peu considerable, ou fort particularisé dans les autres relations. Je vous dirai donc seulement un mot de leur civilité, après quoi je finirai ma lettre. Ils se visitent peu si ce n'est pour affaire, mais quand cela arrive on donne toûjours le parfum, le Caffé, & le sorbet, de la maniere dont je vous l'ai representé, dans la reception que le Caïmacam fit à Mr. de Château-neuf. La gauche est en Turquie la place d'honneur parmi les gens de Guerre, parce disent-ils, que c'est le côté du cœur. Quand ils salüent au lieu de lever le Turban ils portent une main sur l'estomac en se baissant un peu, ce qu'ils recommencent plusieurs fois, quand ils veulent témoigner beaucoup d'affection. C'est tout ce que la simple civilité exige des honnêtes gens; mais ce qu'on appelle profond respect est autre chose. Alors il ne suffit pas de porter simplement une main sur l'estomac, il faut faire plusieurs profondes reverences, & baiser humblement le bas de la veste, après quoi on se releve & on se tient toûjours la main sur l'estomac, ou même les deux, sans les ôter tandis qu'on est en presence de celui qu'on veut respecter. S'il sort il faut lui faire (a) espalier, c'est-à-dire se mettre en haye, comme on le voit faire à ses gens & faire une profonde reverence quand il passe. Il est aussi du respect, de se presenter pour le tenir par dessous les bras quand il monte un esca-

(a) C'est le terme dont ils se servent.

eſcalier, quand il le deſcend, ou quand il va monter à cheval, au cas que ſes Officiers n'y ſoient pas, car quand ils y ſont, c'eſt à eux à le faire. Lorſqu'un Franc va voir les Turcs ils lui preſentent toûjours une pipe après le Caffé . ce qui chagrine fort ceux qui n'y ſont pas accoutumez. Cependant il faut l'accepter, & ſi l'on ne peut fumer, il faut au moins en faire la mine autrement ils recevroient fort mal toutes les excuſes qu'on pourroit leur faire. Le Tabac eſt extrémement commun en Aſie & les Turcs ne ſe ſouviennent point que l'uſage leur en ſoit venu d'ailleurs, d'où l'on peut conclure que l'on a toûjours fumé parmi eux. Il croît en abondance dans leur Païs, & il ſait pour ainſi dire avec l'Opium & le Caffé plus de la moitié de leur nourriture & de leurs plaiſirs; cependant il y a eu des Empereurs qui l'ont ſeverement defendu. Je ne ſçaurois vous en dire la raiſon, mais je ſçai bien qu'Amurat quatriéme fit mourir plus de cinq cent perſonnes pour ce ſeul ſujet ſans neanmoins en avoir pû ſupprimer l'uſage, non pas même dans Conſtantinople. Il y en a ici d'une infinité de ſortes & de prix. Quelques perſonnes de qualité en fument qui eſt ambré & muſqué comme du Tabac d'Eſpagne, mais nos Francs ne le trouvent pas à leurs goût.

Je vous ai parlé cinq ou ſix fois des perſonnes de qualité, ſans que le fil de mon diſcours, m'ait preſenté l'occaſion de vous expliquer comme je l'entens. Il ne faut

pas

pas vous imaginer que ce soient des gens d'une ancienne & noble extraction, la plus grande partie d'entr'eux sont des gens de fortune, qui s'étant attachez au service d'un Bacha ont été avancez & produits dans le monde. Ce n'est pas qu'il ne se puisse aussi trouver quelques familles anciennes en Turquie, mais elles sont rares, & generalement parlant, c'est la richesse, & les charges qui font ici la Noblesse & qui donnent les rangs. Je suis Monsieur Vôtre &c.

De Smirne le .... Juin 1691.

Fin du troisiême Tome.

TABLE

TABLE
DES
PRINCIPALES
MATIERES
DU
TROISIEME VOLUME.

A.

Araf (lieu nommé) ou Limbe, c'eſt un lieu tiers ſitué entre le Paradis & l'Enfer. 57

Abdala pere de Mahomet. 129

Ablution, un des devoirs des Turcs envers Dieu, il y en a de deux ſortes. 145. 146

Abraham, & ce qui en eſt dit dans l'Alcoran. 93. rompt des Idoles à coups de hache. 95. a une diſputé ſur l'exiſtence de Dieu avec Nimrot. 96. touchant la viſite des trois Anges. 96. les Turcs croyent que c'eſt Abraham qui avec ſon fils Iſaac bâtit le Temple de la Mecque. 97. 98

Abregé de l'Hiſtoire Sacrée ſelon les Turcs. 79. de la Création. 80. 81. Adam étant créé Dieu commanda aux Anges de l'adorer, & tous le firent

firent horſmis Belzebuth. 81. 82. ſa condomnation. *ibid.* le nom donné à chaque choſe. 82. deffence de manger du fruit deffendu. 82. 83. tranſgreſſion. 83. la promeſſe du Meſſie eſt interpreté par les Turcs en faveur de Mahomet. 84. comment l'Alcoran raporte le meurtre d'Abel. *ibid.* du Deluge & de quelques Prophetes qui vinrent après Noé. 85. d'Abraham. 93

Adultere, comment eſt deffendu parmi les Turcs. 201. pour convaincre une femme Turque d'*adultere* il faut quatre témoins qui l'ayent trouvée ſur le fait. 202. diſtinction que les Turcs font dans l'*adultere*. 203

Aiſement. Les Turcs y entrent le pied gauche le premier, & en ſortant le pied droit devant, & pourquoi. 29

Alexandre (d') l'Alcoran le met au rang des Prophetes. 113

Alcoran de Mahomet citations. 16. 59. Voyez *Titres* des Chapitres. Son infaillibilité. *ibid.* l'Alcoran eſt aux Turcs ce que le Nouveau Teſtament eſt au Chrêtiens. 60. Les Turcs tiennent qu'il fut écrit au Ciel par l'Ange Gabriel quarante ans avant que le monde fut fait. 61. ils n'en ont qu'une copie, l'original eſt au Ciel. 62. un des dogmes les plus ſeverement enjoints c'eſt la foi à l'Alcoran. 66. les Turcs croyent que c'eſt le Paraclet promis. *ibid.* l'Alcoran ne condamne point les Chrêtiens à la damnation. 69. comment l'Alcoran raporte le meurtre d'Abel. 84. du Deluge & de la predication de Noé. 86. *& ſuiv.* d'Abraham. 93, *& ſuiv.* de Joſeph & ſon hiſtoire. 99. des femmes ſurpriſes de ſa beauté en coupant de la viande ſe coupent les doigts. 100. 101. ſes ſonges. *ibid.* de Moyſe & la ſortie des Enfans

fans d'Iſraël hors de l'Egypte. 102. ridicule de l'Alcoran. 138. tient lieu de loix civiles. 179. il n'y a que l'Alcoran qui ait forcé de loi parmi les Turcs. *ibid.* eſt rempli d'hiſtoires & de repetitions pieuſes. 180

Ame (l') de l'homme va retrouver ſon corps dans le tombeau, & demeure avec lui juſques au jour du Jugement ne crée par la compagnie des bons Anges. 31. conference de l'Auteur avec un Scherif Turc touchant la maniere dont ſe forme l'ame dans le corps humain. 31. l'ame peut aller faire un voyage en Paradis ſans que le corps defaille. *ibid.* preuve de cela. 32. les Turcs ſont fort partagez touchant ſa nature. 34

Anges. Les Turcs croyent qu'il y en a de deux ſortes, de bons, & de mauvais. Les bons ils les nomment bons & les mauvais noirs. 20. 24. 27. 40. furent crées de feu ſans fumée. 23. les Docteurs Chrêtiens ſont convenus qu'il y en a de bons & de mauvais. 20. comment Platon les definit. *ibid.* comment S. Jean Damaſcene. *ibid.* queſtion de la corporalité des Anges. 21. ſentimens de differens Auteurs ſur le ſujet des Anges. 20. 22. 22. preuve du mouvement des Anges. *ibid.* la doctrine du miniſtere particulier des Anges eſt preſque auſſi ancienne que le monde. 25. le nom d'Ange ſignifie Meſſager ou Envoyé. 26. Anges écrivains. 27. Ange gardien aſſiſté de ſoixante-dix autres, ont leurs fonctions chacun. 28. des que l'homme tombe dans le péché l'Ange gardien ſe retire, & ne revient le garde qu'aprés qu'il s'eſt repenti. *ibid.* il le quitte auſſi quand on entre dans un lieu d'aiſement, & il n'y a que le mauvais Ange qui s'y accompagne. 29. ſuperſtition touchant les

les Anges, ce qu'ils font quand l'homme eſt mort. 29
Arabes d'aujourd'hui n'ont pas lieu de ſe plaindre qu'on les apelle Iſmaëlites. 89
Armoiries. La loi deffend aux Turcs d'en avoir. 229.
Arriens ont ſouvent changé de confeſſion de foi, l'on en compte parmi eux juſques à ſeize differentes. 18. leur hereſie étoit ſubtile. *ib.*
Aſtrologue, ſon hiſtoire au ſujet d'une Eclipſe de Lune. 231
Aumones des Turcs. 164. il n'y a guere de païs au monde où elle ſoit mieux pratiquée qu'en Turquie. 165
Auteurs citez dans ce Volume. *Platon.* 20. 25. *S. Jean Damaſcene.* 20. *S. Thomas.* 21. 22. *Philon* Juif. 21. *Juſtin* Martir. 21. *Theodoret.* 21. *Origene.* 21. *Lactance.* 21. *S. Hilaire.* 21. S. *Ambroiſe.* 21. *S. Bazile.* 21. *S. Auguſtin.* 21. *S. Bernard.* 21. *Euſebe.* 21. *S. Jerôme.* 21. *Durand.* 22. *Heſiode.* 25. *Empedocles.* 25. *Thevenot.* 27. 28. 29. 55. 56. 65. 175. 230. 233. *Pline.* 33. *S. Irenée.* 65. *Ariſtée.* 65. *Voſſius.* 65. *Grotius.* 65. *Montanus le Phrigien.* 66. *Ricaut.* 69. 218. 219. 250. 260. *Bayle.* 131. 200. *Aubigné.* 171. *De la Croix.* 177. 185. 254. *Pline.* 134. *Philarcus.* 134. *Didimus.* 134. *Montagne.* 136. *Thevet.* 241. *Spon.* 245. *Tavernier.* 250. *Burnet.* 261.
Auteurs qui ont écrit la Vie de Mahomet. 129
Autruche couve ſes œufs de ſa ſeule vûë. 137. 138.

B.

Bachas Juges. Voyez *Cadis*. Bacha eſt proprement le Gouverneur d'une Ville. 181
Bachi (ſous) ce que c'eſt. 181
Bains (deſcription des) 272
Baſilic (le) on dit qu'il tuë les hommes de ſa ſeule vûë. 237
Belette attirée par un crapaut par la force de ſes regards. 237
Bêtes, ſelon les Turcs elles reſſuſciteront. 36
Boureau, il n'y en a point en Turquie, qui on prend en la place. 216
Brigandages rarement punis en Turquie. 188

B.

Cabarettiers Grecs qui vendent du vin, comment on fait la viſite chez eux. 161
Cadis Juges des procez ordinaires, ont la liberté de juger à leur fantaiſie. 180. peuvent neanmoins être pris à partie. *ibid.* ils gagnent beaucoup, leur commiſſion ne dure qu'un an. 181. 182.
Caliſe, qui veut dire donné de Dieu, eſt le titre que prit Mahomet. 133. les Caliphes étoient Pontifes & Rois tout enſemble. 142
Carême des Turcs, ils l'appellent Ramaſan, ils dure trente jours. 148
Chameau, Rocher changé en Chameau. 91
Charges. D'où vient que les premieres Charges de l'Empire Ottomau ſont preſque toûjours données à des gens d'une famille obſcure. 246
Chat qui tuë un oiſeau en le regardant. 136. autre effet d'un Chat enfermé dans une cham-

chambre. 239
Chien. Recit assez plaisant au sujet d'un Chien. 171. 172. Voyez aussi la Note.
Cigogne. Les Turcs disent que c'est un Oiseau cheri du Prophete. 228
Circoncision selon les Turcs elle n'est pas absolument necessaire pour être sauvé, mais ils ne veullent point qu'on la neglige, il en est de même chez eux à cet égard comme du baptême parmi les Chrêtiens. 145
Concile de Nicée assemblé contre Arius. 18
Chevaux de combien de sorte, comment on les traite en Turquie. 255. *& suiv.*
Conference de l'Auteur avec un Scherif ou Turban touchant l'ame de l'homme. 31
Contract d'emprunt, de vente &c. comment se fait. 183
Coups de bâton n'excedent jamais le nombre de cinq cens. 185. maniere de se payer d'une dette, n'est pas tout à fait de l'invention des Turcs. *ibid.*
Crapaut (le) a dans ses yeux une vertu attractive qui fait mourir la Belette. 237
Crimes frequens & rarement punis. 187. 188
Coutumes des Turcs. 244. *& suiv.*
Criminel (un) peut être absous pourvû qu'il ait de quoi payer des faux témoins. 187. les supplices en Turquie ne sont pas tant pour eux que pour les malheureux. *ibid.*

D.

Dances des Turcs. 276
David (de) & de Salomon. 115. le fer devenoit mol entre ses mains comme de la cire quand il vouloit faire des cuirasses. 116. les Diables alloient pêcher des pierreries pour Salo-

Salomon. *ibid.* il entendoit le Langege des Oiſeaux, Sacrifice qu'il offre de chevaux 117. il aſſemble une grand armée d'hommes, de Demons, & d'Oiſeaux. *ibid.*

Debiteurs ajngez à leurs Creanciers faute de payer leur dû. 186. 187

Declaration ſinguliere d'amour. 263

Deluge (du) 85. *& ſuvants*, il ceſſe. 89

Devoirs auxquels les hommes ſont ſujets envers Dieu. 144. & les uns envers les autres. 164. ſont de deux ſortes. *ibid.* Politiques & Religieux. 164. 179. *devoir* conjugal choſes curieuſes ſur ce ſujet. 199. 200. *devoir* des enfans envers leurs pere & mere. 205

Devotion des Turcs. 219

Deſcription du Paradis imaginé par Mahomet, les prairies, les ruiſſeaux, les arbres, des oiſeaux, les bâtimens, coupes pleines de toute ſortes de liqueurs, jeunes garçons blancs & potelez, des filles vierges d'une beaucoup raviſante avec des yeux auſſi gros que des œufs d'Autruche &c. 48. 49

Diſſolution des femmes Turques. 265. 266

Divinté. Sentimens qu'ont les Turcs à cet égard. 15. leurs idées eſt peu differentes des nôtres excepté la Trinité. *ibid.*

Divorce uſité parmi les Turcs. 172. les femmes Turques peuvent auſſi demander le divorce, mais on ne le leur accorde point ſans grande raiſon. 199. Voyez *Repudiation*. Entre autres raiſons il faut que le mari couche toutes les ſemaines une fois avec ſa femme.

Docteur Chrêtien ce qu'il diroit pour convertir un Turc. 5

Dogmes & maximes de foi des Mahometans. 14

Dormans (hiſtoire ou fable des ſept) 114. Dieu les reveilla au bout de trois cens ans. *ibid.* on ne

ne connoiſſoit plus leur monnoye, & un d'entre eux fut pris pour un faux monnoyeur, ſont enlevez en Paradis. 115
Douanier, quelle charge c'eſt. 181

E.

Eclipſe de Lune, hiſtoire curieuſe d'un Aſtrologue à ce ſujet. 231
Empaler quel ſuplice c'eſt chez les Turcs. 193. les Romains s'en ſervoient auſſi. *ibid.*
Emvine Mere de Mahomet. 129. eſt felicitée par les Anges auſſi-tôt aprés qu'elle eut conçû. *ibid.* elle eut cet avantage par deſſus la Ste. Vierge, d'acoucher ſans douleur. 130. une multitude d'Anges deſcendirent du Ciel pour la ſervir dans ſa couche. *ibid.* meurt peu de temps aprés la naiſſance de Mahomet. 132
Enfer, (de l') tourmens de l'enfer ſelon Mahomet. 54. 56. 57. il a ſept portes & ſept apartemens. 55. ces portes s'ouvriront d'elles-mêmes aux méchands, ce qu'on leur dira. *ibid.* le viſage des méchands deviendra noir. 54
Eponge, à quoi les Romains s'en ſervoient. 147.
Eſclavage. Il n'y en a point de pareil à celui des femmes Turques. 262. 267
Eſclaves, comment ſont traittez parmi les Turcs. 169. 210

F.

Fard uſité en Turquie auſſi-bien qu'en Europe. 271
Fanconnier gage d'abattre un milan volant en

l'air, & cela par la force de sa vûë fine. 237
Femmes Turques fort l'assives. 265. *& suiv.* fort attrayantes. 271. la propreté n'est pas un de leurs moindres charmes. 272
Fêtes Principales des Turcs. 149
Fornication simple n'est pas tenuë pour un pêché parmi les Turcs. 210. 212
Fourmi qui parlent. 117
Franc-arbitre, il y a des Turcs qui le rejettent tout absolument. 38

G.

Galerius Maximin Empereur, interdit les Avocats, & exila & fit mourir les plus Illustres Sçavans. 248. 249
Gauches. Supplice parmi les Turcs. 192
Grec nommé Pierre, qui pretendoit s'établir une Royauté dans la Morée. 66

H.

Habits des Turcs, comme ils sont faits. 257. 258. 259. habit des femmes. 268
Hegire qui veut dire retraitte, c'est de là que les Mahometans comptent leurs années, comme l'endroit le plus memorable de la vie de Mahomet. 141
Hipocondriaques & Lunatiques, d'où vient qu'ils sont quelques fois dans leur bon sens & qu'ils extravagnent aussi quelques fois. 32
Histoire Sacrée des Turcs en abregé. 79. histoire qui fait connoître le genie de la justice Turque. 188
Homme (l') sentimens des Turcs touchant la creation de l'homme. 23. ses prerogatives. *ibid.*

Jan-

J.

Janniſſaire qui avoit tué plus de trente hommes, & qui ſe promenoit librement dans la Ville. 187
Idole les Juifs deffendoient de s'aſſoir à l'ombre d'un arbre où il y en avoit eu une. 242
Jean, Baptiſte (St.) 120
Jeune des Turcs voyez Carême. 148. 150
Jeſus-Chriſt. C'eſt un vrai Blaſphême chez les Turcs de dire que J. C. ſoit Dieu. 17. ſentimens des Ariens & des Turcs touchant J. Chriſt. Les Turcs s'accordent plus avec les Sociniens à cet égard qu'avec les Ariens. 18. ſelon les Turcs ce n'eſt qu'un homme ſujet au pêché. 19. ſon hiſtoire. 122. il prêche ſa miſſion. 125. fait deſcendre du Ciel une table toute couverte de viande. 126. 127
Ignorance fort grande chez les Turcs, en quelques Provinces de la Pologne & de Moſcovie. 249
Imprimerie deffenduë en Turquie. 248
Impudicité (exemples d') 260. 261
Job, de quelle maniere il fut nettoyé. 112
Joſeph, (de) 99. ſon hiſtoire. 100. 101. des femmes, en admirant ſa grand beauté ſe coupent les doigts en voulant couper de la viande. *ibid.*
Juge peut-être pris à partie & être apellé par devant le grand Seigneur. 180
Jugement (du jour du) voyez *Reſurrection*.
Jurement ordinaire des Turcs par le ventre de leur mere. 178
Juſtice turque, hiſtoire qui fait connoître ſon genie. 188

L.

Lait de vierge & d'homme. 131. Voyez la Note.
Litterature mise par le Galerius Maximin au nombre des arts pernicieux. 248. 249
Littiere des Chevaux en Turquie est leur propre fiente sechée. 256
Livres, la plûpart des livres anciens ont été tronquez où alterez. 64
Lune (la) en grande veneration parmi les Turcs. 228. & les Persans aussi. 230. histoire curieuse au sujet d'une Eclipse de Lune. 131. ce n'est qu'un conte joliment imaginé. 132.

M.

Magistrature des Villes & du Païs est remise à cinq sortes d'Officiers & quels ils sont. 181
Majorité des enfans Turcs quand arrivé. 215
Mahomet, avoit beaucoup d'ambition & peu de conscience. 3. avoit eu diverses conferences avec le Moine Sergius sur le fait de la Religion. 4. resultat de leurs Conferences. *ibid.* son Alcoran cité, voyez *titres*, de sa mission. 59. ce qui le faisoit Prophetiser. 62. il avoit une grande confience en l'éloquence de son Stile. 64. quand un Chrêtien a parlé contre Mahomet où contre sa Loi, il faut qu'il meure ou qu'il se fasse Turc & par quelle raison. 67. quelque severe que soit la Loi de Mahomet, les Chrêtiens ont cent fois plus de liberté par tout son Empire que les Protestans n'en ont en France. 68. il dit qu'il n'y

n'y à rien à craindre pour les Chrêtiens &c. au jour du Jugement s'ils ont fait de bonnes œuvres. 69. Traittez favorable aux Chrêtiens, qu'il fit avec les Religieux du Mont Carmel. *ibid.* ce qu'il entend par un infidele. 71. sa vie. 128. 129. Auteurs qui ont écrit sa vie. 129. sa mere fut felicitée par les Anges aussitôt qu'elle eût conçû. *ibid.* elle accouche sans douleurs. 130. naquit circoncis. *ibid.* l'Ange Gabriel lui ôte une goute noire aprés lui avoir ouvert l'estomac & le cœur avec un rasoir. *ibid.* ses miracles; une Vierge est sa nourice. *ibid.* 131. son pere meurt avant sa naissance. 132. est confié à la garde de son grand Pere. *ibid.* est conduit au Ciel par l'Ange Gabriel. *ibid.* il parle à Dieu. *ibid.* il se marie. 133. prend le titre de Calife qui veut dire donné de Dieu. *ibid.* quatre Seigneurs Arabes qu'il établit ses Lieut. Gen. *ibid.* épouse Aîche dont la beauté donna lieu à une medisance. *ibid.* étoit jaloux, preuve. 135. voluptueux, exemple. 136. avoit jusques à neuf femmes. *ibid.* outre plusieurs belles esclaves. 137. étoit avare. *ibid.* moyen dont il se sert pour encourager ses soldats. 139. sa grande adresse. *ibid.* sa fuite de la Meque & pourquoi. *ibid.* 140. sa retraitte est apellée *Hegire* en Arabe. 241. prend la Mecque, gagne une Bataille. *ibid.* ses Conquêtes, *ibid.* sa mort à Medina. *ibid.* son grand coup de Politique fut de réünir la puissance temporelle à la spirituelle. 142

Mariage, les Turcs ont pour lui beaucoup de veneration. 172. le *Mariage* au Kebin où Lubin ce que c'est. 209

Marie (Vierge) son histoire. 122. les Prêtres tirerent au sort avec leurs plumes à qui au-

roit soin de son Education. 123. discours que l'Ange lui fait. 123. 124. 125

Moines Turcs. 219. il y en a qui ne font que quatre repas dans toute la semeine, leur devotion étonnante. *ibid.*

Meurtrier peut rachetter sa vie pour de l'argent. 213

Monnoye des sept Dormans, personne ne la connoissoit plus. 115

Mosquée, les Turcs obligent les Chrêtiens à descendre de cheval quand ils passent devant une Mosquée. 241. hors dans l'Anatolie. *ibid.* c'est une Ordonnance non de Mahomet, mais de Soliman le magnifique. *ibid.*

Mouphti (le) est par dessus tous les Ecclesiastique, son pouvoir ne s'étend qu'à expliquer l'Alcoran sur les points douteux, & le grand Seigneur est lui-même obligé de s'en tenir à sa decision. 222. on le consulte sur toutes les affaires importantes, comment on le consulte. *ibid.* n'a point de Jurisdiction sur les autres Ecclesiastiques. 223, ils sont quelques fois deposés par le Sultan, & même faits mourir. *ibid.*

Moyse (de) son histoire & celle de la sortie des enfans d'Israël hors d'Egipte. 102. *& suivant*, son Voyage. 110

Musique des Turcs est horrible. 275

N.

Noé, discours de Noé avec les hommes devenus idolâtres, lorsqu'il leur prêchoit la repentance. 86. 87. 88

O.

Oeil (mauvais) dans tout l'Orient ils sont persuadez que le monde est rempli de certaines gens qui portent dans les yeux une malignité qui empoisonne tout ce qu'ils regardent. 132. il y a plus de quinze siecles que cette opinion a été reçûë. 134. parmi les peuples de la Bulgarie il se trouvoit des personnes qui en faisoient mourir d'autres d'un seul regard. *ibid.* que St. Augustin ne doutoit point de cette malignité oculaire. 135. qu'un homme qui avoit un mauvais *œuil* avoit cassé des vîtres en les regardant finement. *ibid.* voyez la Note. Qu'il y en a qui sont obligez de porter un emplâtre sur l'œil pour ce sujet. 136. d'un chat qui avoit un mauvais *œil*. *ibid.*

Officiers de la Magistrature de cinq sortes. 181.
quels sont leurs differens emplois. 181

Ordres des Prêtres & des Moines. 217

P.

Paillardise parmi les Turcs comment considerée. 210

Paillards comment chatiez. 211

Pal (le) quelle sorte de supplice c'est. 193

Para petite piece valant cinq liards de Hollande. 257

Paradis (du) Mahomet a enseigné qu'on y gouteroit des voluptez sensuelles. 45. description qu'on en trouve dans l'Alcoran. 46. les delices dont on y jouïta. 48. 49. sept appartemens du Paradis. 50. Dieu y enleve les sept Dormans. 115

Pelerinage des Turcs. 151
Perſans (les) ont un même Principe de Religiou avec les Turcs. 73. 230. pretendent que l'Empire Ottoman depend de la Perſe à l'égard du ſpirituel. 73. ces deux Puiſſances ſont ſouvent en guerre. *ibid.* leurs differens touchant la Religion. 74. 75. 76. extravagance de quelques Perſans un jour d'Eclipſe de Lune. 231
Peſte, ſentimens des Turcs ſur cette maladie. 40
Peſtiferé (mort) que l'on portoit en terre, avanture arrivée à un François à cette occaſion. 38
Prairies du Paradis d'écrit par Mahomet. 48
Predeſtination, ce fut une grande Politique à Mahomet de l'enſeigner. 46. exemple de la grande Foi que les Turcs y ont. 38
Prieres des Turcs. 153. *& ſuivants*. leur recueillement dans leurs prieres. 157
Procès. Le Roi Ferdinand envoyant des Colonies aux Indes deffendit que l'on y tranſportât des livres de Juriſprudence ni aucuns écoliers en Droit, de peur que les *Procès* ne s'y multipliaſſent comme ailleurs. 191. comment ſe jugent les *Proces* parmi les Turcs. 215.

R.

Religieux Turcs, de differente ſorte. 218. ſont fort Auſteres, il y en a qui ſe dechirent le corps par mortification. 219. il y en a qui ont le Privilege d'entrer librement dans les maiſons & de s'y aſſeoir à table ſans façon. 221.
Religion Mahometane, reflexions à ce ſujet. 1. elle n'eſt pas ſi folle qu'elle ne merite bien d'être refutée. 2. production de Politique. *ibid.*

ibid. a jettée de profondes racines en Asie & en Affrique. 4. peu de Turcs la quittent pour se faire Chrêtiens, & beaucoup de Chrêtiens l'embrassent. 5. ce que diroit un Docteur Chrêtien pour convertir un Turc. *ibid.* des Dogmes ou Maximes de foi. 14. de la Divinité. 15. des Anges & des hommes, de la predestination. 36. de la Resurrection & du jour du Jugement. 41. du Paradis. 45. de l'Enfer. 53. d'un lieu nommé Araf. 57. de l'Alcoran. 59. de ce qu'il y a d'historique dans leur Religion. 79. du deluge & de quelques Prophetes. 85. d'Abraham. 93. de Joseph. 99. de Moise. 102. de Job. 112. d'Alexandre. 113. des sept Dormans. 114. de David & de Salomon. 115. de Zacharie & de S. Jean. 120. de J. C. & de la Vierge. 122. de Mahomet. 128. des devoirs auxquels les hommes sont tenus envers Dieu. 144. de la circoncision. 145. de l'ablution. *ibid.* de l'observation du Carême. 148. du Pelerinage de la Meque. 151. de la priere. 153. de l'abstinence du vin & des viandes defenduës. 158. des devoirs reciproques des hommes. 164. des Loix Civiles. 179

Repudiation, les Turcs peuvent repudier leurs femmes sans en alleguer aucune raison. 195. femmes repudiées doivent attendre quatre mois avant que de se pouvoir remarier. 196

Resurrection (de la) & du Jugement, Mahomet étoit trop habile homme pour les nier. 41. endroits de son Alcoran citez à ce sujet. *ibid. & suiv.* en ce jour-là les visages des bons seront blancs, & ceux des méchants seront noirs. 45. comment Dieu fait comprendre la Resurrection à Abraham. 93. homme ressuscité aprés cent ans. 94

Rocher changé en Chameau. 91

S.

Saba (la Reine de) 117. 118
Salomon (de) 115. *& suiv.* Voyez *David.*
Saint-Esprit, comment les Turcs le deffinissent. 19
Sarasins, jamais hommes n'ont porté l'obeïssance si loin qu'eux. 142
Schisme des Persans d'avec les Turcs. 73. *& suiv.* 77
Sectes des Juifs. 72. les Sectaires se traitent de freres. *ibid.* leur nombre 73
Sergius Moine. 4
Serment non accompli, quelle en est la peine. 214. 215
Sociniens, les Turcs s'accorderoient plus avec eux qu'avec les Ariens touchant Jesus-Christ si ce n'est que &c. 18
Superstitions des Turcs. 225. l'esprit de superstition domine dans tout ce qu'ils font. 226. extravagance de leur superstition. *ibid. & suiv.* celle qu'ils ont pour le livre de l'Alcoran. 241
Suplice pour punir les criminels de plusieurs sortes. 191. 192. il n'y en a point en Turquie qui soit moins ignominieux que la corde. 193. tout supplice où il y a effusion de sang est ignominieux. *ibid.*

T.

Temoignage Verbal parmi les Turcs prevant à celui par écrit. 184
Temoins, le nombre qui est requis pour rendre un témoignage valide. 183. deux femmes

mes ne font que pour un homme. *ibid.* on en trouve facilement de faux pour de l'argent. 184

Teſtamens ſont en grande veneration parmi les Turcs. 205. 206.

Titres des Chapitres de l'Alcoran de Mahomet, Chap. *de la Vache.* 16. 46. 69. 80. 81. 82. 96. 109. 110. 152 153. 158. 172. des femmes. 17. 19. 45. 56. 63. 153. 173. de la Table. 17. 19. 69. 84 93. 126. 158. des Gratificar. 17. 37. 81. de la Mouche à Miel. 19. 60. de la choſe Jugée. 27. du Voyage de la nuit. 34. 42. 106. Lignée de Joachim. 36. 45. 46. 54. 60. 121. de la Caverne. 37. 96. des Limbes. 24. 37. 42. 82. 86. 92. 108. 140. du Tonnaire. 42. du Jugement. 43. 46. 56. de la Fente. 46. 54. d'Abraham. 46. du Pelerinage. 46. 153. de l'homme. 47. de la vertu. 47. 55. 116. de la Fumée. 47. du Combat. 47. de la Montagne. 47. 64. du Meſericordieux. 47. de l'homme. 47. de ceux qui vendent à faux poids. 47. de la couverture 47. 56. du Combat. 47. des Ordres. 48. 56. des Miſericordieux. 48. des troupes. 54. de l'Aveugle. 55. 61. de l'ornement. 55. de l'Hegire. 55. 81. de la Beatitude. 56. 106. du Haut & Poiſſ. 56. Aaraf. 57. des ſignes celeſtes. 61. de Jonas. 63. 86. 107. de Hod. 63. 86. 88. 90. 91. 96. de l'araignée. 64. de Hecaf. 64. de la Converſion. 66. 68. de l'épée. 67. de l'explication. 80. de Locman. 80. des vrais croyans. 80. de Noé. 86. 87. de la verification. 90. de la Ville, de l'étoille. 102. des Troupes. 204. des Poëtes. 105. de Marie. 107. de Saba 116. des Prophetes. 116. de la fourmi. 117. de Marie. 121. des Bandes. 137. 172. du Butin. 139. de la Conquête. 140.

Tor-

Tortuë (la) couve ſes œufs de ſa ſeule vûë. 237. 238.

Turcs ne rejettent point le vieux ni le nouveau Teſtament. 60. ils tiennent que le Livre de l'Alcoran fut écrit au Ciel quarante ans avant que le monde fut fait, & que l'Ange Gabriel en fut l'écrivain, il n'y a rien chez les Turcs de ſi libre que la conſcience. 69. font profeſſion d'une ignorance humble. 72. leurs Sectes principales. 72. les Turcs regardent les Perſans avec horreur, quoiqu'ils ayent le même Principe de Religion. 73. abregé de leur Hiſtoire Sacrée. 79. les Turcs reconnoiſſent pour vrais Prophetes tous les Saints perſonnages du vieux & du nouveau Teſtament, mais ils en ajoutent un grand nombre d'autres. 85. 86. croyent que c'eſt Abraham qui avec ſon fils Iſaac a bâti le Temple de la Mecque. 98. la ſuperſtition fait parmi eux ce que la paſſion fait parmi nous. 128. les Turcs s'acroupiſſent pour rependre de l'eau. 146. ils ſe torchent le derriere avec les doigts & pourquoi. *ibid.* quoique le vin ſoit deffendu il y a biens des Turcs qui s'en donnent au cœur joye. 148. leur Fêtes principales. 149. leur Pelerinage à la Meque. 151. la pratique de la priere eſt une des obligations dont ils ſe peuvent le moins diſpenſer. 153. leur recueillement en priant. 157. au lieu de s'agenouiller comme nous, ils s'acroupiſſent ſur leurs talons. 158. leur abſtinence du vin & des viandes deffenduës. *ibid.* de leurs aumones, taxées à la dixiéme partie de leur revenu. 164. croyent que l'aumône leur acquierent le Paradis, effet pernicieux de cette penſée. 165. 166. croyent que pour expier les péchés de dix années il ſuffit de convertir

ce qu'ils appellent un infidéle. 167. les particuliers Turcs traitent leurs eſclaves avec une douceur qui fait honte aux Chrêtiens.. 169. étendent leur charité juſques ſur les bêtes. 170. ils croyent qu'elles reſſuſcitent. 171. ont beaucoup de veneration pour le mariage, ſe ſont reſervez la liberté du divorce. 172. il leur eſt deffendu d'épouſer une Payenne, mais non une Chrêtienne ni une Juive. *ibid.* il leur eſt permis de châtier leurs femmes. 173. doivent coucher le plus frequemment qu'ils peuvent avec leurs femmes, c'eſt un des preceptes de Mahomet. 174. ne doivent point toucher à leurs femmes pendant qu'elles ont leurs mois. *ibid.* ont plus de reſpect pour leur mere, que pour leur pere. 177. jurent communement par le ventre de leur mere. 178. ils ont le Code de Juſtinien, mais il n'a pas force de loi chez eux. 179. peuvent garder trois ſortes de femmes en même tems. 194. l'adultere eſt deffendu trés ſeverement parmi les Turcs. 201. les Turcs font grand cas de la pudeur. 216. leur devotion les porte à des mortifications étonnantes. 219. leurs ſuperſtitions. 225. extravagances de leurs ſuperſtitions. 226. *& ſuiv.* ils diſent que la Cicogne eſt un Oiſeau cheri du Prophete' 228. ont un grand reſpect pour la Lune. *ibid.* ils diſent ordinairement S. Soleil & Ste. Lune, comme nous pourions dire S. Pierre & S. Paul. *ibid.* la Loi leur deffend d'avoir des Armoiries. 229. de leurs coutumes. 244. ſont en réputation d'être les hommes du monde les plus intereſſez. 245. prennent beaucoup d'Opium. 247. ſont fort ignorans. 248. fort fenéants. 249. leur meilleurs mets. 250. leur vaiſſelle. *ibid.* leur table. *ib.*

& suiv. leurs lits. 252. ils excellent à tirer de l'arc. 253. ont leurs étriers fort courts. *ibid.* leur adresse à cheval. 254. leur differente sorte de chevaux. 255. ils ne les nourrissent qu'avec de la paille hachée & mêlée avec de l'orge. 256. leur grande passion est pour les belles femmes. 259 leurs divertissemens. 273 leur musique horrible. 275. leurs dances. 276 Sodomites. 278. leur civilité. 279

V.

Vaisselle ordinaire des Turcs est de fayance, de cuivre étamé ou de la porcelaine, il n'y a que le Grand Seigneur qui en ait d'or. 250

Vaivode est proprement le Lieutenant du Bacha ou Gouverneur, & en même tems Juge de Police. 181

Verbe & souffle de Dieu, explication que donne Mahomet de ces paroles. 19

Viandes, quelles viandes sont deffenduës parmi les Turcs. 158

Vin (de l'abstinance du) parmi les Turcs, & des viandes deffenduës. 158. à quelle occasion Mahomet le deffendit à ses Sectateurs. 159. les Severiens le condamnerent aussi du tems du Pape Sother, comme une creature du Diable. 160. les Sultans ont deffendus en vain d'en boire. *ibid.* il en est comme des filles de joye. *ibid.*

Voleurs, quelle est leur punition. 214

Y.

Vrognerie fort grand péché chez les Turcs, & néanmoins assez generale. 159

Z.

Zacharie Sacrificateur & Prophete de Dieu. 120. le sort lui échoit d'avoir soin de l'éducation de la Vierge Marie, trouve toute sorte de fruits toutes les fois qu'il entre dans son Oratoire. 123

FIN.

BIBLIOTECA NAZIONALE
ROMA